





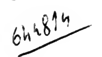
HISTOIRE

DE

LA MAISON D'AUTRICHE.

II.





HISTOIRE

DE

LA MAISON D'AUTRICHE,

DEPUIS RODOLPHE DE HAPSBOURG, JUSQU'A LA MORT DE LÉOPOLD II.

(1218—1792.)

PAR WILLIAM COXE,

Archidiacre de Wiltz, recteur de Bemerton, auteur de divers voyages, en Suisse et dans les royaumes du Nord, et éditeur des Mémoires des deux Walpole;

TRADUITE DE L'ANGLAIS

PAR P. F. HENRY.

TOME SECOND.





A PARIS,

CHEZ H. NICOLLE, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault.

M. DCCC. X.

HISTOIRE

DE

LA MAISON D'AUTRICHE.

MAXIMILIEN I.ER



CHAPITRE XX.

1493.

SITUATION politique des puissances principales de l'Europe, à l'avènement de MAXIMILIEN I.er — Invention de la poudre à canon et de l'art de l'imprimerie. — Conséquences de ces découvertes, et changements qu'elles opèrent dans l'art de la guerre et dans la politique de l'Europe.

A un souverain foible, avare et accablé sous le poids des années, l'Autriche vit succéder un prince actif, libéral et dans la force de l'âge, un prince, dont le caractère donnoit l'espoir d'une administration glorieuse.

Chap. XX.
1493.

Chap. XX. 1493.

Comme avec le règne de Maximilien commence une nouvelle ère dans l'histoire de la maison d'Autriche, dont les princes ne restreignirent plus leurs efforts à la Hongrie, à l'Allemagne et à la Suisse, il est nécessaire, pour connoître l'étendue de la puissance de ce souverain, et pénétrer les véritables motifs de sa conduite, d'examiner le tableau politique de l'Europe, à l'époque où il est monté sur le trône.

La France, qui étoit descendue insensiblement du haut degré de gloire et de puissance où elle étoit parvenue sous l'empire de Charlemagne, venoit de se relever sous Charles VII et sous Louis XI, son artificieux et politique successeur. Par un concours d'événements heureux, les Français avoient, à l'exception de Calais, recouvré toutes les provinces que les Anglais avoient possédées dans ce royaume. La Provence, le Dauphiné et la Bourgogne avoient été réunis à la couronne; et par l'acquisition récente de la Bretagne, la France avoit non-seulement obtenu la possession d'une province très-vaste, qui lui donnoit une grande étendue de côtes, mais elle avoit tari une source de querelles dangereuses. La loi salique prévenoit toutes les contestations que fait naître, en d'autres états, la succession au trône, établie dans la ligne féminine. L'affoiblissement du système féodal, le pouvoir de lever des impôts sans le concours des états-géné-

taux, et l'établissement d'une armée permanente, avoient rendu la couronne indépendante. Une noblesse inquiète et belliqueuse avoit été réduite à l'obéissance; et ne pouvant plus exercer sa bouillante valeur dans son propre pays, elle aspiroit à la signaler au-dehors. Son ardeur étoit secondée par un souverain jeune et ambitieux. Charles VIII, désirant d'illustrer par un grand exploit le commencement de son règne, se préparoit à soutenir, comme héritier de la maison d'Anjou, ses prétentions à la couronne de Naples, que la politique de son père avoit feint de négliger. (1)

Chap. XX. 1493.

Avant l'année 1477, la France et la maison d'Autriche n'avoient, à l'égard l'une de l'autre, aucun sujet d'inquiétude ou de rivalité; mais le mariage de Maximilien avec l'héritière de Bourgogne a suscité, entre ces deux puissances, une haine qui, durant plus de trois siècles, a fait verser des flots de sang en Europe. La rupture du mariage de ce prince avec Anne de Bretagne,

(1) René, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples, étant mort, en 1480, sans postérité masculine, ses droits passèrent à son neveu, Charles, comte de Provence et du Maine, qui déclara Louis XI héritier de ses états et de ses prétentions à la couronne de Naples. — *Giannone*. — Daniel.

Chap. XX. 1493. et le renvoi de l'archiduchesse Marguerite, rendirent personnelle cette inimitié, qui provenoit de l'opposition des intérêts et du rapprochement des états. Quoique la violence en ait été quelquefois amortie par des traités et des expédients temporaires, elle étoit, à la moindre occasion, toujours prête à éclater.

Le petit royaume de Navarre tiroit toute son importance de sa position entre la France et l'Espagne, et nous n'en parlons que comme d'une source intarissable de querelles entre ces deux puissances. La ligne masculine des anciens rois s'étant éteinte en 1425, ce royaume entra, en vertu d'un mariage, dans la maison de Foix; et à l'époque où est parvenue cette histoire, la Navarre étoit gouvernée par Jean d'Albret, prince du sang royal de France, qui avait épousé Catherine de Foix.

Sous les règnes des Edouard et des Henri, monarques belliqueux, l'Angleterre avoit étendu en France les limites des possessions qu'elle tenoit de ses rois normands, et avoit pris une part réelle aux affaires de l'Europe. Mais durant les guerres sanglantes que s'étoient faites les maisons d'Yorck et de Lancastre, cette puissance avoit été dépouillée de ses provinces extérieures, et en même temps elle avoit perdu son influence sur le continent. Henri VII, qui occupoit le trône d'Angleterre lorsque Frédéric III

mourut, avoit, par son mariage avec Elisabeth, fille d'Edouard IV, réuni les droits des deux maisons rivales, sans s'être attaché les partisans de la maison d'Yorck. Quoique intrépide et prompt, ce prince étoit vigilant et circonspect; et comme il gouvernoit, avec un titre contesté, un peuple inquiet et mécontent, il soumit ses rapports extérieurs à son système de politique intérieure. Il borna donc ses principaux efforts à maintenir, par une administration vigoureuse, son autorité au-dedans. Ce prince avoit, depuis peu, dicté des conditions de paix à Jacques IV, roi d'Ecosse, et s'étoit ainsi délivré, momentanément, des incursions d'un voisin turbulent. Cependant, malgré sa vigilance, son habileté et sa bonne fortune, tout son règne fut agité par des soulèvements. Enfin, au temps dont nous parlons spécialement, il étoit occupé de la révolte de Perkin-Warbeck, qui se faisoit passer pour Richard d'Yorck. Les mécontents d'Angleterre favorisoient cet aventurier, qui étoit soutenu en secret par les rois de France et d'Ecosse, et ouvertement, par Marguerite de Bourgogne, belle-mère de Maximilien. La position difficile de Henri augmentoit donc sa circonspection naturelle, qui auroit suffi pour l'empêcher de prendre part à l'exécution des projets romanesques que Maximilien méditoit contre la France(1),

(1) Bacon, Histoire de Henri VII. — Rapin. — Hume.

Chap. XX. 1493.

quand même sa défection pendant la guerre de Bretagne n'auroit pas fait naître la défiance entre ces deux princes.

L'Ecosse, à cette époque, étoit d'un poids si foible dans la balance politique, qu'elle ne pouvoit être comptée qu'en sa qualité d'alliée de la France, et que par les diversions qu'elle faisoit en sa faveur, lorsque cette puissance étoit en guerre contre l'Angleterre.

Au commencement du huitième siècle, les Sarrasins ou les Maures conquirent sur les Goths, qui avoient succédé aux Romains, la plus grande partie de l'Espagne. Ils confinèrent les Chrétiens dans les montagnes de Biscaye et d'Andalousie, et fondèrent les royaumes de Cordoue, de Séville, de Tolède et de Grenade. Mais dans le neuvième siècle, les indigènes, sortant de leurs retraites, établirent les royaumes de Léon, de Castille, d'Aragon et de Navarre, et renfermèrent les Maures dans celui de Grenade. Des intérêts opposés et des démembrements empêchèrent long-temps les états chrétiens d'Espagne d'accroître leur puissance. Enfin, les royaumes de Léon et de Castille furent réunis en 1229; et l'Aragon y fut joint ensuite par le mariage de Ferdinand le Catholique avec Isabelle, (2) fille d'Edouard I.er, roi de Castille.

(2) Le royaume de Castille comprenoit, à cette épo-

Ce fut moins toutefois l'union des deux royaumes de Castille et d'Aragon, que le caractère personnel et les talents des deux souverains, qui élevèrent l'Espagne au degré de puissance où elle parvint ensuite. Après quelque résistance, ils réduisirent le pouvoir exorbitant des seigneurs; et au lieu de cours féodales, ils instituèrent un ordre judiciaire plus équitable. Ils défendirent le peuple contre l'aristocratie; ils favorisèrent l'accroissement et la population des villes par le commerce, et en faisant respecter les propriétés; et ils enlevèrent aux barons les parties du domaine royal qu'avoit aliénées la profusion de leurs prédécesseurs. En réunissant sur la tête du monarque les trois grandes maîtrises des ordres militaires de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara, Ferdinand accrut considérablement les revenus de la couronne, et prévint l'opposition que mettoient fréquemment aux mesures du gouvernement les titulaires de ces dignités éminentes, qui, par elles, étoient presque égaux aux souverains.

A la fin, la conquête du royaume de Grenade

---

que, les provinces de Vieille et de Nouvelle-Castille, de Léon, de Galice, des Asturies et d'Andalousie. Le royaume d'Aragon se composoit de la Biscaye, de la Catalogne, de la province de Valence, de la Murcie et des îles Baléares.

Chap. XX. 1493.

sur les Maures délivra l'Espagne d'ennemis qui l'avoient tenue en de perpétuelles alarmes, et permit à Ferdinand, qui avoit ajouté la Sicile à ses autres états, d'intervenir dans les affaires politiques de l'Europe. Ce prince put faire valoir alors les avantages que lui procuroient la sage administration de ses finances, sa puissante marine, et ses troupes nombreuses et disciplinées, que les longues hostilités qui avoient précédé la réduction du royaume de Grenade, avoient aguerries.

Ce ne furent pas seulement les affaires du continent qui attirèrent l'attention de Ferdinand et d'Isabelle. Ces deux souverains furent même plus heureux, dans les entreprises maritimes, que leurs voisins les rois de Portugal. Le célèbre Christophe-Colomb, après avoir essuyé une infinité de traverses, et les refus des cours de Lisbonne et de Londres, obtint la protection d'Isabelle, qui le mit en état de chercher un passage aux Grandes-Indes par l'Occident. Il étoit revenu de son premier voyage, où il avoit touché à Cuba et à Hispaniola, et posé les fondements de cet empire, qui comprend la plus riche moitié de l'hémisphère occidental, et qui a ouvert de si grands trésors à l'Espagne, et à la branche espagnole de la maison d'Autriche.

Il existoit plusieurs causes de mésintelligence entre Ferdinand et les rois de France. Le mo-

narque espagnol, dans le dessein d'étendre sa puissance au nord des Pyrénées, avoit formé des prétentions sur le royaume de Navarre. Il convoitoit encore, autant à cause du voisinage de la Sicile, que pour accroître son influence en Italie, le royaume de Naples, que possédoit une branche naturelle de sa maison. De telles dispositions portèrent Ferdinand à se lier avec Maximilien ; et ces deux souverains avoient déjà entamé la négociation, dont le résultat fut ce double mariage, qui a fait ensuite entrer, dans la maison d'Autriche, toutes les possessions de la vaste monarchie espagnole. (1)

Chap. XX.
1493.

Au déclin de l'empire romain, le Portugal, qui, sous le nom de Lusitanie, avoit formé une province d'Espagne, fut soumis successivement par les Vandales, par les Goths et par les Maures. Il fut enfin érigé en état indépendant, par les descendants de Henri, petit-fils de Robert, duc de Bourgogne. Le caractère entreprenant de Henri le conduisit à la cour d'Alphonse VI, roi de Castille, qui avoit épousé Constance, tante de ce jeune prince. A la tête de ses braves compagnons d'armes, il rendit de si grands services contre les Maures, que le monarque castillan

(1) Ferreras, Histoire d'Espagne, tom. VII et VIII. — Robertson, Histoire de Charles-Quint et Histoire d'Amérique.

Chap. XX. 1493. lui donna sa fille en mariage, avec les provinces situées entre le Minho et le Douero, pour les tenir en fiefs de la couronne de Castille. Henri agrandit ses domaines par ses conquêtes. Al-
1139. phonse, son fils, après avoir remporté une victoire sur les Maures, fut proclamé roi sur le champ de bataille. Ce prince se rendit indépendant de la Castille, et fonda un royaume, dont Lisbonne fut la capitale. Ses successeurs reculèrent progressivement les limites de leurs états; et la conquête du royaume des Algarves, qui compléta la ruine des Maures, donna au Portugal l'étendue qu'il conserve encore. La postérité masculine de Henri finit avec Ferdinand I.er, qui mourut en 1313, laissant, d'un commerce adultère avec Léonore Tellez, épouse séparée de Jean d'Acunha, une fille unique, Béatrix, qui épousa Jean I.er, roi de Castille. A la mort de son père, Béatrix fut proclamée reine; et Léonore, sa mère, prit en main les rênes du gouvernement. Les peuples, détestant cette femme, la chassèrent. Ne voulant point un prince espagnol pour souverain, ils placèrent la couronne sur la tête de Jean, fils naturel de Pierre I.er, et grand-maître d'Avis. Jean la conserva par son courage et par une politique consommée. Secondé par ses sujets, et soutenu par Jean de Gant, son beau-père, il repoussa les attaques du roi de Castille, et finit, à l'âge de soixante-et-dix-

sept ans, un règne glorieux de cinquante ans. Les Portugais témoignèrent leur affection pour lui, en lui donnant les titres de père de la patrie et de roi d'heureuse mémoire. Ses descendants héritèrent de ses vertus ainsi que de ses talents. Sous le gouvernement de ces princes, les Portugais acquirent plus de célébrité, et parvinrent à un degré de prospérité plus haut, que les limites resserrées de leur pays et le voisinage de l'Espagne ne devoient le leur laisser espérer. Quoique sur terre ils se bornassent à la défensive, la position maritime du Portugal leur permit d'étendre leurs découvertes le long de la côte d'Afrique, et ils faisoient les préparatifs de cette expédition célèbre, qui a ouvert un passage par mer aux Grandes-Indes, et fait couler en de nouveaux canaux le commerce et les richesses de l'Orient.

Le prince qui, en 1493, époque de l'avènement de Maximilien, régnoit sur le Portugal, étoit Jean II. Comme les rois d'Espagne, de France et d'Angleterre, il avoit étendu les prérogatives de la couronne, soumis les barons, et comprimé, par la vigueur de son administration, les soulèvements intérieurs. Il paroît que ce grand monarque, à qui ses sujets ont donné le titre de prince parfait, suivoit un système de politique, bien supérieur à l'esprit de son temps. En déclarant Lisbonne port franc, et en y modérant

Chap. XX. 1493. les droits sur l'entrée et sur la sortie des marchandises, il y attira le commerce de toutes les parties du monde. Quoique uni par les liens du sang et de l'amitié avec Maximilien, Jean II évita toute alliance qui auroit pu l'engager dans les troubles de l'Europe. Il s'occupa soigneusement à maintenir la paix au-dedans et au-dehors, afin d'être plus libre de pousser les découvertes commencées sous les auspices du père de la navigation moderne, le prince Henri, son oncle. (1)

Les trois royaumes de Danemarck, de Norwège et de Suède étoient, en 1493, réunis sous les lois de la célèbre Marguerite, fille de Waldemar III, princesse qui obtint le surnom de Sémiramis du Nord. L'union de ces trois états fut signée, à Cal-
1397. mar, en 1397, et elle devoit être perpétuelle. Éric de Poméranie, neveu et successeur de Marguerite, fut chassé du trône. Après une lutte sanglante, Christophe, prince de Bavière et ne-
1444. veu du monarque détrôné, fut élu par les Danois, et les habitants de la Norwège et de la Suède lui obéirent. Il fixa sa résidence à Copenhague. Ce prince, entièrement occupé des affaires du nord, et du soin d'affermir son trône chancelant, eut, selon toute apparence, peu de rapports avec les princes d'Allemagne, quoiqu'il fût sorti de la

(1) La Clede, Histoire du Portugal, tom. I. — Lafiteau, Découvertes des Portugais.

maison de Bavière, et qu'il eût épousé une princesse de la maison de Brandebourg. Christophe étant mort sans postérité, l'union de Calmar fut dissoute. Les Danois et les Norwégiens élurent, pour roi, Christian, comte d'Oldenbourg. Les Suédois élevèrent sur le trône Canutson, grand-maréchal du royaume. Ces deux choix occasionnèrent des guerres sanglantes, durant le cours desquelles la Suède fut plusieurs fois conquise. Enfin, à l'avènement de Maximilien, les couronnes de Danemarck et de Norwège étoient sur la tête de Jean, deuxième souverain de la maison d'Oldenbourg; et la Suède, dont il n'étoit roi que de nom, étoit gouvernée par Sténon Sture, qui avoit le titre d'administrateur du royaume.

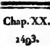
Dans les guerres qui eurent lieu pour la possession de la couronne de Suède, Frédéric III usa, en faveur de la maison d'Oldenbourg, de toute l'influence qu'il avoit dans l'empire germanique. Il conféra à Christian l'investiture du Holstein, qui fut érigé en duché. Maximilien, non moins disposé que son père à soutenir les princes d'une maison dévouée à la sienne, eut, peu de temps après son avènement à l'Empire, la satisfaction de voir Jean reconnu hautement, et couronné roi de Suède à Upsal. Ainsi, les trois couronnes du nord furent de nouveau réunies sur une même tête.

La Russie, ou plutôt la Moscovie, qui, avant

Chap. XX. 1493.

le milieu du quinzième siècle, étoit à peine connue des peuples du midi de l'Europe, ne fut considérée long-temps que comme une contrée barbare de l'Asie. La nation moscovite, resserrée au sud-est par les Tartares de Casan et d'Astracan, ou par les hordes féroces des Calmoucks, arrêtée au nord par la puissante républiq uede Novogorod, pressée à l'ouest par les Polonais, et dépourvue de toute communication avec la mer Baltique, ne connoissoit ni les arts, ni le commerce. Cette masse, qui sembloit inerte, fut mise en mouvement par Ivan-Vassilievitch I.er, prince qui monta sur le trône en 1462, et qu'on regarde, à juste titre, comme celui qui a jeté les premiers fondements de l'empire russe. A son avènement, la Moscovie étoit tributaire du kan des Tartares, et se composoit uniquement des provinces actuelles de Moscow et de Wolodimir. Mais dans le cours d'un règne prospère et long, Ivan soumit Novogorod, dont la puissance avoit passé en proverbe. (1) Il conquit aussi le duché de Tvere; il réunit à ses autres possessions les provinces de Perme et d'Ugorie, et affran-

(1) Avant la chute de Novogorod, on disoit communément dans le pays, « Qui peut résister à Dieu et » à Novogorod la grande ? » *Voyez*, pour l'histoire et l'état actuel de cette ville singulière, mes Voyages en Pologne, en Russie et en Suède, etc. L. IV, ch. 2.



chit son pays du joug des Tartares. Ainsi, il recula les limites de ses états, au nord, jusqu'à l'Ingrie et à la Livonie, et aux rivages de la Mer-Glaciale; à l'orient, jusqu'à la Sibérie; au midi, jusqu'aux rivages de la mer Caspienne, et à l'occident, jusqu'à la Lithuanie. Ce grand monarque ne fut pas uniquement guerrier. Il fit naître le commerce dans ses états, et établit une communication plus prompte avec les nations européennes. Sous ses auspices, l'artillerie fut introduite en Russie. Il entoura ses villes de fortifications régulières, et soumit ses troupes à la discipline, chose jusqu'alors inconnue parmi elles. L'accroissement progressif de sa puissance fit rechercher son alliance par les souverains de l'Europe. Sous son règne, la Moscovie étonnée vit, pour la première fois, des ambassadeurs du Pape, de l'empereur d'Allemagne, du sultan, des rois de Pologne et de Danemarck, et de la république de Venise. Lui-même envoya une ambassade à Rome, pour y négocier l'union des églises grecque et latine; et bientôt nous verrons Maximilien solliciter son amitié et ses secours contre le roi de Pologne. (1)

La couronne de Pologne étoit élective; mais le plus souvent on la laissoit dans la même famille.

(1) M. L'Evêque, Histoire de Russie, tom. II. — *Tscherebatof, Geschichte von Reussen.*

Chap. XX. Louis-le-Grand, qui l'avoit possédée en même
1493. temps que celle de Hongrie, étant mort sans postérité masculine, une nouvelle dynastie fut fondée en la personne d'Uladislas Jaghellon, qui épousa Hedwige, fille de ce monarque. Uladislas réunit la Lithuanie à la Pologne. Toutefois cette union ne subsista long-temps que de nom ; les Lithuaniens choisissoient leurs souverains dans la maison de Jaghellon, et maintenoient leur indépendance contre tous les efforts des Polonais. Casimir IV, qui, avant son élection à la couronne de Pologne, étoit duc de Lithuanie, resserra l'union des deux états; mais à sa mort, ils furent encore séparés. De ses quatre fils, Ladislas, qui étoit l'aîné, fut élu roi de Hongrie et de Bohême; Jean-Albert, qui étoit le second, monta sur le trône de Pologne; Alexandre, qui étoit le troisième, fut duc de Lithuanie, et Sigismond, qui étoit le quatrième, fut duc de Glogaw. A l'avènement de Maximilien I.er, le monarque polonais avoit été en guerre contre les ducs de Moscovie, pour la possession de Smolensko et des districts voisins. Ses prédécesseurs avoient, durant plusieurs siècles, combattu les chevaliers de l'ordre
1466. teutonique, et la querelle venoit de se terminer à l'avantage des Polonais, par l'acquisition qu'ils avoient faite de la Prusse occidentale. Ce fut sous ces auspices favorables qu'Albert succéda à la couronne de Pologne; et l'année suivante, son

alliance fut recherchée par les Vénitiens et par les Turcs(1). Chap. XX. 1493.

L'ordre teutonique doit son origine à des citoyens de Brême et de Lubeck, qui, durant le siége de St.-Jean-d'Acre, en 1189, se réunirent pour soigner les malades et les blessés. Cette société fut ensuite transformée en un ordre de chevalerie, par l'empereur Frédéric Barberousse, et gouvernée par un grand-maître. Devenue militaire, elle combattit fréquemment les Infidèles. Le duc de Masovie étant en guerre contre les Prussiens, qui étoient encore payens, ce prince appela à son secours les chevaliers de l'ordre teutonique, et, par ce moyen, ils acquirent le palatinat de Culm, ce qui fut la base de leur puissance. Ayant étendu leur domination sur le duché de Prusse, sur la Courlande et la Livonie, ils se virent maîtres des provinces les plus commerçantes et les plus riches du Nord. Dans les guerres qu'ils soutinrent contre la Pologne, ils conquirent plus d'une fois la Lithuanie; mais ayant été battus par Casimir IV, ils achetèrent la paix en lui cédant ce qu'on a appelé depuis la Prusse polonaise ou occidentale, ainsi que la ville de Marienbourg, résidence du grand-maître. Ils furent même obligés de lui faire hommage pour la Prusse orientale. Cependant les possessions de l'ordre

(1) *Duglossius.* — *Lengnich, Hist. Pol.*

Chap. XX. 1493.

teutonique étant considérées comme dépendantes de l'Empire germanique, Frédéric III l'avoit excité à persister dans le refus de cet hommage; et Maximilien I.er se montra enclin à suivre l'exemple de son père, et à procurer à l'Empire l'appui d'un corps si puissant (1).

Il s'étoit opéré un changement notable dans la situation relative de la Hongrie et de la Bohême. Tant que ces deux royaumes avoient été gouvernés par des princes différents, les chefs de la maison d'Autriche avoient pris soin de fomenter la jalousie entre les deux nations, et généralement ils s'étoient procuré l'appui de l'une contre l'autre. La réunion des deux couronnes sur la tête de Ladislas détruisit la cause de cette jalousie, et fit un devoir à Maximilien de cultiver l'amitié d'un voisin puissant, dont l'inimitié pouvoit l'empêcher de poursuivre ses desseins contre la France et l'Italie. Comme ce prince n'avoit point d'enfants, l'empereur eut un motif de plus d'entretenir la bonne intelligence avec un souverain auquel il espéroit succéder, en vertu de plusieurs pactes de famille, dont quelques-uns même avoient été conclus récemment. Ladislas, heureusement, étoit doux et pacifique. Ses occupations principales consistoient à maintenir la tranquillité dans ses états, et à repousser les at-

(1) *Duglossius. — Lengnich.*

taques continuelles des Turcs. Ses vues furent favorisées par une révolution qui s'opéra dans les esprits et dans les mœurs de ses sujets, qui jusqu'alors avoient été si turbulents. Goûtant les douceurs d'une administration sage, ils parurent suspendre les haines qui les divisoient, et perdre cette inquiétude que leur inspiroit leur gouvernement, et qui avoit agité si souvent la Hongrie et la Bohême. Ladislas avoit aussi l'avantage d'être uni par les nœuds de l'amitié au souverain de la Pologne; et il y avoit entr'eux un pacte de famille cimenté par le temps et par un intérêt mutuel (1).

Mahomet II, ayant été contenu sur les bords du Danube par Jean Huniade, et par le brave Mathias Corvin, son fils, et étant humilié par la résistance opiniâtre que lui avoient opposée dans Rhodes les chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem, avoit porté ses armes vers l'Italie. Achmet, son visir, étant descendu, avec des forces considérables, sur la côte de la Pouille, avoit pris Otrante; et paroissant vouloir garder une place qui lui ouvroit le passage jusqu'à Naples et à Rome, il y avoit mis une garnison de vingt mille hommes avec des vivres pour un an. La cour de Naples n'ayant pu, malgré tous ses efforts, recouvrer cette forteresse, la consternation s'étoit répan-

(1) *Bonfinius* et *Pelzel*.

Chap. XX. 1493. due dans l'Italie, dont les états divers étoient trop opposés les uns aux autres pour se liguer contre l'ennemi commun. Sixte IV, effrayé de la jactance du sultan, qui s'étoit vanté de faire manger son cheval sur le tombeau de St.-Pierre, avoit voulu quitter Rome; et l'Italie avoit paru menacée de devenir une province turque. Ces alarmes avoient cessé par la mort soudaine de
1481. Mahomet II, qui avoit fini ses jours dans la force de l'âge, et à une époque où il méditoit de nouvelles conquêtes. Rien ne put être plus heureux pour la chrétienté. Cet événement la délivra d'un prince qui avoit anéanti l'Empire grec, étendu et consolidé la vaste puissance que ses prédécesseurs lui avoient transmise, d'un prince dont les talents pour la guerre et l'esprit entreprenant, rendoient plus redoutable la haine qu'il avoit conçue contre le nom chrétien; d'un prince, enfin, qui, dans le temps où, par ses conquêtes, il répandoit au loin la terreur, contenoit, par l'éclat de ses exploits et la vigueur de son gouvernement, les peuples divers soumis à son empire.

Bajazet II, fils de Mahomet II, n'en eut ni les talents, ni l'activité, ni la bonne fortune. Le commencement de son règne fut marqué par la révolte de Zizim, son puîné, qui lui disputa longtemps l'autorité suprême, ce qui empêcha le sultan de porter son attention vers les affaires du

dehors. La défaite totale des troupes de Zizim, et la fuite de ce prince ne laissèrent point Bajazet dans une situation qui lui permît de suivre l'exécution des desseins de son père. Les troupes napolitaines reprirent Otrante. Zizim, après avoir sollicité la protection des chevaliers de Rhodes, trouva un asile en France, puis à Rome, et fut ainsi le gage de la sûreté de l'Italie. Des troubles dans ses états d'Asie, une guerre, à la vérité plus longue que dangereuse, et l'épuisement d'hommes et d'argent qu'occasionnèrent les vains efforts que fit Bajazet pour soumettre l'Egypte, l'empêchèrent de faire tomber tout le poids de sa puissance sur les états de la chrétienté. Les Turcs se bornèrent donc à faire, sur les confins de la Hongrie, des incursions dont le pillage fut l'objet principal, et à opérer sur la côte de l'Andalousie, une descente également entreprise pour piller. Ainsi, à l'avènement de Maximilien I.er, ils laissoient l'Europe en repos depuis environ quinze ans, ou du moins la seule république de Venise, dont la situation, les intérêts et les possessions entremêlées avec les leurs, l'avoient long-temps exposée à leurs aggressions, sembloit seule redouter une attaque de la part des troupes ottomanes (1).

(1) *Knolles's History of the Turks.* — *Wraxall's State of Europe, vol. I, of the History of France, art. Ottoman Empire.*

Chap. XX. 1493. Depuis l'époque où la maison d'Autriche avoit perdu le reste de ses domaines en Suisse, la puissance de la confédération helvétique s'étoit extrêmement accrue. Cette confédération s'étoit fortifiée récemment par l'accession de Soleure
1481. et de Fribourg(1). Ses possessions comprenoient, à l'exception du pays de Vaud, qui appartenoit à la maison de Savoie, de Neuchâtel, qui étoit soumis à ses propres comtes, et des bailliages italiens, qui dépendoient du Milanais, tout le pays qui est ordinairement désigné sous le nom de Suisse. Elle devint ainsi un anneau important de la chaîne des puissances européennes. Son alliance fut briguée par les plus grands potentats, et elle s'engagea dans les guerres qu'ils se

(1) Fribourg en Uchtland s'est fait remarquer par son long et inviolable attachement à la maison d'Autriche. Ce fut même une des possessions que cette maison conserva le plus long-temps en Suisse. Cette ville souffrit infiniment durant les guerres que se firent les princes autrichiens et les cantons helvétiques, et bien plus encore dans celles que les derniers soutinrent entre eux.

Tscharner, vol. II, p. 460 - 464. — *Planta, vol. II, p.* 6 - 47. — *Fæsis Nachrichten, etc.* — L'Histoire de Fribourg, dans le *Geschichforcher* de *Meusel*, vol. II, p. 177. — *Fuessli, Erbeschreibung der Schwitz. Eidgenosch. art. Friburgh.* — *Leu Helvetisches Lexicon, art. Friburgh.* — Voyages de Coxe en Suisse.

firent. Elle acceptoit des subsides, et ses chefs se laissoient corrompre par des pensions considérables. Enrichie par le butin, et ne pouvant plus se livrer à l'industrie, la jeunesse suisse ne sut plus goûter les douceurs de la paix; et, malgré les défenses les plus rigoureuses, elle s'enrôla au service des puissances étrangères, où elle signala cet héroïsme avec lequel elle avoit défendu ses foyers.

Chap. XX. 1493.

Les contestations qui s'étoient élevées entre la France et la maison d'Autriche, relativement à la succession de la maison de Bourgogne, et à la Bretagne, et les actes d'hostilité qui en avoient résulté, avoient fait, d'une et d'autre part, solliciter une union intime avec la confédération helvétique. Louis XI avoit acquis beaucoup de crédit près d'elle, tant par les moyens que nous venons d'indiquer, que par les avantages qu'il avoit accordés aux Suisses qui servoient dans ses armées, et les priviléges qu'il avoit conférés à ceux qui étoient venus s'établir dans ses états. Cependant, vers la fin de son règne, il avoit perdu la confiance de la confédération, en lui retirant ses bienfaits; mais Charles VIII, son fils, s'en concilia l'amitié en payant les arrérages, et en formant de nouveaux rapports. Maximilien I.er, dès son avènement au trône, témoigna également le désir de faire alliance avec les Suisses, et d'obtenir le renouvellment de l'union

Chap. XX.
1493.

héréditaire. L'influence plus forte de la France, et l'antipathie pour la maison d'Autriche firent rejeter ses offres (1).

Cette partie de la Rhétie, qu'on nomme pays des Grisons, étoit originairement une dépendance de l'empire d'Allemagne, et étoit soumise à l'évêque de Coire, à l'abbé de Dissentis, aux comtes de Werdenberg, de Sax et de Masox, aux barons de Retzuns et au comte de Tockenbourg. Vers le milieu du quinzième siècle, les Grisons secouèrent le joug de la féodalité; mais les seigneurs ayant consenti à cet affranchissement, conservèrent de grandes prérogatives. Le pays fut partagé en un petit nombre de communautés, dont quelques-unes furent gouvernées aristocratiquement. D'autres établirent un gouvernement populaire, et quelques-unes furent plus démocratiques même que les cantons ruraux de la Suisse. Ces communautés composèrent trois ligues, la ligue Grise, la ligue de la Maison-Dieu, et la ligue des dix Droitures ou juridictions; et une diète générale n'en fit qu'une seule république. Les peuples de ce pays, hérissé de rochers et entrecoupé par les Alpes Rhétiennes, toujours chargées de neige, étoient endurcis aux travaux, intrépides, belliqueux, licencieux, impatients de toute contrainte, et non moins distin-

(1) *Watteville. — Simmler. — Planta.*

gués des autres peuples de l'Europe par leurs coutumes et leurs mœurs, que par la nature de leur pays et la forme de leur gouvernement. Chap. XX. 1493.

L'évêque de Coire, membre principal de la ligue de la Maison-Dieu, avoit été fréquemment engagé en des contestations avec les souverains du Tirol, relativement à la démarcation des limites, et aux revenus des mines et des possessions territoriales. Ces querelles s'étoient enflammées par des prétentions respectives à la dignité d'avoué de l'abbaye de Munster (1). Un autre objet en litige étoit la vallée de Prettigau (2), qui, étant située entre le Tirol et la ligue des dix Droitures, étoit convoitée par cette ligue et par les princes Tiroliens. Outre ces prétentions contraires, les droits féodaux de la baronie de Retzuns, communauté de la ligue de la Maison-Dieu, et d'autres droits achetés par Sigismond, dans le pays des dix Droitures, et transmis par lui à Maximilien I.er, concouroient à faire voir de mauvais œil ce prince, par les républiques ou la république des Grisons. Ceux-ci même avoient par l'effet de ces divisions, dompté la jalousie que

(1) L'abbaye de Munster a donné son nom au Munster-Thal, où elle est située, et qui est une communauté de la ligue de la Maison-Dieu.

(2) Maximilien avoit acheté le Prettigau des comtes de Metsch.

Chap. XX. 1493.

jusque là leur avoient inspirée les Suisses; et peu de temps après l'avènement du nouvel empereur, les ligues Rhétiennes s'unirent formellement à la confédération helvétique, union qui fut très-préjudiciable à la maison d'Autriche (1).

L'Italie qui, durant le règne de Maximilien, fut une arène presque toujours ensanglantée, attiroit l'attention, comme étant le centre de la religion et des belles-lettres, le grand entrepôt du commerce, et le pays, où cette politique qui embrassoit toute l'Europe, avoit été, pour la première fois, réduite en système. En conséquence, on attachoit à l'acquisition d'une partie de son territoire plus d'importance qu'elle n'en avoit réellement dans la balance du pouvoir. Sous Othon I.er, l'Italie avoit été conquise et unie à l'Empire germanique. Quoiqu'ensuite elle eût été morcelée en différentes principautés, les empereurs en conservoient toujours la suzeraineté, excepté à l'égard des provinces qui avoient été cédées au Saint-Siége. Leur premier soin étoit d'établir leur autorité dans cette partie du monde, et leur couronnement à Monza, comme rois de Lombardie, et à Rome, comme rois des Romains, leur conservoit la plénitude de leurs droits. Dans les siècles même où la puissance impériale

(1) *Gulers Rhætia. — Tscharner. — Watteville. — Planta.*

avoit été le moins respectée, les chefs de l'Empire avoient exercé en Italie le droit d'investiture et plusieurs autres prérogatives de la suzeraineté(1). Chap. XX. 1493.

Le duché de Milan, accru des états de Gênes, de Parme et de Plaisance, appartenoit au petit-fils de François Sforce, à Jean Galéas, qui étoit âgé de vingt-cinq ans, mais qui n'étoit souverain que de nom. Son oncle, Ludovic le More (2), avoit obtenu la régence, et tenoit toujours les rênes du gouvernement. C'étoit un prince qui avoit de grands talents et beaucoup de pénétration; mais il étoit capable de rompre tous les liens du sang, et de violer tous ses devoirs pour satisfaire une ambition désordonnée. Il passoit pour le plus grand politique de son temps, et depuis la mort de Laurent-le-Magnifique, il étoit considéré comme l'arbitre de l'Italie.

Le jeune Galéas, son neveu, étoit un prince d'un caractère très-doux. Jusqu'à son mariage

(1) *Muratori.*

(2) On suppose généralement que Ludovic avoit le teint d'un brun obscur, et que ce fut ce qui lui fit donner le surnom de Maure ou de More. Cependant, Paul Jove, son contemporain, dit que ce prince avoit le teint fort clair, « Æquo pallidior. » Quelques auteurs prétendent que Ludovic fut surnommé le More, parce qu'il avoit pris pour emblême un mûrier.

Chap. XX. 1493. avec Isabelle, fille d'Alphonse, prince de Calabre, il s'étoit soumis sans murmure à la volonté de Ludovic ; mais son épouse, princesse douée de beaucoup d'esprit et de courage, ne voyoit qu'avec indignation l'autorité dont jouissoit le régent, et, à l'instigation du roi de Naples, son aïeul, elle conclut, avec la république de Florence, une ligue dont la délivrance de Galéas étoit l'objet. L'ambitieux Ludovic, au lieu d'abandonner le timon des affaires, conçut le dessein d'obtenir de Maximilien, sous prétexte que Jean Galéas n'avoit jamais été confirmé dans sa souveraineté par le chef de l'Empire, l'investiture du Milanais. En même temps, et pour prévenir l'intervention d'Alphonse, il excita le roi de France à faire valoir les droits qu'il tenoit de la maison d'Anjou, sur le royaume de Naples. Il conduisit cette double intrigue avec une adresse consommée. Ludovic n'eut pas de peine à éveiller l'ambition dans le sein d'un prince jeune et courageux, tel que l'étoit Charles VIII. Quant à l'empereur, il le gagna en lui offrant, avec une dot de quatre cent mille ducats, la main de Blanche-Marie, sa nièce; et ce mariage fut célébré au commencement du règne de Maximilien (1).

La maison de Savoie, dont les places fortes commandoient le passage des Alpes, et qui ré-

(1) *Corio, Storia di Milano. — Muratori, Annali.*

Chap. XX. 1493.

gnoit sur le Piémont, étoit représentée par Charles II, enfant de trois ans, qui étoit sous la tutelle de Blanche, sa mère. Cette princesse, qui étoit fille du comte de Montferrat, ayant embrassé le parti du régent de Milan, étoit disposée à favoriser la descente des Français en Italie. (1)

La république de Venise avoit continué à s'accroître en richesse et en puissance; et si elle avoit fait quelques pertes dans l'Archipel et la Morée, elle avoit acquis les îles importantes de Candie et de Chypre. (2) Elle avoit même obtenu la pos-

(1) Guichenon, Histoire de Savoie.

(2) La ligne masculine de la maison de Lusignan, qui possédoit la souveraineté de l'île de Chypre, s'étant éteinte en 1458, à la mort de Jean II, Charlotte, sœur de ce prince, fut proclamée reine, et exerça l'autorité royale avec son époux, Louis, comte de Genève, et père d'Amédée IX, duc de Savoie. Jean, son frère naturel, le déposa; et soutenu par les Vénitiens, il se maintint sur le trône. Sa veuve, Catherine Cornaro, Vénitienne de naissance, légua l'île de Chypre à la république de Venise. Charlotte, la reine détrônée, n'ayant point d'enfants, céda en 1487, par un acte solennel, ses droits à Charles I.er, comte de Savoie, qui les confondit avec ceux qui lui avoient été transmis, en vertu du mariage d'Anne, sœur de Jean II, roi de Chypre, avec Louis, père d'Amédée IX. En conséquence, les ducs de Savoie prirent le titre de rois de Chypre et de Jérusalem.

Chap. XX. 1493. session de Ravenne, capitale de la Romagne. Les Vénitiens, par le monopole du commerce de l'Orient, étoient devenus les facteurs de l'Europe, et avoient étendu leurs relations jusqu'aux régions de la Moscovie les plus éloignées. Venise entretenoit un grand nombre de mercenaires, que les généraux les plus habiles conduisoient aux combats. Cette république auroit probablement envahi les autres états de l'Italie, si l'union du duc de Milan avec la république de Florence et le roi de Naples n'avoit arrêté ses progrès. Comme plusieurs de ses acquisitions étoient originairement des fiefs de l'Empire ou des possessions de la maison d'Autriche, elle redoutoit les empereurs, et particulièrement Maximilien, qui ne paroissoit pas disposé à laisser dormir ses droits.

La république de Florence, après avoir essuyé tous les orages qu'entraînent les discordes civiles, et tous les maux qui accompagnent la guerre extérieure, étoit parvenue, sous le gouvernement paternel de Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique, à un haut degré de prospérité. Ce généreux protecteur des lettres, des sciences et des arts, cet homme d'état, qui étoit lui-même un des premiers littérateurs de son temps, étoit mort l'année qui avoit précédé celle où Maximilien parvint au trône impérial. Quoiqu'il n'eût eu ni le nom de souverain, ni la

Le 8 Avril 1492.

pompe de la souveraineté, il avoit gouverné, avec une autorité presque illimitée, ses turbulents concitoyens. Tandis qu'il embellissoit Florence, et qu'il y maintenoit la tranquillité, il en étendoit et en fortifioit le territoire, et sa politique consommée garantit sa république de toute attaque extérieure. Ses vertus et ses qualités lui avoient acquis une grande considération. Les souverains de l'Europe avoient conçu beaucoup d'estime pour lui; ses compatriotes l'adoroient, et il étoit regardé comme l'arbitre de l'Italie, et comme celui à qui elle devoit sa tranquillité. A sa mort, l'éclat de la maison de Médicis fut éclipsé momentanément, et Florence vit diminuer extrêmement sa propre influence. Pierre, fils de Laurent, n'en avoit ni la bienfaisance, ni le génie. Enorgueilli par l'exercice de l'autorité, et incapable de suivre le grand exemple que lui avoit donné son père, il rendit sa personne et son gouvernement odieux à ses concitoyens, et se fit mépriser des étrangers. Les Florentins n'attendoient que l'occasion de renverser le pouvoir, que Laurent de Médicis avoit établi peu à peu, et qu'il avoit maintenu par sa prudence. La situation de la Toscane donnoit à la république de Florence une grande importance en Italie; mais Pierre de Médicis étoit incapable d'arrêter la marche des Français; et quoiqu'il fût contraire à la France, il partageoit,

Chap. XX. 1493.

en conséquence des droits de l'Empire sur Pise, et même sur Florence, l'inquiétude que Maximilien donnoit aux états d'Italie. (1)

L'état de Ferrare, après avoir fait partie des vastes domaines de la comtesse Mathilde, fut momentanément érigé en république. Les princes de la maison d'Est se l'approprièrent ensuite, en vertu de leur parenté avec cette princesse, et ils le possédèrent à titre de fief impérial. Après l'infructueuse expédition de Louis de Bavière en Italie, ces princes ne voulurent plus dépendre de l'Empire, et ils reconnurent, sous le pontificat de Jean XXII, les Papes pour suzerains. Les successeurs de ce souverain pontife considérèrent donc l'état de Ferrare comme un fief de l'église, et le soumirent à payer un tribut annuel. Dans le milieu du quinzième siècle, Pie II érigea cet état en duché. Vers le même temps, Modène et Reggio furent conférés, sous le même titre, et comme formant un seul fief impérial, aux ducs de Ferrare, par l'empereur Frédéric III. Le prince régnant, à l'époque où Maximilien monta sur le trône impérial, étoit Hercule I.er, qui avoit pris part à toutes les guerres d'Italie, et qui étoit entré dans une ligue formée contre les Vénitiens, par Ferdinand I.er, roi de

(1) *Historia Medicea.* — *Muratori.* — Roscoë, Vie de Laurent de Médicis, et Vie et Pontificat de Léon X.

Naples, son beau-père, par Ludovic Sforce et par la république de Florence. Abandonné par ses alliés, il avoit été contraint d'acheter la paix en cédant le Polésin de Rovigo; et ce fut le ressentiment qu'il en conçut, qui le porta à favoriser les projets de Charles VIII sur le royaume de Naples. (1)

Mantoue, ville impériale, puis république, et enfin marquisat, appartenoit à la maison de Gonzague. Jean-François, prince qui étoit moins distingué par l'étendue de ses possessions territoriales que par ses talents dans l'art de la guerre, et qui étoit général des troupes vénitiennes, possédoit ce petit état.

Les Papes doivent être considérés à la fois comme chefs de l'église et comme princes temporels. Leur puissance spirituelle avoit décliné par degrés; et cette pleine autorité, qui avoit détrôné des souverains, disposé des couronnes, et troublé toutes les nations, s'étoit considérablement affoiblie. L'Empire s'étoit publiquement déclaré indépendant du Saint-Siége. Les princes de l'Europe, même les moins puissants, commençoient à mépriser les foudres du Vatican; et le principe reconnu que les conciles généraux sont supérieurs aux papes, avoit restreint l'au-

(1) *Muratori*, *passim*.

Chap. XX.
1495.

torité pontificale. Les états de l'Eglise se réduisoient presque aux environs de Rome. Au nord, ils ne s'étendoient pas au-delà de Pérouse, et au midi, ils étoient bornés par le royaume de Naples. La plus grande partie de ces vastes possessions, que les empereurs avoient données aux Papes, ou dont ils leur avoient assuré la jouissance, avoient été envahies, soit par des familles puissantes, soit par des villes qui s'étoient déclarées indépendantes, ou elles avoient été conquises par les princes voisins. Ainsi, les successeurs de S. Pierre sembloient sur le point d'être ramenés à la simplicité primitive des évêques de Rome, et de voir leur influence restreinte aux seules affaires de religion. Cependant, l'Eglise jouissoit toujours de revenus immenses, dont sa puissance spirituelle étoit la source. Ses richesses avoient permis à plusieurs souverains pontifes de tenir des armées sur pied, et de faire des acquisitions territoriales. Le pape régnant, à l'avènement de Maximilien à l'Empire, étoit Alexandre VI, (1) qui avoit beaucoup de pénétration d'esprit, de vigilance et de fermeté, qualités que rehaussoient encore son éloquence, sa grande habileté dans le maniement des affaires,

(1) Rodrigue Lenzuoli, neveu du pape Calixte III par sa mère, prit le surnom de Borgia, lorsqu'il fut promu au cardinalat.

et la majestueuse dignité de sa démarche; mais c'étoit un monstre de cruauté; un homme adonné à toutes sortes de vices; et il a rendu nom de Borgia honteusement célèbre, par la dépravation dont il a donné l'exemple. Il eut, d'une femme de Rome, plusieurs enfants naturels, qu'il reconnut publiquement, et à la fortune desquels on le vit toujours prêt à sacrifier la religion, la justice, l'honneur et la politique. (1) Le refus que le roi de Naples fit de donner Sanche, fille naturelle d'Alphonse, prince de Calabre, en mariage à Geoffroi, fils d'Alexandre VI, provoqua le courroux de ce pape, qui, pour se venger, conclut, avec Ludovic Sforce et les Vénitiens, une alliance, dont l'objet étoit de favoriser l'expédition de Charles VIII contre le royaume de Naples; mais le monarque napolitain ayant consenti à l'union proposée, le pape renonça à la ligue, et prit l'engagement de s'opposer à la marche des Français. (2)

Chap. XX. 1493.

Le 14 Avril 1493.

Le royaume de Naples, qui étoit un fief relevant du Saint-Siége, et l'état le plus puissant de l'Italie, avoit été long-temps agité par les prétentions rivales des maisons d'Anjou et d'Ara-

(1) *Guichardin, Lib. I. — Muratori. — Platina, Vite de' Pontifici.*

(2) *Giannone. — Muratori.* — Roscoë, Vie et Pontificat de Léon X, tom. I, chap. 4.

Chap. XX. gon, prétentions qui avoient pour bases diffé-
1493. rentes donations, et des lois de succession incertaines. Jeanne I.re, ayant été attaquée par Charles de Duras, son neveu, choisit pour son héritier (1) Louis, comte d'Anjou, et fils de Jean le Bon, roi de France. Ce choix, quoiqu'il eût été confirmé par le Saint-Siége, n'eut point son effet, Charles ayant conquis Naples, et fait mettre Jeanne à mort. Ce prince eut pour successeur Ladislas le Magnanime, qui mourut sans enfants, et dont la sœur, Jeanne II, après avoir hérité du trône, adopta d'abord Alphonse le Magnifique, (2) roi d'Aragon, et appela ensuite à
1382. sa succession René, petit-fils de Louis, comte d'Anjou. A la mort de cette princesse, les deux maisons rivales disputèrent sa couronne, et après une guerre de sept ans, Alphonse réunit le royaume de Naples à ses autres états.

1458. Alphonse n'ayant laissé que des enfants naturels, son héritier légitime étoit Jean, son frère, qui lui succéda en Sicile et en Aragon, et qui lui auroit succédé au trône de Naples, si ce royaume avoit été considéré comme héréditaire. Mais le feu roi l'ayant possédé par droit de

(1) *Voyez* les Chap. IX et XI du Ier Vol.

(2) Alphonse étoit fils de Ferdinand I.er, roi d'Aragon et de Sicile, et oncle de Ferdinand le Catholique.

Chap. XX. 1493.

conquête, ce prince avoit, du consentement des barons, et avec l'approbation d'Eugène IV et de Nicolas V, choisi, pour son successeur, Ferdinand, son fils, qui, à son avènement à la couronne, eut à vaincre l'opposition de Calixte III, et celle d'un grand nombre de seigneurs, qui appelèrent au trône Jean, fils de René, comte d'Anjou. Ferdinand prévint ou calma les séditions par sa prudence; il encouragea les manufactures et le commerce, établit la discipline dans son armée, et réforma les cours de justice; mais il souilla ses grandes qualités par sa perfidie et sa cruauté, et il a mérité l'exécration de la postérité par une des plus noires trahisons dont l'histoire ait perpétué le souvenir. Les barons s'étant soulevés, il les fit rentrer dans le devoir, puis il s'opéra entre eux et lui une réconciliation par la médiation du pape. Mais, au milieu d'une fête donnée à l'occasion d'un mariage, il fait arrêter les principaux seigneurs, ainsi que leurs femmes et leurs enfants. Quelques-uns furent mis à mort en secret; d'autres furent traduits devant une cour de justice composée d'une manière arbitraire, et condamnés à des supplices cruels. Ferdinand rétablit ainsi la tranquillité par la terreur; mais il devint, ainsi qu'Alphonse, son fils, à qui l'on imputoit ces actes, aussi contraires à la politique qu'à l'humanité, un objet d'horreur pour les peuples, à qui les prépara-

Chap. XX.
1493.

tifs de Charles VIII firent concevoir l'espérance d'être délivrés d'un joug si odieux. (1)

L'Allemagne, cette vaste contrée, dont la position géographique redoubloit l'importance, nourrissoit une population nombreuse, renfermoit une infinité de villes florissantes, et levoit, en son sein, des armées qui égaloient, en valeur et en discipline, celles des autres puissances de l'Europe. Elle étoit divisée en un grand nombre d'états, qui étoient indépendants les uns des autres, 'et dont une diète générale et un chef suprême formoient le lien. Ces avantages avoient donné à l'Allemagne la prépondérance parmi les puissances européennes, et pouvoient la lui procurer encore. Mais les intérêts opposés des parties constitutives de cet empire, l'autorité circonscrite de son chef, et la division des maisons principales en un grand nombre de branches, l'empêchoient d'agir avec vigueur au-dehors. En conséquence, ses plus grands efforts se bornoient à résister aux attaques des étrangers, et à maintenir la tranquillité intérieure. Cependant, c'étoit moins par des institutions publiques, que par des pactes de famille entre les princes, et par des ligues faites par les états, qu'on parvenoit à ce dernier but. On sacrifioit même à cet objet

(1) Giannone, Histoire de Naples.

toute considération d'honneur, de gloire militaire et d'accroissement territorial. Chap. XX.

Cette situation politique de l'Allemagne ne devoit pas faire espérer à Maximilien I.er d'en tirer de puissants secours; et celle de ses propres états ne lui offroit pas une perspective plus flatteuse, quoiqu'il réunît toutes les possessions héréditaires de ses ancêtres, à l'exception de celles qui avoient été arrachées à sa maison dans l'Helvétie, et qu'il gouvernât, en qualité de tuteur de Philippe, son fils, les vastes domaines de la maison de Bourgogne. L'Autriche, la plus considérable de ses provinces, avoit été épuisée par les exactions de Mathias Corvin, et les ravages commis par l'armée hongroise. On ne sait pas précisément quels en étoient les revenus; mais ceux de la Sitrie, de la Carinthie et de la Carniole ne formoient pas, annuellement, une somme de plus de quatorze mille marcs d'argent. Le produit des mines du Tirol, qui étoit considéré comme la partie la plus importante des revenus de Maximilien, n'alloit qu'à cent cinquante mille florins par an.(1) Les provinces extérieures suffisoient à peine aux frais de l'administration, et à l'entretien des troupes qui les gardoient. Les domaines de la maison de Bourgogne donnoient un revenu considérable, il est vrai; mais l'em- 1493.

(1) *Weiss Kunig, p. 82. — Schmidt, tom. V, p. 393.*

Chap. XX. 1493.

ploi en étoit surveillé par les états ; et Maximilien, peu de temps après son avènement au trône impérial, en remit le gouvernement entre les mains de l'archiduc.

En sa qualité d'empereur, Maximilien I.er étoit considéré comme le premier potentat de l'Europe ; il étoit servi par des rois, et d'un seul mot, il pouvoit conférer la dignité royale. Mais, malgré tout cet appareil et cette prérogative, son autorité n'existoit guère que de nom. Les rois et les électeurs, qui, dans les occasions d'éclat, remplissoient les grandes charges de sa maison, avoient une puissance égale, ou même supérieure à la sienne ; et, selon que les y portoit leur caprice ou leur intérêt, ils ne se faisoient aucun scrupule de résister à sa volonté. Quoiqu'il succédât aux droits de ses prédécesseurs sur les fiefs impériaux de l'Allemagne et de l'Italie, et qu'il eût juridiction sur les vastes contrées qui dépendoient de l'Empire, il ne possédoit pas, comme chef du corps germanique, une seule partie du domaine qui avoit appartenu aux anciens empereurs, pas une seule ville, pas un seul château fort. Pour tout revenu, il avoit les dons gratuits, que la diète lui faisoit à regret. Son autorité, comme chef suprême de la justice, étoit restreinte par la juridiction particulière que tous les électeurs et un grand nombre de princes avoient dans leurs états.

Outre ces désavantages, la découverte de la poudre à canon, et l'invention de l'imprimerie, avoient opéré dans la politique et dans l'art de la guerre, en Europe, une révolution très-contraire aux intérêts de Maximilien.

La poudre à canon paroît, quoique peut-être les nations de l'Orient en aient eu quelque connoissance, n'avoir été employée en Europe pour les opérations militaires que vers la fin du quinzième siècle. Roger-Bacon, qui florissoit au treizième siècle, décrit une composition qui semble avoir quelque rapport avec cette poudre; mais, selon toute apparence, Schwartz, alchimiste allemand, qui vivoit au commencement du siècle suivant, est celui qui a déterminé la juste proportion des ingrédients dont elle se compose, et qui l'a fait servir le premier aux opérations militaires. Les mortiers, les bombardes, et, comme ils furent ensuite appelés, les canons, étoient d'abord lourds, mal construits, difficiles à faire mouvoir, plus larges à la bouche qu'à la chambre, et employés uniquequement dans les siéges, pour lancer de grosses pierres. On en a perfectionné la construction avec le temps. On a substitué des boulets de fer aux pierres; et les effets sont devenus plus certains et plus réguliers. On a introduit des canons dans les batailles rangées, et on en a préféré l'usage à celui de toute autre machine de guerre. La

Chap. XX. 1493.

nécessité et l'industrie ont amené de nouveaux perfectionnements. Enfin, au commencement du règne de Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, on a fondu généralement des canons d'un calibre assez petit pour que deux ou trois hommes puissent en faire commodément la manœuvre.

L'invention de la poudre à canon opéra donc un changement total dans l'art de la guerre, et dans la force relative des puissances de l'Europe. Les places qui avoient défendu de petits états contre les efforts d'armées nombreuses, furent prises avec facilité. Les effets de la même invention ne furent pas moindres dans les batailles rangées. La cavalerie, qui jusqu'alors avoit formé le nerf des armées, ne décida plus la victoire par l'ensemble et l'impétuosité du choc. La chevalerie, dont l'orgueil avoit méprisé l'infanterie, fut réduite à lui céder la supériorité, et à laisser au nombre et à la discipline la gloire qui avoit été si long-temps la récompense de la force et de l'adresse.

L'infanterie, dont l'importance avoit été démontrée par les exploits merveilleux des Suisses et des Bohémiens, devint donc toujours plus nécessaire. Les vassaux perdirent le goût du service, et la noblesse dédaigna les armes à feu, comme ne convenant qu'à des lâches. La guerre ne se fit plus qu'avec des troupes réglées et un train d'artillerie nombreux. Ainsi, les peuples

qui eurent le plus d'argent purent continuer le plus long-temps les hostilités, et faire les expéditions les plus lointaines et les plus avantageuses. Ce changement de système fut très-contraire aux intérêts de la maison d'Autriche, qui, lorsque ses possessions étoient réunies, avoit, par leur position géographique et leur population nombreuse, défié les efforts de tous ses ennemis. De là provint l'extrême foiblesse de Frédéric III, dont les prédécesseurs avoient, durant le système féodal, et avant l'usage de l'artillerie, conservé la prééminence en Allemagne, quoiqu'ils n'eussent pas des états plus considérables que ceux de cet empereur. Maximilien même, qui avoit hérité de l'esprit belliqueux de ses ancêtres, et de leurs talents pour la guerre, Maximilien, qui possédoit de plus vastes états que les leurs, éprouva, d'une manière fâcheuse, les effets des causes que nous venons de retracer, et échoua dans toutes les tentatives qu'il fit pour recouvrer la supériorité de sa maison, et s'emparer des fiefs enlevés à l'Empire.

Une invention qui suivit celle de la poudre à canon, et qui n'a pas opéré de moindres changements dans les relations des puissances entre elles, et dans l'état des sociétés civiles, est l'art de l'imprimerie, (1) qui a pris naissance vers le

(1) Les trois villes de Harlem, de Mayence et de

Chap XX. 1493. milieu du quinzième siècle, et qui, dans le cours de peu d'années, parvint à un tel degré de perfection, qu'on a eu de la peine à le porter plus loin de nos jours. Cependant, l'invention fut d'abord simple et grossière. On n'imprimoit qu'un petit nombre de pages sur une planche en bois, sculptée en relief, et d'un côté seulement. On se servit ensuite de caractères mobiles, aussi en bois; puis on en fit en métal, et enfin on en coula en fonte, ce qui rendit l'impression plus régulière, plus élégante et plus durable.

Les conséquences de cette découverte heureuse et simple furent la propagation rapide de l'instruction et des lumières dans tous les ordres de la société. Le moyen coûteux de multiplier les livres par les manuscrits, avoit ren-

Strasbourg, se disputent l'invention de l'imprimerie. Cependant, la querelle porte plus sur des mots que sur des faits, et paroît provenir des définitions diverses du mot impression. S'il s'agit du principe, l'honneur de l'invention est dû incontestablement à Laurent Coster, habitant de Harlem, qui, le premier, trouva le moyen d'imprimer sur du papier, au moyen de caractères gravés en relief sur des morceaux de bois. Si c'est de l'invention des types mobiles qu'on veut parler, on doit en attribuer le mérite à Jean Guttemberg de Mayence, à Schepfer et à Faust, qui, les premiers, ont fondu des types de métal. L'invention moderne de l'imprimerie stéréotype ne doit être considérée que comme une simple application du premier principe de l'art.

fermé les trésors de la littérature dans les bibliothèques des monastères et des personnes riches. Chap. XX. 1493.
Ces dépôts étoient rares, et le plus souvent ils se composoient de livres de dévotion, de légendes absurdes et d'ouvrages de théologie. Peu d'hommes étoient familiarisés avec les auteurs classiques, et la langue grecque étoit à peine connue des peuples occidentaux. Un singulier concours de circonstances a servi, sans doute, à multiplier les bienfaits de l'imprimerie; mais ce qui en a le plus favorisé les progrès, ça été et la protection accordée aux lettres et aux arts, par les états de l'Italie, et le goût de la littérature grecque, qui a été introduit en Europe par les littérateurs, qui sont venus y chercher un asile après la chute de Constantinople.

Cette propagation générale des lumières, outre les effets immédiats qu'elle a eus sur les mœurs, les opinions et le goût du siècle, a fait poser de nouveaux principes de gouvernement et de jurisprudence en Allemagne. Les résultats heureux de la ligue de Souabe, et les changements avantageux qu'avoit faits, en d'autres contrées, la suppression du droit de guerre et de la juridiction féodale, avoient mis les Allemands en état de concevoir et d'apprécier les avantages de la liberté civile. Ils soupirèrent donc après un système de gouvernement, par lequel l'ordre pût se maintenir sans effort, et sans l'intervention

Chap. XX. 1493.

des cours féodales, dont les décisions étoient souvent partiales. Jusqu'à cette époque, les universités d'Allemagne n'avoient enseigné que la philosophie d'Aristote et la théologie; mais la connoissance de la littérature classique ayant été facilitée par l'impression, l'étude du droit-canon et celle du droit civil furent plus considérées. Ceux qui professèrent ces sciences parvinrent aux honneurs, acquirent des richesses, et commencèrent à partager la considération, qui, jusqu'alors, avoit été exclusivement attachée au métier des armes et à la noblesse. Enfin, ils prirent, dans la société, le rang qu'ils y ont conservé depuis.

Les facultés de l'esprit humain semblèrent donc s'étendre à mesure que l'on acquit la facilité de s'instruire; et à l'heureuse époque de la renaissance des lettres, l'esprit de perfectionnement s'insinua dans toutes les connoissances humaines. La peinture, qui s'étoit relevée dans le siècle précédent, anima la toile; et les efforts de cet art aimable prirent un corps, au moyen des couleurs à l'huile. Les arts et les sciences abstraites marchèrent d'un pas égal. L'architecture commença à reprendre ce caractère de grandeur et de simplicité, et cette justesse de proportion, qui distinguoient les beaux édifices de la Grèce et de Rome. La navigation, surtout, fit des progrès immenses, par l'emploi général de la boussole,

et le perfectionnement de l'astronomie nautique. De nouvelles sources de richesses s'ouvrirent par la découverte de l'Amérique, et par le passage aux Indes orientales, en doublant le cap de Bonne-Espérance. Ces causes, opérant toutes à la fois, excitèrent dans les esprits une fermentation qu'on a peine à concevoir aujourd'hui, et qui a préparé ces étonnantes révolutions dans la religion, dans le gouvernement et le commerce, qui ont commencé sous le règne de Maximilien.

CHAPITRE XXI.

1493 — 1499.

MAXIMILIEN épouse Blanche-Marie Sforce. — Ce prince remet entre les mains de l'archiduc PHILIPPE, son fils, le gouvernement des Pays-Bas. — Guerre dans la Gueldre. — Conquête de Naples par Charles VIII. — Ligue faite contre la France. — Diète de Worms. — Établissement de la chambre impériale, et abolition du droit de guerre particulier. — L'Empire ne prête qu'à regret des secours à MAXIMILIEN. — Les Français perdent le royaume de Naples. — Expédition inutile que MAXIMILIEN fait en Italie. — Mort de Charles VIII, et avènement de Louis XII à la couronne de France. — Compromis entre la France et l'archiduc PHILIPPE, au sujet de la succession de la maison de Bourgogne. — Reprise des hostilités dans la Gueldre, et trêve conclue avec Charles d'Egmont. — MAXIMILIEN fait inutilement la guerre à la confédération helvétique. — Paix et fin de toutes les contestations de la maison d'Autriche avec les Suisses.

Chap. XXI. 1493—1499.

MAXIMILIEN, qui étoit à Inspruck, lorsqu'il apprit la mort de son père, commença son règne par délivrer d'une horde de Turcs, qui avoient porté le ravage jusqu'à Laybach, la Stirie et la

Carniole. Ce prince n'imita point l'indolent Frédéric, qui laissoit à ses généraux le soin de défendre les frontières de ses états. Ayant rassemblé, à la hâte, une armée de quinze mille hommes, il marcha contre les Infidèles. Les Turcs, épouvantés, firent, à son approche, une retraite précipitée; et Maximilien, à son retour à Vienne, fut reçu comme le libérateur de son pays. (1)

Chap. XXI. 1493—1499.

Après avoir rendu les honneurs funèbres à son père, et pris en main le gouvernement de ses états héréditaires, Maximilien partit de nouveau pour Inspruck, où il épousa Blanche-Marie, sœur de Jean Galéas, duc de Milan, et nièce de Ludovic Sforce. Les motifs qui le portèrent à conclure ce mariage inégal, furent, et la dot de la princesse, dot qui consista en sommes considérables, chose importante pour un prince si nécessiteux, et le désir qu'il avoit de contracter une alliance qui lui facilitât les moyens d'intervenir efficacement dans les affaires de l'Italie. Cependant, l'orgueil des seigneurs allemands s'indigna de voir le chef de l'Empire s'allier à une famille de basse extraction, et qui ne devoit qu'à un homme, dont la naissance n'étoit pas légitime, son illustration récente. En conséquence ils osèrent demander que, conformément aux lois de l'Allemagne, les enfants qui naîtroient d'un

Le 16 Mars 1494.

(1) *Fugger*, *p.* 1087.

Chap. XXI.
1493—1499.

mariage si disproportionné, sous le rapport du rang, ne fussent point habiles à succéder au trône. Maximilien, alarmé de cette disposition des esprits, différa, jusqu'à la mort de Jean Galéas, (1) que Ludovic entreprit de déposer, d'accomplir la promesse qu'il avoit faite à ce dernier de lui conférer l'investiture du Milanais.

Après la célébration de son mariage, le roi des Romains se rendit à Louvain, où il remit entre les mains de l'archiduc Philippe, son fils, qui avoit atteint l'âge de seize ans, le gouvernement des Pays-Bas. Charles, fils d'Adolphe, comte d'Egmont, avoit été élevé à la cour de Philippe, et avoit servi sous Maximilien, qui l'avoit fait épier constamment. Il parvint à se retirer dans la Gueldre, et s'y fit un parti considérable. Après s'être emparé, par surprise, de Ruremonde et de Nimègue, il fut reconnu par la plus grande partie de la province. L'empereur s'empressa de marcher pour étouffer cette révolte; mais des intérêts plus puissants l'ayant appelé en Italie, il laissa le commandement à

(1) Jean Galéas mourut au mois de décembre 1494, après un affoiblissement graduel. On a supposé qu'il avoit été empoisonné par son oncle, conjecture qui repose plus sur le caractère et les projets de Ludovic, que sur des preuves convaincantes.

Albert, duc de Saxe, qui força d'Egmont à s'éloigner.

Chap XXI. 1493—1499.

Durant le cours de ces événements, Charles VIII avoit exécuté, avec une rapidité qui avoit confondu toute l'Europe, ses desseins contre Naples. Au mois de juillet, ce prince avoit passé les Alpes avec seize mille hommes de pied et six mille chevaux. Une maladie l'avoit retenu, jusque vers le milieu du mois d'octobre, dans la ville d'Asti en Piémont. Lorsqu'il fut rétabli, il traversa le Milanais, (1) entra en Toscane, affranchit Florence du joug des Médicis, et poursuivit son chemin par Pise et Sienne. Le 31 décembre au soir, il entra dans Rome, à la lueur des flambeaux, et revêtu d'une armure complète. Il contraignit Alexandre VI, qui s'étoit réfugié dans le château Saint-Ange, à lui rendre ses places fortes, à lui promettre l'inves-

(1) Charles VIII visita, à Pavie, Jean Galéas, son parent, qui étoit à l'article de la mort. Isabelle, épouse du prince moribond, se jeta aux pieds du monarque, et le conjura de prendre sous sa protection son époux et ses enfants. La politique et l'ambition rendirent le roi de France insensible aux larmes de cette princesse. Quelques jours après, Jean Galéas mourut, et Charles VIII, quoiqu'il ne songeât point à soutenir les droits des enfants de ce prince infortuné, lui fit faire de magnifiques obsèques. *Commines, ch. VII.*

Chap. XXI.
1493—1499.
1495.

titure du royaume de Naples, (1) et à lui livrer, comme ôtage, son fils César-Borgia. Vers le milieu du mois de janvier, Charles VIII se remit en marche, et il arriva le 22 février à Naples. Il réduisit ensuite le reste du royaume, et au mois de mai, il rentra dans la capitale, décoré de tous les ornements de la dignité impériale. (2) Alphonse, frappé de terreur, avoit remis la cou-

(1) Malgré l'assertion contraire de Guichardin, on doute que cette investiture ait jamais eu lieu. Il est probable que la promesse ne fut que verbale; car elle ne fut point insérée dans le traité conclu entre Charles VIII et le pape. — Voy. *Guicciard. Lib. I.* — Daniel, règne de Charles VIII. — *Muratori, an.* 1495. — Roscoë, Vie et Pontificat de Léon X, vol. I, chap. 4.

(2) Quelques auteurs ont prétendu qu'André Paléologue, qui étoit le dernier rejeton de la maison impériale de Constantinople, et qui avoit trouvé un asile à Rome, avoit cédé tous ses droits sur l'empire d'Orient, à Charles VIII, roi de France, qui, en conséquence, avoit pris le titre d'empereur et les marques de la dignité impériale. Pour appuyer cette assertion, on a publié, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le prétendu acte de cession; mais, comme le fait remarquer, avec raison, M. Roscoë, cette pièce célèbre doit être fausse : car elle porte la date du 11 septembre 1494, qui a précédé de deux mois l'entrée du roi de France dans Rome. Ni Guichardin, ni Muratori, ni aucun écrivain qui fasse autorité, n'ont rapporté cet acte de cession; et il ne paroît pas que

ronne à Ferdinand, son fils, qui, après avoir tenté vainement de soulever le peuple en sa faveur, chercha un refuge à Ischia, et abandonna le royaume au vainqueur. (1)

La marche rapide des Français répandit une consternation générale. Maximilien fut très-irrité de ce que le roi de France s'étoit décoré des marques de la dignité impériale, et les succès de ce prince lui causèrent de vives inquiétudes. Les états de l'Italie, comme les plus exposés au danger, furent les plus alarmés. Ludovic Sforce, lui-même, qui, à la mort de son neveu, avoit pris le titre de duc de Milan, fut le premier à chercher les moyens de résister au torrent qui menaçoit de tout renverser. En conséquence, le pape, l'empereur, le duc de Milan, le roi d'Aragon et la république de Florence, formèrent une confédération secrète, dont le double objet étoit de rétablir Ferdinand sur le trône de Naples, et de chasser les Français de l'Italie. La durée de cette ligue fut fixée à vingt-deux ans. Elle devoit mettre sur pied dix-huit mille hommes,

---

Charles VIII ait pris alors le titre d'empereur, quoiqu'il ait porté les ornements impériaux.

Voyez Vie et Pontificat de Léon X, vol. I, ch. 4, p. 224.

(1) *Giannone, L. XXIX, cap.* 1. — *Muratori, Annal.* 1494, 1495.

Chap. XXI.
1493—1499.

dont six mille devoient être fournis par le pape. La république de Venise s'engagea à laisser le libre passage, par ses provinces de terre ferme, à l'empereur, qui, sous le vain prétexte d'aller se faire couronner à Naples, devoit introduire des troupes allemandes en Italie.

Maximilien, désirant de tirer des secours des princes allemands, convoqua les états de l'Empire. Au lieu de Nuremberg, où se tenoit ordinairement la première diète du règne d'un empereur, il indiqua Worms, ville plus voisine des Pays-Bas et de l'Italie. Cette diète, l'une des plus célèbres qu'il y ait eu en Allemagne, s'ouvrit le 26 mai 1496. Maximilien la présida en personne, et jamais l'assemblée n'avoit été si nombreuse. L'empereur retraça vivement la situation de l'Europe. Il invita les états à faire cesser le reproche qu'on adressoit à l'Allemagne, et à soutenir la dignité de l'Empire, en prenant part à ce qui se passoit au-dehors. Il leur soumit deux propositions, dont la première étoit à peu près illusoire : il demanda des secours, et contre les Turcs, qui avoient fait récemment une irruption dans la Croatie, et contre les Français, qui menaçoient d'envahir toute l'Italie.

L'empereur ne négligea rien, tout le temps que dura la diète, pour inspirer des craintes aux princes allemands, et exciter leur sensibilité. Les ambassadeurs du roi de Naples parurent,

comme suppliants, devant l'assemblée. Dans une autre séance, Ludovic Sforce fut investi publiquement du duché de Milan; et comme membre de l'Empire, il en réclama l'assistance. Enfin, le légat du pape, s'étendant sur les excès commis par les troupes françaises, peignit le Saint-Père fugitif, et demanda de prompts secours pour le chef de l'Eglise et pour la capitale du monde chrétien.

Chap. XXI.
1493—1499.

Si jamais il y a eu une époque où l'intervention du corps germanique auroit eu le résultat le plus heureux, et où l'Empire auroit pu recouvrer les fiefs d'Italie, c'est sans doute celle où s'est tenue la diète de Worms. Mais, ni les raisonnements, ni l'éloquence, ni les efforts de Maximilien, ne purent tirer de leur engourdissement les états d'Allemagne. Ils étoient devenus insensibles aux incursions des Turcs; l'utilité de la balance du pouvoir ne put les frapper, ni le danger auquel les auroit exposés la prépondérance des Français en Italie, les alarmer. Le point auquel ils s'attachèrent principalement, fut le rétablissement de la tranquillité intérieure, et ils cherchèrent à l'opérer, non par des expédients momentanés, mais par des réglements efficaces et stables. La diète profita de la chaleur avec laquelle Maximilien faisoit ses propositions, pour arracher de lui un consentement qu'on avoit demandé vainement à ses prédécesseurs.

Chap. XXI, 1493—1499.

Elle reconnut, il est vrai, la nécessité de prévenir les incursions des Turcs, et d'arrêter les progrès des Français; mais elle témoigna la résolution de ne fournir aucun secours en hommes ni en argent, avant que la paix intérieure de l'Allemagne ne fût assurée. Comme tous les efforts qu'on avoit faits pour parvenir à ce but avoient échoué jusqu'alors, parce qu'on avoit négligé d'instituer un tribunal revêtu d'un pouvoir suffisant pour faire exécuter ses arrêts, on proposa la formation d'une chambre impériale, et l'abolition du droit de guerre particulier. Toutes les mesures préparatoires furent prises avec une promptitude peu commune dans les affaires de l'Allemagne. Au mois d'août, on proclama la paix publique, et l'on déclara que quiconque la violeroit désormais, seroit mis au ban de l'Empire, et paieroit une amende de deux mille marcs. Le siége de la chambre impériale fut d'abord placé à Francfort. (1) On fixa à dix-sept membres le nombre de ceux qui la composèrent. Huit conseillers devoient être membres de l'ordre équestre, et les huit autres, docteurs en droit ou licenciés. Le

(1) La chambre impériale fut transférée successivement à Worms, à Nuremberg, à Augsbourg, à Ratisbonne et à Eslingen. En 1527, elle le fut à Spire, où elle demeura jusqu'à la guerre de trente ans, et en 1698, elle fut fixée à Wetzlar.

tribunal devoit avoir pour président un prince ou un grand-seigneur de l'Empire. Tous les membres devoient être choisis entre un certain nombre de candidats qui seroient présentés à l'empereur par les états. Pour assurer l'indépendance et l'impartialité des jugements, les membres de la chambre impériale furent déclarés inamovibles. Les arrêts durent être prononcés à la pluralité des opinions, et le président eut voix prépondérante en cas de partage. En conséquence de la prérogative impériale et des priviléges des états, la compétence se borna d'abord aux appels. Comme la plupart des institutions publiques, la chambre impériale ne produisit que peu de bien dans les commencements. On eut beaucoup de peine à trouver des juges pour la composer, à faire exécuter ses jugements, et à pourvoir à ses dépenses. Tous ces obstacles se levèrent par degrés, et dans la suite des temps, ce tribunal acquit la force qui lui étoit nécessaire, et eut les résultats les plus satisfaisants. (1)

Maximilien espéroit, après toutes les concessions qu'il avoit faites, que les états de l'Empire lui fourniroient les moyens de reprendre, en Italie, l'ascendant qu'y avoient eu plusieurs de

(1) *Puetter's Historical Developpement*, *L. IV*, *c.* 1, 2, 3.—*Schmidt*, *L. VII*, *ch.* 27, 28. — *Mascovius*, *Princip. juris pub. Imp. Germ. p.* 611.

Chap. XXI.
1493—1499

ses prédécesseurs. La diète, après beaucoup d'hésitation et de délai, vota, avec emphase, la mise sur pied d'une armée permanente, « qui devoit » être assez nombreuse pour arrêter les progrès » des Français; » mais elle n'affecta, pour l'entretien des troupes qui devoient la composer, qu'une somme de 150,000 fl., qui devoit être levée en quatre ans, et dont un tiers devoit être acquitté par les états héréditaires de la maison d'Autriche. Maximilien fut invité à donner sa parole royale de ne pas continuer, au-delà de l'espace de temps fixé, la perception de cet impôt, et à consentir que le recouvrement et l'emploi des deniers fussent faits par sept trésoriers qui résideroient à Francfort, et soumettroient leurs comptes à la diète, et dont un seul seroit nommé par lui. Une autre somme de 150,000 florins, à percevoir de la même manière, et dans le même espace de temps, fut aussi vôtée pour l'établissement de la paix publique et l'institution de la chambre impériale. Mais un grand nombre de princes et de seigneurs, et particulièrement ceux de Franconie et de Souabe, refusèrent d'exécuter ces résolutions; et après une infinité de délais et de décrets rendus par les diètes suivantes, il n'entra, dans les caisses impériales, tout au plus qu'une moitié des sommes stipulées.

Tous ces obstacles empêchèrent Maximilien de prendre part efficacement aux affaires d'Italie. Au lieu de fournir à ses alliés un contingent

de neuf mille hommes, ainsi qu'il en avoit contracté l'engagement, il ne put leur en envoyer que trois mille. Heureusement pour Maximilien, il n'eut pas besoin d'armée pour expulser les Français. Charles VIII ne fut pas plutôt instruit de la formation de la ligue des états d'Italie, et de la défection de Ludovic Sforce, qu'il se retira avec autant de rapidité qu'il s'étoit avancé. Ayant laissé au comte de Montpensier, qu'il nomma vice-roi, six mille hommes, qui devoient être répartis dans les diverses places fortes du royaume de Naples, il partit à la tête d'une armée de huit mille hommes. Le pape et les cardinaux quittèrent Rome à son approche; et il poursuivit son chemin, par Sienne et Florence, jusqu'à Pise. Il attendit quinze jours dans cette ville, et en vain, un renfort que devoit lui amener le duc d'Orléans; Ludovic Sforce tenoit ce prince assiégé dans Novarre. Charles VIII ayant passé l'Apennin sans opposition, continua sa marche vers Parme. L'armée des confédérés l'attendit campée, sous les murs de Fornove. Le monarque français, dont les forces étoient bien inférieures, attaqua cependant cette armée; et après un combat opiniâtre, il parvint à s'ouvrir un passage, à dégager Novarre, et à gagner Asti. Ayant assuré sa retraite, il conclut un accommodement avec Ludovic Sforce, auquel il rendit Novarre, et promit de ne point appuyer les

Le 20 Mai.

Le 6 Juillet 1495.

Chap. XXI. 1493—1499.

droits que le duc d'Orléans avoit sur le Milanais.

La retraite inopinée de Charles VIII occasionna une nouvelle révolution dans le royaume de Naples. Les Napolitains, qui avoient reçu les Français avec enthousiasme, furent bientôt fatigués de leur domination, et désirèrent le rétablissement de leur ancien souverain. Ferdinand, étant sorti de sa retraite d'Ischia, réunit un grand nombre de ses partisans, et entra dans sa capitale, au milieu des acclamations de ce même peuple qui avoit concouru à le détrôner. Soutenu par une armée espagnole, qui étoit aux ordres de Gonsalve de Cordoue, surnommé le grand capitaine, il s'empara de toutes les places fortes qu'occupoient les Français, et la tranquillité fut rétablie dans ses états. (1)

Charles VIII fut à peine rentré en France, qu'il commença les préparatifs nécessaires pour une nouvelle expédition en Italie. Projetant principalement la conquête du Milanais, il conclut une alliance avec les Florentins, et leur envoya des troupes pour réduire la ville de Pise, qui s'étoit soustraite à leur domination. A la

(1) Giannone, Liv. XXIX, c. 2. Ferdinand ne survécut pas long-temps à son rétablissement sur le trône. Ce prince mourut au mois d'octobre 1496. Comme il ne laissa point d'enfants mâles, il eut pour successeur Frédéric son oncle.

première nouvelle de ce projet, Ludovic Sforce court vers Maximilien, qui étoit dans le Tirol. L'offre d'un subside, que les Vénitiens et le duc de Milan s'engagèrent à payer, de mois en mois, à l'empereur, le détermina à tenter une autre expédition en Italie. En conséquence, il convoqua, à Lindau, une diète qu'il fit présider par l'archiduc Charles, son fils, et il enjoignit aux princes et états de l'Empire de réunir leurs contingents à Feldkirch. Dans le dessein de rendre leur obéissance plus prompte, il annonça qu'il se proposoit d'aller à Rome pour y recevoir la couronne impériale. Ce moyen n'ayant produit que peu d'effet, Maximilien eut, à Bormio*, une entrevue avec Ludovic, avec le légat du pape et l'ambassadeur de Venise; et leurs pressantes sollicitations lui firent prendre la résolution de passer les Alpes, seulement avec cinq cents chevaux et huit compagnies d'infanterie. Il se flattoit encore de tirer de puissants secours de l'Allemagne, et il espéroit qu'avec le concours et les subsides de ses alliés, il parviendroit, non-seulement à repousser les Français, mais à faire la loi en Italie. Lorsqu'il eut franchi les monts, il apprit, avec étonnement, que Charles VIII avoit différé son expédition. Les troupes allemandes ne vinrent point se ranger sous les drapeaux de l'empereur; et ses alliés n'ayant plus besoin de ses secours, lui firent entendre qu'ils

Chap. XXI. 1493—1499

ne seroient point fâchés de le voir retourner en Allemagne. Maximilien, qui désiroit de se signaler par quelque action d'éclat, leur proposa d'attaquer la ville d'Asti. L'exécution de ce dessein fut contrariée par la division qui s'étoit mise entre les Vénitiens et le duc de Milan. Enfin, après qu'on eût rejeté plusieurs autres plans d'opérations, on consentit à ce que l'empereur entreprît le siége de Livourne, pour détacher les Florentins de l'alliance qu'ils avoient conclue avec la France. Il bloqua le port de cette ville, avec une flotte équipée dans celui de Gênes. Voyant qu'il ne pouvoit empêcher l'entrée des secours, et sa flotte ayant été dispersée par la tempête, il débarqua ses troupes pour investir la place. Ses alliés ne s'empressèrent point de lui fournir les renforts et les sommes qu'ils lui avoient promis; et même les généraux vénitiens traversèrent les opérations du siége. A la fin, pénétrant leurs véritables desseins, et fatigué de tant de traverses, Maximilien fit des reproches amers aux ambassadeurs des états confédérés, et sortit d'Italie, rempli d'indignation. Ainsi se termina cette expédition romanesque et précipitée, qui diminua infiniment la haute considération que l'empereur s'étoit acquise. (1)

Déc. 1496.

Maximilien, peu de temps après son retour

(1) *Guicciardini.*

d'Italie, fut engagé en de nouvelles contestations contre la France. Charles VIII avoit promis, par la paix de Senlis, de restituer Hesdin, Aire et Béthune, à l'archiduc Philippe, lorsque ce prince auroit atteint l'âge de vingt ans; mais il devoit garder le duché de Bourgogne, jusqu'à ce qu'on eût réglé judiciairement, ou à l'amiable, les droits en litige au sujet de la succession de Charles le Téméraire. Philippe eut à peine dix-neuf ans, qu'il demanda la restitution immédiate, non-seulement des trois villes que nous venons de nommer, mais celle aussi de tout ce dont la France s'étoit emparée à la mort du duc de Bourgogne. Le monarque français éluda la demande, sous divers prétextes; et l'affaire demeuroit indécise, lorsque ce prince vint à mourir. Comme il ne laissa qu'une fille, la couronne appartint au duc d'Orléans, qui prit le nom de Louis XII en montant sur le trône, et qui, se séparant de sa première femme, épousa Anne de Bretagne, la veuve de son prédécesseur. L'archiduc adressa au nouveau roi des réclamations, qui furent écoutées moins favorablement encore que les précédentes. En conséquence, Maximilien engagea la diète à soutenir, par une députation, les droits de son fils, et fit entrer en Bourgogne une armée de troupes autrichiennes et de Suisses, qui étoit commandée par Guillaume de Vergy. Cette armée éprouva peu de résistance au com-

Chap. XXI. 1493—1499.

1497.

Avril 1498.

Chap. XXI. 1493—1499. meneement; mais les Suisses, ou s'étant mutinés parce qu'on ne les payoit point, ou s'étant laissé corrompre par l'ennemi, se débandèrent, et les Autrichiens furent forcés de se retirer dans la Franche-Comté. Louis XII, qui songeoit alors à attaquer le Milanais, fit des propositions de
2 Juill. 1499. paix, que Philippe s'empressa d'accepter. Les villes d'Aire, de Béthune et d'Hesdin furent rendues; et la décision des droits sur la Bourgogne fut remise au parlement de Paris, ce qui, pour l'archiduc, fut l'équivalent d'une renonciation. Ce prince, comme comte de Flandre, donna l'investiture de Boulogne à Louis XII, de qui, à son tour, il reçut celle de l'Artois, du Charolais et de la Flandre. (1) Maximilien, à qui l'Empire retira son appui, fut forcé d'acquiescer à cet arrangement, quoiqu'il en fût très-mécontent; mais bientôt les habitants du duché de Gueldre et de la Frise lui donnèrent, ainsi que les Suisses, qui étoient excités par la France, assez d'occupation, pour qu'il ne pût s'occuper d'autre chose.

Après la conquête du duché de Gueldre par Albert de Saxe, les prétentions de Charles d'Egmont avoient été soumises à l'arbitrage des quatre électeurs du Rhin, et déclarées nulles. Ce duché
1495. ayant été reconnu fief de l'Empire, Maximilien

(1) Daniel, Histoire de France, tom. IV, p. 602.

le conféra à Philippe son fils. Charles feignit de souscrire à cette disposition ; mais l'exécution de l'ordonnance promulguée pour la levée de la taxe établie par la diète de Worms, ayant excité du mécontentement, il reprit les armes, et à l'aide des habitants et de la France, il recouvra la plus grande partie du pays. Ceux de la Frise, encouragés par les succès de leurs voisins, s'opposèrent également à l'exécution de l'ordonnance. Sous prétexte que leur province n'étoit point un fief de l'Empire, ils refusèrent de reconnoître Albert de Saxe, qui en avoit été nommé gouverneur, et ils se mirent sous la protection du duc de Gueldre. Ce fut en vain qu'Albert voulut étouffer cette double révolte. Après s'être rendu maître de Ruremonde et de Venlo, il fut forcé de lever le siége de Nimègue ; et à la fin, il conclut une trêve de six mois. Avant qu'elle fût expirée, Maximilien s'empressa de réunir ses troupes et de marcher contre la Gueldre. Il n'obtint point les succès qu'il avoit espérés. Le duc, soutenu par la France, résista à tous ses efforts ; et l'empereur, espérant être plus heureux en Suisse, abandonna une entreprise infructueuse. Peu de temps après son départ, les ducs de Clèves et de Juliers, à qui il avoit remis la conduite de la guerre, conclurent, par la médiation de Louis XII, une paix par laquelle Charles d'Egmont retint la plus grande partie du duché de Gueldre.

Chap. XXI.
1493—1499.

Déc. 1498.

Chap. XXI.
1493—1499.

Les projets de Charles VIII et de Louis XII, pour la conquête du royaume de Naples et du Milanais, avoient fait sentir à Maximilien les avantages qu'il auroit pu retirer d'une alliance avec les Suisses, que leur esprit belliqueux, et la position de leur pays, auroient pu rendre les arbitres de l'Italie. En conséquence, il s'étoit efforcé de se concilier l'amitié des cantons helvétiques, et de les détacher des intérêts de la France. Il avoit réussi, jusqu'à un certain point, près des cantons aristocratiques; mais l'influence plus grande et les dons des Français, joints à une haine invétérée contre la maison d'Autriche, avoient fait échouer tous ses efforts dans les cantons démocratiques. Maximilien, très-piqué, s'efforça de diviser entre eux les états helvétiques, et de leur arracher, comme chef de l'Empire, les secours qu'il n'avoit pu en tirer en qualité de chef de sa maison. Il les avoit donc requis, durant la guerre de Bourgogne, et pendant son expédition en Italie, de lui fournir, comme membres du corps germanique, un contingent en hommes. Il leur avoit également commandé de se soumettre à l'autorité de la chambre impériale, et de payer la taxe affectée à l'entretien de cette institution. Il les avoit sommés aussi d'accéder à la ligue de Souabe, espérant que leur refus les brouilleroit avec cette confédération que l'accroissement de leur influence inquiétoit,

et qui voyoit avec peine les tentatives qu'ils faisoient pour que la ville de Constance devînt partie intégrante de l'union helvétique.

Les Suisses ayant refusé de se reconnoître membres de l'Empire, et de fournir les contingents d'hommes et d'argent qu'on leur avoit demandés, le pape, à l'instigation de Maximilien, les avoit excommuniés comme adhérents de la France, et la chambre impériale avoit exercé contre eux toute la plénitude de son autorité. Des contributions avoient été levées à main-armée, et l'abbé et la ville de Saint-Gall cités devant la diète. Le comte de Sargans, co-bourgeois de Schwitz et de Glaris, et le comte de Werdenberg, l'un des membres de la ligue grise, avoient été mis au ban de l'Empire. Ces procédés violents avoient réuni tous les états helvétiques, et porté sept des anciens cantons(1) à faire alliance avec deux des ligues rhétiennes, qui étoient fréquemment en querelle avec le gouvernement du Tirol.

C'étoit au milieu de toutes ces contestations que Louis XII étoit monté sur le trône de France. Ce prince avoit pris le titre de duc de Milan, et s'étoit préparé à faire la conquête du Milanais. Maximilien avoit donc enjoint aux Suisses de ne

(1) Le canton de Berne, qui s'étoit efforcé de prévenir la rupture avec la maison d'Autriche, fut excepté.

Chap. XXI. 1493—1499.

point favoriser, contre un feudataire de l'Empire, les projets du roi de France, et il les avoit sommés de fournir un contingent de six mille hommes, pour appuyer les droits de son fils sur la succession de la maison de Bourgogne. Ils avoient demandé, pour toute réponse, qu'on mît fin aux exactions de la chambre impériale, et avoient exprimé la résolution de garder la neutralité. Dans cet état des choses, une étincelle avoit allumé un incendie. La régence d'Inspruck et les ligues grises se préparoient à tenir

1499. un congrès pour régler les différends qui subsistoient entre elles, lorsque des marodeurs tiroliens étoient tombés sur la vallée de Munster, et avoient été repoussés. Les Tiroliens s'étoient adressés à la ligue de Souabe, qui tenoit une assemblée à Constance, et les Grisons avoient demandé des secours aux Suisses, leurs alliés. Les confédérés helvétiens ayant l'avantage dans tous les combats, Maximilien avoit fait la paix avec le duc de Gueldre; et il s'étoit transporté, avec six mille hommes, à Fribourg en Brisgaw. Il y publia un manifeste violent, où il traita les Suisses de rebelles, et requit tous les états d'Allemagne de l'aider à soumettre d'opiniâtres paysans. S'étant avancé jusqu'à Constance, où ses forces principales étoient réunies, il fit ses dispositions pour attaquer l'ennemi. Les chefs des troupes allemandes refusèrent de le seconder. Maximi-

lien, ayant rangé ses troupes en ordre de bataille devant les portes de la ville, et leur ayant proposé de les conduire en personne contre les Suisses, qui étoient campés à peu de distance, elles lui répondirent qu'elles s'étoient rassemblées, non pour souiller leur gloire en combattant contre les pâtres des Alpes, mais pour défendre les frontières d'Allemagne. Maximilien, indigné, sortit de Constance, et s'étant rendu à Lindau, il fit marcher contre Soleure seize mille hommes de ses propres troupes, qui étoient aux ordres du comte de Furstenberg. Les Autrichiens investirent le poste de Dornach, que défendoit un petit corps de confédérés. Tout à coup six mille Suisses paroissent, et attaquent l'ennemi avec leur intrépidité accoutumée. Après un combat opiniâtre, les Autrichiens furent défaits, avec perte de quatre mille hommes; et leur général et plusieurs seigneurs restèrent sur le champ de bataille.

Maximilien, fatigué de cette guerre désastreuse, écouta les propositions qui lui furent faites, et conclut la paix. Les confédérés reconnurent ses droits sur le Prettigau; on soumit à la décision de l'évêque d'Augsbourg, les contestations qui s'étoient élevées entre le gouvernement du Tirol et l'évêque de Coire; et il fut arrêté que tous les différends qui surviendroient entre les parties contractantes seroient jugés par

Sept. 1499.

Chap. XXI. 1493—1499.

des arbitres. Les cantons helvétiques furent reconnus non justiciables de la chambre impériale, et exempts de toute taxe et contribution imposée par l'empereur.

Ainsi fut terminée cette guerre si longue et si meurtrière que se firent la maison d'Autriche et les Suisses; ainsi fut établie l'indépendance réelle des états helvétiques, quoique leur confédération n'ait été reconnue par l'Empire que plus d'un siècle et demi après cette pacification. Les secours efficaces que les Suisses prêtèrent aux Grisons, portèrent d'autres cantons à rechercher leur alliance; et dans l'espace de quelques années, la confédération fut complète par l'accession de Bâle, de Schaffhouse et d'Appenzel. Depuis cette époque, les habitants des treize cantons, retranchés derrière leurs montagnes, ont maintenu leur liberté et leur indépendance politique; ils ont pris rang parmi les puissances de l'Europe, et ils n'ont eu à repousser aucune attaque extérieure, jusqu'à l'invasion * des Français, qui porta une rude atteinte à la liberté et aux anciennes institutions de ce peuple généreux. (1)

(1) *Pirkheimer de Bello Helvetico*. — *Planta*. — *Tscharner*.

* Les effets désastreux de cette invasion ont été réparés, autant qu'il étoit possible, par la puissante médiation de l'empereur Napoléon, qui a raffermi cet ancien édifice sur ses bases antiques, et resserré les liens de l'union helvétique.

CHAPITRE XXII.

1499 — 1505.

Louis XII fait la conquête du Milanais.—Ludovic Sforce recouvre la plus grande partie de ce duché. — Tentative que Maximilien fait en faveur de Ludovic. — Louis XII envoie des renforts dans le Milanais. — Sforce est fait prisonnier, et tout le duché de Milan est reconquis par les Français. — Vains efforts de Maximilien pour tirer des secours du corps germanique. — Diète de Worms, et établissement d'un conseil de régence. — Trève conclue entre Louis XII et Maximilien. — Conquête et partage du royaume de Naples, effectués par les rois de France et d'Aragon. — Traité de Trente, conclu entre Louis XII et Maximilien. — Maximilien s'efforce de faire une croisade contre les Turcs. — Origine de l'union électorale. — Guerre pour la succession de Bavière. — États dont Maximilien fait l'acquisition.

Maximilien n'avoit été porté à traiter avec les Suisses que pour prêter des secours plus efficaces au duc de Milan contre la France; mais Louis XII, en sa qualité de médiateur, trouva le moyen de tirer en longueur les négociations, et avant la signature du traité, il avoit exécuté son projet d'invasion du Milanais.

Ch. XXII.
1499—1505.

Ch. XXII. 1499—1505.

La mort de Charles VIII occasionna un changement momentané dans la situation politique de l'Italie. Louis XII, au lieu de suivre ouvertement l'exécution des desseins que son prédécesseur avoit eus sur le royaume de Naples, soutint ses prétentions personnelles au duché de Milan. Il gagna le pape Alexandre VI, en lui promettant de l'aider à soumettre la Romagne, et surtout en créant César Borgia, son fils, duc de Valentinois, avec une pension de 20,000 livres, en lui conférant un commandement important dans son armée, et en s'engageant à lui procurer la main d'une princesse de la maison royale de Navarre. Il conclut une ligue offensive avec les Vénitiens, qu'il séduisit par l'offre de Crémone et de la Ghiaradadda. Il obtint aussi le passage des Alpes, en faisant de grandes largesses à la cour de Turin, et en renonçant à toute prétention au duché de Savoie. Enfin, il engagea par promesses et par menaces, les Florentins à garder la neutralité.

Louis XII, voyant Maximilien trop occupé contre les Suisses pour qu'il lui fût possible de diriger son attention vers les affaires d'Italie, et le roi de Naples trop éloigné et trop peu puissant pour prêter des secours réels au duc de Milan, s'empressa de mettre en exécution ses projets. Son armée, qui se montoit à vingt-deux mille hommes, y compris cinq mille Suisses, passa les

Alpes à la fin du mois de juillet. Elle étoit sous le commandement de Trivulce, célèbre général milanais, qui avoit de grandes relations dans son pays, et qu'une haine implacable animoit contre Sforce qui l'avoit banni. Le duc de Milan, ne se reposant pas uniquement sur ses propres forces, engagea le sultan Bajazet à déclarer la guerre aux Vénitiens, et appela à son secours le roi de Naples et Maximilien. Cependant, il avoit rassemblé une armée suffisante pour défendre ses états; et il espéroit faire tirer la guerre en longueur, jusqu'à ce qu'il eût reçu des secours de ses alliés. Mais il fut trahi par la lâcheté ou la vénalité de ceux auxquels il avoit donné sa confiance. Ses troupes se retirèrent devant les Français, et livrèrent ses places fortes, les unes après les autres. Abandonné de tous, il se réfugia, non sans beaucoup de peine, avec sa famille et ses trésors dans le Tirol. Vingt jours après l'apparition des troupes françaises dans le Milanais, la capitale se rendit; et Louis XII y entra en triomphe, le 6 octobre 1499. Ce prince remit entre les mains de Trivulce, les rênes du gouvernement, et retourna à Paris, emmenant avec lui Isabelle et François, (1) la veuve et le fils de Jean Galéas, neveu du duc de Milan.

---

(1) François fut forcé d'embrasser l'état ecclésiastique, et mourut, en 1511, abbé de Marmoutier. Il

Ch. XXII. 1499—1505.

Ludovic arriva à Inspruck, presque en même temps que la nouvelle de son infortune. Maximilien lui prodigua les marques de considération, et lui promit de prompts secours. Le duc satisfit à l'avidité de l'empereur, en lui donnant une partie des débris de son naufrage. Maximilien, soit que ce fût impuissance réelle, ou l'effet de ses profusions, n'ayant pas tenu sa promesse, Ludovic, qui apprit que ses sujets, fatigués du joug des Français, soupiroient après son retour, prit à sa solde huit mille Suisses et la fameuse garde bourguignone qui se montoit à quinze cents chevaux. S'étant mis à la tête de ces troupes, il entra dans le Milanais, dont les habitants le considérèrent comme leur libérateur. Les villes s'empressèrent de lui ouvrir leurs portes, ou de se soumettre à son autorité. Son armée grossissant à mesure qu'il s'avançoit, la nouvelle d'un soulèvement opéré dans la capitale, lui fit presser sa marche. Les habitants avoient pris les armes, et Trivulce étoit sorti de Milan, avec ses troupes, pour tâcher de conserver Mortara et Novarre, les seules places qui fussent encore en la possession des Français. Ludovic, suivant, avec autant de rapidité que de résolu-

Le 5 Fév. 1500.

fut permis à Isabelle, sa mère, de se retirer à Naples, où elle n'arriva que pour être témoin de la révolution qui précipita pour jamais sa famille du trône.

tion, le cours de ses avantages, laissa dans sa capitale, son frère, le cardinal Ascagne, pour y réunir des renforts, et lui-même investit Novarre, qu'en peu de jours il contraignit à capituler. Il auroit probablement reconquis ses états aussi promptement qu'il les avoit perdus, si le fameux chevalier Bayard, qui commandoit dans la citadelle, n'avoit refusé de souscrire la capitulation. Ayant fait passer son courage dans le cœur de ses soldats, Bayard défendit jusqu'à l'extrémité ce reste important des conquêtes que les Français avoient faites en Italie.

Tandis que toute l'Europe fixoit ses regards sur ce siége, Maximilien s'efforçoit d'arracher des secours aux états de l'Empire. Il obtint le paiement des sommes que la diète de Worms avoit votées pour le maintien de la paix publique; et, sans perdre un seul instant, il leva des troupes dans toutes les parties de l'Allemagne. Ces préparatifs alarmèrent Louis XII, et le firent songer à la défense de ses propres états. Mais, soit par un motif secret, soit par quelque événement imprévu dont l'histoire ne fait pas mention, Maximilien suspendit soudain ses armements, ce qui permit au roi de France d'envoyer en Italie cinq mille hommes de cavalerie, et quinze mille hommes de pied, dont dix mille étoient des Suisses.

L'approche de cette armée ne parut pas inti-

Ch. XXII. 1499—1505.

mider Ludovic, qui quoiqu'investi lui-même de toutes parts, continua ses opérations contre la citadelle de Novarre. L'ennemi n'osa point les troubler, et il est probable que Sforce auroit achevé son entreprise, s'il n'avoit été indignement trahi. Gagnés par la France, les Suisses qu'il avoit à sa solde se mutinèrent tout-à-coup, refusèrent de se battre contre leurs frères, et présentèrent un ordre par lequel leur gouvernement leur enjoignoit de retourner dans leur pays. Ludovic leur rappelle en vain le devoir et l'honneur. Tout ce que ses largesses, ses prières et ses larmes peuvent en obtenir, c'est la permission de traverser avec eux l'armée ennemie, déguisé en simple soldat. C'étoit une nouvelle perfidie. Il ne fut pas plutôt entre les rangs des Français, qu'il fut livré par ceux en qui il s'étoit confié. On le fit prisonnier, et il fut conduit en France sur-le-champ (1).

(1) *Corio*, *Storia di Milano*, *p.* 7. — *Guicciardini*, *Lib. V.* — *Muratori*, *an.* 1499 et 1500. — *Struvius.* — Daniel. — Barre. — *Fugger*, *Gerard de Roo.* — *Scharner.* — *Muller.* — *Watteville.* — *Planta* et autres historiens de la Suisse.

Ludovic Sforce fut renfermé rigoureusement, dans un appartement obscur, à Lis-Saint-George en Berry, puis au château de Loches. Au bout de cinq ans, il lui fut permis, à la demande de Maximilien, de se livrer, dans un rayon de quelques lieues, au plaisir de la chasse

La conquête du Milanais et l'emprisonnement de Ludovic, affligèrent d'autant plus Maximilien, que Louis XII annonçoit l'intention d'entreprendre, à l'exemple de son prédécesseur, la conquête du royaume de Naples. En conséquence, il redoubla d'efforts pour expulser les Français de l'Italie. Il fit alliance avec Frédéric, roi de Naples; il promit de le secourir en cas d'attaque, et de ne conclure ni paix ni trève sans son consentement. L'empereur entra également en négociation avec les Suisses, qui disputoient à la France le bailliage transalpin de Bellinzone, et il engagea six cantons à renouveler

et à d'autres divertissements. Il mourut dans cette captivité, en 1510, laissant deux fils, Maximilien et François, qui, par un singulier concours d'événements, ont régné sur le Milanais. Les historiens des autres nations se sont réunis pour reprocher aux Suisses leur perfidie, et les leurs ont tenté vainement de les disculper, en accusant de cette trahison un soldat d'Uri. Mais nul n'a plaint le sort de Ludovic, qui, après s'être vu, plusieurs années, l'arbitre de l'Italie, après avoir été placé au rang des souverains de l'Europe, et s'être allié à des empereurs et à des rois, a passé le reste de ses jours dans la captivité. Sa perfidie avoit excité une horreur générale, et on lui imputoit et des crimes réels et des crimes imaginaires. Son sort prouve que la bonne foi et la probité sont les meilleures sauvegardes comme les plus belles qualités d'un prince.

Ch. XXII. 1499—1505.

l'union héréditaire avec la maison d'Autriche(1). Enfin, il assembla une diète de l'Empire à Augsbourg, et soumit à cette assemblée sa demande ordinaire de secours contre les Turcs; mais il la pria plus instamment que jamais de lui procurer les moyens de réprimer l'ambition de la France.

Quoiqu'on ne doive point douter de la sincérité de Maximilien en cette conjoncture, l'événement a fourni à plusieurs historiens l'occasion de renouveler, contre ce prince, l'accusation d'inconstance et de vénalité, bien que le succès ait dépendu de circonstances qu'il ne pouvoit empêcher. La diète déclara, comme de coutume, que, jusqu'à ce que la tranquillité intérieure de l'Empire fût rétablie, et qu'on eût institué une forme de gouvernement convenable et une jurisprudence fixe, on ne devoit entreprendre aucune guerre. Cependant, elle consentit à prêter des secours, et à déterminer les contingents que devoient fournir les membres du corps germanique. Elle envoya même une ambassade au roi de France, pour ouvrir une négociation relativement au Milanais. En retour de ces concessions, Maximilien consentit à la réorganisation de la chambre impériale, qu'on n'avoit pu soutenir

(1) Zurich, Berne, Uri, Underwald, Schwitz et Glaris. — *Tscharner, vol. III, p.* 104.

parce qu'on avoit manqué de fonds; il acquiesça même à l'établissement d'un conseil de régence, qu'il avoit représenté à la diète de Worms comme un empiétement sur ses prérogatives. Ce conseil fut destiné à tenir les rênes du gouvernement dans l'absence du chef de l'Empire, et dans l'intervalle d'une diète à l'autre. Il fut composé d'un président à la nomination de l'empereur, et de vingt conseillers nommés par les électeurs, les princes et états. On en détermina la durée à six ans, et on en fixa la résidence à Nuremberg. On lui accorda la faculté de déléguer son autorité aux six électeurs, et à douze princes qui seroient choisis entre les candidats qu'on auroit présentés pour la nomination aux places de conseillers.

Maximilien, après avoir nommé président Frédéric-le-Sage, duc de Saxe, s'empressa d'ouvrir, à Nuremberg, le conseil de régence, et l'engagea à convoquer ses délégués, espérant conduire plus facilement que toute la diète, une assemblée de dix-huit personnes. Il lui soumit un projet de paix par lequel le roi de France devoit recevoir l'investiture du Milanais, payer cent mille couronnes à la chancellerie de l'Empire, rendre la liberté à Ludovic Sforce, promettre de ne point attaquer le roi de Naples avant trois ans, et prêter des secours contre les Turcs. Mais il trouva le conseil tout aussi intraitable que les états de l'Empire. La discussion des demandes

Le 16 Déc. 1500.

Déc. 1500.

Ch. XXII.
1499—1505.

qu'il avoit faites fut renvoyée à la prochaine diète, qui devoit se tenir à Francfort; et l'ambassade qui étoit allée en France, ayant conclu une trève qui devoit durer jusqu'au mois de juillet suivant, on invita l'empereur à la ratifier sur-le-champ.

Maximilien rejeta avec dédain ces propositions humiliantes, et empêcha le conseil de pousser plus loin les négociations. Louis XII, qui ne vouloit pas s'engager dans une expédition contre le royaume de Naples, tant qu'il auroit à craindre la guerre avec l'Allemagne, ni sans avoir reçu l'investiture du Milanais, avoit tracé son plan d'une manière si adroite et si compliquée qu'il étoit aussi difficile de le deviner que de le faire échouer. Dans le temps où il pratiquoit les princes et états de l'empire, il s'adressa, avec non moins de succès, à l'archiduc Philippe, qui avoit un grand ascendant sur l'esprit de son père. Il se concilia l'amitié de ce prince, jeune et ambitieux, en lui promettant, pour son fils, qui étoit encore dans l'enfance, la main de madame Claude de France, avec le Milanais en dot, et en s'engageant à ne mettre aucune opposition à ce que Philippe régnât sur la Castille et l'Aragon, dont son épouse étoit héritière présomptive. Ébloui par ces offres brillantes, l'archiduc s'efforça de réconcilier Louis XII avec Maximilien, et finit par vaincre la répugnance

que son père montroit pour entrer en négociation. Le roi de France n'ayant plus rien à redouter de la part de l'empereur, put s'occuper de l'exécution de ses projets sur le royaume de Naples. Après avoir consolidé son autorité à Milan, et aidé César Borgia à soumettre la Romagne, il avoit obtenu sans peine le consentement du pape. Il n'étoit pas moins important pour lui de s'assurer le concours de Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, qui, maître de la Sicile, pouvoit facilement contrarier l'expédition. Ce monarque, quoique uni au roi de Naples par les nœuds de la politique et par les liens du sang, écouta favorablement la proposition qui lui fut faite d'en partager les dépouilles. En conséquence, Louis XII et Ferdinand conclurent un traité, en vertu duquel le roi d'Aragon devoit obtenir, pour sa part, la Calabre et la Pouille, et le roi de France, pour la sienne, le reste du royaume avec le titre de roi de Naples et de Jérusalem. Ce traité qui fut conclu à Grenade, dans le secret le plus profond, devoit, lorsque l'armée française seroit arrivée à Rome, être communiqué officiellement au pape, pour obtenir son approbation, et l'acte d'investiture nécessaire.

Ch. XXII.
1499—1505.

L'infortuné roi de Naples réclama l'assistance de son perfide parent. Après en avoir reçu les assurances les plus formelles, il remit au général espagnol, à Gonsalve de Cordoue, les places

Ch. XXII. 1499—1505.

fortes de la Pouille. En même temps, il fit des préparatifs pour repousser l'attaque dont il étoit menacé. Mais Louis XII, ayant obtenu l'acquiescement tacite de Maximilien, fit presser la marche de ses troupes. Lorsqu'elles furent arrivées à Rome, on publia l'acte de partage, et le Pape fulmina une bulle par laquelle il déposa Frédéric

Le 25 Juin 1501.

et accorda aux rois de France et d'Aragon, l'investiture des états de ce prince. Frédéric eût peine à croire à cette ligue, jusqu'à ce qu'il eut vu les troupes espagnoles se réunir aux Français. Dans son indignation, il renonce à la couronne, presque sans avoir livré de combat pour la défendre, et recourt à la protection du roi de France, de préférence à celle de Ferdinand par qui il avoit été si indignement trahi(1). Frédéric

(1) Frédéric fut honorablement traité par Louis XII, qui lui donna un asile en France, et lui fit une pension qui fut payée exactement, même après que ce roi eût perdu le royaume de Naples. Ferdinand, fils aîné du prince détrôné, fut, malgré les promesses les plus solennelles, fait prisonnier à Tarente, par Gonsalve de Cordoue, qui l'envoya en Espagne, où on le retint dans une honorable captivité, jusqu'à sa mort, qui arriva en 1550. Alphonse, deuxième fils de Frédéric, suivit son père en France; et César, qui étoit le troisième, trouva un asile à la cour de Ferrare. Charlotte, leur sœur, épousa, en premières noces, le prince Tarente, et en secondes noces, Gui, comte de Laval. Anne de Laval, qui sortit de ce dernier ma-

ayant abdiqué, ses états, à l'exception de Tarente, furent conquis facilement et partagés entre les deux souverains, conformément aux termes du traité.

Durant le cours de ces opérations, l'empereur continua à négocier, par l'entremise de Philippe son fils; et il finit par conclure, à Trente, un traité avec le cardinal d'Amboise, premier ministre de Louis XII. Le projet d'unir à madame Claude, Charles, fils de l'archiduc, fut approuvé; et l'on projeta de donner la main de Marie, sœur du jeune prince, au premier enfant mâle, qui naîtrait au roi de France. Maximilien devoit, pour une somme fixée, accorder l'investiture du Milanais à Louis XII, qui, à son tour, promit de fournir des troupes pour combattre les Turcs, de favoriser le couronnement de l'empereur, et de soutenir les prétentions de la maison d'Autriche, à la réversion des royaumes de Hongrie et de Bohême, et les droits de l'archiduc Philippe sur la succession aux couronnes d'Espagne. Pour sauver l'honneur de Maximilien, le roi de France consentit à ne plus tenir dans une prison si étroite le duc de Milan, et à

Le 13 Déc. 1501.

riage, ayant donné sa main à François, duc de la Trémouille, fit passer, dans la maison de ce nom, les prétentions de la sienne au royaume de Naples. — *Guicciardini.* — *Giannone.* — *Muratori, tom X, an.* 1501.

Ch. XXII. 1499—1505.

rendre la liberté au cardinal Ascagne, frère de ce malheureux prince (1).

L'empereur ne demeura pas long-temps dans l'inaction, après avoir terminé de la sorte ses démêlés avec la France. Préoccupé d'une prophétie qui sembloit dire qu'il étoit né pour être un conquérant célèbre (2), ou, ce qui est le plus probable, poussé par son génie inquiet et romanesque, il chercha à faire une croisade qu'il se proposoit de conduire en personne. Connoissant la lenteur des diètes et des conseils de régence, il ne réclama point, dans les formes ordinaires, les secours de l'Empire; il sollicita les princes et états, chacun en particulier, soit de vive voix, soit par écrit. Ses espérances n'en furent pas moins frustrées. Les électeurs, au lieu d'accéder à ses demandes, se plaignirent de la manière illégale dont il avoit agi, et s'assemblèrent à Gelnhausen, où ils formèrent la célèbre union électorale. Ils convinrent de ne prendre, que de concert, aucune résolution sur les affaires publiques, et d'être toujours d'une même opinion dans les diètes. Pour maintenir leurs privilégés, et prévenir les empiétements de l'empereur, ils convinrent de se réunir tous les ans, pour délibérer sur les affaires de l'Empire.

Le 2 Juillet 1502.

(1) *Guicciardini.* — Daniel, Histoire de France. — Giannone, Histoire de Naples. — *Muratori.*

(2) *Weiss Kunig, p.* 57.

Maximilien ressentit vivement cette injure, et il ne fut pas moins affligé d'avoir été trompé dans son attente. Il envoya un ambassadeur à Gelnhausen, et reprocha amèrement aux électeurs leur conduite, ceux-ci répondirent avec aigreur à ses reproches. Il leur commanda de se séparer, mais bravant son autorité, ils dressèrent une liste de griefs. Un grand nombre de causes concoururent à échauffer la querelle. L'empereur avoit tenté de renverser la chambre impériale et le conseil de régence, et de les remplacer par le tribunal que, dans la suite, on a appelé conseil aulique. Ce tribunal avoit été originairement institué dans les domaines autrichiens; mais, en 1500, Maximilien avoit persuadé aux états de l'Empire, en leur permettant de nommer huit nouveaux conseillers, d'acquiescer à ses empiétements, sur la juridiction de la chambre impériale. Les états, comme il l'avoit probablement prévu, avoient bientôt négligé cette nomination, et l'empereur avoit influé seul sur les opérations du tribunal. Il n'avoit éprouvé qu'une foible opposition, tant qu'il n'avoit été question que d'affaires de peu d'importance; mais il avoit excité les alarmes de tout le collége électoral, lorsqu'il avoit fait citer l'électeur de Cologne pour une querelle élevée dans la ville de ce nom. Ce corps avoit fait de fortes représentations, et soutenu que l'établissement du nouveau tribunal étoit

Ch. XXII. 1499—1505. contraire aux lois de l'Empire, et que c'étoit une infraction aux droits de la chambre impériale (1).

La tentative que fit l'Empereur pour ériger l'Autriche en électorat fut un autre grief. On s'y opposa avec plus de chaleur encore, qu'à l'institution du nouveau tribunal. Les électeurs,
Nov. 1503. dans une seconde assemblée tenue à Francfort, renouvellèrent leur pacte d'union, et prirent entr'eux des engagements pour assurer le maintien de leurs droits, et prévenir l'entrée d'un nouveau membre dans leur collége.

Heureusement pour Maximilien, et pour l'Empire, le Pape ni le roi de France ne pouvoient ni ne vouloient profiter de ces troubles. La querelle n'étant point entrêtenue par l'étranger, toutes les parties, au bout de quelque temps, se montrèrent disposées à traiter d'un accomode-
Déc 1503. ment. La mort du duc de Bavière-Landshut, et la crainte qu'il ne s'élevât de nouveaux troubles au sujet de la succession de ce prince, portèrent l'empereur à faire quelques sacrifices. Il reconnut légales les réunions d'électeurs, et renonça au projet d'ériger l'Autriche en électorat. En retour, le collége électoral consentit à ce que le

(1) *Puetter's Development*, p. 241-357. — *Mascovius*, p. 599.

conseil aulique continuât à exercer la juridiction qu'il s'étoit attribuée (1).

Maximilien, malgré tous ces démêlés, n'avoit pas renoncé à son projet de croisade. Il s'étoit efforcé de lever une armée de volontaires, et d'exciter l'enthousiasme des seigneurs allemands, en annonçant divers prodiges que l'on considéroit comme des preuves réelles de l'intervention de la divinité. Dans une lettre circulaire adressée aux états d'Allemagne, il dit : « Une pierre du » poids de deux cents livres (2) est tombée ré-

(1) *Struvius.* — Barre. — *Schmidt.* — *Puetter's Development.* — Pfeffel.

(2) Cette pierre est ainsi décrite par Fugger : « Cette » année, 1492, est remarquable, parce que le 7 novembre » il est tombé du ciel, en plein jour, à Ensisheim, dans » la Haute-Alsace, une pierre d'une grosseur prodi- » gieuse, dont la chute a été accompagnée d'un coup de » tonnerre qui s'est fait entendre en Souabe, dans l'Hel- » vétie, dans la Rhétie et jusqu'au Rhin. Elle avoit une » aune de longueur ; elle étoit couleur de fer, pesoit » deux cent cinquante livres, et il en sortoit des étin- » celles comme d'un caillou, lorsqu'on la frappoit avec » un fusil. » *Fugger*, *p.* 1070.

Ce récit, et d'autres du même genre, ont passé pour des fables, jusqu'à ce que des événements et des recherches récentes en aient démontré l'authenticité. La pierre d'Ensisheim a été analysée par Berthold, chimiste français ; et il en est question dans la première

Ch. XXII.
1499 – 1505.

» cemment du ciel, près d'une armée que je » commandois dans la Haute-Alsace. Je l'ai fait » suspendre auprès de l'église d'Ensisheim, » comme un avertissement que Dieu donne aux » hommes. J'ai vainement fait connoître à tous » les princes chrétiens et aux états d'Allemagne, » ce que signifioit la chute de cette pierre mys- » térieuse. Le Tout-Puissant punit, par un fléau » terrible (1) qui a déjà enlevé des milliers » d'hommes, et a fait souffrir à d'autres des tour- » ments pires que la mort, le peu d'attention » qu'on a fait à cet avis. La punition de pé- » chés abominables n'ayant produit aucun effet, » Dieu a imprimé d'une manière miraculeuse » le signe de la croix et les instruments de la » passion en couleur de sang sur le corps et les » vêtements d'une foule de personnes (2). L'ap-

partie des Transactions Philosophiques, année 1802. — Voyez *Howard's experiments and observations on certain stones and metalline substances, which at different times are said to have fallen on the earth; also on various kinds of native iron.*

(1) Maximilien a en vue, dans ce passage, la terrible maladie qu'on prétend avoir été apportée d'Amérique en Europe, où elle parut pour la première fois, dit-on, au siége de Naples.

(2) Pic de la Mirandole a composé, sur ce sujet, un morceau de poésie latine, très-élégant, qu'il a dédié à Maximilien, en le remerciant de lui avoir fait voir ces

» parition de ces signes en Allemagne ne veut » pas dire que les Allemands se soient rendus » plus coupables que les autres peuples ; c'est au » contraire, un présage qu'ils donneront l'exem- » ple, et qu'ils seront les premiers à faire une » croisade contre les Infidèles. » D'après ces miracles et plusieurs autres qu'il rapportoit, Maximilien exhortoit à se ranger sous ses drapeaux tous ceux qui avoient quelque connoissance du métier de la guerre ; et pour les encourager de plus en plus, il promettoit des secours de la part du roi de France et du roi d'Angleterre, ainsi que la coopération du souverain pontife.

Cet appel ne fut pas sans effet. Le duc de Clèves, le prince d'Anhalt, et un grand nombre de seigneurs prirent la croix, et formèrent une compagnie à laquelle on donna le nom de Saint-George. Henri VII, roi d'Angleterre, envoya dix mille livres sterling. Les contributions qu'on devoit fournir, la paie et la durée du service des soldats, furent réglés, et l'on fit les préparatifs les plus formidables. Mais Maximilien étoit

signes miraculeux. — *Pici Mirandoli Staurostichon ap. Freyherum, tom. II, p.* 491 – 506.

Struvius, dans la préface de ce poëme, donne des extraits des différentes chroniques qui décrivent ces phénomènes. Fugger, cet infatigable historien de la maison d'Autriche, a retracé les signes de ces croix supposées. *Fugger, p.* 1132.

Ch. XXII. 1499—1505. destiné à voir échouer tous ses desseins. Le Pape dilapida les sommes recueillies dans toute la chrétienté, pour l'accomplissement de l'unique objet qu'il eut en vue, c'est-à-dire, pour élever toujours plus haut, la fortune de César Borgia, son fils. Louis XII, ou négligea de remplir une promesse illusoire, ou trouva dans la conquête du royaume de Naples, un emploi suffisant de ses forces. Enfin, la guerre de Bavière et les affaires d'Italie empêchèrent Maximilien, lui-même, d'effectuer cette expédition lointaine et inconsidérée

Jusqu'alors les projets de ce prince n'avoient pas eu de suite, ou n'avoient eu que des résultats fâcheux, tant parce qu'il n'avoit point obtenu l'appui du corps germanique, que parce que ses finances étoient toujours en mauvais état. Mais la guerre de Bavière, dans laquelle il obtint la coopération des princes de l'Empire fit rejaillir un grand éclat sur ses armes, et fut suivie, pour lui, d'un accroissement de territoire très-considérable.

George, duc de Bavière-Landshut (1), sur-

(1) La maison de Bavière étoit divisée en deux branches, la branche palatine, dont Frédéric, neveu et successeur de Frédéric le Belliqueux, étoit chef, et la branche de Bavière, qui se subdivisa en branches de Landshut et de Munich.

nommé le Riche, étant mort au mois de décembre 1503, sans postérité masculine, sa succession fut réclamée par Elisabeth sa fille, qui avoit épousé Robert, fils de l'électeur palatin, et par Albert et Wolfgang, ses cousins, qui étoient de la branche collatérale de Bavière-Munich. Albert et Wolfgang étant les seuls rejetons mâles, avoient un droit incontestable sur tous les domaines du duc, excepté sur les terres allodiales; mais, par une violation de ce droit, George, pour transmettre ses états à sa fille, avoit tenté d'obtenir le consentement de Maximilien, et quoiqu'il eût échoué dans cette tentative, il les avoit laissés, par son testament, à cette princesse et à son époux.

A la mort de George, les états de Bavière, s'adressant à l'empereur, comme au suzerain, lui demandèrent l'établissement d'un conseil de régence, et le prièrent de décider entre les prétendants. En conséquence, Maximilien cita les parties devant la diète d'Augsbourg, et, après avoir tenté vainement d'opérer un accommodement entr'elles, il adjugea toutes les possessions féodales du feu duc, et toutes les terres qu'il avoit tenues comme fiefs de l'empereur ou de l'Empire, à Albert et à Wolfgang.

Robert et Elisabeth, qui, durant le cours de ce procès, avoient pris possession de Landshut et de Burghausen, et s'étoient emparés des tré-

Ch. XXII. 1499—1505.

sors du feu duc, refusèrent d'acquiescer à la sentence rendue par l'empereur. Ils se préparèrent à soutenir leurs prétentions par les armes, et obtinrent l'appui de l'électeur palatin. Cette désobéissance excita le mécontentement de Maximilien, qui s'engagea dans cette contestation avec empressement, tant pour favoriser Albert, son beau-frère, que pour recouvrer le landgraviat d'Alsace, qui avoit été engagé à la maison palatine, et réunir au Tirol, Kufstein, Kitzbeuhl, et d'autres places des environs qui avoient été cédées à la maison de Bavière. Robert et l'électeur palatin furent mis au ban de l'Empire. L'empereur fut secondé par la ligue de Souabe, par les ducs de Wirtemberg et de Brunswick, par le landgrave de Hesse, par le margrave de Brandebourg, et par divers princes et états qui désiroient ou de maintenir l'autorité du chef de l'Empire, ou qui étoient mus par la jalousie que les conquêtes et les acquisitions de Frédéric le Victorieux leur avoient inspirée contre la maison de Bavière.

Robert employa les trésors de son beau-père à lever une armée considérable de Bohémiens. Il se rendit maître de la ville de Kufstein, qui lui fut livrée par le gouverneur, et, à l'aide des troupes palatines, il conquit la plus grande partie des états qu'on lui contestoit. Maximilien, indigné de ce mépris de son autorité, se met à

la tête d'une armée de quatorze mille hommes et de douze cents chevaux, et marche contre Robert, qui étoit campé sous les murs de Ratisbonne. Il taille en pièces les troupes palatines, puis il s'avance vers un corps de quatre mille Bohémiens, qui avoit pris position sur une hauteur. Conduisant lui-même l'aile droite à l'attaque, il force une barrière faite avec des boucliers fixés en terre. L'ennemi s'étant, selon sa coutume, retiré derrière ses chars, le combat devint toujours plus animé. Les troupes impériales plièrent et furent rompues par des sorties impétueuses. Plusieurs Bohémiens entourent Maximilien, et l'enlevèrent de dessus sa selle au moyen de leurs armes crochues. Le duc de Brunswick étant accouru, reçut les coups destinés à l'empereur, et lui sauva la vie. Sans se laisser abattre par le danger auquel il avoit été exposé, Maximilien rallie ses troupes, les excite et les conduit à la victoire. Les ennemis, quoique enveloppés et affoiblis par des attaques réitérées, firent une résistance opiniâtre. Il en périt moitié ; une partie se sauva à travers les bois, et les autres furent faits prisonniers. L'empereur prouva sa magnanimité, en rendant à ces derniers la liberté sur le champ de bataille même ; et il témoigna sa reconnoissance personnelle à Éric de Brunswick, son libérateur et l'honneur de la chevalerie, en lui abandonnant, sa vie durant,

Ch. XXII.
1499—1505.

les revenus du comté de Goritz, dont il venoit d'hériter (1).

Peu de temps après cette bataille, Robert et Elisabeth moururent, laissant trois enfants en bas âge; mais l'électeur palatin, qui soutint les intérêts de ses petits-fils, continua les hostilités. En conséquence, le Palatinat fut attaqué et dévasté par les alliés. Maximilien, en même temps, prit Kufstein et Géroldseck, dirigea sa marche vers l'Alsace, et s'empara de cette province dont les habitants le reçurent à bras ouverts. L'électeur palatin se renferma dans la forteresse de Heidelberg; mais son espoir d'obtenir des secours de la France ayant été déçu, il se soumit. L'empereur prononça la sentence, dans une diète tenue à Cologne. Le pays situé entre le Danube et la

(1) *Pelzel*, *p.* 502.

La maison de Goritz, fondée par Albert, fils de Meinhard, (*voy.* vol. I, p. 198) s'éteignit au mois d'avril 1500, par la mort de Léonard, dernier rejeton de la branche masculine. En vertu des pactes de famille entre les comtes de Goritz et la maison d'Autriche, Goritz et Gradiska échurent à Maximilien. *Cronberg, de Comitibus Goritiæ passim, etc. p.* 395. Les comtés de Goritz et de Gradiska, qui sont situés sur les frontières de la Carinthie et de la Carniole, et qui réunissent ces provinces au district de Trieste, sont plus importants par leur position géographique que par leur étendue.

Naab (1), la ville de Neubourg et les terres allodiales furent adjugées aux fils de Robert et d'Élisabeth, et le reste appartint à la branche de Bavière-Munich. Maximilien, pour s'indemniser des frais de la guerre, retint Kufstein, Géroldseck, Kitzbeuhl, Ratenberg, Neubourg-sur-l'Inn, le comté de Kirchbourg en Souabe, la seigneurie de Weissenhorn, et le landgraviat d'Alsace. Ses alliés obtinrent plusieurs villes et districts, qui furent démembrés du Palatinat. En conséquence, la maison palatine, qui étoit si puissante sous Frédéric-le-Victorieux, descendit du premier au second rang, parmi les princes de l'Empire germanique (2).

(1) Ce pays, qui fut ensuite appelé Haut-Palatinat, comprenoit les duchés de Neubourg et de Sultzbach.

(2) Nous avons consulté, pour tracer le tableau de la guerre de Bavière, *Trithemius, de Hist. Belli Bavarici ap. Freyherum, vol. III.* — *Gerard de Roo, Lib. II. Fugger, Liv. VI.* — *Pelzel, p.* 502. — *Schmidt, Lib. VII, cap.* 51. — Pfeffel. — Cette guerre a été le sujet d'un poëme épique, composé en latin par l'italien Bartholinus. Maximilien est le héros de ce poëme, qui est intitulé, *Austriados*, et dans lequel l'auteur a mêlé, d'une manière ridicule, l'ancienne mythologie avec les mœurs nouvelles.

CHAPITRE XXIII.

1503 — 1508.

Contestations entre les Français et les Espagnols, pour le partage du royaume de Naples. — Traité conclu à Blois, entre la France et la maison d'Autriche. — Ligue contre la république de Venise. — Affaires d'Espagne. — Mort d'Isabelle, reine de Castille. — Union de Louis XII et de Ferdinand le Catholique, et violation du traité de Blois. — L'archiduc Philippe obtient le gouvernement de la Castille. — Mort de ce prince. — Contestation entre Maximilien et Ferdinand pour la régence des Pays-Bas. — Ferdinand s'en saisit. — Affaires d'Italie. — Mort d'Alexandre VI, et exaltation de Jules II. — Soulèvement opéré à Gênes. — Préparatifs de Louis XII pour porter la guerre en Italie. — Le Pape s'adresse à l'empereur. — Diète de Constance. — Maximilien tente de s'ouvrir, de vive force, un passage en Italie. — Les Vénitiens s'y opposent. — Le Pape le déclare empereur élu des Romains. — Maximilien fait la paix avec la république de Venise.

Ch. XXIII. 1503—1508.

Avant que les hostilités eussent cessé en Bavière, les affaires d'Italie avoient attiré de nouveau l'attention de Maximilien Ier. A peine les

Français et les Espagnols avoient-ils eu achevé la conquête du royaume de Naples, que le partage les avoit désunis. Ils avoient eu promptement recours aux armes. Les Français s'étoient emparés de la Capitanate, province fertile, qui étoit l'objet de la contestation. Ils avoient chassé les Espagnols des places principales de la Calabre et de la Pouille; et même ils tenoient Gonsalve de Cordoue bloqué dans Barletta, où la disette sembloit devoir forcer bientôt ce général à capituler. Dans cet état des choses, l'empereur releva les affaires des Espagnols, en leur envoyant un corps de trois mille hommes, qui s'embarqua à Trieste, et à qui les Vénitiens permirent de traverser le golfe Adriatique.

Maximilien fit cette démarche, tant parce qu'il étoit mécontent du retard que Louis XII apportoit à exécuter le traité de Trente, que parce qu'il espéroit procurer à ses petits-enfants la couronne de Naples. Mais les sentiments de l'archiduc Philippe différoient infiniment de ceux de son père. Ce jeune prince, allant des Pays-Bas en Espagne, avoit été reçu avec de grands honneurs par Louis XII, et avoit renouvelé le traité de Trente. Quelques démêlés qu'il eut avec Ferdinand lui firent désirer d'obtenir l'exécution d'un traité si avantageux à sa maison. En conséquence, il arracha au roi d'Espagne une autorisation pour négocier. A son retour, il visita le roi de France à

Ch. XXIII. 1503—1508.

Lyon, où il conclut, au nom de son beau-père (1), un traité avec le monarque français. Il fut stipulé que le royaume de Naples seroit divisé, conformément au premier partage, et que ce qui étoit échu à Ferdinand, seroit gouverné par Philippe. Toute la monarchie napolitaine devoit être cédée au jeune archiduc Charles et à madame Claude, sa future épouse. Quant à la province qui étoit l'objet de la contestation, elle fut mise à la disposition de Philippe. Après cette convention, on fit passer aux généraux français et espagnols l'ordre de s'abstenir de tout acte d'hostilité; et l'on arrêta la marche des troupes que le roi de

(1) Les historiens français et les historiens espagnols diffèrent extrêmement entre eux au sujet de cette négociation. Les premiers disent que Philippe avoit des pleins pouvoirs; les autres le nient. Cependant, il est évident que l'archiduc avoit reçu des instructions pour entrer en négociation; et il est probable que dans son empressement à conclure un accommodement, il excéda ses pouvoirs. Il est clair aussi que Ferdinand n'étoit point disposé à se laisser lier par quelque stipulation que ce pût être; car l'historien espagnol, Ferreras, qui montre tant de partialité pour ce prince, reconnoît qu'il avoit préalablement fait passer, à Gonsalve de Cordoue, la recommandation secrète de ne point obéir aux ordres de Philippe. *Voy.* la traduction de Ferreras, par d'Hermilly, Histoire d'Espagne, tom. VIII, p. 234. — *Voy.* aussi Guichardin, Liv. V, et Daniel, tom. IV.

France envoyoit à Naples. Mais Ferdinand avoit enjoint à Gonsalve de Cordoue de n'avoir aucun égard à ce qui lui seroit ordonné de la part de l'archiduc. Le général espagnol, ayant reçu des renforts, refusa de cesser les hostilités. Il pressa les Français avec force ; il les battit près de la rivière de Gioia, les défit complétement sur le bord du Garigliano, les chassa de Naples, et mit le siége devant Gaëte, la dernière place importante qui leur restât.

Philippe, choqué d'avoir été l'instrument dont on s'étoit servi pour consommer cet acte de perfidie, en témoigna sa douleur, et s'efforça d'opérer un rapprochement entre son père et le roi de France. Il y parvint ; et, en conséquence, il se fit à Blois un accommodement entre ces trois 1504.
princes. L'empereur avoit promis, par le traité conclu précédemment en cette ville, de donner l'investiture du Milanais à Louis XII, pour une somme de deux cent mille livres, et à condition que si ce prince mouroit sans postérité masculine, le duché de Milan appartiendroit conjointement à madame Claude et à l'archiduc Charles. Il fut réglé, par le second traité, que dans ce même cas, le duché de Bourgogne et ses dépendances, la Bretagne, Milan et Gênes, et les comtés d'Asti et de Blois passeroient aux deux jeunes époux et à leur descendance. On arrêta même que si le roi de France empêchoit le mariage pro-

Ch. XXIII. 1503—1508.

jeté, Charles auroit la Bourgogne, le Milanais et le comté d'Asti, ou que si les obstacles provenoient du côté de la maison d'Autriche, l'empereur perdroit tout droit sur le duché de Milan, et que l'archiduc renonceroit à ses prétentions au duché de Bourgogne. En même temps, Maximilien, Louis XII et Jules II firent, contre les Vénitiens, une ligue qui, bien qu'elle n'ait eu aucun effet immédiat, fut le prélude de la fameuse ligue de Cambrai.

Ce traité fut presque aussitôt rompu que conclu. Quand le double mariage de l'archiduc Philippe et de l'infante Jeanne, et de l'infant Jean et de l'archiduchesse Marguerite avoit été résolu, il y avoit peu d'apparence que Jeanne dût hériter des royaumes d'Espagne; car, outre Jean son frère, elle avoit une sœur aînée, Isabelle, qui étoit promise à Alphonse, fils du roi de Portugal. Jean étoit mort peu de temps après son mariage, sans laisser de postérité. Alphonse, l'époux d'Isabelle, éprouva le même sort. Sa veuve s'unit à
Août 1498. Emmanuel, roi de Portugal, dont elle eut un fils, nommé Michel, qui fut déclaré héritier de ce royaume, ainsi que de ceux de Castille et d'Aragon; mais Isabelle mourut en couche, et le jeune
Le 2 Juillet 1500. prince ne vécut pas deux ans. Jeanne devint ainsi héritière présomptive des royaumes d'Aragon et de Castille. L'archiduc Philippe avoit donc la perspective de les unir à ceux de Naples et de

Sicile, et aux états des maisons d'Autriche et de Bourgogne. Ch. XXIII.

Peu de temps après la mort du fils d'Isabelle et d'Emmanuel, Philippe et Jeanne furent invités à se rendre en Espagne, et leurs droits sur les couronnes de Castille et d'Aragon furent reconnus solennellement par les Cortès des deux royaumes. Mais Philippe déplut à Ferdinand et à Isabelle, par sa conduite légère et par le peu de considération qu'il témoignoit à leur fille, princesse dont le moindre défaut étoit de manquer de beauté. Il excita particulièrement la défiance de Ferdinand, par l'empressement qu'il montroit à obtenir le gouvernement de la Castille, à la mort d'Isabelle, qui paroissoit devoir être prochaine. L'archiduc, de son côté, étoit fatigué de l'étiquette minutieuse de la cour d'Espagne, et soupiroit après la vie plus agréable et plus libre qu'il menoit dans ses propres états. En conséquence, il partit brusquement, laissant son épouse qui l'adoroit sur le point d'accoucher, et tombée dans une mélancolie profonde et voisine de l'égarement d'esprit. Son voyage et ses négociations en France accrurent le mécontentement que sa conduite avoit déjà donné au roi et à la reine d'Espagne.

1503—1508.

1503.

Isabelle mourut vers la fin de l'année suivante. Certaine que sa fille étoit incapable de gouverner, et irritée contre Philippe, elle avoit, en mourant, Déc. 1504.

Ch. XXIII. 1503—1508.

confié, jusqu'à ce que Charles, son petit-fils, eût atteint l'âge de majorité, la régence de Castille à son époux. Elle avoit aussi légué à Ferdinand la moitié du revenu des contrées qui avoient été nouvellement découvertes en Amérique, et la grande maîtrise des trois ordres militaires; mais de peur de priver sa postérité du royaume d'Aragon et des autres états de son époux, elle l'avoit fait jurer qu'il ne se remarieroit point.

A la mort d'Isabelle, Jeanne et Philippe furent proclamés souverains de la Castille; et Ferdinand prit la régence, du consentement des états. L'archiduc, trompé dans ses espérances, protesta contre le testament de la feue reine. Excité par un parti puissant de seigneurs castillans, qui redoutoient l'administration rigoureuse de Ferdinand, il somma son beau-père de lui remettre les rênes du gouvernement, et de sortir de la Castille. Ferdinand méprisa cette sommation d'un jeune homme sans expérience; mais il ne négligea aucun moyen de consolider son autorité. Il entra même dans une négociation secrète avec Jeanne, qui avoit rejoint son époux, et il engagea cette princesse à confirmer, par un acte signé de sa main, les droits de son père à la régence. L'intrigue ayant été découverte, l'acte fut intercepté, et l'on interdit à Jeanne toute communication avec les Espagnols qui étoient à sa cour.

Philippe parut alors sur le point de parvenir

à son but. La plus grande partie de la noblesse castillane avoit embrassé son parti; et d'ailleurs, il se croyoit assuré des secours de Louis XII, qui avoit promis solennellement de soutenir les droits de ce prince. Mais les ressources de Ferdinand n'étoient point épuisées. Pour frustrer des royaumes d'Espagne la maison d'Autriche, il offrit sa main à Jeanne (1), fille de Henri IV, roi de Castille, et nièce de la feue reine. Ayant échoué dans ce projet, tant par l'opposition du roi de Portugal, que par l'éloignement que la princesse sen-

(1) Le gouvernement foible et les débauches de Henri IV, frère d'Isabelle, excitèrent beaucoup de mécontentement dans la Castille. Les seigneurs se soulevèrent et offrirent la couronne à cette princesse, qui refusa de la porter avec un titre incertain. Alors, les Castillans contraignirent Henri à faire divorce avec la reine son épouse, qu'on accusoit d'adultère, à déclarer sa fille illégitime, et à nommer Isabelle pour lui succéder au trône. Henri révoqua ces dispositions, et à sa mort, il légua la couronne à sa fille. Le parti d'Isabelle, qui étoit soutenu par Ferdinand, étoit trop puissant pour souffrir cette inexécution de l'acte qu'il avoit arraché. Après une foible résistance, la fille infortunée de Henri IV renonça à ses prétentions, et se retira dans un couvent en Portugal. Elle y demeura tout le temps que vécut Isabelle, et l'histoire n'auroit plus parlé de cette princesse, si le courroux de Ferdinand ne l'avoit porté à lui offrir sa main.

Ch. XXIII.
1503—1508.

tit pour lui, il chercha à contracter une alliance avec le roi de France, et demanda en mariage Germaine de Foix, qui étoit nièce de Louis XII, et qui n'avoit que dix-huit ans.

Le monarque français, qui n'avoit vu qu'un expédient temporaire dans ses relations avec Philippe, s'empressa d'accepter une proposition dont l'effet devoit désunir les royaumes de Castille et d'Aragon, et empêcher que la réversion de la couronne de Naples n'eût lieu en faveur de la maison d'Autriche. Cependant il temporisa, jusqu'à ce qu'il eût obtenu l'investiture du duché de Milan; mais, lorsque Maximilien la lui eût conférée, il rompit le traité de Blois, que jamais il

Avril 1505.

ne s'étoit proposé d'exécuter. Il unit madame Claude, sa fille, à François, duc d'Angoulême, qui étoit l'héritier présomptif du trône; et avant

Octobre.

la fin de l'année, il conclut, avec Ferdinand, un traité par lequel il promit de lui donner sa nièce en mariage, et de soutenir ses droits contre l'empereur et l'archiduc. Le royaume de Naples fut assuré aux enfants mâles qui pourroient naître de cette union; mais, au défaut de postérité masculine, il devoit être réuni à la couronne de France.

Philippe fut frappé comme de la foudre, à cette défection d'un souverain sur l'amitié duquel il avoit compté; et il sentit la nécessité de tenir une autre conduite. Usant de plus d'adresse et de dissimulation qu'on ne devoit en attendre de sa

jeunesse et de son caractère ardent, il proposa à Ferdinand de compromettre sur leurs différends. Le monarque espagnol, trompé par cette modération apparente, conclut à Salamanque, avec son gendre, un traité en vertu duquel le gouvernement de la Castille dût être exercé au nom de Jeanne, de Ferdinand et de Philippe. Conduisant avec lui Jeanne, son épouse, et accompagné d'un corps de troupes considérable, l'archiduc monta, dans un des ports des Pays-Bas, sur une puissante flotte, pour passer en Espagne. La tempête le força de relâcher en Angleterre. Bientôt il remit à la mer, et il fit son débarquement à la Corogne, sans qu'on lui eût opposé le moindre obstacle. Les Castillans se déclarèrent en sa faveur. Ferdinand renonça à la régence, et ne conservant que la grande maîtrise des trois ordres militaires, il se retira dans l'Aragon. Philippe séquestra soigneusement sa malheureuse épouse, dont l'infirmité s'augmentoit chaque jour. Il s'efforça même de la faire déclarer incapable de régner, et de se faire déférer toute l'autorité, jusqu'à ce que son fils fût majeur. Les Castillans ne voulurent point intervertir ainsi l'ordre de succession au trône. Ils prêterent serment à Jeanne, comme à leur légitime souveraine, à Philippe comme au légitime époux de cette princesse, et au jeune archiduc Charles, comme prince des Asturies, et héritier de la

Ch. XXIII.
1503—1508.
Le 24 Nov.

Ch. XXIII. 1503 – 1508. couronne. Le gouvernement de Philippe fut de peu de durée. Le mécontentement qu'excitèrent sa conduite envers son épouse, et sa partialité pour les Flamands, auxquels il avoit conféré les grandes charges de l'Etat, fit regretter Ferdinand. Les troubles qui s'étoient élevés dans plusieurs parties du royaume annonçoient une révolution prochaine, lorsqu'une fièvre, qui fut la suite d'un exercice trop violent, mit Philippe au tombeau, dans la vingt-huitième année de son âge, et le quatrième mois de son administration. Ce prince laissa deux fils, Charles, qui venoit d'atteindre sa septième année, et qui étoit dans les Pays-Bas, et Ferdinand, qui avoit à peine quatre ans, et étoit, depuis sa naissance, demeuré en Espagne, confié aux soins de son aïeul. Philippe fut aussi père de trois filles; et son épouse étoit enceinte lorsqu'il mourut.

Le 25 Sept. 1506.

A la mort de Philippe, l'autorité revint à Jeanne, de qui elle émanoit. La perte que cette princesse venoit de faire lui porta un coup si terrible, que son esprit s'aliéna totalement. Ensévelie dans un morne chagrin, elle passoit les jours entiers à contempler les restes inanimés de son époux. Refusant de prendre en main les rênes du gouvernement, d'établir une régence, ou de convoquer les états, elle renvoya à son père toutes les propositions qui lui furent adressées. En cet état d'indécision, une junte de seigneurs choisit

un conseil de régence, et le peu d'accord qui régna entre les membres de ce conseil, jeta le royaume dans la plus grande confusion. On se souleva de tous côtés, et la Castille éprouva toutes les horreurs de l'anarchie.

Durant ces troubles, Ferdinand s'étoit rendu à Naples, pour y recevoir le serment de ses nouveaux sujets, et surtout pour en éloigner Gonsalve de Cordoue, qui, malgré les services signalés qu'il lui avoit rendus, donnoit beaucoup d'ombrage à ce monarque. Se reposant sur le zèle de ses partisans, assuré de son ascendant sur l'esprit de sa fille, et persuadé que les troubles contribueroient à faire désirer avec plus de vivacité aux Castillans, de lui confier les rênes du gouvernement, il différa son retour, et parut faire peu d'attention à ce qui se passoit dans la Castille, quoiqu'il y eût un intérêt si grand.

De son côté, Maximilien montra, pour obtenir la régence, comme aïeul et tuteur naturel du jeune prince, toute l'ardeur qui le caractérisoit. Quoique trop occupé des affaires d'Allemagne pour pouvoir se transporter dans la Castille, il fit, pour soutenir le parti autrichien, tous les efforts dont il étoit capable. Il requit Ferdinand, par une ambassade, de reconnoître l'autorité du conseil de régence, et d'employer ses bons offices près du roi de France, pour assurer l'exécution du traité de Blois. Ferdinand répon-

Ch. XXIII. 1503—1508. dit qu'il ne pouvoit y avoir de conseil de régence en Castille, que Jeanne, sa fille, étoit seule et légitime souveraine, et que si cette princesse ne vouloit ou ne pouvoit exercer les fonctions du gouvernement, c'étoit à lui, non-seulement comme son père, mais en vertu du testament d'Isabelle, que l'autorité devoit appartenir. Il termina sa réponse en cherchant à justifier l'inexécution du traité de Blois. Peu de temps après, il partit de Naples. Il eut à Savone une entrevue avec le roi de France, et prit terre ensuite à Valence. En s'avançant vers la Castille, il rencontra Jeanne sa fille, qui se jeta à ses pieds, et lui remit son autorité. Il prit les rênes du gouvernement sans opposition, châtia les seigneurs révoltés, humilia les partisans de l'Autriche, et rétablit la tranquillité. Pour consolider sa puissance, il demanda, sous prétexte de l'habituer au langage et aux coutumes des peuples sur lesquels il devoit régner, qu'on lui envoyât le jeune prince des Asturies. Maximilien rejeta cette demande avec hauteur. Dans le dessein d'encourager les mécontents, il fit circuler le bruit qu'il alloit s'embarquer pour l'Espagne avec des forces considérables, et nomma, pour se rendre en ambassade près de Ferdinand, André del Burgo, que son esprit factieux avoit fait bannir de Castille. Le monarque espagnol n'ayant pas voulu recevoir
1508. un tel ministre, l'empereur chargea secrètement

don Pedre Guevara de lui former un parti parmi les seigneurs mécontents, et surtout de gagner Gonsalve de Cordoue, qui étoit exilé dans ses terres. Cet agent fut arrêté sous un déguisement, mis à la torture, et forcé, de la sorte, à dévoiler ses intrigues, et à nommer ses complices (1). Ce fut là la dernière tentative que fit Maximilien pour obtenir la régence de Castille. Incapable d'ébranler l'autorité, ou de tromper la vigilance de Ferdinand, il renonça aux projets qu'il avoit formés contre ce prince, avec lequel il conclut bientôt la ligue de Cambrai.

Maximilien ne fit pas, d'abord, des efforts plus heureux pour obtenir le gouvernement des Pays-Bas. Les états des dix-sept provinces ayant refusé de le reconnoître pour tuteur de ses petits-fils, établirent un conseil de régence, sous les auspices du roi de France, en qualité de suzerain de la Flandre. Des divisions intestines, et une invasion faite dans leur pays par le duc de Gueldre, les portèrent ensuite à se soumettre volontairement à l'empereur. Ce prince remit les rênes du gouvernement entre les mains de Marguerite sa sœur, qui étoit veuve de Philibert, duc de Savoie, et qui méritoit d'obtenir ce témoignage de confiance.

(1) Nous avons consulté, pour les affaires d'Espagne, Ferreras, vol. VIII, p. 12; Mariana, et l'Histoire de Charles-Quint, par Robertson, vol. II.

Ch. XXIII. 1503—1508.

Tandis que Maximilien s'occupoit des affaires compliquées d'Espagne et des Pays-Bas, de nouvelles semences de discorde étoient jetées en Italie. A l'aide de la France, César Borgia, ce fils audacieux d'Alexandre VI, étoit parvenu à soumettre les villes principales de la Romagne et le duché d'Urbin, et en avoit fait une seule souveraineté. La mort de son père vint l'arrêter dans l'exécution de ses projets d'agrandissement. Une maladie grave, qu'on a attribuée au poison, l'empêcha lui-même d'influer, comme sans cela il auroit pu le faire, dans le choix d'un Pape, et permit à plusieurs seigneurs de la Romagne de recouvrer les places qu'il leur avoit arrachées. En même temps, les Vénitiens s'emparèrent de Faenza et de quelques villes voisines (1). Après une lutte opiniâtre entre le parti français, qui désiroit de faire élire le cardinal d'Amboise, et le parti attaché à l'Espagne et aux Borgia, les intrigues du cardinal Julien de la Rovère firent placer dans la chaire de Saint-Pierre, François Piccolomini, qui prit le nom de Pie III, et à qui son âge avancé et ses infirmités ne devoient pas faire espérer un long règne. En effet, ce Pape mourut vingt-six jours après son exaltation. La Rovère, qui avoit trompé le cardinal d'Amboise, son protecteur et son ami, trompa également

Le 18 Août 1503.

(1) *Muratori, ann.* 1503.

César Borgia, en lui promettant de le confirmer dans la possession de la souveraineté qu'il s'étoit faite, et il en obtint l'appui. Il gagna aussi le parti italien, et le jour même de l'ouverture du conclave, il fut élu sans opposition. Ch. XXIII. 1503—1508.

Avec le pontificat de Jules II, nom que prit La Rovère, en parvenant à la papauté, commence une nouvelle Ere dans l'histoire de l'Eglise. A l'âge de soixante-trois ans ce souverain pontife avoit tout le feu de la jeunesse. La nature l'avoit doué d'un grand courage, et de beaucoup de fermeté et de persévérance. Il avoit, pour la gloire qui s'acquiert par les armes, une passion qui convenoit mieux à Jules César, dont il choisit le nom, qu'au chef de l'église et au père commun des fidèles. Avant son exaltation, il s'étoit fait une réputation de probité et de bonne foi; mais ensuite il se joua, tout autant qu'Alexandre VI l'avoit fait, de sa parole et des engagements les plus solennels. Son but étoit différent, il est vrai. Borgia avoit sacrifié les intérêts du Saint-Siége même, à la fortune de sa famille. Jules II s'inquiéta peu de la sienne, et malgré son âge déjà avancé, il renonça au repos pour travailler à reculer les limites des états de l'Eglise. Les deux grands objets qui attirèrent son attention, furent de recouvrer les provinces réclamées par le Saint-Siége, et de chasser de l'Italie les étrangers, que, dans le langage de ses compatriotes, il appeloit Le 1.er Nov. 1303.

Ch. XXIII. 1503—1508.

Barbares. Jamais il ne cessa de s'en occuper, et pour y parvenir, il montra autant de constance que de souplesse, qualité qui semblait incompatible avec l'ardeur et l'âpreté de son esprit.

Jules II, après avoir arraché à César Borgia les villes qui lui étoient restées fidèles dans la Romagne, requit les Vénitiens de lui rendre les places qu'ils occupoient. Ayant essuyé un refus de leur part, le Saint-Père conclut, avec Louis XII et Maximilien, le traité de Blois, par lequel il fut arrêté de démembrer les états de Venise. Mais son dessein étant de recouvrer les domaines de l'Eglise, il mit à profit la frayeur que cette puissante confédération fit naître dans les conseils de la république, et se laissa gagner par la cession des villes qui étoient l'objet de la contestation, à l'exception toutefois de Faenza et de Rimini (1).

Après avoir fait ces acquisitions, Jules II s'occupa de l'exécution de son projet favori, celui d'enlever toute influence aux étrangers en Italie. L'ascendant que l'avénement de Philippe au trône de Castille, avoit donné à la maison d'Autriche, ayant fait concevoir de l'inquiétude à ce pape, il se ligua avec Louis XII, avec les Véni-

(1) Les places restituées furent Porto-Cesenatico, Savignano, Tossignano, S. Arcangiolo et sept autres. *Muratori*, *ann.* 1505.

tiens et d'autres états d'Italie, pour empêcher le voyage que Maximilien se proposoit de faire à Rome, dans le dessein d'y recevoir la couronne impériale, sorte de démarche qui, dans tous les temps, a extrêmement alarmé les souverains pontifes. La mort de Philippe, et l'union qui parut s'établir entre Louis et Ferdinand, portèrent ensuite Jules II à tenter d'abaisser le pouvoir de la France. Les craintes de ce pape s'accrurent par les efforts que fit le monarque français pour soumettre Gênes, qui s'étoit soustraite à sa domination. Le Saint-Père eut recours à l'empereur, et lui représenta que le roi de France ne se proposoit pas seulement de réduire cette ville, mais qu'il vouloit faire asseoir dans la chaire pontificale le cardinal d'Amboise, pour en obtenir la couronne impériale, et la transmettre aux successeurs de Charlemagne. En conséquence, il pressa le roi des Romains de passer les Alpes à la tête d'une armée considérable, et d'assurer, par sa présence, la liberté de l'Italie et les droits de l'Empire. Ses représentations furent soutenues par celles de la république de Venise, qui offrit à l'empereur le libre passage dans ses états.

Ch. XXIII. 1503—1508.

1506.

Maximilien, à cette époque, ouvroit une diète à Constance. Toujours indigné de la rupture du traité de Blois, il saisit avec empressement l'occasion de traverser les projets ambitieux de

Juin 1507.

Ch. XXIII. 1503—1508.

Louis XII, et de recouvrer le Milanais. En conséquence, il communiqua à la diète les propositions qu'il venoit de recevoir; et, avec cette éloquence persuasive qu'il possédoit à un degré si éminent, il démontra les résultats fâcheux que pourroient avoir l'agrandissement de la France, et les conquêtes qu'elle méditoit. Il peignit des plus vives couleurs l'humiliation de l'Empire, qui souffroit sans murmure l'aliénation des fiefs impériaux, il s'étendit sur le projet qu'on prêtoit à Louis XII, d'arracher la couronne impériale aux princes allemands, et il conclut en s'engageant solennellement en présence du corps germanique, à franchir les Alpes avec une armée, et à relever l'honneur et l'autorité de l'Empire en Italie.

Cet appel à l'honneur national émut fortement la diète. L'assemblée s'écria : « Nous apprendrons encore une fois à la France et aux ennemis de l'Empire, que les Allemands ne manquent ni de volonté, ni de force, pour soutenir et venger l'honneur qu'ils ont reçu de leurs ancêtres! » Cet élan de patriotisme fut suivi de la proposition de lever une armée de quatre-vingt-dix mille hommes, à laquelle on devoit réunir douze mille Suisses, et les contingents furent fixés sur-le-champ. On ne laissa point cette ardeur se refroidir. Les levées d'hommes se firent avec une célérité peu commune en Allemagne, et neuf d'entre les cantons

helvétiques (1) s'empressèrent de promettre à Maximilien, comme chef du corps germanique, un secours de six mille hommes.

Louis XII, alarmé de ces grands préparatifs, et ne voulant point entrer en guerre contre l'Empire, licencia son armée aussitôt qu'il eut soumis Gênes; et ses émissaires en Allemagne s'efforcèrent d'effacer les impressions fâcheuses que les efforts du pape et de Maximilien y avoient faites. Les frayeurs de la diète s'évanouirent, les préparatifs de guerre furent suspendus; et, au lieu d'une armée suffisante pour entreprendre la conquête de l'Italie, on se contenta de voter la mise sur pied de douze mille hommes pour six mois, avec un train d'artillerie proportionné, et un contingent de cent mille florins.

Ce changement inopiné surprit et courrouça Maximilien, qui eut bientôt le chagrin de voir les cantons helvétiques, guidés par les mêmes motifs que les états de l'Empire, rendre nulle leur promesse, en stipulant que leurs troupes ne serviroient point contre le roi de France. Cependant il persista dans son entreprise; mais durant l'intervalle qui s'étoit écoulé depuis l'ouver-

(1) Ce furent les cantons de Zurich, de Berne, d'Uri, de Schwitz, d'Underwald, de Bâle, de Fribourg, de Soleure et de Schaffhouse. *Watteville, tom. II, p.* 33. — *Planta, vol. II, p.* 84.

Ch. XXIII.
1503—1508.

ture de la diète, les sentiments du pape et ceux des Vénitiens avoient aussi éprouvé une révolution totale. Louis XII avoit fait cesser leurs alarmes en licenciant son armée. Ils ne redoutoient pas moins l'entrée des Allemands que celle des Français en Italie. La ligue secrète, conclue pour empêcher Maximilien d'y pénétrer, fut renouvelée, et l'on fit de grands préparatifs pour lui disputer le passage. Même avant qu'il fût parti de Constance, Venise lui avoit fait déclarer, par un ambassadeur, qu'elle ne souffriroit pas qu'il passât les Alpes avec plus de quatre mille hommes. Enfin, le légat du pape lui annonça en même temps que Sa Sainteté s'étoit reconciliée avec Louis XII, et chercha à le détourner de son expédition.

Ces obstacles n'ébranlèrent point la résolution de l'empereur, quoiqu'à peine il eût reçu le quart des subsides qu'on avoit votés, et qu'il n'eût été joint que par une partie de l'armée. A la tête de vingt-cinq mille hommes au plus, et y compris ses propres troupes, il passa les Alpes
Janv. 1508. au cœur de l'hiver, et descendit dans l'évêché de Trente. Après une vaine tentative pour secourir le parti des mécontents à Gênes, il prit le titre d'empereur élu, et requit la république de Venise de lui fournir des quartiers pour quatre mille chevaux, et de lui ouvrir un passage pour aller recevoir à Rome la couronne impériale.

Cette demande fut rejetée, quoiqu'avec de grands témoignages de respect; et l'on offrit à Maximilien de le laisser passer sans son armée. L'empereur, qui avoit prévu ce refus, publia un décret par lequel le doge et le sénat de Venise étoient mis au ban de l'Empire, et marcha contre Vicence avec quinze cents chevaux et quatre mille hommes de pied. En même temps un détachement, commandé par le marquis de Brandebourg, s'avança vers Roveredo, et un autre corps ayant fait une irruption dans le Frioul, prit Cadore. A l'approche de l'armée combinée du roi de France et de la république de Venise, et au bout de quatre jours, Maximilien se retira jusqu'à Bolsano, et par un mouvement rapide, il opéra sa jonction avec ses troupes dans le Frioul. Ne recevant de l'Empire aucun secours, ni en hommes, ni en argent, et craignant d'être accablé par le nombre, il renonça, non sans regret, à une entreprise mal concertée. Afin de sauver son honneur, il publia une bulle du pape qui confirmoit, tant pour Maximilien que pour ses successeurs, le titre d'empereur des Romains élu. Ayant quitté son armée, ce prince courut à Ulm, pour rendre de la vigueur aux résolutions de la diète, et tirer des secours des états de l'Empire, et surtout de la ligue de Souabe. Mais tandis qu'il pressoit ses demandes, les troupes françaises et Vénitiennes enveloppèrent les Alle-

Ch. XXIII.
1503—1508.

mands dans le Frioul, les battirent complétement, les firent prisonniers, et reprirent Cadore et les autres places qui avoient cédé aux premiers efforts de l'empereur. Poussant leurs avantages, elles parcoururent les comtés de Goritz et de Gradiska, et s'emparèrent de Trieste et de Fiume; enfin, elles auroient conquis l'évêché de Trente, si le roi de France, jaloux de Venise, ne lui avoit retiré son appui..

Le reste des troupes allemandes s'étant débandé, Maximilien se vit réduit à demander la paix aux Vénitiens, et il se tint un congrès à Venise. Après quelques délais qu'occasionnèrent les efforts que firent les ambassadeurs français, pour faire comprendre dans la suspension d'armes les Pays-Bas et l'Allemagne, où les hostilités s'étoient aussi étendues, la république conclut séparément avec l'empereur, une trève de trois ans, à condition qu'elle conserveroit et fortifieroit ses conquêtes dans cet espace de temps. On accorda au roi de France trois mois pour accéder au traité. (1)

Le 6 Juin 1508.

(1) *Guicciardini, Lib. VII.* — *Muratori, ann.* 1504, 1508. — Daniel. — *Fugger.* — *Gerard de Roo.* — Barre. — *Schmidt.* — *Heinrich.*

CHAPITRE XXIV.

1509 — 1516.

Ligue de Cambrai. — Diète de Worms. — Bataille d'Agnadel. — Défection de Jules II. — Expédition que Maximilien fait en Italie. — Diète d'Augsbourg. — Convocation des conciles de Pise et de Latran. — Projets de Maximilien au sujet de la papauté. — La ligue sainte. — Maximilien conclut une trève avec les Vénitiens. — Bataille de Ravenne. — Les Français se retirent de l'Italie. — Le duché de Milan est restitué à la maison de Sforce. — Dissolution de la ligue sainte. — Maximilien s'unit avec le Pape contre les Français et les Vénitiens. — Mort de Jules II, et élection de Léon X. — Union de Maximilien avec le souverain pontife et Henri VIII, roi d'Angleterre. — Maximilien sert dans l'armée anglaise. — Bataille de Guinegatte. — Les Français fondent de nouveau sur l'Italie. — Ils sont repoussés par les Suisses, qui ensuite entrent en France. — Louis XII fait la paix avec les alliés. — Rétablissement de la maison de Médicis à Florence. — Mort de Louis XII, et avènement de François I.er à la couronne de France. — François I.er gagne Henri VIII et l'archiduc Charles. — Ce mo-

narque fait une descente en Italie. — Bataille de Marignan. — François I.er recouvre le Milanais. — MAXIMILIEN conclut un traité avec Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême. — Alliances de famille qui cimentent ce traité. — Mort de Ferdinand le Catholique, et avènement de l'archiduc CHARLES aux royaumes d'Espagne. — MAXIMILIEN fait une irruption en Italie. — Les Suisses qu'il avoit à sa solde désertent son armée. — Il fait retraite. — Il est abandonné par CHARLES, son petit-fils. — MAXIMILIEN conclut la paix avec François I.er

---

Ch. XXIV. 1509—1516. MAXIMILIEN fut profondément affecté du mauvais succès de ses armes, et de la perte de ses provinces maritimes. Son affliction s'accrut encore par la jactance des Vénitiens, qui décernèrent, en quelque sorte, les honneurs du triomphe à d'Alviane, leur général, et qui exprimèrent leur joie par des représentations théâtrales, par des carricatures et des chansons satiriques. L'empereur se rappela les humiliations sans nombre que ces orgueilleux républicains avoient fait essuyer à ses ancêtres, et les fiefs divers qu'ils avoient arrachés à sa famille et à l'Empire. Dans son indignation contre eux, il étouffa le ressentiment des injures qu'il avoit reçues de la France, et il ne respira que vengeance contre Venise. Il trouva dans les mêmes dispositions Jules II, Louis XII et Ferdinand; car il étoit à peine une

seule puissance de l'Europe qui n'eût eu à se plaindre de l'avidité et de la perfidie de cette république hautaine, qui étoit parvenue alors au plus haut degré de prospérité. Louis XII convoitoit Bresse et Bergame, villes que, sous le règne de la maison de Sforce, Venise avoit enlevées au duché de Milan, et désiroit aussi de recouvrer Crémone, et le district de Ghiaradadda, qu'il lui avoit cédé lui-même pour prix des secours qu'elle lui avoit prêtés dans ses expéditions d'Italie. Les Vénitiens avoient pris le parti de ses ennemis dans la guerre qu'il avoit soutenue pour la possession du royaume de Naples, et il avoit senti redoubler son indignation à la nouvelle de l'armistice séparé qu'ils avoient conclu avec l'empereur. De son côté, le roi d'Aragon, oubliant les services importants qu'ils lui avoient rendus, soit ouvertement, soit en secret, vouloit leur arracher les villes maritimes de Trani, de Brindes, de Gallipoli et d'Otrante, que les rois de Naples, ses prédécesseurs, leur avoient engagées. Jules II n'avoit permis qu'avec peine que les Vénitiens conservassent Faenza, Rimini et Ravenne. Son orgueil étoit blessé par leur peu de respect pour le Saint-Siége, et par leur refus de confirmer la nomination qu'il avoit faite pour l'archevêché de Vicence. Les petits princes d'Italie brûloient de concourir au renversement d'une république, dont l'esprit de domination

Ch. XXIV. 1509—1516. et les envahissements les tenoient en de continuelles alarmes, et l'espoir de partager ses dépouilles excitoit leur cupidité. Le duc de Savoie désiroit de posséder l'île de Chypre; le Polésin de Rovigo tentoit le duc de Ferrare; et les Florentins espéroient recouvrer Pise, qui, par le secours de Venise, avoit jusqu'alors résisté à l'effort de leurs armes.

Telles furent les causes de la célèbre ligue de Cambrai, qui unit tant de princes si opposés de caractères, tant d'états dont les intérêts étoient si discordants, et qui fut conclue avec une promptitude et un mystère presque sans exemple dans les négociations politiques. Il paroît que les premières propositions vinrent de Maximilien, qu'elles furent faites par son ministre favori, l'évêque de Gurck, au cardinal d'Amboise, et que la cour de France les reçut avec la plus vive satisfaction. Sous prétexte de régler les contestations qui s'étoient élevées entre l'empereur, en qualité de tuteur de l'archiduc Charles, et le duc de Gueldre, Marguerite, fille de Maximilien, et le cardinal d'Amboise, revêtus l'un et l'autre de pleins pouvoirs, se rendirent à Cambrai. Une princesse chérie de son père, qui en suivoit les conseils, et un ministre qui avoit toute la confiance de son souverain, ne devoient point avoir cette réserve timide que montrent des négocia- Le 10 Déc. 1508. teurs moins autorisés. En quelques conférences,

tous les points en contestation entre la maison d'Autriche, le roi de France et le duc de Gueldre, furent réglés. Il fut arrêté que le duc conserveroit provisoirement toutes les places dont il étoit en possession, et que ses droits seroient soumis à l'arbitrage de Maximilien et de Louis XII. Il fut stipulé que l'archiduc Charles jouiroit des priviléges dont avoit joui son père, relativement aux fiefs relevant de la couronne de France; que l'empereur accorderoit au monarque français, moyennant une somme de cent mille ducats, une nouvelle investiture du duché de Milan, qui pourroit passer à la ligne féminine, et que Maximilien renonceroit à l'exécution de la clause du traité de Blois, qui portoit que les deux maisons s'uniroient par des mariages.

Tels étoient les articles patents; mais le but principal de la négociation fut atteint par des articles secrets, conclus au nom du pape, de l'empereur, et des rois de France et d'Aragon. On y partagea les états Vénitiens de terre ferme. Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola et Césène, devoient appartenir au pape; Crémone, le district de Ghiaradadda, Bresse, Bergame, et toutes les places démembrées du Milanais, au roi de France; les quatre villes maritimes, et toutes les places que les Vénitiens occupoient dans le royaume de Naples, au roi d'Aragon; et Roveredo, Vérone, Padoue, Vicence, Tré-

Ch. XXIV.
1509—1516.

vise et le Frioul, à Maximilien, sans compter les places qui lui avoient été enlevées dans la dernière guerre. Pour sauver l'honneur de ce prince, il ne devoit s'engager dans les hostilités qu'à l'expiration de la trève qu'il venoit de conclure avec Venise, quoique cependant il dût, à la réquisition du pape, agir comme protecteur de l'Église. Les autres confédérés convinrent de mettre à l'instant toutes leurs troupes en campagne. Le Saint-Père devoit aussi employer les armes spirituelles, et fulminer un interdit sur la république. Enfin, pour empêcher qu'elles ne troublassent les opérations de la ligue, il fut arrêté que les contestations qui s'étoient élevées entre Maximilien et Ferdinand, au sujet du gouvernement de la Castille, demeureroient indécises jusqu'à la fin de la guerre.

Comme le légat du pape n'avoit pas de pleins pouvoirs, le cardinal d'Amboise, qui étoit légat de Sa Sainteté en France, approuva pour elle les stipulations du traité. Mais Jules II, craignant qu'il ne s'établît en Italie une puissance plus formidable que celle des Vénitiens, et d'ailleurs espérant avoir part aux dépouilles sans être obligé de s'engager dans la lutte, différa d'envoyer sa ratification. Il communiqua le traité au gouvernement de Venise, et lui offrit, non-seulement de renoncer à la confédération, mais de la faire dissoudre, s'il vouloit rendre au Saint-

Siége, Faenza et Rimini. La république rejeta cette demande, et après avoir tenté vainement de détacher Maximilien de la ligue, elle fit ses préparatifs pour résister à l'orage qui étoit prêt à fondre sur elle. Ch. XXIV. 1509—1516.

Dans le temps où les rois de France et d'Aragon réunissoient leurs troupes, Maximilien assembloit à Worms la diète de l'Empire, devant laquelle il mit le plan de la ligue, pour obtenir l'appui de cette assemblée; mais il la trouva toujours plus contraire à ses vues. La réponse qu'elle lui fit est une preuve convaincante du mécontentement qui régnoit en Allemagne. Elle déclara que l'Empire ne pouvoit soutenir le fardeau que lui imposoient les convocations fréquentes, les voyages, les expéditions, les guerres et les contingents, qu'elle n'étoit point obligée de concourir à l'exécution d'un traité conclu avec la France et le pape, sans qu'elle en eût eu connoissance, ou qu'elle y eût consenti, et que les secours qu'elle pourroit fournir, au lieu de procurer de l'honneur et des avantages au corps germanique, ne feroient que le plonger en de nouveaux embarras, et que lui attirer des malheurs semblables à ceux qu'avoient occasionnés les secours votés à la dernière diète de Constance. Le 21 Avril 1509.

Maximilien répondit à ces reproches amers par sa fameuse apologie, où il attaqua, avec autant de force que de raison, les procédés de la

Ch. XXIV.
1509—1516.

diète. Après avoir tourné en ridicule l'espèce de misère qu'elle affectoit, après avoir repoussé l'imputation d'assembler sans nécessité, les états de l'Empire, et en avoir rappelé les retards, les excuses et les évasions continuelles, il dit: «J'ai » conclu, conformément à ma conscience et à mon » devoir, et pour l'honneur, la gloire et la prospé- » périté du saint empire romain, de l'Allemagne, » et de toute la chrétienté, un traité avec mes » alliés. La négociation ne pouvoit se prolon- » ger, et si j'avois convoqué une diète pour » avoir son avis, la ligue n'auroit pu se former.

» Si les secours accordés par la diète de Cons- » tance, et par d'autres assemblées, n'ont attiré » que honte et calamité sur l'Empire, il ne faut » en accuser que ceux qui ont fourni leurs con- » tingents si à regret et avec tant de lenteur. » Quant à moi, j'ai, au contraire, épuisé mes » états et mes finances, exposé mes propres » jours et ceux de mes sujets, tandis que les » états d'Allemagne demeuroient dans une hon- » teuse inaction. J'ai plus à me plaindre de » vous que vous n'avez à vous plaindre de moi,» disoit l'empereur en finissant. «Vous m'avez re- » fusé constamment votre sanction et votre aide, » ou quand vous m'avez accordé des secours, » vous les avez rendus vains, par la lenteur et » l'inexactitude avec lesquelles vous me les avez » fournis. Vous m'avez forcé de la sorte à dissi-

» per mes propres revenus, et à verser le sang » de mes sujets. » (1)

Cette réplique n'ayant produit aucun effet, Maximilien s'empressa de quitter Worms pour rassembler les troupes de ses états héréditaires. Mais la promptitude et la vigueur des Français compensèrent la lenteur et l'obstination de la diète. Les hostilités furent commencées de bonne heure par Chaumont, gouverneur du Milanais, et avant la fin du mois d'avril, Louis XII lui-même franchit les Alpes à la tête de dix-sept mille hommes. Il mit les Vénitiens complétement en déroute, près d'Agnadel, fit prisonnier d'Alviane, leur général, et leur enleva toute leur artillerie. Cette défaite menaça la république d'une ruine totale. En moins de dix-sept jours, les villes de Bergame, de Bresse, et de Peschiéra, et toutes les places qui étoient tombées en partage au roi de France, lui ouvrirent leurs portes. Le vainqueur s'étant avancé jusqu'au bord de la mer, insulta, par une canonnade, la souveraine du golfe Adriatique. En même temps le pape fulmina une bulle d'excommunication contre Venise, et dix mille hommes de ses troupes occupèrent Faenza, Ri-

(1) Goldast a conservé, en son entier, cette apologie célèbre, de laquelle on trouve aussi un extrait dans *Schmidt, Liv. VII, ch. 32.*

Ch. XXIV. 1509—1516.

mini, Ravenne, et plusieurs autres places, presque sans avoir éprouvé de résistance. Le duc de Ferrare se mit en possession du Polésin de Rovigo, et le marquis de Mantoue recouvra Asola et Lunato, places que la république avoit enlevées à son aïeul. Frangipani et le duc de Brunswick, généraux de l'empereur, reprirent Goritz, Trieste, et tout ce qu'il avoit perdu dans la dernière guerre. Ils s'emparèrent même de Feltri et de Belluno. Ces succès rapides déterminèrent Maximilien à passer lui-même en Italie, pour se mettre en possession de Vérone, de Vicence et de Padoue, où Louis XII, qui affecta de s'en tenir au traité de partage, refusa d'entrer, et dont il fit remettre les clefs aux ambasdeurs impériaux qui se trouvoient dans son camp.

Le sénat de Venise, consterné par cette suite de revers, parut avoir perdu la constance qui avoit déjà soutenu la république sur le penchant de sa ruine. Il fit évacuer toutes les villes de Lombardie qui étoient réclamées par les alliés, et rendit à Ferdinand les places maritimes de la Pouille. Il adressa d'humbles propositions de paix au pape, au roi d'Aragon, et particulièrement à l'empereur. La république offrit à Maximilien de lui restituer tout ce qu'elle avoit arraché à la maison d'Autriche et à l'Empire, de le reconnoître pour suzerain, et de lui payer un tribut annuel de trente mille ducats.

Jules II réitéra ses plaintes aux agents du sénat de Venise, et fit de nouvelles demandes. Maximilien fut tenté par l'importance de l'offre qui lui étoit faite; mais il fut retenu par les représentations du cardinal d'Amboise qui s'étoit rendu à Trente pour y recevoir, au nom de son maître, l'investiture du duché de Milan. Après la cérémonie, l'empereur renouvela le traité de Cambrai, et accepta la proposition qui lui fut faite d'avoir, sur le lac de Garde, une entrevue avec Louis XII. Enfin, comme s'il vouloit détruire toute cause de jalousie, ou faire cesser tout motif de soupçon, il envoya à Spire un agent chargé de brûler un livre où il avoit inséré la liste des griefs que sa maison et l'Empire avoient eus contre la France. (1)

Le 14 Juin

Mais la destinée de Maximilien sembloit le condamner à échouer dans toutes les entreprises qu'il feroit au dehors, même dans celles où le succès devoit paroître assuré. Son refus d'avoir l'entrevue qu'il avoit promise, concourut, avec d'autres causes moins connues, à brouiller les deux souverains. Louis XII ayant mis des garnisons dans les places qui lui avoient été cédées, et laissé à la disposition de l'empereur un corps de cavalerie peu considérable, retourna à Milan. Le manque d'argent empêcha

(1) *Guicciardini*, *p.* 219, *in*-4.°

Ch. XXIV.
1509—1516.

Maximilien de s'avancer assez pour se mettre en possession des villes qui lui étoient échues en partage. Les Vénitiens se relevant de leur accablement, et étant encouragés en secret par Jules II et par Ferdinand, reprirent Padoue, Castel-Franco, et Legnago. Ils assiégèrent Vérone que défendoit un corps de troupes françaises, et firent prisonnier le marquis de Mantoue, qui alloit prendre le commandement de la place.

Le 17 Juill.

Pendant le cours de ces événements, Maximilien levoit une armée. Il se mit en marche à la tête de dix-huit mille hommes; mais des paysans dévoués aux Vénitiens, le harcelèrent dans les défilés des montagnes de Vicence. Ayant forcé le passage, il entra dans la plaine, et, consultant plus son courage que ses forces, il exhorta ses alliés à tenter la réduction de Venise même. Cette proposition téméraire fut combattue par le Pape et par le roi d'Aragon. Cependant, les instantes sollicitations de l'empereur portèrent les confédérés à lui prêter des secours. Son armée ayant été renforcée par dix-huit mille hommes de troupes françaises, espagnoles et italiennes, il mit le siége devant Padoue. La garnison, qui avoit pour commandant le célèbre comte de Pitigliano, l'un des plus habiles généraux de ce temps, et qui étoit animée par la présence d'un grand nombre de nobles vénitiens

à la fleur de l'âge, qui étoient accourus au poste du danger, lui opposa une résistance opiniâtre. Il fut contraint de renoncer à son entreprise, et se retira à Vicence, où il fut abandonné par une grande partie de ses troupes. Ayant tenté inutilement de retenir les Français, puis de négocier une trève avec les Vénitiens, il exhala son courroux en vaines menaces, et en reproches amers contre ses alliés, et se hâta de repasser les Alpes. L'ennemi, profitant de cette retraite, et de la séparation des forces des confédérés, reprit Feltri et Belluno, ainsi que plusieurs places du Trévisan, et la ville importante de Vicence, et fit une irruption dans le duché de Ferrare.

La ligue de Cambrai, ainsi que toute confédération faite par des princes dont les intérêts sont opposés, renfermoit en elle-même des principes de dissolution (1). Le roi d'Aragon en attendoit le résultat avec indifférence; l'empereur et le roi de France se craignoient mutuellement, et le Pape les redoutoit tous. De là provint, dans les opérations, le défaut d'ensemble qui se fit remarquer pendant la première campagne, et qui préserva les Vénitiens d'une ruine totale. Ce fut Jules II qui rompit le traité le premier. Ayant satisfait son orgueil en abaissant celui de Venise, et s'étant mis en possession de Ravenne, de

(1) *Guicciardini, p. 219, in-4.°*

Ch. XXIV. 1509—1516. Faenza et de Rimini, il revint avec une nouvelle ardeur à son projet favori de chasser de l'Italie ceux qu'il appeloit Barbares. Dans cette vue, il accepta, malgré les représentations des ambassadeurs de l'empereur et du roi de France, les offres des Vénitiens, et l'on soupçonna, non sans raison, que c'étoit lui qui avoit fait reprendre Vicence par les troupes de la république. Son indifférence pour la cause commune fut sensible durant toute la campagne. Maximilien et Louis XII n'eurent pas plutôt quitté l'Italie, qu'il jeta le masque. (Le 24 Fév. 1510.) Il publia un traité qu'il avoit conclu avec le Sénat, et leva l'interdit qu'il avoit fulminé contre Venise (1). Considérant les Français comme ses ennemis les plus dangereux, il tenta de faire une ligue pour leur enlever tout ce qu'ils possédoient en Italie. (Le 14 Mars.) A la sollicitation du célèbre Mathieu Skinner, cardinal de Sion, six mille Suisses se mirent à la solde du Pape, qui se concilia l'amitié des cantons helvétiques, que Louis XII s'étoit aliénée en refusant d'augmenter les subsides qu'il leur payoit, et en se permettant des sarcasmes sur leur indigence et leur vénalité. Jules II ayant fait alliance avec les Vénitiens, permit aux feudataires de l'Église d'entrer à leur service. Il gagna le roi d'Aragon, en lui accordant l'investiture du royaume de

(1) *Guicciardini, Lib VIII.*

Naples, et s'efforça d'animer le roi d'Angleterre contre la France. Enfin, il tâcha de réconcilier Maximilien avec Venise ; mais il ne put y parvenir ; car, loin de céder à l'empereur les places qui lui avoient été assignées dans le traité de partage, la république en exigeoit encore la cession de Vérone.

Ch. XXIV
1509—1516.

Tandis que le Pape travailloit de la sorte à opérer une nouvelle révolution en Italie, Maximilien tenoit, à Augsbourg, une diète qu'il trouva plus docile que celle qui l'avoit précédée. Les efforts que firent Jules II et les Vénitiens pour détacher de leur chef les membres du corps germanique, produisirent un effet contraire. Maximilien, soutenu par l'argent et le crédit de la France, fit expulser le légat du Pape et mettre au ban de l'Empire la république de Venise, et obtint un secours de six mille hommes de pied et de dix-huit cents chevaux. Ce succès le détermina à se déclarer plus fortement encore contre le souverain pontife, et il réveilla les anciennes querelles entre le sacerdoce et l'Empire, en mettant sous les yeux de la diète le tableau des injures que les prétentions de la cour de Rome avoient fait essuyer à la nation allemande.

Toute tentative pour négocier la paix ayant échoué, les hostilités recommencèrent avec le printemps. En conséquence de la défection du 1511.

Pape et de l'inaction de Ferdinand, les Vénitiens n'eurent plus à combattre que le roi de France, l'empereur et le duc de Ferrare. Maximilien étant trop occupé des affaires de l'Empire pour se mettre à la tête de son armée, et même pour y envoyer des renforts, les Français ne furent soutenus que par quatre mille hommes de ses troupes. Cependant ils parvinrent à recouvrer presque toutes les places que les Vénitiens avoient reprises vers la fin de la dernière campagne. Ces succès ne furent d'aucun avantage pour l'Empereur. La pénurie de son trésor, et le petit nombre de ses troupes lui firent engager Vérone au roi de France, dont l'armée se retira bientôt dans le Milanais, qui étoit menaçé par le Pape.

Jules II avoit réuni dans les environs de Bologne, pour attaquer le duc de Ferrare, l'allié de la France, des forces considérables. Il entretenoit, dans Gênes, des intelligences secrètes avec les mécontents; et, à l'aide des Vénitiens, il avoit fait un armement pour surprendre cette ville. A sa recommandation, le sénat de Venise avoit remis en liberté le marquis de Mantoue, prince dont les talents pour la guerre rendoient l'alliance importante, et dont les états favorisoient, par leur situation, une attaque contre le Milanais. Sa Sainteté avoit aussi engagé les Suisses à faire une irruption dans ce pays. Jules II, ayant achevé tous ses préparatifs, somma le duc

de Ferrare, comme feudataire du Saint-Siége, de cesser toute rélation avec la France. Il fit marcher sur-le-champ une armée à la tête de laquelle il plaça son neveu, le duc d'Urbin, qui prit Modène par trahison, s'empara aussi de Carpi, Le 19 Août de Finale, et d'autres places importantes, et menaça Ferrare même. Antoine Colonne s'avança vers la Spezia avec un corps de troupes considérable. En même temps une escadre de douze galères, fournie par les Vénitiens, parut devant le port de Gênes, et quinze mille Suisses marchèrent vers Côme.

La vigilance et l'activité de Chaumont, gouverneur du Milanais, détournèrent cet orage. De puissants renforts mirent Gênes en sûreté du côté de la terre; et la flotte française contraignit les galères vénitiennes à s'éloigner. Les Suisses, manquant de vivres, regagnèrent leurs montagnes sans avoir risqué une seule action. Alors, Chaumont s'empressa de secourir le duc de Ferrare, et, poussant ses partis jusque dans l'état de l'Église, il insulta Bologne, où Jules II Le 19 Oct. s'étoit rendu pour diriger les opérations militaires, et où il se trouvoit retenu par une maladie. Pour se soustraire au danger qui le menaçoit, le Pape entama une feinte négociation; mais ayant reçu des renforts, et les Français s'étant retirés dans le Milanais, il recommença les hostilités contre le duc de Ferrare.

Ch. XXIV.
1509—1516.

Il mit le siége devant la Mirandole, au cœur de l'hiver, et oubliant ses infirmités et la sainteté de son ministère, il conduisit lui-même les travaux, se logea à la portée du canon des remparts, parut en armes dans la tranchée, anima ses troupes par ses discours et son exemple; et lorsque la place se fut rendue, il y entra par la brèche, comme un général d'armée. Cette diversion n'ayant pas permis aux troupes de Maximilien de tenir la campagne, elles se retirèrent à Vérone, que les Vénitiens bombardèrent ensuite, et qui ne fut sauvée que par la garnison française. Vicence et plusieurs autres places rentrèrent alors sous la domination de leurs anciens maîtres.

Le 21 Janv. 1510.

La conduite perfide du souverain pontife excita l'indignation du roi de France et de l'empereur; et Louis XII, avec l'ardeur qui caractérise sa nation, l'attaqua le premier. Par respect pour l'Église, et pour calmer les craintes des personnes d'une conscience timorée, le monarque français assembla dans la ville de Tours, un concile national, où l'évêque de Gurck fut présent comme ambassadeur de Maximilien, et auquel le roi soumit cette question: « Est-il permis de soutenir un » prince chrétien, feudataire de l'Empire, lorsqu'il » est injustement attaqué par le Pape? » La réponse ayant été affirmative, Louis fit revivre la pragmatique-sanction de Charles VII, qui, comme

l'union électorale d'Allemagne, avoit pour objet de réduire l'influence de la cour de Rome, et de diminuer les sommes qu'on payoit au Saint-Siége. Le monarque fit aussi demander par cette assemblée la convocation d'un concile général à Pise, pour la réforme des abus qui s'étoient introduits dans l'Église. Ch. XXIV. 1509–1516.

Maximilien seconda les vues de Louis XII, et voulut faire recevoir la pragmatique-sanction en Allemagne. La lettre circulaire qu'il écrivit aux différents états de l'Empire le cède à peine en véhémence aux déclarations des empereurs les plus aigris contre la cour de Rome, et aux ouvrages des auteurs protestants. « Le gouvernement du Pape, qui devroit donner l'exemple » à tous les fidèles, » y dit-il, « n'offre, au contraire, que dissensions et désordres. Au lieu » d'être employées au service de Dieu, ou contre » les infidèles, les sommes prodigieuses arrachées journellement à l'Allemagne, ne servent » qu'à des objets de luxe, ou à des vues mondaines. En ma double qualité de roi des Romains, et de protecteur de l'Église chrétienne, » il est de mon devoir de faire examiner de si » grandes irrégularités; et comme il est nécessaire de rétablir l'ordre et la décence dans le » gouvernement spirituel et le gouvernement » temporel de l'Église, j'ai résolu de convoquer » un concile général, assemblée sans le secours

Ch. XXIV.
1509—1516.

» de laquelle on ne peut rien opérer de stable (1) ».

Les deux monarques, ne se bornant point à témoigner leur ressentiment par des décrets, concertèrent leurs mesures pour continuer la guerre. Avant la fin de l'année, ils conclurent, à Blois, un nouveau traité d'alliance offensive et défensive. Maximilien qui devoit recevoir un subside de cent mille ducats, prit l'engagement de passer les Alpes en personne, au commencement du printemps, avec une armée de dix mille hommes d'infanterie, et de trois mille chevaux, armée que Louis XII devoit renforcer de douze cents lances, et de huit mille hommes de pied, et dont les opérations devoient être soutenues par une escadre de galères françaises. L'empereur, comme l'avoit fait le roi de France dans ses états, convoqua, dans la ville d'Augsbourg, un concile d'évêques allemands, qui ne se montrèrent pas aussi traitables que les prélats français, et qui, de peur d'occasionner un nouveau schisme, résistèrent à toutes les instances du chef de l'Empire. Ce furent probablement et cette résistance, et les conseils de Ferdinand qui portèrent Maximilien, quoiqu'il eut déjà donné un édit pour la convocation d'un concile universel, à consentir à la tenue d'un congrès où l'on devoit travailler à une pa-

Le 17 Nov.

Le 16 Janv. 1511.

(1) *Schmidt, Lib. VII, ch. 24.*

cification générale. Les plénipotentiaires de toutes les puissances belligérantes se réunirent à Mantoue, et les négociations furent entamées sur-le-champ. Jules II qui ne songeoit plus qu'à expulser de l'Italie les Français, chercha de nouveau à leur enlever l'appui de Maximilien. Tous ses efforts échouèrent. Venise offrit vainement à l'empereur un équivalent en argent, pour qu'il renonçât à ses prétentions. Pour l'accepter, il avoit trop à cœur de faire des acquisitions en Italie; et ce prince, lorsque les intrigues du Pape eurent opéré la dissolution du congrès, resserra les nœuds de l'alliance qu'il avoit faite avec la France.

Cette conduite de Maximilien a été attribuée à d'autres motifs, bien moins solides que celui que nous venons d'indiquer. On a prétendu que Louis XII avoit gagné l'empereur, par l'espoir d'un partage, en vertu duquel Maximilien auroit eu, pour sa part, les états de l'Église et de Venise, et le monarque français, pour la sienne, le duché de Milan, Mantoue, Ferrare, Florence et Gênes. On a parlé aussi d'un projet encore plus extraordinaire, et qui paroît plus avéré. Maximilien devoit, disoit-on, abdiquer l'Empire en faveur de son petit-fils, et être élevé sur le trône pontifical, lorsqu'on auroit eu déposé Jules II. Quels qu'aient été ses motifs, il lui fut impossible de mettre sur pied

Ch. XXIV. 1509—1516.

les troupes dont il auroit eu besoin pour réaliser des projets d'une exécution plus facile que ne l'auroient été la conquête de l'Italie, et la déposition du Pape. Vers la fin du printemps, le duc de Brunswick, parcourut le Frioul avec une armée très-peu considérable. L'approche de l'hiver ayant contraint ce général à repasser les monts, les Vénitiens reprirent ce qu'il leur avoit enlevé. Mais, d'un autre côté, les troupes impériales restées en Italie, ayant reçu des renforts de troupes françaises, s'emparèrent de quelques postes peu importants dans le territoire de Vicence.

Louis XII, demeuré sans alliés, n'en persista pas moins à vouloir entreprendre la conquête des états de l'Église, et faire déposer le Pape. Trivulce, qui avoit remplacé Chaumont dans le commandement de l'armée française, s'avança jusqu'à Bologne. Secondé par les habitants, il battit complétement, sous les murs de cette ville, les troupes des alliés. Rien ne sembloit pouvoir empêcher les Français de s'emparer de Rome (1). Mais Louis XII trouva des obstacles dans ses succès mêmes. Anne de Bretagne, son épouse, qui considéroit cette guerre comme sacrilége, le tourmentoit par ses scrupules. Le même esprit animoit son armée; et il craignoit que s'il rem-

Le 21 Mai 1511.

(1) *Guicciardini, Lib. VIII.*

portoit de nouveaux avantages, Ferdinand, pour mettre à couvert le royaume de Naples, ne se joignît au Pape. Ch. XXIV. 1509—1516.

Tandis qu'au milieu de ses succès, Louis XII étoit dans l'irrésolution, Jules II, au milieu de ses revers, agissoit avec autantde promptitude que de vigueur et d'habileté. A l'approche des Français, il quitta Ravenne, et se retira à Rome; et voulant temporiser, il entama une négociation. Ferdinand, qu'il avoit gagné, lui fournit des renforts. Quoique les troupes françaises se fussent retirées dans le Milanais, Jules II ne ralentit point ses efforts. Dans le dessein non seulement de défendre et de maintenir l'autorité du Saint-Siége, mais aussi de chasser les Français de l'Italie, il conclut avec le roi d'Aragon et les Vénitiens, une confédération à laquelle on donna le nom de ligue sainte. Il convoqua, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, un concile destiné à servir de contre-poids à celui de Pise, dont il excommunia les membres et les adhérents, mettant en même temps sous l'interdit la ville où il se tenoit. En conséquence, cette assemblée qui avoit été annoncée avec tant d'éclat, ne fut composée que de cinq cardinaux, et de quelques prélats français, qui obéirent à regret aux ordres de leur souverain. Il paroît que l'empereur lui retira son appui; car il n'y vint pas un seul évêque allemand; et à la fin, les habitants de

Ch. XXIV.
1509—1516.

Pise chassèrent les pères de ce concile, qui, après avoir erré de ville en ville, trouvèrent un refuge à Milan.

Jules II ne se bornant point à lancer les foudres spirituelles, en revint aux négociations et aux intrigues, qui ne lui réussirent pas moins. A son instigation, et par les soins du cardinal de Sion, son légat, dix-sept mille Suisses, portant l'étendard qu'ils avoient levé contre le duc de Bourgogne, au siècle précédent, et prenant le titre de « défenseurs de l'église, et de dompteurs » des souverains », fondirent sur le Milanais, ravageant tout sur leur passage. La publication de la ligue sainte, et l'approche des Espagnols, annoncèrent que le Pape recommençoit les hostilités. Henri VIII gagné par son beau-père, le roi d'Aragon, et séduit par le titre de défenseur de la foi, se prépara à se joindre à la ligue, et à faire une invasion en France. L'empereur lui-même qui s'étoit tenu attaché à Louis XII avec une persévérance surprenante en lui, montra des dispositions à changer de parti. Il avoit reconnu qu'il n'avoit pas retiré de son alliance avec le monarque français tout l'avantage que, trompé par son imagination romanesque, il en avoit espéré. En conséquence, il prêta l'oreille aux raisonnements de Ferdinand qui avoit constamment travaillé à le détacher de la France, depuis que lui même s'étoit réuni au Pape. La

honte imprimée à une défection, et la vivacité de son ressentiment contre les Vénitiens, avoient tenu Maximilien quelque temps dans l'irrésolution. Mais il fut ébranlé par la force de la confédération formée contre la France, et séduit par l'espoir que le roi d'Aragon lui fit concevoir de recouvrer le Milanais, et même d'être élevé à la papauté. La maladie grave dont Jules II fut atteint à l'ouverture du concile de Pise, échauffa encore davantage l'ambition du crédule empereur. Ayant besoin de fonds pour gagner les cardinaux, il engagea aux célèbres Fugger, banquiers d'Augsbourg, le manteau archiducal. Lorsque le rétablissement du Pape eut frustré son attente, Maximilien ne renonça pas à son projet; il entreprit même de le réaliser, en sollicitant le titre de coadjuteur du Saint-Siége (1).

---

(1) On a conservé une lettre que Maximilien a écrite, sur ce sujet, à Marguerite sa fille. « Demain, » disoit-il à cette princesse, « j'enverrai à Rome l'évêque de » Gurck, pour y conclure une convention avec le pape, » afin que je sois nommé coadjuteur de Sa Sainteté, » que je sois ordonné prêtre, et dans la suite canonisé, » pour que vous soyez forcé de m'adorer, ce dont je » serai très-vain. J'ai écrit au roi d'Aragon pour le » prier de me seconder Il m'a promis de le faire, à » condition que je résignerois la couronne impériale à » Charles, mon petit-fils, ce à quoi je consens. Le peu- » ple et la noblesse de Rome m'ont offert leur appui

Ch. XXIV.
1509—1516.

Cependant, les confédérés pressoient leurs préparatifs. Les troupes du Pape et de Venise

---

» contre le parti français et le parti espagnol. Ils peu-
» vent mettre vingt mille hommes sons les armes, et
» m'ont fait assurer qu'ils sont disposés à faire réussir
» mon projet, et qu'ils ne consentiront jamais à avoir
» pour pape, ni un Français, ni un Espagnol, ni un Vé-
» nitien. J'ai déjà commencé à sonder les cardinaux; et
» comme ils ont beaucoup de bonne volonté pour moi,
» deux ou trois cent mille ducats me seroient très-utiles
» en cette occasion. Le roi d'Aragon m'a fait dire, par
» ses ambassadeurs, qu'il donneroit aux cardinaux espa-
» gnols l'ordre de soutenir mes prétentions à la papauté.
» Je vous recommande de tenir la chose secrète, quant
» à présent, quoique je craigne qu'elle ne soit bientôt
» connue; car il est impossible que le secret soit stric-
» tement gardé dans une affaire pour laquelle il est né-
» cessaire de gagner un si grand nombre de personnes,
» et d'avoir tant d'argent. Adieu. Ecrit le 18 septembre,
» de la main de votre cher père Maximilien, futur pape.
» La fièvre du pape a redoublé; il ne peut plus vivre
» long-temps. »

Plusieurs auteurs ont jugé cette lettre apocryphe; d'autres ne l'ont considérée que comme une simple plaisanterie; mais elle est soutenue par des preuves assez fortes pour faire croire que le contenu en a été écrit sérieusement. Nous citerons, à cette occasion, une lettre qui a été adressée, par Maximilien, au comte de Lichtenstein, son ministre, et conservée par Goldast, et une lettre interceptée, par laquelle Ferdinand le Catholique invite ce prince à remettre à Charles, son petit-

ayant reçu des renforts commandés par don Raimond de Cardonne, vice-roi de Naples, assiégèrent Bologne; quoique la saison fût très-avancée. On poussa les travaux avec la plus grande vigueur; et les assiégés alloient battre la chamade, lorsque les efforts d'un jeune héros firent changer de face aux affaires. Gaston de Foix qui avoit été nommé gouverneur du Milanais, avoit, par des présents, engagé les Suisses qui s'étoient avancés jusqu'à l'Adige, à reprendre le chemin de leurs montagnes. S'étant mis en sûreté de ce côté, Gaston marche à la tête d'un corps d'élite, vers Bologne, dont, par un singulier concours de bonheur et d'intrépidité, il fait lever le siége. Rappelé dans le Milanais par une irruption des Vénitiens, qui s'étoient emparés de Bresse et de Bergame, il reprend ces deux places et taille en pièces les ennemis. Il retourne ensuite sur ses pas, fait sa jonction avec le duc de Ferrare, et assiége Ravenne.

Ch. XXIV.
1509—1516.

18 Févr. 1512.

---

fils, la couronne impériale, comme le moyen d'obtenir la tiare, qu'il avoit toujours désirée depuis la mort de son épouse. *Guicciard. Lib. XII.*

L'historien espagnol, Mariana, a aussi fait allusion à ce dessein, *lib. XXX*, *ch.* 5. Ce point d'histoire a attiré l'attention du fameux Bayle; et Cyprianus en a traité dans une dissertation qui a été publiée à Cobourg, en 1710. *Voyez* aussi *Struvius*, *p.* 972.

Ch. XXIV.
1509—1516.
Le 11 Avril.

Les efforts que firent les alliés pour le forcer à se retirer, amenèrent cette bataille mémorable (1) où les Français remportèrent la victoire, mais où ils perdirent leur jeune général, qui fut tué dans l'ardeur de la poursuite. Cette victoire fut complète. Neuf mille hommes de l'armée combinée restèrent sur le champ de bataille ; et le cardinal légat, Jean de Médicis, fut fait prisonnier, ainsi que les officiers principaux. Le lendemain du combat, Ravenne se rendit, exemple qui fut suivi par les places principales de la Romagne.

Ce changement de fortune, si favorable aux Français, fut précisément ce qui décida la défection de Maximilien. Il étoit entré en négociation avec les Vénitiens, et quelques jours avant la bataille, il avoit, en recevant une somme de cinquante mille ducats, conclu avec eux une trève de dix mois, et ordonné à ses troupes de quitter les étendards de la France. Leur retraite fut plus funeste pour les Français que leurs services ne leur avoient été avantageux. Les Grisons qui avoient promis leur secours, refusèrent aussi de combattre contre les Suisses. Le comman-

(1) Zuingle, le célèbre réformateur suisse, a donné, à son ami Vadeus de Saint-Gall, une description de cette bataille. *Freyher. Scriptores rerum Germ. C. III*, *p.* 116.

dant français, la Palice, après avoir laissé de foibles garnisons dans Ravenne et dans Bologne, courut défendre le Milanais. Une irruption que les rois d'Aragon et d'Angleterre firent dans la Navarre et en France, du côté de Fontarabie, accéléra la chute de la domination française en Italie. Louis XII, ayant rappelé une partie des troupes qu'il avoit au-delà des Alpes, le reste suffit à peine pour garder les places fortes et étouffer les révoltes des habitants qui montroient partout le plus grand empressement à secouer le joug des étrangers. Dix-huit mille Suisses, à qui Maximilien permit de traverser le Tirol, ayant opéré, près de Vérone, leur jonction avec l'armée combinée, enlevèrent aux Français tout le Milanais, à l'exception des villes de Créme et de Bresse, et des citadelles de Milan, de Novarre et de Crémone, places qui se rendirent ensuite.

Maximilen recueillit peu de fruit de ces succès. Il s'éleva, après la retraite des Français, une contestation au sujet de la possession du Milanais, que l'empereur réclamoit pour un de ses petits-fils. Le Pape qui désiroit vivement d'effectuer son projet d'expulser de l'Italie, tous les étrangers, ne voulut point écouter les propositions de Maximilien; et les Vénitiens redoutoient le voisinage d'un prince de la Maison d'Autriche. En conséquence, le duché de Milan fut rendu à la maison

Ch. XXIV. 1509—1516. de Sforce, en la personne du fils de Ludovic-Maximilien, qui avoit vécu dans l'exil depuis la captivité de son père. Toutefois les vainqueurs s'approprièrent plusieurs parties de cet état. Les duchés de Parme et de Plaisance furent donnés au Pape, avec réserve des droits de l'Empire. Les bailliages de Lugano et de Locarno, furent cédés aux cantons Suisses. Les Grisons eurent la Valteline, Chiavenne et Bormio (1). Enfin, l'empereur ne fit point valoir ses droits, moyennant une certaine somme d'argent qu'il reçut, en donnant à Maximilien Sforce l'investiture du Milanais. Le 29 Déc. 1512.

Jules II, durant la trève conclue entre Maximilien et Venise, avoit tenté vainement de négocier un accommodement. La république ayant refusé de céder Vérone et Vicence, et de faire hommage pour ses états de terre ferme, l'empereur s'étoit ligué avec le Pape. Il lui avoit promis de travailler à la dissolution du concile qui, de Pise, s'étoit transporté à Milan, puis à Lyon, de reconnoître celui de Latran, et d'aider le Saint-Siége à conserver les duchés de Parme, de Plai- Le 15 Nov. 1512.

(1) La Valteline, et les comtés de Chiavenne et de Bormio, étoient d'une grande importance, en ce qu'étant situés entre le Tirol et le Milanais, ils offroient un passage pour se rendre des états autrichiens en Italie.

sance, de Modène et de Reggio, à titre de fiefs de l'Empire. Ch. XXIV. 1509—1516.

Les Vénitiens ayant alors à combattre le Pape et l'empereur, recherchèrent de nouveau l'amitié de la France. On s'engagea, des deux côtés, à s'entr'aider pour recouvrer tout ce qu'on avoit perdu. Ainsi, après une suite de révolutions singulières, le Pape et l'empereur, le roi de France et la république de Venise, furent encore opposés les uns aux autres, comme à l'époque où Charles VIII avoit fait sa descente en Italie.

Jules II étant mort peu de temps après la conclusion de ce traité, les membres du sacré collége, qui connoissoient les projets de Maximilien au sujet de la papauté, pressèrent l'élection d'un souverain pontife, et mirent dans la chaire de Saint-Pierre, Jean, cardinal de Médicis (1), qui prit le nom de Léon X. Le nouveau Pape, qui n'étoit âgé que de trente-sept ans, avoit hérité des talents et du goût pour les lettres, qui

(1) Jean, cardinal de Médicis, qui avoit été fait prisonnier à la journée de Ravenne, trouva le moyen de s'échapper à l'instant même où on alloit le transférer en France, et peu de temps après la mort du pape. M. Roscoë, Vie et Pontificat de Léon X, vol. II, ch. IX, p. 152, a retracé, d'une manière très-intéressante, les détails de cette délivrance.

Ch. XXIV. 1509—1516.

distinguoient sa famille. Avec un caractère plus flexible, et des manières plus douces, il suivit le plan tracé par son prédécesseur, et, ainsi que lui, il changea de parti selon son intérêt, et l'occasion. A l'époque où il monta sur le trône pontifical, l'Église avoit recouvré ses anciennes possessions, excepté Bologne (1), Ancône, Ferrare et Urbin ; et comme il envioit la splendeur du règne de Jules II, il desiroit de signaler son pontificat par la magnificence de sa cour, et par des faits éclatants.

Maximilien, comptant sur l'appui du nouveau Pape, autorisa Marguerite, sa fille, à conclure à Malines, avec le roi d'Angleterre, Henri VIII, un traité auquel Léon X et Ferdinand eurent la faculté d'accéder, et qui eut pour objet une attaque contre la France. Le roi d'Aragon renonça bientôt à cette ligue, et signa avec Louis XII une trève qui lui garantit la possession de la Navarre, dont il venoit de faire l'acquisition. Le roi d'Angleterre, animé par les promesses brillantes de l'empereur, aimoit trop la

Le 5 Avril 1513.

(1) Bologne étoit une république puissante, qui, en 1506, lorsque Jules II s'en empara, étoit gouvernée depuis long-temps par la maison de Bentivoglio. Elle fut reprise par les Français, qui la rendirent à cette famille. Léon X s'en rendit maître en 1516 ; et depuis cette époque jusqu'à ces derniers temps, elle est restée en la possession du Saint-Siége.

gloire, et étoit trop dévoué au Pape, pour renoncer à ses projets d'invasion. En conséquence, il passa la Manche, à la tête de quarante-cinq mille hommes, prit terre à Calais, s'avança dans l'Artois, et mit le siége devant Térouane. Maximilien, qui ne put tenir ce qu'il avoit promis, et qui craignit les suites fâcheuses d'un commandement partagé, servit dans l'armée anglaise, en qualité de volontaire, avec un traitement de cent couronnes par jour. Cependant, ce fut lui qui dirigea les opérations de la campagne; et il signala sa bravoure et son habileté, à Guinegatte, où il remporta une victoire éclatante sur une armée française qui s'avançoit pour secourir la place assiégée. Le duc de Longueville, le chevalier Bayard, et un grand nombre d'officiers d'un haut grade, furent faits prisonniers dans ce combat, qu'on appela aussi *la journée des éperons*, parce que les Français, dit-on, s'y servirent plus de leurs éperons que de leurs épées. Térouane se rendit après la bataille. La ville de Tournai fut investie ensuite; mais la garnison ayant fait une résistance opiniâtre, la prise de cette place mit fin à la campagne, et Henri VIII repassa en Angleterre.

Le 16 Août 1513.

Louis XII, dans le temps où le monarque anglais faisoit ses préparatifs, s'efforçoit de recouvrer ce qu'il avoit perdu en Italie. Convaincu qu'il avoit dû ses plus grands revers à l'inimitié

Ch. XXIV. 1509—1516. des Suisses, il n'avoit rien négligé pour regagner leur confiance. Il avoit envoyé vers la diète générale qui se tenoit à Lucerne, la Trémouille, sous le commandement de qui leurs guerriers s'étoient signalés dans le Milanais. Mais, les cantons helvétiques avoient témoigné la plus grande animosité contre la France ; et ils renouvellèrent l'union héréditaire avec Maximilien. Cependant Louis XII n'avoit pas renoncé à son dessein. Trivulce et la Trémouille étoient entrés dans le Milanais, à la tête d'une armée de vingt mille hommes, et avoient reconquis tout ce duché, à l'exception de Côme et de Novarre. Les Vénitiens avoient pris Crémone, Valeggio, Peschiera et Bresse. Soncino, Lodi et d'autres places avoient arboré l'étendard de France ; et une flotte française étoit entrée dans le port de Gênes. Tout le Milanais auroit été conquis sans la valeur des Suisses, qui, après avoir placé le jeune duc entre leurs rangs, l'avoient conduit à Novarre, résolus à défendre la place jusqu'à l'extrémité. Bientôt elle avoit été assiégée par la Trémouille. Les Suisses, renforcés de huit mille de leurs compatriotes, qui étoient entrés en Italie

Juin 1513. par le val d'Aost, avoient attaqué le camp des Français, et remporté la victoire, après un combat sanglant. Les débris de l'armée vaincue s'étoient retirés dans le Piémont, et toutes les villes du Milanais s'étoient soumises. On avoit repris

Gênes promptement, et les troupes combinées de l'empereur et du roi d'Espagne avoient enlevé aux Vénitiens toutes leurs acquisitions, excepté Trévise, Padoue et quelques places du Frioul. Ch. XXIV. 1509–1516.

Les Suisses, non contents d'avoir expulsé les Français de l'Italie, se disposèrent, à l'instigation de l'empereur et du Pape, à attaquer la France même. Vingt-six mille hommes de leurs troupes, auxquels se réunirent trois mille cavaliers impériaux, pénétrèrent dans la Bourgogne, par la Franche-Comté, et mirent le siége devant Dijon. La Trémouille, qui s'étoit jeté dans la place, ouvrit, à l'aide de quelques prisonniers, une négociation avec les principaux chefs qu'il avoit gagnés par des présents, et acquiesça à toutes les propositions qu'ils lui firent. Le 13 Sept. 1513. Il promit que le roi de France renonceroit au Milanais et aux villes d'Asti et de Gênes, qu'il mettroit en arbitrage ses droits sur le duché de Bourgogne, qu'il ordonneroit la dissolution du concile qui avoit été transféré à Lyon, et qu'il paieroit, pour indemnité des frais de la guerre, quatre cent mille couronnes aux confédérés. Quoique l'extravagance de ces promesses démontrât qu'on ne se proposoit point de les tenir, les Suisses résistèrent à toutes les représentations du général de l'empereur, et se retirèrent dans leurs montagnes, emmenant des

Ch. XXIV. 1509—1516. ôtages pour l'accomplissement des conditions du traité. L'approche de l'hiver empêchant qu'ils ne pussent renouveler l'attaque, la Trémouille fut bientôt désavoué par son souverain.

Cependant Louis XII tenta séparément la voie de la négociation avec les nombreux ennemis dont il étoit environné. Il gagna le Pape, en renvoyant les pères du concile de Lyon, et en reconnoissant celui de Saint-Jean-de-Latran. Il se réconcilia avec Ferdinand, en renonçant à la couronne de Naples, et en promettant de donner madame Renée, sa fille, en mariage à l'un des archiducs, avec le duché de Milan, Asti et Gênes pour dot. Ces concessions, et la promesse de ne point attaquer le Milanais, avant qu'il se fût écoulé un an, lui firent obtenir l'acquiescement de Maximilien. Enfin, il acheta la paix avec Henri VIII, au moyen d'une grosse somme, et en épousant Marie d'Angleterre, sœur du monarque anglais. Toutefois, les hostilités continuèrent entre Venise et les confédérés; et tous les efforts du Pape, qui désiroit de rendre la paix à la chrétienté, pour faire une croisade contre les Turcs, n'aboutirent qu'à une trêve. Les troupes impériales eurent d'abord l'avantage; mais, à la fin de la campagne, les Vénitiens recouvrèrent tous leurs états de terre ferme, excepté Vérone et quelques autres places, que conserva l'empereur. D'un autre côté, les gar-

Oct. et Déc. 1513.

Le 13 Mars 1514.

Le 7 Août 1514.

nisons françaises furent forcées d'évacuer les citadelles du duché de Milan, et Gênes fut entièrement délivrée du joug des étrangers par la reddition du fort de la Lanterne. 26 Août.

Dans l'intervalle de la trève, Louis XII avoit fait de grands préparatifs pour reconquérir le Milanais ; mais la mort l'empêcha d'accomplir ce dessein. François, duc d'Angoulême, son gendre et son parent, fut son successeur à la couronne de France. Ce prince étoit à la fleur de l'âge, et avoit l'âme et la conduite d'un héros. Généreux, affable, doué de toutes les qualités qui font d'un souverain la gloire et l'amour de son pays, il n'étoit pas disposé à renoncer aux prétentions que ses prédécesseurs avoient au royaume de Naples et au duché de Milan. Pour couvrir ses desseins, il feignit de se préparer à punir les Suisses de l'irruption qu'ils avoient faite dans la Bourgogne. Cependant, son caractère ambitieux et entreprenant ayant excité des alarmes, toutes les puissances de l'Italie, à l'exception de Venise, se confédérèrent pour lui résister, et pressèrent Henri VIII et l'archiduc Charles, qui venoit de prendre en main le gouvernement des Pays-Bas, de les soutenir. Mais François I.er parvint à persuader au roi d'Angleterre de renouveler le traité qu'il avoit conclu avec la France. Quant à l'archiduc Charles, le monarque français confirma la promesse que Louis XII avoit

Le 1.er Janv. 1515.

Ch. XXIV. 1509—1516.

faite de donner à un des fils de ce prince, la main de madame Claude; et les deux parties contractantes se garantirent respectivement leurs états présents et futurs, stipulation qui comprenoit l'avènement de Charles aux royaumes d'Espagne, et la conquête projetée du duché de Milan (1).

Comme Ferdinand étoit sur le bord de sa tombe, et que Maximilien étoit occupé des affaires de Hongrie, ce furent les Suisses qui se chargèrent principalement de la défense du Milanais. Ils y envoyèrent du renfort à leur armée, et mirent garnison dans Suze et dans Pignerol, les passages par lesquels les Français avoient jusqu'alors pénétré en Italie. François I.er ne fut point arrêté par ces obstacles. Laissant derrière lui des forces suffisantes pour mettre ses états à couvert de toute insulte, de la part du roi d'Aragon et de la confédération helvétique, il assembla son armée sur les frontières du Dauphiné. Tout

(1) Quelques auteurs ont supposé mal à propos que ce traité renfermoit une clause précise, en vertu de laquelle François I.er se seroit engagé à aider Charles à recouvrer, après la mort de Ferdinand, les états de ses ancêtres maternels, et l'archiduc auroit promis de ne pas s'opposer à la conquête du Milanais par le roi de France. Mais quoique ce fût là véritablement l'objet du traité, les égards qui étoient dus à Ferdinand et à Maximilien, empêchèrent l'insertion positive d'une telle clause.

à coup il franchit les montagnes presque à pic qui se trouvent entre les Alpes-Cottiennes et les Alpes-Maritimes, et paroît, après cinq jours de travaux continuels, comme un autre Annibal, dans les plaines de Saluces. Ce passage inopiné, effectué par un chemin que, jusqu'alors, on avoit jugé impraticable, pour l'artillerie et la cavalerie, surprit au dernier point les alliés; et les Français s'avancèrent avec une telle rapidité, que la Palice fit prisonnier le célèbre général Prosper Colonne, qui commandoit un détachement à Pignerol.

Les confédérés se replièrent à mesure que les Français poussèrent en avant; et ils concentrèrent toutes leurs forces autour de Milan. Leur armée se montoit à trente mille hommes, et s'ils avoient été d'accord, ils auroient pu arrêter, pour le moment, les progrès de l'ennemi. Mais le manque de vivres, l'inexactitude du Pape à payer les subsides, et la conduite équivoque du général espagnol, qui se tenoit à l'écart, excitoient beaucoup de mécontentement parmi eux. Le monarque Français, s'empressant de mettre à profit cet avantage, entama des négociations avec les chefs des Suisses, et par ses largesses et les grandes concessions qu'il leur fit, il les engagea à traiter de la paix, et à renoncer à la défense du Milanais. Douze mille d'entr'eux se mirent en marche pour retourner Le 8 Sept.

Ch. XXIV.
1509—1516.

dans leur pays; mais les autres, échauffés par l'éloquence du cardinal de Sion, attaquèrent les Français campés sous les murs de Marignan. Quoique l'armée française fût composée de cinquante mille hommes d'élite, qu'elle eût le train d'artillerie le plus considérable qu'on eût vu en Italie, et qu'elle fût commandée par son belliqueux souverain, les Suisses en rompirent les rangs, et après un choc terrible, ils forcèrent le camp. La nuit suspendit le combat, sans séparer les combattants. Le roi de France lui-même dormit couché sur un affût de canon, à cinquante pas d'un bataillon ennemi. A la pointe du jour, on combattit avec une nouvelle fureur. Quoique les Français fussent de beaucoup supérieurs en nombre, et que leur formidable artillerie fît un ravage affreux, ils ne remportèrent la victoire, qu'à l'aide d'un renfort que leur amena inopinément d'Alviane. A la fin, les Suisses firent retraite. Des deux côtés, on perdit les troupes les plus braves, et les meilleurs officiers; et Trivulce dit, avec raison, que vingt-huit autres actions où il s'étoit trouvé, n'avoient été que des jeux d'enfants, mais que celle-là étoit un combat de géants (1).

Après la journée de Marignan, les Suisses se retirèrent dans leur pays, et tout le Milanais fut

(1) *Guicciardini, Lib. II.*

conquis. Maximilien Sforce (1) alla trouver le vainqueur, lui céda tous ses droits sur ce duché, et fut conduit en France, où, comme son père et son cousin, il mourut dans une sorte d'exil. Gênes se soumit de nouveau à la domination de la France. Léon X, effrayé des succès de François I.er, conclut avec ce prince le traité de Viterbe, par lequel il céda Parme et Plaisance, et promit de rendre au duc de Ferrare, Modène et Reggio. De son côté, le roi de France s'engagea à défendre l'Église, et garantit l'autorité que la maison de Médicis avoit recouvrée à Florence (2).

Des objets d'un intérêt beaucoup plus puissant que des conquêtes précaires dans la Lombardie, empêchèrent Maximilien de prendre à cette campagne, si remplie d'événements, plus de part qu'il ne le fit. La possession de la Hongrie et de la Bohême (3) avoit été ardemment

(1) Selon Guichardin, Maximilien Sforce ne déplora point une captivité qui le délivra des demandes des Suisses, des outrages de l'empereur, et de la perfidie des Espagnols. Ce prince fut honorablement traité en France, et y reçut une pension de trente mille ducats.

(2) La ruine de la puissance des Français en Italie avoit été suivie du rétablissement de la maison de Médicis à Florence.

(3) La Hongrie et la Bohême, à cette époque, étoient aussi importantes par leur étendue que par leur situa-

Ch. XXIV.
1509–1516.

désirée par tous les princes de la maison d'Autriche, depuis l'élévation de Rodolphe de Hapsbourg sur le trône impérial, et ils s'étoient efforcés d'obtenir, par des pactes et des traités, la réversion de ces deux royaumes. Maximilien et Ladislas avoient renouvelé ces actes divers, lorsqu'en 1491, le premier avoit repris l'Autriche sur les Hongrois. En 1506, il avoit fait marcher une armée contre un grand nombre de seigneurs qui s'étoient confédérés, pour exclure tout prince étranger, et placer la couronne sur la tête du comte de Zips, palatin de Hongrie et ban de Croatie (1). Durant cette expédition, la reine, épouse de Ladislas, donna le jour à un fils. Maximilien, après avoir arraché à la diète une reconnoissance de ses droits, respecta ceux du prince enfant, et se retira en Allemagne. Ne se reposant pas sur des conventions qui avoient été annullées si souvent, il désira de rendre les

tion. La Moravie, la Silésie et la Lusace dépendoient alors de la Bohême. La Bosnie, la Servie, la Croatie, l'Esclavonie, la Transilvanie, et une partie de la Valachie et de la Moldavie, étoient réunies à la couronne de Hongrie.

(1) Etienne de Zapoli, comte de Zips et palatin de Hongrie, étoit père de Jean de Zapoli, vayvode de Transilvanie, qui disputa ensuite la couronne de Hongrie à Ferdinand; et Barbara, épouse de Sigismond, roi de Pologne, étoit sa fille. *Benko, tom. I, p.* 185.

espérances de sa maison plus certaines, par le double mariage de deux de ses petits-enfants, et de Louis et d'Anne, fils et fille de Ladislas, qui consentit sans peine à ce projet que combattit fortement Sigismond, roi de Pologne, frère de ce prince (1). Ayant conçu un vif ressentiment de la protection que Maximilien avoit accordée aux chevaliers de l'ordre teutonique, Sigismond avoit embrassé les intérêts du comte de Zips. Comme il avoit beaucoup de crédit sur l'esprit de Ladislas, l'empereur fit alliance avec l'ordre que nous venons de nommer, et avec Vasili Ivanovitch, grand duc de Moscovie. Pour fortifier de plus en plus son parti, il donna la main d'Isabelle, sa petite-fille, à Christian II, roi de Danemarck, de Suède et de Norwége, le plus puissant souverain du Nord. Sigismond, intimidé, consentit aux mariages projetés, et reconnut le droit de succession éventuelle aux couronnes de Hongrie et de Bohême en faveur de la maison d'Autriche. Les deux monarques visitèrent Vienne, et furent charmés de la magnificence que Maximilien déploya pour les recevoir et qui s'accordoit mieux avec sa somptuosité qu'avec l'état de ses finances. Comme l'empe-

Ch. XXIV. 1509—1516.

Le 16 juillet 1516.

(1) Jean Albert et Alexandre, ses frères, étant morts sans postérité, Sigismond monta sur le trône de Pologne en 1507, et y réunit la Lithuanie.

Ch. XXIV.
1509—1516.

reur étoit veuf, le roi de Bohême lui offrit la main de sa fille, quoiqu'elle n'eût que treize ans, et que Maximilien en eût cinquante-huit. Il refusa une union si disproportionnée, en citant gaiement cet adage de Frédéric, son père : « Il » n'y a pas de moyen plus agréable pour tuer » un vieillard, que de lui faire épouser une jeune » femme. » Les deux mariages furent ensuite célébrés. Louis épousa l'archiduchesse Marie ; et l'archiduc Ferdinand, en recevant la main d'Anne, fit entrer les couronnes de Hongrie et de Bohême, dans sa maison (1).

Maximilien eut à peine formé cette double union, qu'il eut la satisfaction de voir arriver ce qu'il avoit prévu, lorsqu'il avoit fait épouser à l'archiduc Philippe, son fils, Jeanne, princesse de Castille. Ferdinand d'Aragon étant mort au mois de janvier 1516, l'archiduc Charles se vit héritier de toutes les couronnes d'Espagne, y com-

(1) Un des envoyés de Maximilien, Spietzhammer, qui, selon l'usage du temps, prit le nom latin de Cuspinianus, dont la signification est à peu près la même, nous a transmis des détails intéressants sur cette négociation. Voyez *Cuspiniani Diarium de congressu Maximiliani et trium Regum*, *etc.*, *Freyherus*, *vol. II*, où est aussi la relation du voyage de l'évêque de Gurck, chef de l'ambassade, relation qui a été composée par Bartholinus. — *Fugger*, *L. VI*, *ch.* 17. — *Bonfinius*. — *Pelzel*, *p.* 510.

pris celles de Naples, de Sicile et de Navarre, que son aïeul maternel avoit conquises récemment. Ch. XXIV. 1509—1516.

François I.er, encouragé par ses succès, se disposa à mettre à profit les embarras que la mort de Ferdinand devoit donner au successeur de ce prince, et à faire revivre les droits de la France sur la couronne de Naples. Mais, tandis qu'il faisoit de nouveaux projets d'agrandissement, il se vit menacé de perdre le Milanais, dont la conquête avoit signalé le commencement de son règne. D'un autre côté, Maximilien qui se flattoit de disposer des forces et des trésors de l'Espagne et des Pays-Bas, brûloit du désir de recouvrer les fiefs impériaux, et de relever l'autorité de l'Empire en Italie. Outre vingt mille ducats qu'il avoit reçus du roi d'Aragon, Henri VIII lui fit toucher des sommes considérables. Il étoit encouragé secrètement par le Pape, qui regrettoit vivement Parme et Plaisance, et différoit, sous divers prétextes, de restituer Modène et Reggio. En cet état des choses, Maximilien part de Trente, descend en Italie, Mars 1516. secourt Bresse, place qui étoit serrée de près par les Français et les Vénitiens, prend Lodi et investit Milan. Le duc de Bourbon, qui étoit gouverneur du Milanais, fut sur le point de capituler, et, sans l'arrivée d'un corps de treize mille hommes, Suisses et Grisons, que la France venoit de prendre à sa solde, tout le duché étoit

Ch. XXIV.
1509—1516.

conquis. Les Suisses des deux armées refusèrent de tirer l'épée contre leurs compatriotes, et ceux de l'armée de l'empereur, comme s'ils ne cherchoient qu'un prétexte pour se débander, demandèrent leur solde à grands cris. Staffler, leur chef, eut l'audace de pénétrer dans le cabinet de Maximilien, et de réitérer la demande. Aux reproches que le monarque lui adressa, il fit cette réponse insolente : « Les Suisses ont be-» soin de florins, et non de réprimandes, et si » vous ne les payez sur-le-champ, ils accepte-» teront les offres du duc de Bourbon. » L'empereur craignit le sort que Ludovic Sforce avoit éprouvé à Novarre. Son imagination fut tellement frappée, que, dans l'ombre de la nuit, il croyoit entendre le spectre de Léopold, qui périt à la bataille de Sempach, et celui de Charles-le-Téméraire qui fut tué sous les murs de Nancy, lui recommander de se défier des Suisses (1). Une lettre que Trivulce avoit adressée à ces mercenaires, dans le dessein de la faire intercepter, porta au plus haut degré la terreur de Maximilien qui, sur-le-champ, leva son camp, et se retira derrière l'Adda. Les Suisses, s'abandonnant à leur cupidité, pillèrent les villes de Lodi et de Sant'Angelo ; et ce ne fut qu'en leur

(1) Barre, tom. VIII, p. 1 et 1052. — *Schmidt, tom. V, p. 475.*

comptant une somme de seize mille couronnes, que l'empereur eut beaucoup de peine à tirer du district de Bergame, et qu'en leur promettant d'autres gratifications, qu'on parvint à les empêcher de retourner dans leur pays. Mais la garnison de Bresse s'appropria les sommes que Maximilien se proposoit encore de leur livrer. La ville de Crémone refusa d'acquitter la contribution qu'elle lui avoit promise, et il fut forcé de distribuer à ses troupes allemandes trente mille couronnes qu'il avoit reçues du roi d'Angleterre. Dans cet embarras, il partit de son camp, et se retira à Trente, sous prétexte de s'y procurer de nouveaux fonds. Ses troupes, ayant attendu vainement son retour, se débandèrent. Les unes passèrent les Alpes, les autres se réfugièrent à Vérone; et trois mille hommes entrèrent au service des Vénitiens. Cette dispersion fut suivie promptement de la prise de Bresse, et de l'investissement de Vérone.

Maximilien étoit d'un caractère trop entreprenant, et aimoit trop à se flatter, pour que cet échec, quelque considérable qu'il fût, pût le faire renoncer à son projet. Il s'efforça de réunir contre la France, son petit-fils, le Pape et le roi d'Angleterre; mais ses espérances furent encore frustrées. Charles qui étoit impatient d'entrer en possession du riche héritage qui venoit de lui échoir, songeoit bien moins à restreindre la

Ch. XXIV. 1509—1516. puissance des Français en Italie, qu'à obtenir un libre passage pour se rendre en Espagne, et qu'à garantir dans son absence les Pays-Bas de toute attaque extérieure et de toute dissension intestine. En conséquence, il accueillit les propositions qui lui furent faites de la part de François I.er, et conclut à Noyon, un traité par lequel il promit d'épouser la fille du roi de France, madame Louise, qui étoit encore dans l'enfance, et qui devoit lui apporter pour dot la renonciation de son père à tout droit sur le royaume de Naples. Il prit aussi l'engagement de payer annuellement une somme de cent mille couronnes pour l'entretien de la maison, et les frais de l'éducation de sa future épouse, et de faire droit aux prétentions que la maison d'Albret avoit à la couronne de Navarre. Ce traité fut bientôt suivi de l'acte de paix perpétuelle avec les Suisses, acte qui délivra François I.er de toute inquiétude relativement à la sûreté du Milanais.

Août 1516.

Ces traités ayant renversé toutes les espérances de Maximilien, il n'eut plus qu'à souscrire aux propositions qui lui furent adressées. En conséquence, on conclut à Bruxelles, entre l'empereur et François I.er, une convention, en vertu de laquelle le premier retint Roveredo, Riva, et les autres conquêtes qu'il avoit faites dans le Frioul. Il céda, pour une certaine somme, Vérone aux Vénitiens; et le roi de France s'enga-

Déc. 1516.

gea à lui donner quittance de trois cent mille couronnes, qui lui avoient été avancées par Louis XII. (1)

Ainsi finit cette guerre, que Maximilien avoit commencée avec l'espoir bien fondé de conquérir la plus grande partie de la Lombardie vénitienne, et peut-être des domaines encore plus considérables en Italie. Après une longue suite de revers, il fut forcé de conclure la paix, sans autre indemnité qu'un petit coin de terre, tandis qu'il eut le chagrin de voir le pape en possession de la Romagne, et le roi de France, maître du Milanais. (2)

---

(1) La pièce de monnoie, qui étoit appelée couronne, étoit l'équivalent de l'écu de France.

(2) Pour composer le récit des événements qui ont précédé et suivi la ligue de Cambrai, nous avons consulté principalement Guichardin et Muratori, *Fugger* et *Gerard de Roo*; l'Histoire de la Ligue de Cambrai, par l'abbé Dubos (livre dont le style intéresse, mais qui manque quelquefois de chaleur et de précision) Daniel, Barre, *Schmidt*, *Heinrich*; Laugier, l'Histoire universelle moderne, art. Allemagne, Italie, Venise, Milan, et aussi les historiens suisses, *Tscharner*, *Planta* et *Watteville*.

CHAPITRE XXV.

1500 — 1519.

AFFAIRES d'Allemagne. — Réglements divers promulgués dans l'Empire et dans les états héréditaires de la maison d'Autriche. — Efforts de MAXIMILIEN pour former une croisade contre les Turcs, et faire élire roi des Romains CHARLES, son petit-fils. — Commencement des troubles de religion, occasionnés par le schisme de Luther. — Mort de MAXIMILIEN. — Portrait de ce prince.

Ch. XXV. 1500—1519.

AYANT ainsi tracé le tableau de tout ce qui s'est passé en Italie, depuis la conclusion de la ligue de Cambrai jusqu'à la fin de la guerre, qui en a été le résultat, nous allons reprendre la suite des affaires d'Allemagne.

Quelque inconstance qu'on puisse reprocher à Maximilien, et quelque malheureux qu'il ait été dans ses opérations extérieures, on ne peut disconvenir qu'il n'ait signalé son administration intérieure par des mesures sages et des établissements utiles. En 1500, il engagea la diète de l'Empire à autoriser l'exécution du projet d'Albert II, projet qui consistoit à partager l'Allemagne en cercles, dans chacun desquels on devoit instituer un

corps qui auroit été chargé de maintenir la paix publique. Mais comme les états des maisons d'Autriche et de Bourgogne ne furent point compris dans la division générale, et que les électeurs refusèrent d'y laisser comprendre les leurs, il n'y eut d'abord que six cercles, ceux de Bavière, de Franconie, de Souabe, de Saxe, du Rhin et de Westphalie. L'heureux effet de cette mesure porta Maximilien à l'étendre. A la diète tenue à Cologne, en 1512, il divisa en deux cercles, ceux d'Autriche et de Bourgogne, les domaines de sa famille. Les électeurs ayant suivi son exemple, l'Empire fut partagé en dix cercles, ceux d'Autriche, de Bourgogne, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, (1) de Franconie, de Bavière, de Souabe, de Westphalie, de Haute-Saxe et de Basse-Saxe. Il fut ordonné que les affaires de chacune de ces divisions seroient réglées dans une diète, et qu'il y auroit, pour le maintien de la tranquillité publique, un directeur qui seroit nommé par l'empereur, et un colonel ou capitaine-général que choisiroient les états du cercle. On présenta aussi d'autres réglements, et notamment un projet pour l'institution d'un sénat, qui auroit toujours

(1) Le cercle du Bas-Rhin étoit quelquefois appelé cercle électoral, parce qu'il comprenoit les états des quatre électeurs de Mayence, de Trèves, de Cologne et Palatin.

Ch. XXV.
1500—1519.

accompagné l'empereur; mais ils ne furent point approuvés, et on ne les a plus reproduits. (1)

Les historiens s'étant occupés principalement de la grande part que Maximilien a prise aux affaires de l'Europe en général, et à celles de l'Empire en particulier, ont presque entièrement omis ce qui s'est passé dans ses propres états. Mais leur silence doit être considéré comme une preuve de la vigueur et de la sagesse de son administration. Il en résulte que ce prince a su prévenir les troubles et les désordres qui ont signalé le règne de tous ses prédécesseurs, et que toutes ses provinces, à l'exception de celles qui étoient exposées aux attaques des Vénitiens, ont été préservées des calamités de la guerre. En effet, les réglements que Maximilien a promulgués dans ses états héréditaires, honorent infiniment sa mémoire. Après les avoir fait participer aux bienfaits de la paix publique, en les comprenant dans la division générale de l'Empire, il les subdivisa en provinces de Basse-Autriche et en provinces d'Autriche extérieure. (2) Ensuite, il les partagea en districts, qu'il fit gouverner par des cours sépa-

(1) Barre, tom. VIII, p. 1 et 828. — *Puetter's Development*, *B. IV*, *ch.* 1. — Pfeffel, tom. II, p. 100.

(2) La Basse-Autriche comprenoit l'Autriche au-dessus et au-dessous de l'Ens, la Stirie, la Carinthie et la Carniole avec leurs dépendances. L'Autriche exté-

Ch XXV.
1500 — 1519.

rées. Il institua, dans la Basse-Autriche, différents colléges pour l'administration de la justice, pour celle des finances, pour la direction de l'artillerie, la surintendance des bâtiments, les chasses et les autres prérogatives du souverain. Il plaça, au-dessus de ces colléges, un tribunal, auquel on a donné depuis le nom de conseil aulique, et qui eut pour attributions de recevoir les appels, et de transmettre au prince son opinion, par écrit, sur les affaires importantes. (1) Il étendit ensuite cette forme d'administration à l'Autriche extérieure, en établissant un conseil de régence à Inspruck, pour le Tirol, et à Ensisheim, pour les autres provinces. Par ces réglements judicieux, et d'autres du même genre, Maximilien contint les factieux, et fit régner constamment la tranquillité dans ses états. L'exemple qu'il donna ne fut pas perdu; et sous son règne, la

---

rieure se composoit du Tirol, des possessions autrichiennes de Souabe et d'Alsace, ainsi que du comté de Goritz et des provinces qui étoient situées sur la mer Adriatique. *De Luca, vol. II, p.* 160 et 169.

(1) La juridiction de ce tribunal s'étendit ensuite sur tout l'Empire; mais les affaires de l'Autriche y étoient traitées séparément. — *Puetter's Development, vol. I, p.* 358. — *Handbuch von den Teutschen Staaten, p.* 94. — *De Luca, vol. II, p.* 159. — *Riesser's Geschichte der Oesterreichischen Monarchie, vol. III, p.* 73.

Ch. XXV. 1500—1519. jurisprudence de l'Allemagne se réduisit en système, par l'introduction de conseils auliques dans les états des différents princes de l'Empire. La dernière diète que présida Maximilien fut celle qui s'ouvrit à Augsbourg, au mois de juillet 1518, et qu'il avoit convoquée dans le double dessein de faire autoriser une croisade contre les Infidèles, et élire roi des Romains Charles, son petit-fils.

Juillet 1518.

La conquête récente de l'Egypte, par Sélim I, et la chute du gouvernement des Mammeloucs, avoient causé la plus grande consternation en Europe, et particulièrement en Italie. Maximilien, lorsqu'il eut cessé de faire la guerre aux Vénitiens, voulut mettre à profit cette alarme, et espéra signaler la fin de son règne, en conduisant une armée contre les Infidèles. Il fit frapper une médaille, où il étoit désigné comme souverain de l'Orient et de l'Occident; et il se flatta de rendre de nouveau Constantinople le siége d'un empire chrétien. (1) Le pape, entrant aussi dans ses vues, lui envoya l'épée et le chapeau bénits, déclara fiefs impériaux les contrées qu'on se proposoit de soumettre, et nomma l'empereur généralissime de l'armée chrétienne, qui devoit se composer d'Allemands et de Français. Les An-

(1) *Numatheca Austriaca*, *p.* 1 et 41.

glais, les Espagnols et les Portugais devoient fournir une armée navale. Ch. XXV. 1500—1519.

Maximilien soumit ce plan à la diète de l'Empire, et le soutint avec toute l'éloquence dont il étoit doué. (1) Il fut secondé par le légat du Saint-Siége, qui proposa d'appliquer aux frais de la guerre la dîme de tous les biens ecclésiastiques, et le cinquantième de tous les biens séculiers. On ne répondit que par des plaintes aux raisonnements de l'empereur et aux instances du légat. Un écrit, attribué à Ulric de Hutten, écrit dans lequel le pape étoit traité d'ennemi plus redoutable que le Turc, et où l'on accusoit la cour de Rome d'avoir épuisé les nations par les annates, les réserves, les dîmes, etc., fit la plus grande sensation parmi les membres de la diète.(2) En conséquence, loin de montrer l'enthousiasme auquel Maximilien s'étoit attendu, l'assemblée se borna à décréter que, durant trois ans, toute personne qui s'approcheroit des sacrements paieroit un dixième de florin pour les frais de la guerre contre les Turcs, et elle remit à une autre session la discussion définitive du projet. (3)

---

(1) Mélancthon a rapporté la substance de ce discours dans sa Chronique, p. 712.

(2) *Freyherus*, *tom. II*, *p.* 703.

(3) Barre s'est étrangement mépris, tom. VIII, p. 1078, en imputant le mauvais succès de la proposition d'une

Ch. XXX.
1500.–1519.

Les efforts que fit l'empereur pour faire poser, sur la tête de son petit-fils, la couronne impériale, n'eurent pas un résultat plus heureux. Maximilien avoit entamé, avec plusieurs membres du collége électoral, des négociations secrètes, et Charles avoit fait passer en Allemagne des sommes avec lesquelles son aïeul avoit acheté les suffrages des électeurs de Mayence et de Cologne, de l'électeur palatin et du margrave de Brandebourg. Mais Frédéric le Sage, duc de Saxe, qui, en sa qualité de vicaire de l'Empire, désiroit un interrègne, et l'électeur de Trèves, qui étoit dévoué à la France, s'opposèrent à l'élection. D'ailleurs, la nomination de Charles étoit traversée par François I.er, qui aspiroit à monter sur le trône impérial, ainsi que par le pape, qui ne vouloit pas voir réunies sur la même tête la couronne de l'Empire et celle de Naples. Le collége électoral rejeta donc la proposition de Maximilien, alléguant que, comme il n'avoit pas été couronné à Rome, on violeroit les lois de l'Empire, si l'on élisoit un second roi des Romains. L'empereur, pour lever cette objection, pria le pape d'envoyer en Allemagne, avec la couronne et les autres marques de la dignité

croisade, à la mort subite du sultan, mort qui, dit-il, porta la diète à se séparer. Sélim I ne mourut que dans l'année 1520. Voy. *Knolle*, *p.* 561.

impériale, un légat qui seroit chargé de faire la cérémonie. Sa demande fut éludée sous divers prétextes. Enfin, ayant échoué dans tous les efforts qu'il fit pour convaincre les électeurs de la validité de la bulle, par laquelle Alexandre VI avoit déclaré qu'il étoit revêtu de la même autorité que s'il avoit été couronné à Rome, il fut contraint de différer l'exécution de son projet.

Mais quelque importants qu'ils fussent en eux-mêmes, ces événements paroissent peu de chose, si on les compare à l'origine du schisme qui sépara de la cour de Rome une grande partie de la chrétienté ; schisme qui prit naissance à la fin du règne de Maximilien, et opéra dans l'état religieux de l'Europe une révolution jusqu'alors sans exemple.

Martin Luther, l'auteur de cette révolution extraordinaire, naquit, en 1483, à Eisleben en Saxe, de Jean Luther, raffineur de métaux. Il reçut sa première éducation dans la maison de son père, qui, ayant acquis une fortune considérable dans l'exploitation des mines, s'établit à Mansfield, où il devint premier magistrat. (1) Martin Luther continua ses études dans les universités d'Eisenach et de Magdebourg. Il fit de grands progrès dans la langue latine, et en 1501, il se rendit à l'université d'Erfourt, où il prit le

(1) *Christæi Saxonia*, p. 196.

Ch. XXV.
1500—1519.

degré de maître ès-arts. Il se proposoit d'étudier en droit; mais il en fut détourné par la mort d'un ami que la foudre frappa en sa présence. Cet événement fit une impression profonde dans un esprit naturellement sérieux et porté à la contemplation. Martin Luther, à l'insu de ses parents, se retira dans la maison des religieux de l'ordre de Saint-Augustin, à Erfourt, et en prit l'habit, dans sa vingt-deuxième année. Durant sa résidence en ce couvent, il découvrit un exemplaire de la Bible latine, qui, à cette époque, étoit interdite aux laïcs, et peu connue même du clergé. Cette découverte ayant excité sa curiosité, il étudia les livres sacrés avec une ardeur et une persévérance extraordinaire; et ce fut à ce singulier hasard qu'il dut, et les opinions qui ont opéré la réforme, et l'habileté et le succès avec lesquels il les a défendues. (1) La réputation de

(1) La Bible, quoiqu'elle fût déjà imprimée, étoit fort rare et fort chère à cette époque. La lecture n'en étoit permise aux laïcs, qu'à de certaines conditions. Le clergé, livré tout entier à l'étude de la théologie, étoit plus versé dans les écrits des pères de l'Eglise, dans le droit-canon et les œuvres des commentateurs, que dans l'Ancien et le Nouveau-Testament. Un docteur en théologie, prêchant devant le concile de Constance, disoit qu'il y avoit beaucoup de prélats qui ne connoissoient, de l'Ecriture-Sainte, que les passages épars dans le droit-canon. Luther lui-même, qui étoit

sainteté et d'érudition qu'il se fit, porta Frédéric le Sage, électeur de Saxe, (1) à le nommer, sur Ch. XXV. 1500—1519.

très-appliqué et très-savant, fut extrêmement surpris, lorsqu'il reconnut que toute la Bible n'étoit pas comprise dans les bréviaires et les liturgies. (Beausobre, tom. I, p. 42.) Les simples religieux étoient, sur ce sujet, d'une ignorance qu'on a peine à concevoir. Selon Conrad d'Heresbach, un religieux d'un ordre mendiant dit, dans un sermon : « On a inventé un nouveau langage » qu'on appelle le grec; défiez-vous-en; c'est la source » de toute hérésie. J'ai vu, entre les mains d'un grand » nombre de personnes, un livre écrit en cette langue, » et auquel on donne le nom de Nouveau-Testament; » c'est un ouvrage rempli de poignards et infesté de » poison. Quant à l'hébreu, mes chers frères, il est cer» tain que ceux qui l'apprennent, deviennent juifs sur» le-champ. » (Essai sur l'Esprit et l'Influence de la Réformation de Luther, p. 93.)

(1) Frédéric II, qui mourut en 1464, partagea les états de la maison de Saxe entre ses deux fils, Ernest et Albert, tiges des branches ernestine et albertine. Ernest, l'aîné, eut l'électorat et la part la plus considérable. Albert fut margrave de Misnie et de Thuringe, et eut Dresde, Leipsick, et autres villes, qui sont aujourd'hui les plus importantes de la Saxe. A l'époque de la réforme, Frédéric le Sage, qui se signala par la protection qu'il accorda de bonne heure à Luther, étoit chef de la branche ernestine; et George, qui étoit fils d'Albert, et chef de la branche albertine, étoit fortement attaché à l'église romaine, et par conséquent ennemi du réformateur.

Ch. XXV.
1500—1519.

la recommandation de Staupitz, supérieur des Augustins, professeur de philosophie à l'université de Wittemberg, qui venoit d'être fondée. Luther justifia ce choix, en écartant l'ancien système scholastique, et en faisant, à ses élèves, des leçons où brilloient l'éloquence et le savoir, et où il exprimoit des opinions remarquables par leur hardiesse et leur nouveauté. Envoyé à Rome pour les affaires de son ordre, il fut frappé de la corruption de la cour pontificale, et du déréglement du clergé romain, ce qui lui fit perdre beaucoup du respect que, dans l'éloignement, il avoit conçu pour les cérémonies de l'église romaine. On tournoit en ridicule, dit-il, son profond recueillement lorsqu'il célébroit la messe, et il fut scandalisé de la légèreté avec laquelle les autres la disoient. (1) A son retour, il fut nommé professeur de théologie. Il fit, dans l'enseignement de cette science, les mêmes innovations que dans l'enseignement de la philosophie. Sa vie exemplaire lui méritoit beaucoup de considération, et son nom attiroit, de toutes les parties de l'Allemagne, à l'université de Wittemberg, un grand concours d'étudiants.

(1) Il soutint qu'il entendit les prêtres substituer les paroles suivantes, à celles que prescrit la formule de la consécration : « *Panis es, et panis manebis. Vinum es,* » *et vinum manebis.* » Beausobre, tom. I, p. 45.

Le caractère et les connoissances de Luther le rendoient propre à jouer le rôle de réformateur. Il ne se faisoit point remarquer par un goût délicat, il est vrai; mais il connoissoit bien l'art de la dispute. Son éloquence étoit telle qu'il la faut pour agir sur une assemblée populaire, et il mêloit à ses discours les traits d'une plaisanterie amère ou piquante. Il s'exprimoit en latin avec force et avec facilité, quoique ce ne fût pas avec la correction d'Erasme et des autres littérateurs illustres de son temps. Il possédoit, en perfection, sa langue maternelle, et il l'écrivoit avec une telle pureté, que ceux de ses ouvrages pour lesquels il l'a employée, sont toujours considérés comme des modèles de style, par les critiques allemands. Il étoit au-dessus de la crainte, et sa constance étoit à toute épreuve. En public, il étoit à la fois complaisant, gai, affable et hautain. Dans la retraite, il étoit tempérant et appliqué à l'étude. Il avoit une sagacité qui le faisoit toujours conformer sa conduite à l'exigence du temps. Il savoit détourner et affoiblir les dangers par une souplesse employée à propos, ou renverser tous les obstacles par la force et la vivacité de ses attaques.

Tels étoient les principes et la conduite de Luther, lorsque la vente des indulgences attira son attention, et l'engagea dans cette lutte mémorable, qu'il soutint avec tant de succès.

Ch. XXV.
1500—1519.

Au milieu, et surtout vers la fin du quinzième siècle, les esprits étoient disposés à recevoir toute innovation, tant dans l'ordre religieux que dans l'ordre civil. L'orgueil et le despotisme des papes en avoient rendu l'autorité odieuse à tous ceux qui n'y étoient point attachés par l'intérêt et la superstition. La propagation des lumières avoit conduit les hommes à mettre en doute la puissance et l'infaillibilité, que le St.-Siége s'étoit attribuées durant un si grand nombre de siecles, et à mépriser de fabuleuses légendes vénérées en des temps d'ignorance et d'obscurité. Les déréglements d'Alexandre VI, l'esprit inquiet et dominateur de Jules II, et la conduite licencieuse du clergé, avoient altéré ce respect qu'on avoit eu si long-temps pour l'église; et dans toute l'Europe, on demandoit à grands cris qu'on en réformât les abus. C'étoit surtout en Allemagne que se faisoient remarquer ces dispositions. L'ordre sacerdotal y avoit des possessions immenses, et y jouissoit de priviléges qui faisoient retomber toutes les charges publiques sur les laïcs. La nomination d'étrangers aux bénéfices les plus riches, et les exactions continuelles de la cour de Rome, épuisoient cette vaste contrée. Les contestations entre le sacerdoce et l'Empire avoient aggravé le mal; et à l'époque où est parvenue cette histoire, les esprits s'étoient échauffés par les reproches que Maximilien lui-même avoit

faits au Saint-Siége, lorsqu'il l'avoit combattu.

Ch. XXV.

1500—1519.

Dans les premiers siècles, les indulgences étoient des réductions des pénitences imposées par l'église. Cet usage dégénéra bientôt en abus. Les papes s'en servoient pour vendre des exemptions des peines du purgatoire, puis des rémissions pour tous les péchés; et cette conduite antichrétienne fut appuyée sur une doctrine aussi absurde qu'immorale et impie.(1) Léon X, pour remplir les trésors épuisés du Saint-Siége, eut recours à ce moyen, qu'avoit inventé Urbain II, et dont les successeurs de ce pape avoient usé. Jules II avoit accordé les indulgences à tous ceux qui contribueroient, de leurs deniers, à la construction de l'église de Saint-Pierre. Léon X employa le même moyen. Mais comme un trafic si honteux avoit trouvé de l'opposition en Allemagne, ce pape entreprit de l'y introduire, en accordant une partie des produits à Albert, qui réunissoit l'évêché de Magdebourg à l'électorat de Mayence, et

(1) Selon cette doctrine, les œuvres de surérogation des Saints, jointes aux mérites infinis de Jésus-Christ, sont déposés dans un trésor dont les clefs ont été remises à saint Pierre et aux papes ses successeurs, qui peuvent en disposer. Quant à la forme de l'absolution, dont Tetzel usoit, en accordant ou en vendant les indulgences, voyez *Seckend. Comment. Lib. I, p. 14.*

Ch. XXV. 1500—1519.

qui, par conséquent, étendoit sa juridiction sur une grande partie de la Saxe. Albert confia la vente des indulgences à Tetzel, dominicain de mœurs licencieuses, qui n'étoit pas moins remarquable par son activité que par son éloquence populaire et bruyante, et qui, secondé par les religieux de son ordre, s'acquitta de sa mission avec le plus grand zèle et beaucoup de succès, mais sans discrétion ni décence.

Les peuples d'Allemagne ne virent pas avec indifférence cette vente scandaleuse. Elle affligea un grand nombre d'hommes distingués par leur savoir et leur piété ; mais ce fut surtout Luther, dont elle excita l'indignation. Plusieurs des personnes qui se confessoient à lui, s'étant prévalues des indulgences pour ne point s'acquitter de la pénitence qu'il leur avoit imposée, il leur refusa l'absolution. Ce refus ayant été rapporté à Tetzel, le fougueux dominicain menaça de faire poursuivre par l'inquisition, dont le tribunal étoit rempli de religieux de son ordre, ceux qui doutoient de l'autorité du pape et de l'efficacité des indulgences; et même il fit dresser à Jutterboch, dans les environs de Wittemberg, des bûchers, comme s'il vouloit faire brûler en effigie les hommes qui lui étoient opposés.

Luther, ainsi provoqué, écrivit à l'électeur de Mayence pour le prier de suspendre la vente. Ses représentations ayant été vaines, il déclara

en chaire que les indulgences étoient fausses, et tonna contre la conduite licencieuse de ceux qui les distribuoient. Enfin, il afficha, à la porte d'une église de Wittemberg, une thèse contenant quatre-vingt-quinze propositions, où, sans attaquer directement les indulgences ou l'autorité de l'église, il soutint qu'elles étoient inutiles, et que la foi, la contrition et le repentir étoient nécessaires pour obtenir le pardon des péchés qu'on avoit commis. Il termina cette pièce en condamnant diverses propositions qu'il attribuoit à ses adversaires, et en posant plusieurs questions, où il n'épargna ni la conduite ni la personne du pape.

Le 30 Sept. 1517.

Cette querelle, qui, chaque jour, prenoit en Allemagne un caractère plus fâcheux, ne causoit aucune sensation à Rome. Léon X étoit trop prudent pour l'échauffer par la persécution, ou pour compromettre l'autorité de l'église, en donnant de l'importance aux opinions d'un simple religieux. Engagé dans le labyrinthe de la politique, ou faisant son occupation des belles-lettres et des arts, il méprisoit une telle controverse, et considéroit l'attaque de Luther comme celle d'un homme ivre, qui, disoit-il, rétracteroit ses erreurs, lorsqu'il auroit recouvré la raison. Mais les ennemis du religieux de Wittemberg avoient trop de zèle pour respecter le silence du pape, à qui, d'ailleurs, il devint impossible de rester neutre

Ch. XXV. 1500—1519. dans cette lutte. Les Dominicains les plus savants entrèrent dans la lice, et provoquèrent Luther par leurs invectives. Léon X montra quelque temps une prudente modération. Il tenta d'engager Luther à garder le silence ; et peut-être y seroit-il parvenu, si la violence des Catholiques, qui s'étoient engagés dans la dispute, l'avoit permis. A la fin, il publia un monitoire, par lequel il commanda au religieux de Wittemberg de se rendre à Rome, dans l'espace de soixante jours, pour y répondre à l'accusation d'hérésie.

Le 7 Août 1518.

Maximilien, qui aimoit les opinions neuves et hardies, et qui désiroit de voir arrêter les invasions de l'autorité spirituelle, ne témoigna aucun mécontentement des premières attaques de Luther. Il déclara même que ce religieux devoit être protégé, et en traita les antagonistes avec mépris. Cependant, soit qu'il fût convaincu, soit qu'il fût piqué contre l'électeur de Saxe, qui s'étoit opposé à l'élection de Charles, ou qu'il voulût se rendre le pape favorable, il changea d'opinion. Il adressa, à Léon X, une lettre, où il traitoit d'hérétiques les principes de Luther, qui, disoit-il, avoit des partisans très-nombreux et très-puissants. Il y insistoit sur la nécessité de mettre fin à des querelles dangereuses et à des raisonnements captieux, qui scandalisoient l'église, et y offroit d'appuyer les mesures

Le 5 Août 1519.

que le pape jugeroit à propos de prendre. (1)

Cette lettre porta Léon X à témoigner plus de vigueur. Il ordonna au cardinal de Gaëte, son légat près de la diète d'Augsbourg, d'y citer Luther en personne, de le faire arrêter s'il refusoit de rétracter ses erreurs, et s'il ne comparoissoit point, de lancer la sentence d'excommunication contre l'hérésiarque, et contre ses protecteurs et ses adhérents. En même temps, il écrivit à l'électeur de Saxe, pour l'inviter à retirer sa protection à Luther, promettant que si ce dernier n'étoit pas reconnu coupable, il seroit remis en liberté.

La prudence et la fermeté de Luther le firent échapper à ce péril imminent. Au lieu de refuser ouvertement d'obéir à l'ordre du pape, il demanda d'être entendu en Allemagne, devant un tribunal compétent. Cette demande ayant été appuyée par l'électeur de Saxe et l'université de Wittemberg, Léon X autorisa le cardinal de Gaëte à juger l'affaire. Luther, se reposant sur la protection de l'empereur et sur celle de Fré-

(1) Cette lettre est insérée dans les Œuvres de Luther. On la trouve aussi dans la Vie de Léon X, par M. Roscoe, vol. III, append. n.° CL. Beausobre en conteste l'authenticité, en disant qu'elle étoit contraire aux sentiments que Maximilien avoit exprimés précédemment. Ce raisonnement pourroit à peine s'appliquer à un homme d'un caractère moins changeant que ne l'étoit ce prince.

Ch. XXV. 1500—1519

déric, alla, sans être muni d'un sauf-conduit, trouver le légat, à Augsbourg, où se tenoit la diète. Mais l'assemblée s'étant dissoute, avant son arrivée, ses amis, qui craignoient pour sa sûreté, ne lui permirent de se montrer que lorsque sa liberté lui eût été garantie par les ministres de l'empereur.

Octobre.

Comme il étoit naturel de l'attendre, vu la différence de caractère, de principes et de position de ceux qui la tinrent, la conférence ne produisit aucun effet. Le légat requit une rétractation immédiate et simple; et Luther refusa d'en faire une, tant qu'on ne lui auroit pas prouvé que ses opinions étoient fausses. Le cardinal de Gaëte, qui étoit vain de ses connoissances en théologie, engagea inconsidérément la dispute; mais s'apercevant de la supériorité de son antagoniste, il lui renouvela brusquement la demande d'une rétractation formelle. (1) Luther persista dans sa résolution. Cependant il exprima le regret d'avoir quelquefois parlé du pape, d'une manière irrespectueuse. Il offrit d'obéir, autant que sa conscience le lui permettroit, aux décrets de l'é-

(1) Le légat, quoiqu'il eût montré beaucoup d'égards à Luther, fut piqué de la supériorité que ce dernier eut sur lui dans la dispute. « Ego nolo, » dit-il à Staupitz, « amplius cum hac bestiâ loqui; habet enim profundos » oculos, et mirabiles speculationes in capite suo. » *Myconius*, p. 33, cité par *Heinrich*, *vol. IV*, p. 812.

glise, en tout ce qui étoit déterminé et reconnu, et de ne prêcher ni écrire au sujet des indulgences, si l'on enjoignoit à ses adversaires d'en faire autant. Toutes ses offres ayant été rejetées, il sortit d'Augsbourg en secret, laissant un acte par lequel il appeloit du pape mal informé au pape mieux informé. Sa rentrée dans Wittemberg fut un triomphe. Sûr de la protection de l'électeur de Saxe, qui se refusa à toutes les sollicitations du légat, il publia une protestation, où il disoit que, craignant d'être condamné, par la cour de Rome, sans avoir été entendu, il en appeloit du pape à un concile général, devant lequel il seroit prêt à défendre ses opinions, et à les rétracter, si on lui prouvoit qu'elles fussent erronées. Le 28 Nov. 1519.

Léon X, soit qu'il eût été trompé par la promesse que Luther avoit faite d'obéir aux décrets de l'église, soit qu'il craignît d'enflammer la querelle par la persécution, n'exécuta point la menace du légat, et se borna à publier une bulle, où, sans nommer personne, il soutint l'efficacité des indulgences, tant pour les vivants que pour les morts, et excommunia tous ceux qui auroient ou qui professeroient une opinion contraire. Maximilien mourut avant que la bulle eût pu lui être présentée, et Frédéric prit les rênes du gouvernement, en qualité de vicaire-général de l'Empire. Le cours des procédures Le 3 Nov.

Ch. XXV.
1500—1519.

commencées contre le grand réformateur fut suspendu; Luther put propager librement sa doctrine, et se préparer, par l'étude et la méditation, à soutenir les propositions qu'il avoit insérées dans son acte d'appel.(1)

Maximilien, malgré la lettre qu'il avoit écrite au pape, prenoit si peu d'intérêt à la querelle qu'avoit suscitée Luther, qu'il avoit prononcé la dissolution de la diète, et qu'il étoit sorti d'Augsbourg, deux jours avant l'arrivée du réformateur.

(1) Divers auteurs protestants ont soutenu que l'appel interjeté par Luther a été la conséquence de la bulle du pape; et, d'un autre côté, les Catholiques ont prétendu que cette bulle avoit été un des effets de l'appel. Mais l'examen des dates et celui des pièces prouve qu'aucun des deux n'a été la suite nécessaire de l'autre. La bulle est datée du 5, et l'appel du 28 novembre de la même année. Si l'on considère la distance de Rome à Wittemberg, cet espace de temps fut trop court pour qu'il y eût eu communication réciproque. Dans la première pièce, il n'est fait aucune mention de Luther, qui, dans la seconde, s'excuse en supposant qu'il a été condamné sans avoir été entendu. *Voy.* Maimbourg. — *Seckendorf.* — *Fra Paolo.* — Et *Maclaine's Translation of Mosheim's Ecc. Hist. vol. III*, *p.* 310. — *Voyez* aussi l'Histoire de Charles-Quint, par Robertson, et surtout la Vie de Léon X, par M. Roscoe, qui a éclairci parfaitement ce point et plusieurs autres, et qui a donné la bulle et l'appel, vol. III, append. n.os CLXIX et CLXX.

Les progrès de la maladie qui le mit au tombeau furent si rapides, qu'il n'auroit pu prendre part aux discussions, quand même il y auroit été disposé. Quoiqu'il ne fût pas fort âgé, il sentoit, depuis long-temps, décliner sa santé; et dans les quatre dernières années de sa vie, il ne voyageoit point sans traîner après lui son cercueil, (1) auquel on l'entendoit souvent adresser la parole. Peu de temps après son arrivée à Inspruck, où il se proposoit de régler l'ordre de succession à ses états héréditaires, il fut attaqué d'une fièvre lente, qu'il crut guérir par l'exercice et le changement d'air. Il s'embarqua sur l'Inn, prit terre à Passaw, alla jusqu'à Wels dans la Haute-Autriche, et s'y livra au plaisir de la chasse, qu'il aimoit avec passion. La fatigue qu'il y endura redoubla son mal; et du melon, dont il mangea immodérément,

(1) Fugger cite, à ce sujet, une anecdote singulière. Maximilien, faisant édifier un palais à Inspruck, témoigna son mécontentement d'une faute que l'architecte avoit faite, et dit à un de ses officiers : « Je ferai » construire une autre demeure. » En conséquence, il fit venir un charpentier, et lui commanda un cercueil de chêne. On y joignit un poêle et tout ce qui est nécessaire pour des funérailles. Le tout fut déposé dans un coffre dont l'empereur garda la clef, et que, dans tous ses voyages, il faisoit traîner à sa suite. Jusqu'à sa mort, tous ceux qui l'accompagnoient croyoient que son trésor étoit renfermé dans ce coffre.

Ch. XXV.
1500—1519.

lui donna la dyssenterie. Se sentant affoiblir, il demanda un Chartreux du Brisgaw. Durant le jour, il s'occupoit des affaires publiques avec ses ministres, et la nuit, quand il ne reposoit pas, il se faisoit lire l'Histoire d'Autriche, sa lecture favorite. Lorsque son médecin l'eut invité à remplir les derniers devoirs d'un chrétien, il répondit : « il y a long-temps que je l'ai fait; à présent » il ne seroit plus temps. » Le Chartreux s'étant présenté, Maximilien se leva sur son séant, le reçut avec de grandes démonstrations de joie; et le montrant à ses courtisans, il dit : « C'est lui » qui m'ouvrira la voie du ciel. » Après une conversation très-pieuse, durant laquelle ce prince voulut qu'on ne l'appelât que Maximilien, sans lui donner le titre d'empereur, il reçut le saint-viatique, selon les rites de l'église. Il manda ensuite ses ministres, et fit son testament. Il ordonna que tous les officiers de l'état, que tous les magistrats continuassent à exercer leurs fonctions, jusqu'à l'arrivée de son petit-fils. Par un principe de modestie qu'il porta si loin, que jamais il ne changea de linge devant personne, il s'en fit donner de blanc peu d'instants avant d'expirer, et défendit expressément qu'on enlevât, lorsqu'il ne seroit plus, celui qu'il venoit de prendre. Il ordonna qu'on lui coupât les cheveux, qu'on lui tirât les dents, qu'on les broyât, et qu'on les réduisît en cendres, publiquement,

dans la chapelle de sa cour. Pour montrer le néant des grandeurs et de la vie, il commanda que son corps fût exposé toute une journée, qu'on l'enfermât dans un sac rempli de chaux vive, et couvert de taffetas et de damas blanc, qu'on le déposât dans le cercueil déjà préparé pour le recevoir, qu'on l'inhumât dans l'église du palais de Neustadt, sous l'autel de Saint-George, et qu'on le plaçât de manière que la tête et le cœur fussent sous les pieds du célébrant. Il pensoit que, par ces moyens divers, son corps, qu'avoit souillé le péché, seroit mortifié aux yeux des hommes. Ayant exprimé toutes ses volontés, il étendit la main vers ceux qui étoient présents, et leur donna sa bénédiction. Les ayant entendus fondre en larmes, il leur dit : « Pourquoi pleu-» rez-vous? parce que vous voyez mourir un » mortel? De telles larmes conviennent plus à » des femmes qu'à des hommes. » Il fit les répons aux prières que lui récita le Chartreux; et quand sa voix se fut éteinte, il exprima sa foi par des gestes. Il mourut à trois heures du matin, le 11 janvier 1519, dans la soixantième année de son âge. (1)

(1) Ces particularités se trouvent dans l'oraison funèbre de Maximilien, qui a été prononcée par Faber, et que Freyherus a rapportée, *vol. II*, *p.* 720. Il y a aussi, dans ce volume, deux autres oraisons funèbres

Ch. XXV.
1500—1519.

De tous les successeurs de Rodolphe de Hapsbourg, Maximilien fut le plus remarquable, par les qualités de l'esprit et du corps. Il étoit de moyenne taille, mais bien fait, et avoit beaucoup de force, quoiqu'en même temps il eût infiniment d'agilité. Selon le biographe autrichien (1), il avoit l'air mâle, la physionomie animée, les joues rondes et pleines, le nez aquilin, la bouche petite et belle, et le menton relevé et pointu. Son port et tous ses mouvements étoient pleins de majesté et de grâce. Le son de sa voix étoit flatteur. Toutes ses manières annonçoient la noblesse de ses sentiments, ses qualités aimables, sa franchise et son esprit conciliant. Quoique sobre, il aimoit cet agréable abandon qui fait le plus grand charme d'un festin, et il avoit hérité en grande partie de cette gaité et de ce penchant à une raillerie innocente, qui distinguèrent l'illustre fondateur de sa maison.

Cependant aucun prince ne montra moins de dispositions dans son enfance et dans sa jeunesse, et ne reçut une plus mauvaise éducation que

---

de cet empereur; l'une est de Sauromanus, et l'autre de Zasius. Fugger a réuni, avec son exactitude accoutumée, p. 1365, les circonstances principales de la mort de Maximilien. *Voyez* également *Gerard de Roo*, *p.* 60. — *Struvius*, *Lib. II*, *p.* 981.

(1) *Fugger*, *p.* 1367.

Maximilien. Jusqu'à l'âge de dix ans, il articuloit si mal qu'on l'appeloit le muet. Cette imperfection disparut tellement dans la suite, que sa rare éloquence, et la facilité avec laquelle il s'exprimoit en latin, en français, en allemand, en italien, et en plusieurs autres langues, faisoient l'admiration générale. Pierre Engelbert, homme pieux, mais pédant, fut son premier instituteur, et le rebuta par sa manière sèche et fatigante de lui donner ses leçons. Malgré ces désavantages, Maximilien devint, par son application à l'étude et aux affaires, un des princes les plus accomplis de son temps. Il avoit de grandes connoissances dans les sciences et les arts, et il encouragea la culture des lettres par sa protection et son exemple. Ses exploits et ses amusements même font connoître l'intrépidité dont l'avoit doué la nature. Il se plaisoit infiniment à la chasse du chamois, qui est extrêmement périlleuse, et surpassoit de beaucoup, dans tous les exercices du corps, et surtout dans les tournois, ses contemporains. Fugger nous a transmis une anecdote qui démontre l'adresse de Maximilien dans le maniement des armes, et prouve qu'il avoit cette valeur chevaleresque qu'on croit n'exister que dans les romans. Il tenoit à Worms, en 1495, sa première diète, lorsque Claude de Batre, chevalier français très-célèbre par ses exploits, fit placer un écu sous une des fenêtres

Ch. XXV.
1500—1519.

de son appartement, et publier, dans toute la ville, qu'il se battroit à la lance, seul à seul, contre tout Allemand qui oseroit se présenter. Personne ne répondoit. Maximilien, désirant d'effacer la honte qu'un tel silence répandoit sur le nom de sa nation, fit suspendre, près de celui du chevalier français, son écu portant les armes d'Autriche et de Bourgogne, et annoncer qu'un Allemand acceptoit le défi. Au jour fixé, les deux combattants, chacun dans une armure complète, parurent dans la lice. Ni l'un ni l'autre ne proférèrent un seul mot, et au troisième son du cor, ils se chargèrent réciproquement. Leurs lances s'étant rompues, ils tirèrent leurs épées, et après avoir combattu long-temps, Maximilien reçut un coup à la poitrine. La douleur et l'indignation l'ayant fait redoubler d'efforts, il contraignit de Batre à lui céder la victoire. Les applaudissements éclatèrent de toutes parts, et le vainqueur ayant levé la visière de son casque, tous les spectateurs furent aussi charmés que surpris, en reconnoissant que celui qui avoit si glorieusement soutenu l'honneur de leur pays, étoit l'empereur lui-même. (1)

Maximilien, durant ses guerres contre la France et dans la Gueldre, envoya plus d'une fois au camp ennemi, un trompette défier tout

(1) *Fugger, p.* 1376.

chevalier qui voudroit se présenter, et en deux rencontres de ce genre, il tua son adversaire. Aucun prince ne possédoit à un plus haut degré les qualités qui font un guerrier. Sa constitution le rendoit propre à essuyer toutes les injures du temps. Il supportoit la fatigue, étoit actif, audacieux jusqu'à la témérité, passionné pour la gloire, et doué d'un courage supérieur à tous les obstacles, à tous les dangers. Dans les exercices militaires, il l'emportoit sur tous ses contemporains, et il n'étoit pas moins familiarisé avec la théorie qu'avec la pratique de la guerre. Il perfectionna la manière de fondre les canons, la construction des armes à feu, et la trempe des armes défensives. Il fit plusieurs découvertes dans l'art de la pyrotechnie, et il possédoit parfaitement ce qui étoit connu de son temps dans la science de l'artillerie et dans celle du génie. Il établit le premier, dans les états autrichiens, une armée permanente; il en facilita les évolutions et en assura la discipline en la divisant en régiments, qui furent subdivisés en compagnies. Il arma ses troupes de lances d'une nouvelle forme, dont l'usage devint bientôt général, et qui firent donner aux fantassins allemands le nom de Lantzknechte ou de Lansquenets.

Mais les qualités aimables et brillantes de Maximilien étoient contrebalancées par ses défauts. Son imagination ardente et vive le jetoit en des

Ch. XXV.
1500—1519.

entreprises au-dessus de ses forces; il les formoit sans rien calculer ni prévoir, les suivoit avec indifférence, et les abandonnoit légèrement. Un plus grand défaut en lui, étoit son peu d'économie. Son père ayant voulu l'en corriger, il lui répondit: « Je ne règne pas sur de l'or, mais » sur des hommes, » réponse qui, bien qu'elle annonce un cœur généreux, a été plus admirée qu'elle ne méritoit de l'être. Le mépris que Maximilien avoit pour les richesses dégénéra en une folle prodigalité, lorsqu'il ne fut plus soumis à aucune contrainte. Quoique, durant tout son règne, il ait reçu des subsides de tous les princes et états de l'Europe qui pouvoient lui en payer, il se trouva toujours dans une sorte d'indigence, et réduit à recourir aux expédients les plus honteux. Le commencement d'une année, ou la conclusion d'une paix, n'arrivoit guère sans qu'il reçût des dons qui firent passer sa pauvreté en proverbe, et qui lui valurent l'humiliation d'être appelé Maximilien sans argent.

Ce prince désiroit ardemment de transmettre le nom de sa famille et ses exploits à la postérité, vanité qui auroit été excusable, s'il ne l'avoit poussée à l'excès. Il composa de nombreux traités sur toutes les branches des connoissances humaines, sur la religion, sur la morale, sur l'art militaire, sur l'architecture, sur ses propres inventions, et même sur la chasse au tir et

à l'oiseau, sur l'art de cultiver les jardins, et sur celui de faire la cuisine. Il envoya dans toute l'Allemagne des hommes qu'il avoit chargés de compulser les archives des abbayes et des couvents, (1) d'y recueillir les généalogies de sa famille, et d'y copier les inscriptions placées sur les tombeaux des princes de sa maison. Manlius, un de ses secrétaires, employa ces matériaux à la composition d'une histoire, dont la lecture, avons-nous dit, charmoit encore Maximilien peu de temps avant qu'il mourût. A la manière des anciens, sa table étoit entourée de littérateurs, dont l'office étoit de recueillir ses maximes. Il avoit coutume de dicter à ses secrétaires le récit de ses actions, de ses nombreuses aventures, et des périls auxquels il avoit eu tant de peine à échapper. (2) C'est à ce soin que nous devons, et

(1) Ce fut dans le cours de ces recherches qu'on trouva l'ancien itinéraire de l'empire romain, qui est connu sous le nom de Tables de Peutinger, et qui a été d'une si grande utilité pour éclaircir la géographie ancienne. On en conserve l'original dans la bibliothèque impériale de Vienne. Ce morceau curieux est gravé et expliqué dans la *Britannia Romana d'Horsley*.

(2) Il est difficile de reconnoître, parmi les nombreux ouvrages composés sur les faits et gestes de Maximilien, ceux qui l'ont été entièrement par lui-même; mais on peut considérer ce prince comme l'auteur de tous, parce qu'une partie ont été écrits ou dictés par

Ch. XXV.
1500—1519.

la connoissance que nous avons des événements qui composent son histoire, et les couleurs ro-

---

lui, que d'autres ont été augmentés et corrigés de sa main, et que ce qui en reste est le résultat des conversations qu'il a eues avec les personnes qu'il entretenoit avec familiarité.

Grunbeck, secrétaire privé de Maximilien, en a écrit la vie en allemand, ainsi que celle de l'empereur Frédéric; et il en a fait un seul corps d'ouvrage, qui a été imprimé à Tubingen, en 1721. Le même auteur a composé aussi, en latin, un commentaire sur les événements de la vie de Maximilien, depuis l'an 1476 jusqu'en l'année 1515. Ce dernier ouvrage, qui n'est pas imprimé, comprend probablement, en tout ou en partie, le commentaire que cet empereur dicta, dit-on, à son secrétaire, dans une excursion qu'il fit sur le laç de Constance.

Grunbeck dit qu'il a copié trois essais ou trois ouvrages de Maximilien. Le premier avoit pour sujet la nature des animaux; le second étoit un recueil de maximes et de proverbes; et le troisième, une chronique généalogique de la maison d'Autriche.

Melchior Pfintzinck, autre secrétaire de Maximilien, publia, durant la vie de ce prince, sous le titre de *Dangers et partie de l'Histoire du célèbre chevalier Teurdannckh*, une sorte de poëme, ornée d'estampes gravées sur bois, et préparées par Maximilien. L'original, copié de la main de l'auteur, se conserve dans la bibliothèque impériale de Vienne.

Marc Treitzsaurwein, qui, après avoir été son maître d'écriture, fut anssi secrétaire de Maximilien, a publié,

manesques sous lesquelles elle est présentée, et qui nous montrent ce prince comme doué de fa-

sous le titre de *Weiss Kunig*, un livre fort singulier, qui contient un extrait de la naissance, des études et des actions les plus remarquables de ce prince. Les estampes, gravées sur bois, qui l'accompagnent, ne sont pas au nombre de moins de 237. Il est probable que le livre fut dicté par Maximilien, et que les planches furent exécutées par son ordre. Sa mort ayant empêché, ou plutôt retardé l'impression de cet ouvrage, il n'a été publié qu'en l'année 1775.

Les autres écrits de Maximilien, qui la plupart sont perdus, sont un tableau de ses découvertes dans l'art de la guerre et dans celui de l'artillerie; une description de cent quarante de ses jardins de plaisance en Autriche; un traité sur le blason, un traité sur l'éducation et l'entretien des chevaux, un traité sur les dépôts d'armes, un traité sur la chasse au tir, un traité sur la fauconnerie, un traité sur la cuisine, un traité sur les vins, un traité sur la pêche, un traité sur l'art de cultiver les jardins, un traité sur l'architecture, et un traité de morale.

Outre les autorités que nous avons indiquées, et les histoires générales que nous avons citées constamment, nous avons, pour décrire le règne de Maximilien I.er, tiré de grands secours de Gérard de Roo, et surtout de Fugger, dont la narration simple est le résultat des recherches les plus profondes, et, à notre grand regret, finit au règne de ce prince. *Fugger, p.* 1377-1385. — *Gebhaerdi, Geneal. Geschichte, vol. II, p.* 314-316. — *Pinacotheca Austriaca, part. II.* — Barre, tom. VIII, p. 1. — *Heiss*,

Ch. XXV. 1500—1519

cultés surnaturelles, comme se mouvant dans une sphère supérieure, ou comme les héros qui figurent dans les fables de l'Orient et les annales de la chevalerie. C'est ainsi qu'on dit qu'il assaillit des lions, et qu'il dompta leur férocité naturelle, qu'il tomba, sans se blesser, du haut de tours élevées, qu'il échappa au feu, à l'eau, et qu'égaré au milieu des rochers et des précipices du Tirol, où il se livroit à son exercice favori, la chasse au chamois, et étant prêt à périr de fatigue et de faim, il fut tiré de cette situation si dangereuse, par un ange qui lui apparut sous la forme d'un petit paysan.

Cependant, malgré toutes les exagérations de la flatterie ou les séductions de l'amour-propre, Maximilien fut sans doute un être extraordinaire, et comme homme et comme prince. Quoique les historiens modernes, (1) qui semblent

---

Histoire de l'Empire, Liv. VIII —*Struvius*, *p.* 924, 985. — *Pfeffinger's Vitrarius*, *tom. I*, *p.* 709, 721. — *Schmidt*, *L. VII.* — *Heinrich*, *vol. IV.* — Pfeffel, règne de Maximilien I.er

(1) Robertson et Hume ont versé, sur le caractère personnel de Maximilien, un mépris qui n'étoit point mérité ; et induit en erreur par ces autorités, par les préjugés des historiens italiens, et par l'indécision de la conduite que ce prince a tenue dans les affaires d'Italie, M. Roscoe, dont l'exactitude et l'impartialité sont ordi-

n'avoir considéré que ses imperfections, ses malheurs et ses besoins, l'aient extrêmement déprécié, il fut supérieur à son siècle, et l'objet de l'étonnement et de l'envie de ses contemporains. Enfin, si sa puissance avoit égalé ses talents, ou si, à son caractère entreprenant, et à son esprit actif et pénétrant, mais versatile, il avoit joint plus de jugement et de prudence, son règne auroit formé une des ères les plus brillantes de l'histoire de la maison d'Autriche, et ce prince auroit, à juste titre, été considéré comme le plus grand souverain de son temps.

Maximilien s'est engagé deux fois dans les liens du mariage. Marie, sa première femme, étoit fille de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et d'Isabelle de Bourbon. C'étoit, non-seulement la plus riche héritière, mais la princesse la plus belle de son temps. Elle étoit grande musicienne et aimoit et protégeoit les beaux arts. Une chute de cheval lui fit, à la jambe, une fracture qu'une fausse délicatesse ne lui permit pas de faire connoître. Ce fut la cause de sa mort, qui arriva le 28 mars 1482 : cette prin-

---

nairement si recommandables, l'a représenté comme dépourvu de toute vertu et de toute bonne qualité, comme un homme dont la vanité, la foiblesse et la bigoterie formoient le caractère. *Voyez* Vie et Pontificat de Léon X, vol. III, p. 404.

Ch. XXV.
1500—1519.

cesse n'avoit que vingt-cinq ans. Son époux, qui l'avoit adorée, en chérissoit la mémoire à un tel point, que jamais il ne parloit d'elle sans répandre des larmes. (1).

La seconde femme de Maximilien, Blanche-Marie, fille de Galéas Marie, duc de Milan, et de Bonne, princesse de Savoie, étoit née le 5 avril 1472. Quoiqu'elle fût douée d'une extrême beauté, et qu'elle eût des talents brillants, la violence de son caractère l'empêcha de se concilier l'affection de son époux. Après avoir passé plusieurs années en des querelles domestiques, elle mourut de chagrin en 1511, à l'âge de trente-neuf ans, sans laisser d'enfants. (2)

---

(1) *Pinacotheca Austriaca, art. Maximilian.* — *Gebhaerdi, vol. II, p.* 331.

(2) *Gebhaerdi, vol II, p.* 332.

Un manuscrit, que l'on conserve dans un monastère de Ratisbonne, renferme un grand éloge de Blanche-Marie, et surtout de la perfection avec laquelle cette princesse travailloit à l'aiguille. *Fragmentum Historicum de Bianca Maria Maximiliani conjuge. Fez, T. II, p.* 536.

Quoiqu'on prétende que l'espèce d'abandon où son époux la laissa, et que la violence de son caractère aient fort altéré sa santé, Cuspinianus et Fugger, p. 1277, attribuent sa mort à la foiblesse de son estomac, qui provenoit de ce qu'elle mangeoit habituellement des escargots, mets qu'elle aimoit extrêmement.

Maximilien eut de sa première femme un fils et une fille, Philippe et Marguerite. Marguerite, qui prit naissance en 1480, étoit douée d'une grande beauté et d'infiniment d'esprit et de courage. Sa main fut promise à Charles, dauphin de France, puis à Jean, fils unique de Ferdinand et d'Isabelle, roi d'Aragon et de Castille. La flotte qui la portoit, lorsqu'elle se rendoit de Flessingue en Espagne, fut battue par la tempête, et cette princesse fut sur le point de faire naufrage sur les côtes d'Angleterre. A l'instant où le péril étoit le plus imminent, Marguerite montra la force de son âme, en composant ces deux vers :

« Ci-gît Margot, la gente demoiselle,
» Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle. »

Et elle les enveloppa, avec ses joyaux, dans un morceau d'étoffe qu'elle lia autour de son bras. Cependant elle parvint à se réfugier dans le port de Southampton. De là elle passa en Espagne, et son mariage y fut célébré. Jean, son époux, étant mort, elle se maria en secondes noces, en 1501, à Philibert, duc de Savoie, qui mourut en 1504. Marguerite se retira en Allemagne après cet événement, et, quoiqu'elle ne fût âgée que de vingt-quatre ans, elle refusa de s'engager en de nouveaux liens. A la mort de Philippe son frère, Maximilien la nomma gouvernante des

Ch. XXV.
1500—1519.

Pays-Bas, dignité dans laquelle elle fut confirmée par Charles, son neveu, lorsqu'il eut atteint sa majorité, et où elle acquit une haute réputation de sagesse et de talent. Ce fut elle qui conclut, au nom de Maximilien, la ligue de Cambrai, et qui, revêtue de pleins pouvoirs par Charles, négocia dans cette même ville, avec Louise de Savoie, mère de François Ier., la paix, que pour cette raison, on qualifie de *paix des dames*. Marguerite mourut en 1530, dans la cinquantième année de son âge, non moins regrettée par Charles-Quint que par les habitants des Pays-Bas, dont son affabilité, sa modération et sa douceur lui avoient concilié l'affection.

Philippe, fils de Maximilien, naquit le 21 juin 1478. Ce prince fut ainsi nommé d'après Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, son aïeul maternel. La beauté de sa personne étoit remarquable, et la nature l'avoit doué aussi des qualités les plus brillantes. Il étoit généreux, franc, affable et rempli de condescendance; mais il n'avoit aucune solidité dans l'esprit; il étoit ennemi des affaires et de la contrainte, et exclusivement adonné à ses plaisirs. En 1494, il prit en main les rênes du gouvernement des Pays-Bas, et en octobre 1496, il célébra son mariage avec Jeanne, infante d'Espagne. Isabelle, sa belle-mère, étant morte, il obtint la régence du royaume de Castille, qu'il exerça, sans discrétion ni jugement, jusqu'à sa

mort, qui arriva le 25 septembre 1506, dans la ville de Burgos. Jeanne, son épouse, qui fit entrer dans la maison d'Autriche les couronnes d'Espagne, avoit pris naissance le 6 novembre 1479. Cette princesse étoit entièrement dépourvue de beauté, et ce défaut n'étoit point compensé en elle par les qualités de l'esprit. Son peu de raison étoit insuffisant contre l'ardeur de ses passions, et elle adoroit son époux, dont les nombreuses infidélités, et l'abandon, la firent tomber dans une sorte de démence La mort prématurée de Philippe augmenta le mal. Après avoir permis à regret que le corps fût inhumé, Jeanne le fit tirer du tombeau, embaumer et revêtir de riches habits. Elle le veilloit soigneusement, et le faisoit porter partout où elle alloit, espérant qu'il se ranimeroit, ainsi qu'un roi mort, disoit un conte auquel elle ajoutoit foi, s'étoit ranimé au bout de quatorze ans. Aussi jalouse que lorsque son époux vivoit, elle ne souffroit pas qu'aucune femme en contemplât la dépouille mortelle, et même lorsqu'elle mit au monde l'infante Catherine, elle ne permit pas qu'une accoucheuse entrât dans son appartement. Son père, peu de temps après, reprit la régence, et Jeanne se retira avec sa fille à Tordésillas, où elle donna continuellement des preuves d'aliénation d'esprit. Ferdinand, quelque incapable de gouverner qu'elle fût, la laissa héritière du royaume

Ch. XXV.
1500—1519.

d'Aragon, et elle devint un instrument entre les mains du parti opposé à Charles-Quint. Elle fut arrêtée et renfermée après la défaite de la Junte; mais jusqu'à sa mort, qui arriva en 1455, l'année même de l'abdication de ce prince, son nom fut joint, dans tous les actes publics, à celui de son fils.

Philippe et Jeanne donnèrent naissance à Charles et à Ferdinand, qui furent les deux tiges des branches espagnole et allemande de la maison d'Autriche. Quatre filles naquirent aussi de cette union. Eléonore, l'aînée, épousa, en 1519, Emmanuel, roi de Portugal, et en 1530, François Ier., roi de France. Cette princesse mourut en 1558. Isabelle, la seconde, fille de Philippe et de Jeanne, eut pour époux Christian II, roi de Danemarck, à qui elle continua de témoigner la plus vive tendresse, quoiqu'il lui eût fait mille infidélités, qu'il l'eût traitée indignement, et qu'il eût été détrôné. Cette princesse étoit née en 1501; elle mourut en 1526. Marie, la troisième fille, épousa Louis, roi de Hongrie. A la mort de ce prince, arrivée en 1526, elle fit vœu de garder la viduité, vœu qu'elle observa religieusement. Marguerite, sa tante, étant décédée, Charles confia le gouvernement des Pays-Bas à Marie, qui, l'ayant accompagné en Espagne après qu'il eut abdiqué, mourut à Valladolid, en 1558. Catherine, la qua-

trième fille, épousa Jean, prince, puis roi de Portugal, qui étoit fils d'Emmanuel et d'Eléonore. A la mort de son époux, elle fut déclarée régente pendant la minorité de Sébastien, son petit-fils, qui étoit né de Jean, fils de cette princesse, et de Jeanne, fille de Charles-Quint.

Maximilien eut aussi, de diverses maîtresses, quatorze enfants naturels, dont aucun ne s'est rendu célèbre. (1)

Quoique ce monarque n'ait illustré ni son nom, ni son règne, par des conquêtes, on peut, à juste titre, le considérer comme le second fondateur de la maison d'Autriche. Il lui procura, par son mariage avec Marie, fille de Charles-le-Téméraire, la succession de la maison de Bourgogne. En obtenant pour Philippe, son fils, la main de Jeanne, il a fait compter la monarchie espagnole parmi les états autrichiens ; et par le mariage de son petit-fils, l'archiduc Ferdinand, avec Anne, fille de Ladislas, il a assuré la possession des couronnes de Hongrie et de Bohême à sa postérité. Toutes les acquisitions que les princes de la maison d'Autriche ont faites par des mariages, et non par les armes, ont donné lieu à cette épigramme, qu'on a, quoique peut-être

(1) *Voyez*, à leur sujet, *Gebhaerdi, vol. II, art. Maximilian.*

Ch. XXV.
1500—1519.

sans fondement, attribuée au célèbre Mathias-Corvin, roi de Hongrie.

« Bella gerant alii, tu, felix Austria, *nube*;
» Nam quæ MARS aliis, dat tibi regna VENUS. »

CHARLES-QUINT.

CHAPITRE XXVI.

1518 — 1521.

NAISSANCE et éducation de CHARLES. — Ce prince prend en main les rênes du gouvernement des Pays-Bas. — Il succède, conjointement avec Jeanne, sa mère, aux couronnes de Castille et d'Aragon. — Le gouvernement de CHARLES déplaît aux Espagnols. — Ce prince est élu et couronné empereur d'Allemagne. — Capitulation qu'il signe. — Diète de Worms. — Rétablissement de la chambre impériale.

CHARLES d'Autriche, petit-fils de Maximilien I.er, et son successeur à l'Empire, naquit à Gand, le 24 février 1500. A la mort de Philippe son père, il fut confié aux soins de ses deux tantes, Marguerite d'Autriche, et Marguerite d'Yorck, les princesses les plus accomplies de leur temps. Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et Adrien d'Utrecht, dirigèrent son éducation, l'un en qualité de gouverneur, et l'autre d'instituteur. Le premier, versé dans la connoissance du monde et les intérêts

Ch. XXVI. 1518—1521. des cours, étoit parfaitement propre à exercer son important et honorable emploi. Le second étoit un homme de mœurs irréprochables, qui possédoit à fond la théologie, qu'il avoit étudiée principalement, et à laquelle il devoit son élévation, mais qui étoit dépourvu de génie et de goût, et manquoit de ce qui est nécessaire pour former l'esprit d'un jeune prince, et rendre la science agréable. En conséquence, Charles conçut de bonne heure, contre les langues savantes, une aversion insurmontable, que de Croy entretint à dessein. Cependant, le gouverneur ne laissa pas son élève languir dans l'oisiveté, et il lui donna une éducation qui pût en faire, non un prince savant, mais un grand souverain. Il favorisa son goût pour les exercices militaires; il lui fit apprendre les langues modernes et l'histoire de l'Europe, connoître les intérêts des états dont le gouvernement devoit lui être remis, et contracter de bonne heure l'habitude d'assister aux délibérations de ses ministres et de peser leurs avis.

Ce fut après avoir reçu une telle éducation, que Charles d'Autriche, parvenu à l'age de seize ans, prit en main le gouvernement des Pays-Bas.
1516. L'année suivante, la mort de Ferdinand le Catholique l'appela à monter sur le trône d'Espagne, et lui fit donner des preuves de cette résolution et de cette inflexibilité qui ont signalé son

règne. Quoique par les lois de la Castille et de l'Aragon, ainsi que par les testaments de Ferdinand et d'Isabelle, Jeanne, sa mère, fût seule souveraine, et, malgré toutes les représentations des ministres espagnols, il prit le titre de roi, et nomma Adrien d'Utrecht, son précepteur, régent de Castille, à la place du célèbre cardinal Ximénès, à qui Ferdinand avoit confié les rênes de l'état. Par bonheur, le patriotisme et la prudence du vieux cardinal prévinrent les graves inconvénients qui auroient pu résulter de la précipitation du jeune monarque. Sachant que les Espagnols étoient extrêmement attachés à l'archiduc Ferdinand, qui avoit été élevé au milieu d'eux, il fit observer toutes ses démarches avec soin, et força les seigneurs castillans à reconnoître Charles pour roi. Quoiqu'il respectât le choix du souverain, il n'abandonna point le timon des affaires, et ne fit participer que de nom Adrien d'Utrecht à la régence. Les mesures vigoureuses que prit Ximénès, empêchèrent les Français de reconquérir la Navarre. Enfin, il arrêta les efforts des seigneurs mécontents, et exhorta le monarque à se rendre en Espagne, pour y calmer, par sa présence, la fermentation des esprits.

Charles, désirant de passer dans ce royaume, se détacha de la ligue de Cambrai, et conclut, avec François I.er, le traité de Noyon, qui lui procura un libre passage, et empêcha la France

Le 13 Août 1516.

Ch. XXVI. 1518—1521. d'intervenir dans les affaires d'Espagne. Divers obstacles le retinrent dans les Pays-Bas jusqu'au milieu de l'année suivante. Il s'embarqua à Middlebourg, avec la plupart de ses conseillers flamands, et après avoir essuyé une traversée orageuse, il prit terre à Villa-Viciosa, dans la province des Asturies. Il signala le commencement de son règne par deux actes d'ingratitude, en congédiant le vieux cardinal Ximénès, dont la fidélité méritoit une autre récompense, et en ôtant, à Ferdinand, son gouverneur, qu'il soupçonnoit d'exciter l'ambition de ce jeune prince. Les mesures qu'il prit ensuite n'annoncèrent ni cette politique, ni cette habileté, qu'il développa plus tard. Il irrita ses nouveaux sujets par sa partialité pour ses ministres flamands, auxquels il conféra les plus hautes dignités de l'église et de l'état, et il accrut l'indignation, par le mépris qu'il affecta pour les priviléges et les usages des Espagnols.

En conséquence, le règne de Charles parut commencer sous de mauvais auspices. L'Espagne fut continuellement agitée tout le temps qu'il y fit sa résidence; et ce ne fut qu'avec beaucoup
15 Mai 1517. de peine qu'il parvint à se faire reconnoître roi par les cortez d'Aragon et de Castille. Ces assem-
Le 17 Fév. 1518. blées exigèrent même que le nom de Jeanne fût inscrit le premier sur tous les actes publics, et il fut stipulé que si cette princesse recouvroit la

raison, elle prendroit les rênes du gouvernement. Charles éprouva la même difficulté à obtenir la reconnoissance des états de Catalogne ; et son inauguration n'eut lieu qu'au commencement de l'année 1519. (1)

A peine Charles eut-il reçu l'hommage des Espagnols, que la mort de son aïeul lui fit concevoir l'espérance de placer bientôt, sur sa tête, la couronne impériale. Quoique Maximilien eût échoué dans les efforts qu'il avoit faits pour lui en procurer la réversion, quatre électeurs lui avoient donné, par écrit, la promesse d'appuyer ses prétentions ; et il étoit assuré du suffrage de la Bohême, dont, pendant sa minorité, l'exercice devoit appartenir ou à Sigismond, roi de Pologne, son oncle et son tuteur, ou aux plénipotentiaires nommés par les états du royaume. Mais la situation des affaires étoit changée. La vacance du trône impérial avoit ranimé l'espoir de plusieurs compétiteurs, et particulièrement celui des rois de France et d'Angleterre, qui n'avoient pu se flatter de parvenir, du vivant de l'empereur, à la dignité de roi des Romains. Henri VIII, il est vrai, renonça bientôt à ses prétentions ; mais François I.er soutint les siennes avec chaleur. Léon X affecta publiquement de les favoriser. Ce pape, qui craignoit de voir la

(1) *Ferreras, tom. VIII, p. 428 - 470.*

Ch. XXVI. 1518—1521.

couronne impériale soit sur la tête du monarque français, qui possédoit Milan, soit sur celle du monarque espagnol, qui régnoit à Naples, pressa en secret, le collége électoral, de choisir un empereur dans son propre sein. L'avis s'accordant avec les vues et les intérêts de ce corps, dont les membres craignoient de se donner un maître, on offrit la couronne impériale à Frédéric, duc de Saxe, que ses vertus et ses talents avoient, à juste titre, fait surnommer le Sage. Ce prince eut la magnanimité de ne point l'accepter, et même il exhorta les électeurs à donner la préférence à Charles, qui étoit d'origine allemande, qui descendoit d'une longue suite d'empereurs, et dont la puissance devoit garantir le maintien de la tranquillité publique, et défendre l'Allemagne contre les attaques des Turcs. Ces représentations, jointes aux intrigues et aux présents des plénipotentiaires espagnols, fixèrent les résolutions du collége électoral, et après un interrègne d'environ six mois, Charles fut, à

Le 28 Juin 1519.

l'unanimité des suffrages, porté sur le trône impérial. (1)

Ce fut à Barcelone, où le retenoient encore les délibérations des cortez de Catalogne, que la nouvelle de son élection parvint à Charles. Il la

(1) *Acta electionis Caroli Quinti apud Freyherum Script. rer. Germ., tom. III, p. 156.*

reçut avec l'air de gravité qui convenoit à sa situation, et qui d'ailleurs ne l'abandonnoit jamais. Cette nouvelle accrut les murmures des Espagnols, qui craignirent d'être privés de la présence de leur souverain, et soumis au gouvernement avide d'un vice-roi. De toutes parts on présenta des suppliques au monarque, pour qu'il ne fît point une acceptation si contraire à l'indépendance et aux intérêts de l'Espagne. Il fut inébranlable. L'électeur palatin, à qui l'on avoit confié l'acte d'élection, étant arrivé à la tête d'une ambassade solennelle, Charles accepta la dignité qui lui étoit conférée, prit le titre de majesté, (1)

Ch. XXVI. 1518—1521.

Le 30 Nov. 1519.

(1) L'auteur de l'Histoire de Charles-Quint accuse ce prince d'orgueil, pour avoir pris le titre de *Majesté*, vol. III, p. 129, *in*-12, et prétend qu'avant lui, tous les monarques d'Europe se contentoient du titre d'*Altesse*, ou de *Grâce*. Mais le titre de Majesté a été porté par tous les empereurs, depuis Honorius et Théodose, jusqu'à Maximilien I.er. Les rois de France, d'Aragon, de Castille et de Sicile l'ont pris, même avant le règne de Charles-Quint. On le trouve donné par Léon X * à François I.er, dans une bulle datée de 1517. Ceux qui désireront de plus amples informations sur ce sujet, en trouveront dans le *Vitrarius* de *Pfeffinger*, art. *de Titulo Majestatis, tom. I, p.* 582 *et seq.*

* Ce même pape a aussi donné le titre de Majesté au roi d'Angleterre, Henri VIII. *Voyez* Vie et Pontificat de Léon X, par M. Roscoe, etc., vol. III, app. n.° CXLIII. (*Remarque du Traducteur.*)

Ch. XXVI. 1518—1521.

que les empereurs avoient porté de temps immémorial, et témoigna la résolution de se rendre promptement en Allemagne. Des agitations politiques, et surtout le manque d'argent pour son voyage et son couronnement, le retinrent quelque temps en Espagne. Comme il avoit déjà obtenu des cortez des subsides plus considérables que n'en avoit reçu d'eux aucun de leurs monarques, les nouvelles demandes qu'il fit aigrirent extrêmement les esprits. Pour contrebalancer une faction par une autre, et contrarier les desseins des seigneurs qui lui avoient montré le plus d'opposition, Charles autorisa une confédération armée, qui s'étoit formée sous le titre d'Hermandad ou de Fraternité, et jeta ainsi de nouvelles semences de discorde. Il pourvut de la sorte à ses besoins du moment; mais on accompagna des plaintes les plus amères au sujet de plusieurs de ses actes, et de représentations très-vives sur son prochain départ, les dons qu'on lui fit. Enfin, il s'éleva en divers lieux, et particulièrement à Tolède et à Valladolid, des tumultes, dans lesquels les ministres flamands et le roi lui-même eurent beaucoup de peine à se soustraire à la fureur du peuple.

Charles, peu inquiet de cet aspect menaçant, persista dans la résolution de partir pour l'Allemagne. Il conféra les vice-royautés d'Aragon et de Valence à deux seigneurs, qui étoient doués

d'une grande fermeté d'esprit, et avoient beaucoup d'influence; mais il affoiblit les heureux effets de cette promotion populaire, en donnant de nouveau la régence de Castille à Adrien d'Utrecht, qu'il avoit fait élever au cardinalat. Il s'embarqua ensuite précipitamment, s'exposant ainsi à perdre une couronne héréditaire, pour aller en chercher une élective qui pouvoit lui être enlevée. Il relâcha à Douvres, sous prétexte d'y visiter Catherine, sa tante; mais, dans le fait, pour y conférer avec Henri VIII, qui se disposoit à avoir, près d'Ardres, sa célèbre entrevue avec François I.er Dans le court espace de quatre jours, Charles se concilia l'estime du roi d'Angleterre. Il s'adressa avec plus de succès encore au ministre tout-puissant de ce prince, à Wolsey, qu'il gagna par la promesse d'une pension considérable, et par l'offre de seconder les efforts qu'il pourroit faire pour se procurer la tiare. Il se rembarqua ensuite, et aborda dans un des ports des Pays-Bas. Après avoir pris le timon des affaires en Allemagne, il se rendit à Aix-la-Chapelle, où il fut couronné avec une pompe extraordinaire.

Ch. XXVI. 1518—1521.

Le 22 Mai.

Le 23 Oct. 1520.

Il se fit, à l'élection de Charles-Quint, un changement essentiel dans la constitution de l'Empire. On avoit cru, jusqu'alors, qu'il suffisoit de tirer de l'empereur une promesse générale, et faite de vive voix, de confirmer les pri-

viléges du corps germanique ; mais les vastes possessions du prince qu'on se proposoit d'élire, le rendant plus redoutable qu'aucun de ceux qui s'étoient assis sur le trône impérial, les électeurs dressèrent une capitulation, où ils firent entrer leurs lois, leurs coutumes et leurs priviléges. Ils la présentèrent aux ambassadeurs de Charles, pour qu'ils la signassent avant son élection, et lui-même la confirma avant son couronnement.

La capitulation de Charles-Quint se composa de trente-six articles, dont les uns furent relatifs au corps germanique en général, et les autres aux électeurs et états en particulier. Il fut stipulé, par les plus importants d'entre les premiers, que les fiefs impériaux qui viendroient à vaquer, ne seroient plus conférés à personne, et qu'ils seroient réunis au domaine impérial ; que les offices ne seroient donnés qu'à des Allemands; que personne ne seroit dispensé de la loi commune; qu'on rédigeroit en allemand les actes de la chancellerie, et qu'aucun prince ou état ne seroit mis au ban de l'Empire, qu'après avoir été condamné par la diète ou la chambre impériale. L'empereur devoit maintenir le corps germanique dans l'exercice de la puissance législative, et dans celui du droit de paix et de guerre. C'étoit à ce corps qu'il devoit appartenir de passer des lois relatives au commerce et aux monnaies, de fixer es contingents, d'établir les contributions

et d'en régler la perception, d'instituer et de surveiller les tribunaux supérieurs, et de juger les causes particulières aux états. Les articles concernant les électeurs étoient de la plus haute importance, en ce qu'ils confirmoient des droits qui avoient été long-temps contestés. Charles prit l'engagement de ne point les empêcher de tenir des assemblées, et de former des confédérations entre eux; de ne point lui-même contracter d'alliance avec les puissances étrangères, ou même avec les princes de l'Empire, sans avoir obtenu le consentement du collége électoral; de ne pas établir de nouveaux droits, de ne pas augmenter les anciens, de ne pas déclarer la guerre, de sa propre autorité, au nom de l'Empire, et de ne point lever de contributions extraordinaires, quand même il ne lui seroit pas possible de convoquer une diète générale. Outre ces concessions, il promit de ne faire aucune tentative pour rendre héréditaire, dans sa maison, la couronne impériale, et de rétablir le conseil de régence, en se conformant à l'avis des électeurs et des princes les plus puissants de l'Empire. (1)

Ch. XXVI. 1518—1521.

Charles-Quint tint sa première diète à Worms, 6 Janv. 1521.

(1) *Voyez*, pour le contenu de cette capitulation célèbre, *Goldastus Reichsatzungen*, *vol. I*, *p.* 181. — *Puetter's Development*, *L. V*, *c. I.* — *Schmidt*, *L. VIII*, *c.* 2. — Pfeffel, tom. II, p. 188.

Ch. XXVI. 1518—1521.

et la présida en personne. Les états, à sa demande, passèrent les actes nécessaires, tant pour faire cesser les troubles qui s'étoient élevés dans l'interrègne, quelque courte qu'en eût été la durée, que pour prévenir le retour de semblables désordres. Le décret de mise au ban de l'Empire fut publié contre les ducs de Wirtemberg et de Brunswick, (1) et contre les évêques d'Hildesheim et de Minden, qui avoient troublé la paix publique, et qui refusoient d'obéir aux sommations de l'empereur, et de soumettre leurs différends à des arbitres. La chambre impériale fut rétablie. Un conseil de régence, institué d'une manière plus favorable à la prérogative impériale, que celui qui avoit été établi sous le règne de Maximilien, fut chargé de diriger les affaires de l'Empire, en l'absence de l'empereur, auquel seul les membres devoient prêter serment. (2)

(1) Le duc de Wirtemberg ayant été chassé de ses états par la ligue de Souabe, Charles les acquit en payant les frais de la guerre aux confédérés, et les donna à Ferdinand, son frère, qui les restitua ensuite à la maison à laquelle on les avoit enlevés. Quant à la guerre entre les ducs de Brunswick et l'évêque d'Hildesheim, elle ne finit qu'au mois de mai 1523. Cet évêque céda à ses ennemis une partie considérable de ses domaines. Son siége les recouvra ensuite. — *Puetter's Development*, *vol. I*; *p.* 398.

(2) *Mascovius* et *Puetter.*

On vota un secours de vingt mille hommes d'infanterie, et de quatre mille chevaux, qui devoient accompagner Charles-Quint dans le voyage qu'il se proposoit de faire à Rome; mais la diète, pour empêcher que ce prince n'intervînt dans les affaires d'Italie, ainsi que Maximilien l'avoit fait, décréta que ces troupes seroient employées comme escorte, et non comme armée.

CHAPITRE XXVII.

1519 — 1522.

Vaste étendue des États soumis à la domination de Charles-Quint. — Causes qui concourent à modérer le pouvoir de ce prince. — Division de la maison d'Autriche en branche espagnole et en branche allemande. — La Réforme fait de grands progrès durant l'interrègne. — Luther comparoît devant la diète de Worms. — Sentence prononcée contre lui. — Il est enlevé et conduit en lieu de sûreté, par ordre de l'Electeur de Saxe. — Il commence sa traduction de la Bible. — Il retourne à Wittemberg.

Ch. XXVII. 1519—1522.

Aucun souverain, depuis Charlemagne, n'a possédé des états d'une si vaste étendue, n'a joui de plus d'influence, et n'a paru plus près que Charles-Quint de réaliser ce fantôme de monarchie universelle, qui a toujours échauffé l'imagination des princes ambitieux, ou excité les craintes des princes foibles et timides. Il hérita seul de tous les royaumes de la monarchie espagnole, y compris ceux de Naples et de Sicile, d'une grande partie du nouveau monde, des dix-sept provinces des Pays-Bas, qui étoient

alors les plus florissantes de l'Europe, de la Franche-Comté et de l'Artois. Concurremment avec Ferdinand, son frère, il succéda à toutes les possessions de la maison d'Autriche. A de si grands domaines, il joignoit la plus haute dignité qu'il y eût dans l'univers; et quoique le sceptre de l'Empire eût été un fardeau pour de foibles empereurs, ce fut, entre ses mains puissantes, un sûr moyen d'ajouter encore à l'immensité de ses états.

Doué des talents les plus éminents, tant pour le gouvernement que pour la guerre, jouissant de la plus grande influence par ses relations de famille et ses alliances, Charles-Quint sembloit né pour être le dominateur de l'Europe. L'union des princes et états de l'Allemagne n'auroit point garanti leur liberté, si le pouvoir de ce monarque n'avoit été affoibli par le partage des états de sa maison entre les branches d'Espagne et d'Autriche, par ses guerres contre la France et les Turcs, et spécialement par la réforme qu'ont opérée les efforts et la constance de Luther.

Depuis la mort de Maximilien, les états autrichiens avoient été possédés en commun par Charles et Ferdinand; mais ces deux princes se les partagèrent en 1521. Charles céda à son frère l'Autriche, la Stirie, la Carinthie, la Carniole et leurs dépendances, et l'année suivante, le Tirol et les états situés dans la Souabe et en Alsace,

Ch. XXVII. ne se réservant que la réversion du Brisgaw, et quelques terres, auxquelles il renonça ensuite.
1519—1522. La maison d'Autriche fut alors divisée en branche espagnole et en branche allemande. La première eut Charles-Quint pour chef, et la seconde, Ferdinand.

Cet ouvrage étant destiné spécialement à retracer l'histoire des souverains de l'Autriche, les opérations de Charles-Quint, en qualité de roi d'Espagne, y seront passées sous silence. Mais comme, peu de temps après le partage dont on vient de parler, Ferdinand fut élu roi des Romains, et qu'il monta ensuite sur le trône impérial, il est nécessaire, pour l'intelligence du sujet, que nous présentions le tableau des affaires d'Allemagne sous Charles-Quint, et que nous nous étendions sur la naissance et les progrès de la réforme religieuse, qui a eu de si grands résultats pour la maison d'Autriche et pour l'Europe.

La mort de Maximilien fut un événement heureux pour la réforme. Frédéric, électeur de Saxe, à qui, durant l'interrègne, les rênes du gouvernement furent confiées dans le cercle de ce nom, étoit ennemi des querelles théologiques, et avoit plutôt de l'indifférence pour les dogmes de l'église romaine, que de la partialité pour la nouvelle doctrine. Avant la mort de l'empereur, il avoit rarement assisté aux prédications de Luther,

il connoissoit à peine ses écrits, et ne l'admettoit presque jamais en sa présence. Mais la recommandation de ses ministres, et surtout celle de Staupitz, supérieur-général des Augustins, l'avoient engagé à protéger tacitement le réformateur qui faisoit rejaillir l'éclat de son nom sur l'université de Wittemberg. L'honneur que l'entrevue d'Augsbourg avoit fait à Luther, n'avoit point porté l'électeur à braver les censures de l'église et le courroux de l'empereur; et l'auteur de la réforme se croyoit si peu sûr de l'appui de Frédéric, qu'il se proposoit de sortir de Saxe. Cependant, la requête de l'université, et la lettre, où Luther fit sentir, avec tant de force, combien il étoit injuste de condamner sa doctrine sans l'entendre, fixa la résolution du prince, qui, en conséquence, refusa de lui retirer sa protection, et qui, depuis l'époque où il exerça le vicariat, montra pour le réformateur une partialité si grande, qu'il engagea le pape à suspendre toute poursuite durant dix-huit mois. Sous des auspices si favorables, la réforme fit les plus grands progrès. Léon X, il est vrai, prit tous les moyens que dictoit la prudence pour parvenir à calmer Luther, et peut-être y auroit-il réussi, si le zèle outré des défenseurs du Saint-Siége n'avoit contrarié ses vues. Le réformateur avoit même promis de garder le silence, et exhorté ses partisans à respecter l'autorité de l'église, lorsqu'une thèse,

Ch. XXVII. 1519—1522.

soutenue à Leipsick, (1) lui fit renouveler toutes ses propositions, et nier même l'existence du

(1) Le sujet de la première conférence fut le libre arbitre. Ce fut Carlostadt qui l'ouvrit avec Eccius; mais Luther prit ensuite la place du premier, et poussa la dispute sur divers points de doctrine, tels que la justification par la foi, le libre arbitre, le repentir, la grâce et le péché, la puissance suprême du pape et les indulgences. Les arguments du théologien catholique, au sujet du libre arbitre, de la grâce et des bonnes œuvres, l'emportèrent; mais Luther eut l'avantage dans la discussion de la puissance spirituelle du pape, des indulgences, et des conséquences tirées de ces principes. La manière dont se soutint la dispute favorisa extrêmement le réformateur. Tandis qu'Eccius citoit, à l'appui de son opinion, les pères de l'église, les canons, les traditions et les décisions des papes, Luther combattoit toute autorité, excepté celle de l'Ecriture et de la raison, et insistoit sur le droit qu'a chacun d'être juge en matière de foi. Ce dernier point, qui ne flattoit pas moins l'auditoire qu'il n'étoit fondé en raison, fut principalement ce qui sappa les fondements du vaste édifice de l'autorité pontificale. Cette dispute, où, comme cela est d'usage, les deux partis s'attribuèrent la victoire, fut continuée par écrit, non-seulement par Carlostadt, mais aussi par Mélancthon et par d'autres littérateurs distingués. La publication de leurs opinions accrut le penchant qu'on montroit à tout examiner; et cette guerre de plume fut presque aussi funeste au Saint-Siége qu'une défaite totale l'auroit été dès le commencement de la contestation. — Dupin, L. II, c. 5. — Beausobre. —

purgatoire, et la nature divine de la puissance spirituelle du pape. Ch. XXVII. 1519—1522.

Les attaques des théologiens, et les censures publiées par les universités de Cologne et de Louvain, ne servirent qu'à enflammer la querelle. A la fin Luther entreprit, dans une lettre 6 Avril 1520. que lui arrachèrent les représentations de ses amis, de justifier sa conduite. Quoiqu'il feignît d'y professer le respect et l'estime pour la personne du souverain pontife, il s'y livra aux invectives les plus sanglantes contre le débordement et tous les vices de la cour de Rome; il y

Roscoe, Vie et Pontificat de Léon X, vol. IV, p. 6.

La justification par la foi sans les œuvres, a été un des points de doctrine que Luther a soutenus les premiers et avec le plus de chaleur. Quoique ce ne soit qu'une abstraction, ce point a contribué infiniment à réduire l'autorité pontificale. En excluant les bonnes œuvres, comme moyen de salut, il détruit le mérite des œuvres de surérogation, et renverse ainsi la doctrine des indulgences. Luther a poussé si loin ce principe, qu'il a adopté la doctrine de la nécessité absolue et de la prédestination, presque au même degré que Calvin. L'église romaine y a opposé la réalité du libre arbitre, et ce qui en est la conséquence, la nécessité de joindre les œuvres à la foi; et les partisans de Luther les plus zélés, ne peuvent nier que pour soutenir sa doctrine, il n'ait été obligé d'avoir recours aux raisonnements les plus absurdes.

Ch. XXVII. 1519—1522.

annonça qu'il ne se rétracteroit jamais, et qu'il ne vouloit soumettre à aucune restriction l'interprétation de la parole de Dieu, « qui, contenant la liberté de tous, devoit être libre » comme elle. » (1)

La cour de Rome ne put considérer cette lettre que comme une déclaration de guerre, et Léon X, renonçant à regret au système de modération que jusqu'alors il avoit suivi, consentit à lancer cette bulle célèbre qui a eu des suites si funestes pour l'église romaine. Quarante-et-une propositions, extraites des œuvres de Luther, furent condamnées, la lecture de ses écrits fut défendue, lui-même fut menacé d'être déclaré hérétique, et excommunié, s'il ne rétractoit ses erreurs dans l'espace de soixante jours; et il fut enjoint, sous les mêmes peines, à tous les princes des états de l'Empire, de se saisir de sa personne, et de le punir, lui et ses adhérents. Les partisans de l'ancienne re-

Le 15 Juillet 1520.

(1) Cette lettre se trouve dans les Œuvres de Luther, vol. I, p. 385. M. Roscoe l'a donnée aussi dans la Vie de Léon X, vol. IV, p. 10, et App. n.° CLXXXII. Ce même auteur a rectifié plusieurs erreurs en points de dates et de faits importants. Quelques défenseurs de Luther ont daté du mois de septembre la lettre dont il s'agit ici; mais il est incontestable qu'elle est du mois d'avril précédent, et qu'elle a occasionné la promulgation de la bulle.

ligion considérèrent cette bulle comme un présage assuré du triomphe de l'Eglise sur Luther. Eccius lui-même la porta en Allemagne, et les œuvres du réformateur furent brûlées publiquement dans les villes de Louvain, de Cologne et de Mayence; mais elle fut reçue différemment dans les villes où les nouvelles opinions avoient fait des progrès. En quelques-unes, le peuple en empêcha de vive force la promulgation; en d'autres, il insulta les officiers qui la publièrent, et même il la mit en pièces et la foula aux pieds.

Luther, dont le courage s'élevoit avec les obstacles et les dangers, publia une réponse à cette « exécrable bulle de l'Ante-Christ, » et un livre auquel il donna le titre de *Captivité de Babylone*. Il y renonça à toute obéissance envers le pape, et y posa les principes qui ont fait la base de sa doctrine. Cet ouvrage fut suivi d'un autre, par la composition duquel il s'étoit proposé de rendre la cour de Rome odieuse à l'Allemagne. Il y rappela les guerres que les papes avoient suscitées ou faites aux empereurs; il y maintint la supériorité de la puissance civile sur la puissance ecclésiastique, y invita toute la nation allemande à renoncer à l'obéissance du Saint-Siége, et proposa la réforme de l'Eglise. Enfin, il couronna toutes ses attaques par un des actes les plus audacieux que puisse offrir l'histoire d'un simple particulier. Accompagné des profes-

Ch. XXVII. 1519—1522. 1520.

seurs et des étudiants de l'université de Wittemberg, et suivi d'un grand concours de spectateurs, Luther se rend, le 10 décembre au matin, à la porte orientale de la ville. Ayant fait préparer un bûcher, il livre aux flammes les canons et les décrets des papes, les écrits de ses adversaires, et enfin la bulle d'excommunication, s'écriant avec Ézéchiel: « Vous avez troublé » la maison du Seigneur, et vous serez livrés au feu » éternel. » Le lendemain, il monta en chaire, et prononça un discours qu'il finit ainsi: « L'exécu- » tion d'hier est une chose peu importante en elle- » même; il vaudroit mieux que ce fût le pape, » ou plutôt le Saint-Siége, qui eût été livré aux » flammes. » (1) Bientôt après, il publia une apologie où il déclara qu'en sa qualité de chrétien, et que, comme docteur en théologie, il étoit de son devoir d'empêcher qu'on ne répandît une doctrine fausse et corrompue, et où il chercha à se justifier, en disant qu'il n'avoit fait qu'user de représailles envers ses ennemis, qui, pour propager leurs maximes diaboliques et antichrétiennes, avoient brûlé ses écrits. « En conséquence, » continua-t-il, « j'ai, d'après ce » que je crois être l'inspiration du Saint-Esprit, » réduit la bulle en cendres, et, convaincu que

(1) *Lutheri Opera, tom. II, p.* 320. — Beausobre, an. 1520.

» le pape est l'homme du péché, ou l'Ante-» Christ annoncé dans l'écriture, j'ai secoué son » joug, et je m'offre en sacrifice pour la doc-» trine que je me fais gloire de soutenir. »

L'exemple que donna Luther, en brûlant la bulle du pape, fut suivi en plusieurs villes d'Allemagne, et l'on y ajouta diverses marques d'indignation et de mépris. Aucun prince n'avoit encore embrassé publiquement les opinions du réformateur; il ne s'étoit fait aucune innovation dans le culte; on ne s'étoit permis aucun empiétement sur les possessions et la juridiction du clergé, et cependant les esprits des peuples avoient reçu une impression ineffaçable, et leur respect pour les anciennes institutions et les points de doctrine étoit détruit.(1) A Wittemberg, un grand nombre de théologiens et de savants, parmi lesquels on remarquoit surtout Carlostadt et l'aimable Mélancthon, soutenoient la doctrine de Luther. Des étudiants de toutes les parties de l'Allemagne, accourant plus que jamais en foule à l'université de cette ville, y puisoient des opinions que, de retour dans leur pays natal, ils propageoient avec zèle et avec succès. La fermentation s'étendit avec rapidité dans toute l'Eu-

(1) Robertson, Histoire du règne de l'empereur Charles-Quint.

Ch. XXVII. 1519—1522.

rope, et spécialement en Suisse, où Zwingle et Bullinger s'étoient élevés contre les indulgences aussi efficacement que Luther l'avoit fait en Saxe, et où l'impression des œuvres du réformateur allemand, faite à Bâle, (1) avoit concouru à répandre l'esprit qui l'animoit.

Le 6 Janvier 1521.

Telle étoit la situation des choses, relativement à Luther, à l'ouverture de la diète de Worms.

Charles-Quint, tant par conviction et désir d'obliger le pape, que de peur de mécontenter les Espagnols et les Flamands, qui étoient étroitement attachés à la religion de leurs ancêtres, s'étoit déjà montré contraire aux nouvelles opinions. Avant son départ d'Espagne, il avoit exprimé l'intention de les combattre, et à son arrivée en Flandre, il avoit permis aux universités de Louvain et d'Anvers, de brûler les écrits du réformateur. Il appuya même la demande que le pape fit, à l'électeur de Saxe, de bannir Luther de ses états. Ce fut dans ces sentiments qu'il ouvrit la diète de Worms, où il laissa les légats du Saint-Siége proférer des invectives contre l'auteur de la réforme, et où il proposa aux états d'Allemagne de proscrire sa doctrine, et de livrer ses écrits aux flammes. Il fut donc

(1) Par *Frobenius*.

très-surpris de voir que les nouvelles opinions avoient jeté de profondes racines dans une grande partie de l'Empire. La diète elle-même se montra fort disposée à seconder une attaque contre les prétentions du pape, et remit à l'empereur une longue liste de griefs contre le Saint-Siége, griefs dont, en vertu de sa capitulation, elle le requit d'obtenir le redressement. A la persuasion de l'électeur de Saxe, et, malgré toutes les exhortations des légats, les membres de l'assemblée ne voulurent point permettre qu'on poursuivît Luther, avant qu'il se fût reconnu auteur des propositions condamnées par la bulle, ou qu'il eût refusé de les rétracter; mais ils déclarèrent en même temps que s'il étoit convaincu d'être tombé dans l'erreur, et que, s'il persistoit à y demeurer, ils concourroient à lui infliger le châtiment qu'il auroit mérité. Les légats qui, probablement, s'étoient attendus à une obéissance aussi implicite que celle qu'on avoit eue si long-temps pour les décrets de l'Eglise, prétendirent qu'une affaire déjà décidée par le pape, ne pouvoit plus être mise en délibération, et que Luther, refusant de reconnoître l'autorité pontificale, une dispute avec lui seroit interminable. On n'eut aucun égard à leurs représentations; et leurs assertions sur l'infaillibilité du pape ne furent écoutées qu'avec indifférence ou avec mépris par la pluralité des membres de la diète.

Ch. XXVII. 1519—1522.

Charles-Quint voyant cette disposition des esprits, et craignant de blesser l'électeur de Saxe, à qui il devoit la couronne impériale, montra beaucoup de modération et de bonne foi, et envoya à Luther un sauf conduit et une citation conçue en termes honnêtes. Cependant, pour appaiser les légats, il promit qu'on ne lui laisseroit point la liberté de se défendre, et qu'on le sommeroit simplement d'avouer ou de rétracter la doctrine qu'il avoit professée. L'intrépide réformateur s'empressa d'obéir à la citation. Son voyage à Worms fut une marche triomphale, et toutes les classes des habitants de cette ville lui prodiguèrent des marques d'admiration. A son entrée, la foule fut plus considérable qu'elle ne l'avoit été à celle de l'empereur lui-même. Son appartement fut rempli à toute heure de personnes du plus haut rang. Luther se présenta devant la diète avec beaucoup de décence, et il ne montra pas moins de fermeté que de prudence. Il reconnut, sans hésiter, les écrits publiés en son nom; mais il les divisa en trois classes. Il dit adroitement que ceux de la première, étant relatifs à la foi et aux bonnes œuvres, contenoient une doctrine qui n'étoit point combattue par ses antagonistes; que ceux de la seconde, ayant pour sujet la puissance et les décrets des papes, il ne pouvoit les rétracter sans blesser sa conscience, ni sans contribuer à

Le 6 Mars 1521.

soutenir la tyrannie pontificale ; et que ceux de la troisième, consistant en ce qu'il avoit publié contre ses adversaires, il reconnoissoit avec regret que les provocations de ceux-ci lui avoient fait passer les bornes de la modération. Il finit, en refusant, comme de coutume, de rétracter les propositions condamnées, jusqu'à ce qu'il eût été convaincu par des arguments tirés de l'écriture ou suggérés par la raison, et non par l'autorité des papes et des conciles, qui étoient sujets à errer, et même contradictoires, ce que l'expérience avoit démontré souvent. Sur de nouvelles instances qui lui furent faites, il persista dans sa résolution, et en terminant son discours, il s'écria : « Me voici : il m'est impossible » d'en faire davantage ! Que Dieu soit mon ap» pui ! Amen. » (1)

Quelques membres de la diète, et le légat du pape, indignés de l'obstination de Luther, pressèrent l'empereur de suivre l'exemple de Sigismond son prédécesseur, et de retirer sa protection à un hérétique ; mais Charles rejeta cette proposition. Cependant, il n'étoit pas moins outré du refus que l'accusé avoit fait de se rétracter. Après le second examen, il se retira le soir

(1) *Acta Lutheri Wormatiæ habita ap. Lutheri Op. tom. II.*

Ch. XXVII. 1519—1522.

dans son cabinet, et y écrivit de sa propre main, une déclaration par laquelle il exprima son attachement pour l'Eglise, et la résolution qu'il avoit prise d'extirper la doctrine condamnée. « Descendu, comme je le suis, des empereurs » chrétiens d'Allemagne, des rois catholiques » d'Espagne, des archiducs d'Autriche et des » ducs de Bourgogne, qui tous ont conservé » jusqu'à leur dernier soupir leur fidélité envers » l'Eglise, et qui ont toujours été les défenseurs » et les protecteurs de la religion catholique, » de ses décrets, de ses cérémonies et de ses » usages, j'ai été, je suis, et je serai constamment, » dit-il, « dévoué à la doctrine chrétienne et à la constitution de l'Eglise, que mes » ancêtres m'ont laissées comme un héritage » sacré. Comme il est évident qu'un simple religieux a avancé des opinions contraires aux » sentiments de tous les chrétiens morts ou vivants, j'ai résolu de prévenir le reproche que » la tolérance de pareilles erreurs pourroit faire » adresser à l'Allemagne, et d'employer toute » ma puissance, mon corps, mon sang, ma vie, » et mon âme même, pour arrêter les progrès » de cette doctrine sacrilége. Je ne souffrirai » donc point que Luther entre en de nouvelles » explications; je le renverrai à l'instant, et le » traiterai ensuite comme un hérétique; mais je » respecterai le sauf-conduit que je lui ai ac-

» cordé, et je le ferai reconduire à Wittemberg » en sûreté. » (1) Ch. XXVII. 1519—1522.

Charles-Quint ne jouissoit pas d'assez d'autorité pour mettre sa menace à exécution. Plusieurs princes prétendirent qu'il avoit violé les réglements de la diète, en donnant le premier son avis; et même quelques partisans de la nouvelle doctrine déclarèrent, en termes peu mesurés, que la persécution entraîneroit l'Empire dans une guerre civile.

Cette opposition, et les instances de la diète, portèrent l'empereur à faire une nouvelle tentative pour obtenir de Luther une rétractation, dans une conférence particulière. Quoique ce moyen eût été sans succès, Charles, avant de proposer le décret de condamnation, fut forcé d'attendre que l'électeur de Saxe, et l'électeur palatin fussent sortis de l'assemblée. Pour faire croire que ce décret célèbre, connu sous le nom d'édit de Worms, étoit le résultat des

(1) *Schmidt, tom. VI, p.* 263.

Robertson n'a point rapporté cette déclaration si formelle, ce qui, joint à la manière insidieuse dont il parle des motifs de Charles-Quint, pourroit le faire soupçonner de n'avoir pas été de bonne foi en composant cette partie de son ouvrage. *Voy.* l'Histoire du règne de Charles-Quint, *in*-12, tom. III, p. 261 et suiv. (*Remarque du Traducteur.*)

suffrages de tous les membres de la diète réunis, il fut daté du 8 mai 1521, quoiqu'il n'ait été réellement rendu que le 28 du même mois. Il déclare Luther hérétique et schismatique; il confirme la sentence du pape, et porte que quiconque défendra, soutiendra ou protégera l'hérésiarque, sera mis au ban de l'Empire. Pour prévenir la propagation de sa doctrine, il fut défendu d'imprimer, sans l'approbation de l'ordinaire, et celle d'une université voisine, tout ouvrage qui traiteroit d'une matière de foi. La promulgation de cet acte fut un triomphe pour les partisans de l'église romaine, mais ils n'eurent qu'à s'applaudir médiocrement de leur victoire. Le courage, la présence d'esprit, et les raisonnements du réformateur, donnèrent à ses opinions plus de popularité et de vogue qu'elles n'en avoient eu auparavant. Ses écrits furent vendus publiquement à Worms, durant la session de la diète et avant le départ de l'empereur, et les presses eurent peine à fournir à l'empressement des lecteurs. Mais par-dessus tout, les conséquences qu'eut la comparution de Luther concoururent à lui assurer la protection de l'électeur de Saxe, qui s'énorgueillit de défendre un homme dont le nom étoit devenu si célèbre.

Luther sortit de Worms le 26 avril, avec un sauf-conduit de vingt jours, et accompagné d'un hérault impérial. Mais l'électeur de Saxe avoit

pourvu aux moyens de le mettre à couvert de l'orage qui le menaçoit. Le réformateur étant arrivé à Friedberg, renvoya le hérault, chargé de lettres pour l'empereur et la diète ; et près d'Eisenach, Luther fut saisi par une troupe de cavaliers masqués, et conduit au château de Wartbourg, où il demeura neuf mois, inconnu même à ses gardes, et sans que ses amis et ses partisans sussent ce qu'il étoit devenu. Dans cette retraite, qu'il appela son île de Pathmos, l'infatigable réformateur travailla à répandre plusieurs écrits où il justifioit sa doctrine, et attaquoit de plus en plus les principes et les cérémonies de l'église romaine. Ce fut alors qu'il se perfectionna dans la connoissance de l'hébreu et du grec, qu'il avoit commencé d'étudier pour lire l'écriture dans les originaux. Ce fut aussi à Wartbourg qu'il entreprit sa traduction de la Bible en langue allemande, traduction qui a contribué plus que toute autre chose à propager les principes de la réforme. A l'expiration des neuf mois, Luther quitta sa retraite sans en donner connoissance à l'électeur, et retourna à Wittemberg pour y régler les changements faits au culte public pendant son absence, et pour y combattre les Anabaptistes et autres sectaires, qui s'étoient abandonnés aux excès (1) les plus répréhensibles.

Le 4 Mai.

Fév. 1522.

(1) Nous avons consulté principalement, pour les

Ch. XXVII.
1519—1522.

opérations de la diète de Worms, et l'origine et les progrès de la réforme, les Œuvres de Luther, — Seckendorf, — Sleidan, — L'Histoire Ecclésiastique de Dupin, L. II, — *Struvius*, — *Puetter's Development*, — *Planck*, — Beausobre, — *Schmidt*, *L. VIII*, *ch.* 4, qui, sur cette révolution opérée dans l'église, a tracé un tableau aussi exact et aussi impartial qu'on auroit pu l'attendre d'un catholique. — *Voyez* aussi l'Histoire de Charles-Quint par Robertson, — et la Vie et le Pontificat de Léon X, par Roscoe, vol. IV, ch. XIX.

CHAPITRE XXVIII.

1521 — 1529.

Retour de Luther à Wittemberg. — Changements opérés pendant son absence. — Causes du progrès de ses opinions. — Établissement d'un système de doctrine et de culte pour la Réforme. — Actes des deux diètes de Nuremberg. — Association que les états catholiques concluent dans la ville de Ratisbonne. — Mort de Frédéric, électeur de Saxe. — La Réforme est embrassée par Jean, frère et successeur de ce prince, par le landgrave de Hesse, et par différents princes et états d'Allemagne. — Mariage de Luther. — Albert de Brandebourg sécularise la Prusse orientale. — Malheurs causés par les abus qui ont résulté de la Réforme. — Anabaptistes. — Soulèvement des paysans. — Ligue que les Luthériens concluent à Torgau. — Succès que Charles-Quint obtient en Italie. — La sainte ligue empêche ce prince de faire exécuter l'édit de Worms. — Diète de Spire. — Progrès rapides que fait la Réforme en divers états de l'Europe. — Commencement des troubles de religion en Allemagne. — Nouvelle intervention de l'Empereur. — Diète de Spire. — Édit rendu contre la nouvelle doctrine. — Protestation

des princes qui avoient embrassé la Réforme, et origine du nom de ***Protestants.***

C. XXVIII. 1521—1529. Ni le décret de la diète, ni l'absence de Luther, n'empêchèrent la propagation de sa doctrine; et ce fut durant sa retraite, qu'à l'instigation de son disciple Carlostadt, qui étoit plus opiniâtre et plus ardent que le réformateur lui-même, se fit le premier changement dans la discipline et la liturgie de l'église romaine. On enleva les images des églises, et l'on supprima la messe, la confession auriculaire, l'invocation des saints et l'abstinence. On administra la communion sous les deux espèces, et Carlostadt, en s'engageant lui-même dans les liens du mariage, donna l'exemple de la violation du vœu de chasteté. (1)

Ces innovations ne se firent point sans entraîner des actes de violence, ni sans exciter des murmures. L'électeur, qui n'avoit pas encore pris de parti sur la conduite qu'il devoit tenir,

---

(1) Rien n'a peut-être plus contribué à répandre la doctrine de Luther parmi les gens d'église, que ses écrits contre le célibat des prêtres et le vœu de chasteté, écrits après la lecture desquels un grand nombre de religieuses s'échappèrent de leurs couvents, et plusieurs ecclésiastiques se marièrent. Le premier exemple fut donné, en 1521; par un prêtre de Kemberg, qui se nommoit Barthélemi Bernardi.

Mars 1522.

s'adressa d'abord à l'université de Wittemberg, puis à Luther lui-même. Le réformateur bravant tous les dangers, quitta aussitôt sa retraite, et se rendit en hâte dans cette ville pour modérer le zèle de ses partisans. Quoique les réformes qu'ils avaient faites ne fussent point opposées à ses principes, il craignoit qu'une abrogation précipitée de cérémonies respectées depuis long-temps ne blessât les âmes timorées, et que cette liberté chrétienne, qu'il avoit promulguée, ne dégénérât en licence. En conséquence, il improuva dans une lettre qu'il adressa à l'électeur pendant son voyage, les changements qu'on avoit faits; et à son arrivée à Wittemberg, il prêcha, sept jours consécutifs, contre la manière violente dont ils s'étoient opérés. Tel étoit son ascendant, que tout fut aussitôt remise à sa discrétion. Quoiqu'il eût si fortement blâmé la conduite de Carlostadt, il se proposoit moins de rétablir la discipline de l'église, que de prévenir les inconvénients des innovations. Maintenant les plus essentielles, il laissa au peuple le choix de révérer ou de ne pas révérer les images, de communier sous une ou sous deux espèces, et de se soumettre ou de ne pas se soumettre à la confession auriculaire; mais il invita ceux qui étoient engagés dans les ordres à renoncer à leur vœu de chasteté, et à se marier.

C XXVIII. 1521—1529. Heureusement pour la réforme, les troubles qui s'élevèrent en Espagne, et surtout la guerre que Charles-Quint soutint contre François I.er, tinrent l'empereur éloigné de l'Allemagne durant huit ans, et l'empêchèrent de mettre l'édit de Worms à exécution; et Ferdinand son frère, à qui, en sa qualité de co-président du conseil de régence, l'administration des affaires avoit été confiée, étoit occupé à faire cesser le mécontentement qui régnoit dans les états autrichiens, et à soutenir ses droits sur les couronnes de Hongrie et de Bohême. Ainsi le gouvernement de l'Empire fut abandonné à ce conseil même, dont plusieurs membres étoient portés à favoriser la nouvelle doctrine.

Ces causes réunies firent vaincre aux Luthériens les obstacles que les novateurs ont ordinairement à combattre. Les changements qui étoient survenus à Rome ne furent pas moins avantageux aux partisans de la réforme. Léon X n'étoit plus. Son successeur, Adrien d'Utrecht, que l'influence de Charles-Quint avoit fait asseoir dans la chaire pontificale, voyoit et déploroit la corruption de l'église. Son imprudent aveu, que le chef et les membres avoient besoin d'être réformés promptement, renforça les argumens de ceux qui combattoient son autorité. Quoique ce pape eût les intentions les plus droites, et que sa conduite personnelle fût exempte de repro-

Le 9 Janvier 1522.

che, il attiédit et jeta dans l'indécision les hommes les plus dévonés à la côur de Rome; et il lui fit ainsi plus de tort que n'avoient fait ceux de ses prédécesseurs qui avoient eu le plus d'ambition et le moins de mœurs. Les évasions, la duplicité, et la rigueur hors de saison, auxquelles eut recours Clément VII, qui lui succéda, loin de remédier au mal qu'avoit occasionné la bonne foi d'Adrien, apprirent à condamner et à mépriser ce qu'auparavant on avoit nié, ou du moins ce dont on avoit douté.

C. XXVIII. 1521—1529.

Rien ne démontre mieux, peut-être, les progrès rapides que firent les sectaires, que désormais nous désignerons sous le nom de Luthériens, et n'indique, d'une manière plus certaine, le commencement de l'opposition systématique, qui fut faite à l'autorité pontificale, que les opérations des deux diètes de Nuremberg, que l'archiduc Ferdinand (1) convoqua principalement

(1) L'office et le pouvoir dont Ferdinand a été revêtu, ont fait extrêmement différer entre eux d'opinion les historiens divers. Quelques-uns disent que Charles-Quint nomma ce prince lieutenant-général, et vicaire-impérial pour l'administration des affaires. D'autres prétendent que Ferdinand n'agit qu'en qualité de co-président du conseil de régence. Voici le fait. Les représentations des électeurs palatin et de Saxe, qui, en leur qualité de vicaires de l'Empire, réclamoient le gou-

C. XXVIII. 1521—1529. Nov. 1522.

dans le dessein d'assurer l'exécution de l'édit de Worms. Adrien VI, dans un bref où il fit reproche aux princes de l'Empire de l'avoir négligée, les exhorta à séparer du corps de l'église, Luther, comme un membre gangrené. En même temps, et par une inconséquence singulière, il reconnut la corruption de la cour de Rome, comme la source des malheurs qui s'étoient répandus sur l'église; il promit de remédier, autant et aussi promptement qu'il se pourroit, aux abus; il demanda l'avis du corps germanique, et rappela cet axiôme d'Aristote : « que toutes » les résolutions soudaines sont dangereuses » dans un état. »

L'effet de cette bulle trompa complétement l'attente du Pape. Les membres de la diète, se prévalant de l'aveu qu'il avoit fait, le pressèrent d'assembler, en Allemagne, un concile qui pût réformer les abus, et dressèrent une liste de cent griefs, qu'ils déclarèrent ne pouvoir être

vernement, durant l'absence de l'empereur, comme dans un interrègne, empêchèrent Charles-Quint de conférer cette dignité à son frère. En conséquence, il le fit co-président du conseil de régence avec Frédéric, frère de l'électeur palatin; et Frédéric, pour assurer à l'archiduc la présidence de la diète, se retiroit à quelque distance du lieu de l'assemblée, lorsque Ferdinand étoit présent. *Leodius, Vita Frederici ap. Struvium*, p. 1010.

tolérés plus long-temps. Ils ajoutèrent à cette déclaration, que si on ne les redressoit promptement, ils useroient de l'autorité que Dieu avoit remise entre leurs mains. Quant à la demande faite contre Luther, ils dirent que comme ses discours et ses écrits avoient ouvert les yeux aux peuples sur les abus qui s'étoient introduits à la cour de Rome et dans le clergé, ils ne pouvoient mettre l'édit à exécution, sans paroître s'élever contre la vérité, et éteindre la lumière de l'évangile, ou sans exciter des mécontentements et des troubles. Cependant ils offrirent d'user de leur influence sur l'électeur de Saxe, pour qu'il engageât le réformateur à ne plus renouveler ses attaques contre l'église. Enfin, ils prièrent le Pape de remplir, le plutôt qu'il seroit possible, les promesses qu'il avoit faites. Le récès de la diète fut conçu dans le même esprit. Au lieu de les menacer, il enjoignit à tous les partisans de la nouvelle doctrine d'attendre avec patience la détermination d'un concile convoqué librement; il défendit la propagation de maximes propres à occasionner des troubles, et soumit à la censure d'hommes éclairés et probes, qui devoient être nommés par le magistrat, la publication de tout écrit. Enfin il déclara que les prêtres qui s'étoient mariés, que les religieux et les religieuses qui étoient sortis de leur couvent, n'ayant commis aucun crime contre l'ordre civil, ne devoient

Mars 1523.

C. XXVIII. être jugés que par l'ordinaire, et punis que par
1521—1529. la perte de leurs bénéfices et de leurs priviléges.

Les Luthériens retirèrent les plus grands avantages de cet acte, que non-seulement ils considérèrent comme une suspension de l'édit de Worms, mais qu'ils interprétèrent en leur faveur. Leurs prédicateurs se crurent autorisés à expliquer l'évangile conformément à leurs maximes; et les prêtres mariés, méprisant des jugements que le magistrat civil ne faisoit point exécuter, continuèrent à exercer les fonctions pastorales et en touchèrent les émoluments.

Les novateurs s'étoient, jusque là, bornés à prêcher contre la doctrine et les cérémonies de l'église romaine, sans établir un système régulier de religion. Mais il étoit plus facile de combattre des erreurs que de poser des principes qui pussent soutenir l'épreuve du raisonnement; il étoit plus facile de renverser que de relever ou de réparer l'édifice sacré. Luther, pour empêcher le peuple de se livrer à la licence, et prévenir le retour des innovations, traça, à la demande du clergé saxon, une profession de foi et une liturgie. Il traduisit en allemand le service divin, modifia la forme de la messe, et supprima un grand nombre de cérémonies; mais, conformément à ses propres principes, il fit le moins de changements qu'il lui fut possible. Pour que les revenus ecclésiastiques ne fussent point dé-

tournés, il obtint qu'ils fussent administrés par un certain nombre de membres élus tous les ans. Le produit en fut affecté à l'entretien du clergé, à celui des écoles, au soulagement des pauvres, des vieillards, des veuves et des orphelins, aux réparations des édifices destinés à l'exercice de la religion, et à l'établissement de magasins de blé, pour les temps de disette (1). Ces réglements, qui s'exécutèrent avec le consentement tacite de l'électeur, peuvent être considérés comme ayant formé la première institution du culte et de la police ecclésiastique des réformés; et l'exemple que les églises de Saxe ont donné à ce sujet, a été suivi par toutes les communautés luthériennes d'Allemagne.

C. XXVIII. 1521—1529.

Les effets de ces changements furent bientôt sensibles. On les remarqua surtout à l'époque où la seconde diète de Nuremberg se tint. Faber, chanoine de Strasbourg, qui avoit eu ordre de parcourir l'Allemagne pour y prêcher contre le luthéranisme, n'osa pas s'acquitter de sa mission, quoiqu'il fût porteur d'un sauf-conduit, que lui avoit délivré le conseil de régence. Campeggio, légat du pape, craignit de s'exposer à faire à Nuremberg une entrée publique, avec les marques de sa dignité, Ferdinand et les autres princes,

Le 10 Janv. 1521.

(1) Dupin, Hist. Eccl. L. II, c. 15. — Beausobre, tom. III, p. 12 et 13.

C. XXVIII. 1521—1529.

qui étoient allés à sa rencontre, l'ayant pressé de se dépouiller de sa robe et de son chapeau de cardinal, qui auroient pu lui attirer des insultes de la part de la populace. Dans cette ville même, les prédicateurs évangéliques, n'étant point contenus par la présence de la diète, déclamèrent publiquement contre la corruption de l'église, et administrèrent aux laïcs la communion sous les deux espèces.

La nouvelle assemblée tint la même conduite que celle qui l'avoit précédée. Clément VII, qui désiroit de remédier aux inconvénients produits par les aveux d'Adrien VI, la pressa vainement de faire exécuter l'édit de Worms, comme le seul moyen d'étouffer l'hérésie de Luther. Ses instances furent appuyées par un rescript de Charles-Quint, et par les sollicitations des ambassadeurs de ce prince. La diète prétendit que ses priviléges étoient violés par cette démarche de l'empereur. Le récès fut, s'il est possible, plus affligeant pour la cour de Rome, et plus contraire à ses prétentions, que ne l'avoit été celui de la dernière assemblée. On demanda que, pour mettre fin aux troubles de religion, le Pape, du consentement de l'empereur, convoquât promptement un concile en Allemagne. Passant sous silence la sentence de condamnation portée à Rome contre les œuvres de Luther, le récès ordonnoit qu'il se tiendroit à Spire une nouvelle

diète, pour examiner les passages qu'il seroit nécessaire de soumettre au concile. Les magistrats devoient pourvoir à ce que l'évangile fût prêché sans trouble ni scandale, selon l'interprétation des théologiens approuvée par l'église, et proscrire la publication des libelles et des caricatures injurieux au Pape et aux évêques (1). La diète, il est vrai, promit que l'assemblée emploieroit tous ses efforts pour faire exécuter l'édit de Worms; mais cette promesse fut accompagnée d'une déclaration portant que la future diète de Spire prendroit en considération la liste des griefs, contenue dans le récès précédent.

Les Catholiques, ainsi frustrés de l'espoir qu'ils avoient eu d'obtenir l'appui de la diète, firent à Ratisbonne, sous les auspices du légat, une association qui eut pour objet de soutenir l'édit de Worms, et où l'archiduc Ferdinand, le duc de Bavière et la plupart des évêques allemands entrèrent. En même temps, et dans le dessein de satisfaire les peuples de l'Allemagne, Campeggio publia un acte pour la réforme de quelques abus; mais, comme il n'y eut que le clergé inférieur d'attaqué, l'effet en fut nul sur l'opinion publique.

Le 6 Juillet 1524.

Malgré l'union des princes catholiques, les

(1) Luther, qui ne se bornoit pas à attaquer, par ses écrits, la cour de Rome, faisoit publier contre elle des caricatures et des libelles.

C. XXVIII. 1521—1529. actes de la diète de Nuremberg ne furent que le prélude d'innovations plus considérables, qui se succédèrent avec une étonnante rapidité. Frédéric le Sage, électeur de Saxe, qui mourut en 1525, eut pour successeur Jean le Constant, son frère, qui professa publiquement le luthéranisme, et par l'ordre de qui le célèbre Mélanchton fit une apologie de cette religion. Peu de temps après l'avènement de ce prince, Luther lui-même, qui, l'année précédente, avoit quitté l'habit religieux, donna la preuve la plus complète qu'il avoit entièrement secoué le joug de l'église de Rome, en épousant Catherine de Bora, fille de condition, qui avoit pris le voile dans le couvent de Nimptschen, et qui, s'en étant échappée, s'étoit retirée à Wittemberg. Le 18 Juill. 1525.

L'exemple que l'électeur de Saxe avoit donné fut suivi par Philippe, landgrave de Hesse-Cassel, prince qui avoit de grands talents et beaucoup de considération; par les ducs de Mecklenbourg, de Poméranie et de Zell, et par les villes impériales de Nuremberg, de Strasbourg, de Francfort, de Nordhausen, de Magdebourg, de Brunswick, de Brême et autres de moindre importance. Mais le changement de religion le plus remarquable fut celui d'Albert, margrave de Brandebourg, et grand-maître de l'ordre teutonique. Ce prince, qui, en 1525, renonça à son vœu de chasteté, fit profession du luthéranisme,

et, du consentement de Sigismond, roi de Pologne, il sécularisa la Prusse orientale, qu'il convertit en duché héréditaire, sous la suzeraineté de cette couronne. Il conclut, en même temps, un traité d'amitié et d'alliance défensive avec l'électeur de Saxe.

La réforme trouva de nombreux partisans dans les états même de la maison d'Autriche. Quoique Ferdinand se fût efforcé d'y faire exécuter l'édit de Worms, les principes dits évangéliques y furent adoptés, non-seulement par une partie du peuple, mais par des personnes de la première distinction, et par les professeurs de l'université de Vienne. Le même esprit s'insinua dans la Bohême; et ce pays, dont les liaisons avec l'église et avec l'Empire étoient si foibles, fut sur le point de voir se renouveler les guerres de religion.

La propagation rapide de la nouvelle doctrine excita une haine mortelle entre les deux partis, qui soupçonnèrent les intentions l'un de l'autre. Les Catholiques craignirent, avec raison, qu'on ne voulût appliquer au gouvernement civil les principes de liberté sur lesquels le luthéranisme est fondé. Des hommes, d'une imagination ardente et d'une conduite licencieuse, se livrèrent aux idées les plus extravagantes, et commirent les plus grands désordres. Muncer et Storck, disciples de Luther, se firent chefs d'une secte dont

C. XXVIII. 1521—1529. les membres sont connus sous le nom d'Anabaptistes, parce qu'ils n'administrent le baptême qu'à ceux qui ont acquis l'âge de puberté. Ces deux hommes s'arrogèrent le don de prophétie ; ils formèrent un prétendu royaume d'élus sur la terre, établirent la communauté des biens et des femmes, et ils ne voulurent plus reconnoître aucune autorité civile et religieuse. Les émissaires de ces fanatiques se répandirent parmi les paysans, et eurent peu de peine à soulever contre les seigneurs, contre les magistrats et le clergé, une classe d'hommes qui gémissoient sous le poids du despotisme féodal. La révolte éclata dans
1524. presque toutes les parties de l'Allemagne en même temps. Des multitudes de paysans prirent les armes, et donnant l'essor aux sentiments de vengeance qu'ils avoient renfermés si longtemps, ils ne firent grâce ni au sexe ni à l'âge. Les princes de l'un et de l'autre parti s'étant réunis pour étouffer une révolte qui compromettoit la sûreté de tous, les Anabaptistes furent battus et dispersés. Muncer, leur chef, reçut sur l'échafaud le châtiment dû à ses crimes. Les paysans furent réduits à l'obéissance, après avoir perdu
Juill. 1525. cent mille des leurs, en diverses rencontres.

Quoique les princes luthériens se fussent empressés des premiers à faire rentrer les révoltés dans le devoir, que tous ceux qui professoient la nouvelle doctrine eussent exprimé la plus

grande horreur des excès commis par les Anabaptistes, et que Luther lui-même eût écrit avec beaucoup de force contre Muncer et ses adhérents, les Catholiques attribuèrent ces désordres aux nouvelles opinions. L'anéantissement du luthéranisme, et le rétablissement de l'ancienne religion, leur paroissoient les seuls moyens d'empêcher que les troubles ne se renouvelassent. D'un autre côté, les princes et les états qui avoient embrassé la réforme, travailloient avec ardeur à renforcer leur parti; et pour contrebalancer la ligue catholique de Ratisbonne, et se défendre de concert contre toute poursuite pour cause de religion, ils firent, à Torgau, une association dont les principaux membres furent l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Mecklenbourg, le duc de Brunswick, les comtes de Mansfeld, et la ville de Magdebourg.

C. XXVIII. 1521—1529.

12 Mai 1526.

Ces événements, et les instances des Catholiques, attirèrent l'attention de l'empereur, qui résolut de mettre à profit, pour étouffer les troubles de religion, la situation favorable de ses affaires en Italie. Deux fois il avoit chassé les Français de Milan. Il avoit fait échouer leurs tentatives contre le royaume de Naples, et fait prisonnier, à la bataille de Pavie, François I.er, son rival. Après avoir éprouvé une dure captivité en Espagne, le roi de France avoit été contraint de signer le traité de Madrid, par lequel il avoit re-

Le 14 Janv. 1526.

C. XXVIII. 1521—1529.

noncé à toute prétention au royaume de Naples et au Milanais. Il avoit aussi promis de restituer le duché de Bourgogne, et s'étoit engagé à concourir à l'anéantissement de la nouvelle doctrine. Pour l'accomplissement de ces conditions, il avoit donné ses deux fils aînés en ôtage.

Charles avoit déjà exprimé clairement combien il étoit mécontent des opérations de la diète de Nuremberg, et avoit empêché celle de Spire de s'occuper de l'objet qui l'avoit fait convoquer. Dans une lettre qu'il adressa aux états, il annonça l'intention de se faire couronner en Italie par le Pape, et d'y délibérer avec Sa Sainteté sur la convocation d'un concile général. Il les exhorta à défendre l'ancienne constitution, les lois et les usages de l'église, et à mettre en exécution l'édit de Worms. En même temps, il fit connoître à chacun des princes catholiques qu'il approuvoit leur conduite, et il leur réitéra l'assurance qu'il s'empresseroit de se rendre en Allemagne, pour y combattre les erreurs de Luther. Il invita aussi Henri, duc de Brunswick, et l'évêque de Strasbourg, que la situation de leurs états exposoit le plus aux attaques des Luthériens, à persévérer dans leur attachement à la religion catholique, et il leur promit de les secourir, s'il en étoit besoin.

Mais l'empereur, avant que la diète eût pu connoître son mandat, fut engagé en de nouvelles hostilités en Italie. Le Pape, qu'avoient irrité l'ar-

rogance et les succès de Charles-Quint, avoit négocié la formation d'une confédération, à laquelle il donna le nom de ligue sainte; et, en conséquence, François I.er rompit le traité de Madrid, et reprit les armes. En même temps, et probablement de concert avec le monarque français, Soliman le Magnifique fondit sur la Hongrie et menaça les états autrichiens, qui étoient agités par des dissensions intestines. (1)

12 Mai 1526.

Cependant la diète continuoit sa session, et telle étoit la chaleur avec laquelle se discutoient les affaires de religion, que l'Allemagne sembloit menacée d'une guerre civile. Les Catholiques insistoient sur l'exécution de l'édit de Worms, et les Luthériens demandoient une tolérance entière. Ils en obtinrent une temporaire, par l'intervention de Ferdinand, dont les domaines étoient le plus exposés à une attaque. On prit la détermination de tenir, dans un an, un concile général ou national, et il fut arrêté aussi que, relativement à l'édit de Worms, les princes et états régleroient leur conduite de telle sorte qu'ils pussent en répondre devant Dieu et devant l'empereur.

Janv. 1526.

La conclusion de la sainte ligue ayant fait con-

(1) Pour ce qui concerne la guerre que les Turcs portèrent en Hongrie, nous renvoyons le lecteur au règne de Ferdinand I.er

cevoir à Charles-Quint un vif ressentiment con-
C. XXVIII. tre Clément VII, concourut à humilier la cour
1521—1529. de Rome, et à faciliter les progrès du luthéranisme. L'empereur, dans un manifeste en réponse à une apologie que le Pape avoit faite de sa propre conduite, et qui étoit remplie d'aigreur, reprocha au Saint-Père sa fourberie et son ambition, et demanda la convocation d'un concile général. Il se plaignit de l'injustice et de la partialité du souverain Pontife, au sacré collége, qu'il requit aussi d'ordonner cette convocation, en cas de refus ou de délai. Ce manifeste, qui le cédoit à peine en violence aux écrits de Luther lui-même, fut répandu avec profusion dans toute l'Allemagne, où les personnes de tous les rangs s'empressèrent de le lire. Ce manifeste, ainsi que le sac de Rome et l'emprisonnement du pape par Charles-Quint, apprirent aux Allemands, à l'e-
1527. xemple de leur chef, à traiter sans respect l'autorité pontificale, et fit plus que contrebalancer la proscription de la doctrine enseignée par Luther. Les amis de la réforme mirent habilement à profit ces événements et la liberté accordée par la diète de Spire. Plusieurs princes de l'Empire, que la crainte avoit retenus, secouant alors toute contrainte, non-seulement travaillèrent avec empressement à la conversion de leurs sujets, mais protégèrent aussi les Luthériens qui vivoient sous la domination des princes et états catholiques.

D'autres, quoiqu'ils n'agissent pas ouvertement contre les intérêts du Saint-Siége, n'empêchèrent personne d'embrasser le luthéranisme, et ne troublèrent point les réunions des Réformés. Luther lui-même et ses collaborateurs donnèrent, par leurs écrits, leurs instructions et leur exemple, de la force aux foibles, dissipèrent les doutes de ceux qui flottoient dans l'irrésolution, et inspirèrent à tous les amis du véritable christianisme (1) un zèle proportionné à l'importance de leur cause.

Ces succès que la réforme obtint en Allemagne, la propagèrent avec la plus grande rapidité dans les pays voisins. L'illustre chef de l'église réformée, en Suisse, Zuingle, dont les attaques contre la cour de Rome précédèrent celles que porta Luther, Zuingle, qui l'égaloit en zèle et en intrépidité, et qui le surpassoit en instruction et en bonne foi, avoit fait les démarches les plus hardies. Libre de cette contrainte que la volonté d'un souverain avoit imposée au théologien allemand, il avoit renversé tout l'édifice de la religion établie. Dès l'année 1524, le canton de Zurich s'étoit soustrait à l'obéissance du Pape;

(1) Nous invitons le lecteur à se rappeler que c'est un Protestant qui parle, et que le devoir d'un traducteur est de rendre la pensée de l'auteur, quand même il ne la partage pas. (*Note du traducteur.*

C. XXVIII. 1521—1529. et en 1528, Berne, Bâle, Schaffhouse, une partie du pays des Grisons, Glaris et Appenzel avoient suivi cet exemple (1).

La doctrine évangélique ne fit pas moins de progrès dans les royaumes du nord. Christian II, beau-frère de Charles-Quint, avoit été renversé du trône de Suède par Gustave Vasa, et de celui de Danemarck par Frédéric d'Oldenbourg. L'au-
1528. torité du Pape fut détruite dans ces deux royaumes, et le luthéranisme déclaré religion de l'état. En Angleterre, la réforme fut reçue par le peuple avec un enthousiasme que tout le despotisme du souverain ne put contenir; et Henri VIII lui-même, qui, en composant un livre contre Luther, avoit obtenu le titre de défenseur de la foi, poursuivoit ce divorce entre Catherine d'Aragon et lui, qui sépara de la communion romaine l'église anglicane. Le schisme s'introduisit même en France, où, malgré les efforts de François I.er, qui, tout en soutenant les réformés en Allemagne, les persécutoit dans ses propres états, un parti considérable, que Farel avoit formé, s'accrut ensuite par les efforts de Calvin ; c'est de son nom que ceux qui suivirent ce parti furent appelés Calvinistes.

Les progrès de la réforme, et la conduite des princes qui l'avoient embrassée, n'étoient point

(1) *Tscharner* — *Watteville.* — *Planta.*

propres à calmer la haine que les deux partis avoient respectivement conçue l'un contre l'autre. Les Catholiques adressoient continuellement à l'empereur des représentations très-vives. Les Luthériens, de leur côté, redoublant d'efforts, formoient des associations, et faisoient des préparatifs pour repousser toute agression. Philippe, landgrave de Hesse, qui peut-être avoit pour la nouvelle religion un attachement sincère, mais qui étoit violent, ambitieux et intéressé, leva des troupes, et, après avoir effrayé toute l'Allemagne par des menaces ambiguës, il envahit les domaines des évêques de Wurtzbourg et de Bamberg. Les princes catholiques étant mal préparés pour soutenir cette attaque, la guerre civile fut suspendue par leurs assurances pacifiques, et le landgrave licencia ses troupes, après avoir touché de grosses sommes. Ainsi la foiblesse et l'irrésolution de leurs adversaires encouragèrent les Réformés, et la haine des Catholiques s'accrut par leur humiliation.

L'empereur, qui avoit repris son ascendant en Italie, songea à faire la paix, dans le dessein de soutenir plus efficacement le parti catholique en Allemagne. Il convoqua une seconde diète à Spire, pour solliciter des secours contre les Turcs, et principalement pour mettre fin aux querelles de religion. L'assemblée, qui s'ouvrit le 15 mars, fut, en l'absence de l'empereur, pré- 1529.

C. XXVIII. 1521—1529.

sidée par Ferdinand, qui venoit de monter sur les trônes de Hongrie et de Bohême. Toute autre affaire fut écartée par celles qui concernoient la religion. Les Catholiques, reconnoissant les conséquences fâcheuses de la résolution qu'on avoit prise à la précédente diète de Spire, réunirent tous leurs efforts pour en obtenir la révocation, ou du moins la modification. Un décret rendu à la pluralité des suffrages, révoqua de fait, sous prétexte de l'expliquer, le premier édit de tolérance, qu'on déclara avoir été mal interprété et fait naître une foule d'opinions nouvelles. Il fut ordonné que, jusqu'à la tenue d'un concile, l'édit de Worms demeureroit en vigueur dans tous les lieux où il avoit été mis en exécution; qu'on ne feroit plus d'innovations; que la célébration de la messe seroit rétablie, et que les sujets catholiques des princes qui avoient embrassé la réforme, jouiroient d'une tolérance illimitée. Les ministres de l'évangile devoient prêcher la parole de Dieu conformément à l'interprétation donnée par l'église, et s'abstenir de publier une nouvelle doctrine. On ne devoit commettre aucun acte d'hostilité, sous prétexte de religion, et aucun prince ne devoit accorder sa protection aux sujets d'un autre. Les peines les plus sévères furent décernées contre les Anabaptistes, et l'on fit des réglements contre les Sacramentaires, qui, à l'égard de la présence réelle dans le sacrement

de l'eucharistie, différoient également des Catholiques et des Luthériens (1).

Ces derniers, qui n'eurent point de peine à démêler les motifs du décret, furent extrêmement alarmés des conséquences qu'il pouvoit entraîner. Après avoir tenté vainement d'empêcher qu'il ne reçût l'approbation de la diète, ils y opposèrent une protestation en règle. Les princes luthériens déclarèrent, dans cet acte, que ce qui avoit été résolu à l'unanimité dans une diète, ne devoit point être révoqué par la pluralité des suffrages dans une autre, et que leurs docteurs ayant prouvé que la messe étoit contraire à ce qui avoit été institué par Jésus-Christ, ils ne pouvoient, en conscience, en tolérer la célébration dans leurs états, ni souffrir l'usage absurde d'administrer de deux manières différentes la communion dans le même lieu. Ils attaquèrent l'article qui ordonnoit de prêcher l'évangile selon l'interprétation de l'église, parce qu'il ne déterminoit pas quelle étoit la véritable. Ils soutinrent que l'écriture, comme seule et infaillible règle de conduite, devoit être interprétée par elle-même, et non par les traditions des hommes, qui sont incertaines et douteuses. En conséquence, ils exprimèrent leur résolution de ne laisser enseigner que l'ancien et le nouveau

(1) Dupin, Hist. Eccl. ch. XXI.

C. XXVIII. 1521—1529.

testament dans toute leur pureté. Ils consentirent facilement à la condamnation portée contre les Anabaptistes; mais écoutant un sentiment de générosité qu'ils démentirent ensuite, et alléguant le principe qu'ils avoient reclamé pour eux-mêmes, qu'on ne devoit point proscrire une nouvelle doctrine, avant que ceux qui la professoient eussent été entendus et refutés, ils refusèrent de condamner les Sacramentaires. Ils finirent par exprimer les vœux les plus ardents pour le maintien de la tranquillité, et par témoigner la disposition où ils étoient de voir poursuivre devant des juges équitables, ceux qu'on disoit avoir troublé la paix publique.

La protestation dont nous venons de donner l'analyse, fut souscrite par Jean, électeur de Saxe, par George, margrave de Brandebourg-Anspach, par Ernest et François, ducs de Brunswick-Lunebourg, par Philippe, landgrave de Hesse-Cassel, par Wolfgang, prince d'Anhalt, et par quatorze villes impériales (1). C'est cette

(1) Ce furent les villes de Strasbourg, de Nuremberg, d'Ulm, de Constance, de Reutlingen, de Winsheim, de Memmingen, de Lindau, de Kempten, de Hailbron, d'Isne, de Weissembourg, de Nordlingen et de Saint-Gall. Celles qui ne tardèrent pas à recevoir la réforme, furent Augsbourg, Francfort, Hanovre, Hambourg, Minden, Eslingen, Brunswick, Goslar, Gottingue et Eimbeck.

protestation qui a fait donner aux Luthériens le nom de PROTESTANTS, qu'on a ensuite appliqué à tous ceux qui se sont séparés de l'église romaine (1). C. XXVIII. 1521—1529.

(1) Nous avons, pour composer ce chapitre, consulté les différentes histoires de la réforme, que nous avons déjà citées, et les divers historiens d'Allemagne et biographes de Charles-Quint, que, pour éviter des renvois continuels, nous indiquerons plus loin.

CHAPITRE XXIX.

1529 — 1534.

Charles-Quint, pour écraser les Protestants, fait la paix avec le pape et avec le roi de France. — Ce prince est couronné empereur à Bologne. — Il tient avec le pape des conférences secrètes. — Diète et confession d'Augsbourg. — Conduite des Catholiques et de l'Empereur. — Décret porté contre les Protestants. — Querelles entre les sectateurs de Luther et ceux de Zuingle. — Persécution exercée contre les Zuingliens. — Ferdinand est élu roi des Romains. — Ligue de Smalkade. — Trève de Nuremberg, et tolérance momentanée. — Secours accordés pour combattre les Turcs. — Renaissance des troubles pour cause de religion. — Paix de Cadan.

Ch. XXIX. 1529—1534.

Le décret de la diète de Spire ne fut, malgré les représentations des Protestants, que le prélude de mesures plus vigoureuses, dont l'empereur se proposoit d'assurer l'exécution par sa présence, lorsqu'il auroit mis fin à la guerre où il se trouvoit engagé. En conséquence, il n'avoit pas eu plutôt conclu le traité de Barcelone avec le Pape, et celui de Cambrai avec François I.er, qu'il étoit parti d'Espagne, dans le dessein de

rétablir l'unité de l'église. A Plaisance, des députés des Luthériens lui présentèrent la protestation; il les fit arrêter, et demanda la révocation de cet acte. Il s'avança jusqu'à Bologne, où Clément VII lui posa sur la tête, avec une solennité extraordinaire, les couronnes de Lombardie et de l'Empire. Durant son séjour en cette ville, Charles-Quint résolut, sur l'avis de Gattinara, son chancelier, de montrer plus de modération et de remplir la promesse qu'il avoit faite si souvent, de chercher à obtenir la convocation d'un concile général. Dans ce dessein, il eut fréquemment des conférences secrètes avec Clément VII; mais il ne put vaincre la résistance de ce souverain Pontife, qui même le fit résoudre, de nouveau, d'employer la force, si la douceur et des mesures modérées ne pouvoient opérer la réunion des partis qui divisoient l'église (1). L'em-

Ch. XXIX. 1529—1534.

Le 22 et 24 Fév. 1530.

(1) La teneur des conférences que Clément VII et Charles-Quint ont eues ensemble à Bologne, a été ensevelie dans le secret le plus profond; et il est probable qu'il n'y assista pas même un tiers. Cependant Célestinus et d'autres auteurs nous ont transmis trois harangues, qu'ils supposent avoir été prononcées par le pape, par l'empereur et par Gattinara. Outre qu'il n'est pas vraisemblable qu'elles aient été composées, et qu'il l'est moins encore qu'elles aient été conservées, elles fournissent des preuves évidentes qu'elles ont été forgées. Le discours de Charles-Quint, en particulier, est presque aussi

Ch. XXIX. 1529—1534.

pereur avoit, par une lettre circulaire, où respire l'esprit de douceur du christianisme, et qui est datée du 1.er janvier 1530, convoqué une diète à Angsbourg. « Je me propose de faire examiner, » disoit-il dans cette lettre, « la différence des opinions au sujet de la religion ; je » veux écouter les deux partis de bonne foi, et » dans l'esprit de charité ; je veux peser leurs » arguments, corriger et réformer ce qui a besoin de correction et de réforme, faire connoître la vérité et rétablir l'harmonie, afin qu'à » l'avenir, il n'y ait plus qu'une seule foi, une foi » pure et simple, et que comme tous sont les » disciples de Jésus, ils ne forment qu'une seule » et même église ».

Une autre lettre, par laquelle Charles-Quint remit au 15 mai l'ouverture de l'assemblée, ouverture qui avoit été indiquée pour le mois d'avril, fut conçue d'une manière aussi modérée. Cependant, malgré ses déclarations, les princes protestants avoient lieu de douter de sa sincérité. Ils ne pouvoient oublier les efforts qu'il avoit faits pour assurer l'exécution de l'édit de Worms, et obtenir l'édit de la seconde diète de Spire. Le

---

hérétique que les écrits de Luther. Voyez *Celestin. Hist. Comit. August. ann.* 1530, *tom. I, p.* 10 et 16, extrait par Beausobre, Histoire de la Réformation, tom. IV, p. 231 et 251.

préambule du traité de Madrid, où il avoit exprimé clairement son opposition à leur système religieux, et la manière dont il avoit reçu les députés chargés de leur protestation, avoient démontré publiquement quelles étoient ses intentions. La longue durée de son séjour à Bologne, les conférences fréquentes qu'il avoit avec le Pape, et l'accord qui régnoit entre le Saint-Père et lui, leur donnoient de vives alarmes; et d'ailleurs ils avoient appris à connoître sa dissimulation. Dans le fait, les princes protestants étoient si convaincus que, sous de belles paroles, l'empereur couvroit les desseins les plus contraires à leurs intérêts, qu'ils délibérèrent si réunissant leurs forces à l'instant, et concluant une alliance avec les cantons de Zurich et de Berne, ils ne l'attaqueroient pas avant qu'il fût en état de les réduire eux-mêmes. Cette résolution, dont les événements subséquents firent voir la sagesse, fut combattue par les théologiens de Wittemberg, et surtout par Luther, qui, bien qu'il eût un esprit ardent, et qu'il ne souffrît aucune contradiction dans la dispute, craignoit la guerre, et pria l'électeur de laisser à Dieu le soin de défendre sa propre cause. En conséquence, les princes protestants qui avoient tenu plusieurs conférences pour former une association armée, consentirent à se rendre à la diète, et à tenter de se concilier, par toutes les preuves d'obéissance

Ch. XXIX. 1529—1554. que ne condamneroit point leur conscience, la bienveillance de l'empereur, mais déterminés, en même temps, à défendre leurs principes par les armes, s'il les contraignoit à y avoir recours.

Charles-Quint, tant pour témoigner son respect envers la religion, que pour avoir un prétexte de se faire accompagner à la messe par les princes protestants, régla son voyage de telle sorte qu'il pût se trouver à Augsbourg la veille de la Fête-Dieu. Mais l'expérience lui apprit bientôt que ceux qui lui avoient représenté le parti de la réforme comme facile à écraser, l'avoient trompé. Il le trouva également insensible aux promesses et aux menaces, et il ne put l'engager à ordonner plus de retenue à ses prédicateurs, qu'il n'eût promis lui-même d'imposer silence à ceux qui se déchaînoient le plus contre les Luthériens, et qu'il n'eût défendu de traiter les points en controverse, et de proférer aucune injure. Les princes protestants refusèrent aussi de suivre la procession du St.-Sacrement; et le margrave de Brandebourg, élevant les mains, s'écria: « J'aimerois mieux présenter ma tête au » bourreau que de renoncer à l'évangile et d'ap- » prouver l'idolâtrie! » Il représenta aussi en public, à l'empereur, que Jésus-Christ n'avoit pas institué le sacrement de l'eucharistie pour être porté pompeusement dans les rues, et adoré par le peuple, et qu'en distribuant à ses disciples

le pain consacré, le sauveur leur avoit dit : « Prenez, mangez, » mais qu'il n'avoit pas ajouté à ces mots. « Mettez ce sacrement dans un vase, » portez-le en triomphe, et qu'on se prosterne » en le voyant ». Ch. XXIX. 1529—1534.

A l'ouverture de la diète, nouvel embarras. Elle étoit précédée ordinairement d'une messe du Saint-Esprit, pendant laquelle l'électeur de Saxe tenoit l'épée impériale, en qualité de grand-maréchal. Jean, l'électeur régnant, refusa d'abord d'exercer cette fonction, quoique l'empereur le menaçât de conférer son office à un autre prince. Les ministres luthériens firent cesser ses scrupules, en lui représentant que ce n'étoit qu'une cérémonie civile, et ils s'autorisèrent de l'exemple du prophète Elisée, qui avoit permis à Naaman, général de l'armée de Syrie, de s'incliner dans le temple de Remmon, où le roi, son maître, s'appuyoit sur son bras, et adoroit l'idole. Mais quoique l'électeur eût consenti d'assister à la messe, il refusa de ployer le genou ; et à l'élévation, le landgrave de Hesse-Cassel et lui demeurèrent seuls debout, tandis que l'assemblée étoit prosternée devant l'hostie consacrée. 15 Mai 1530.

Les Protestants, depuis long-temps, ne voyoient qu'avec peine qu'on les confondît avec les Anabaptistes et d'autres sectaires. Ils désiroient aussi de faire cesser l'imputation qu'ils ne reconnoissoient point l'autorité de l'écriture. Ils

Ch. XXIX. 1529—1534.

profitèrent donc de la déclaration que l'empereur avoit faite, qu'il se proposoit de peser l'opinion de chacun en matière de religion, et lui présentèrent, devant la diète, leur profession de foi, qu'on a depuis appelée confession d'Augsbourg, et qui étoit rédigée en latin et en allemand. Charles-Quint, qui ne put s'abstenir de recevoir cet acte, ne vouloit pas qu'on en donnât lecture à l'assemblée; mais les princes protestants déclarèrent qu'ils ne l'avoient remis qu'à cette condition. Pour affoiblir l'impression que pourroit faire cette pièce, l'empereur ajourna l'assemblée dans la chapelle du palais, qui ne contenoit que deux cents personnes. Bayer, chancelier de l'électeur de Saxe, s'étant avancé pour lire l'acte, l'empereur lui commanda de prendre la copie latine. L'électeur dit alors au monarque: « Sire, nous sommes ici en Allemagne, et je » pense que votre majesté n'ordonnera pas que » cette apologie de notre foi, qui doit être ren- » due aussi publique qu'il est possible, soit lue » dans une langue que les Allemands ne com- » prennent point. » Bayer lut la confession à voix si haute et si intelligible, qu'on l'entendit de tous les appartements voisins, et même de la grande cour du palais, qui étoit remplie d'une foule de peuple. Après la lecture, qui dura deux heures, Charles prit les deux copies, et descendant de son trône, il pria les princes protestants

de ne point en publier le contenu sans son consentement.

Ch. XXIX. 1529—1534.

La confession d'Augsbourg se divise en trois parties. La première renferme divers articles sur des points généraux et non contestés. La seconde comprend ceux que les Protestants admetteut ou rejettent partiellement. La troisième est relative aux cérémonies et aux usages, pour lesquels ils diffèrent totalement de l'église romaine : tels sont particulièrement l'administration de la communion, le célibat des prêtres, la confession auriculaire, la messe, l'abstinence, les vœux religieux et la juridiction ecclésiastique. La substance de l'acte a été fournie par Luther; mais la forme y a été donnée par le célèbre Mélancthon, que son amour pour la paix et sa haine pour la controverse portèrent à adoucir plusieurs points, et à exprimer, de la manière la moins injurieuse qu'il seroit possible, ceux dans lesquels les Protestants différoient entièrement de l'église romaine.

Charles-Quint se vit dans un embarras extrême. Les Catholiques étoient divisés entre eux. Plusieurs princes insistoient sur la nécessité de recourir aux armes pour empêcher la réforme de se propager. Le cardinal évêque de Saltzbourg dit publiquement : « Il faut que les Pro-» testants détruisent notre foi, ou que nous dé-» truisions la leur. » Cette opinion fut appuyée

Ch. XXIX. 1529—1534.

par George, duc de Saxe, par Guillaume, duc de Bavière, et par la plupart des évêques. Campeggio, légat du pape, la soutint fortement. L'empereur lui-même, qui sentoit combien il étoit ridicule et dangereux de transformer la diète en une école de théologie, et de laisser discuter des questions embrouillées qui ne pouvoient être décidées, penchoit vers les mesures de rigueur. Mais il y avoit de grandes difficultés à vaincre. Les principes et le style modéré de la confession d'Augsbourg, avoient gagné beaucoup de catholiques. D'autres, en grand nombre aussi, répugnoient, tant par politique que par humanité, à user de violence, et conservoient l'espoir de faire rentrer, par la douceur et la persuasion, les protestants dans le sein de l'église. Ce parti voyoit à sa tête Albert, cardinal archevêque de Mayence, à qui son caractère et sa qualité d'archichancelier de l'Empire, donnoient une grande influence sur la diète.

Cette diversité d'opinions contraignit Charles-Quint à conserver le masque de modération qu'il avoit pris. Des théologiens catholiques, auxquels il remit la confession, en firent une réfutation, qui fut lue aussi dans la chapelle du palais, et en présence des mêmes personnes que l'acte réfuté, mais dont ce prince ne voulut livrer des copies que sur la promesse qu'on n'y feroit point de réponse par écrit. Cependant les Pro-

testants en firent une, que l'empereur refusa de recevoir, tant il étoit persuadé que la discussion seroit sans fin.

Dans l'espace de temps qui s'écoula entre la lecture de la confession d'Augsbourg et celle de la réfutation, il se tint des conférences entre les plus modérés des deux partis. Quoique plusieurs points eussent été adoucis, et que l'esprit conciliant de Mélancthon l'eut porté, sans aucune autorisation, à faire diverses concessions, les questions à débattre étoient en trop grand nombre et trop importantes, pour qu'il fût possible de s'accorder. Ces conférences n'ayant aucun succès, l'empereur consentit à soumettre le différend à des arbitres; mais comme il nomma les Catholiques les plus zélés, le résultat de cette tentative tendit plus à élargir qu'à resserrer la brèche, si même elle n'eut pas pour objet de justifier les mesures de rigueur que Charles-Quint se proposoit de prendre.

En conséquence des ordres donnés par l'empereur, Joachim, électeur de Brandebourg, somma les Protestants de renoncer à leurs erreurs, comme contraires à l'évangile, et déclara que s'ils persistoient à s'opposer aux mesures qui avoient été prises pour le bien de la chrétienté, et en particulier pour celui de leur patrie, ils auroient à répondre de tout le sang que leur obstination feroit verser en Allemagne.

Ch. XXIX. 1529—1534.

Les intentions que Charles-Quint et les Catholiques exprimèrent en cette occasion, firent craindre aux Protestants qu'on ne voulût dissiper leur parti, en s'emparant de la personne de leurs chefs. Ce soupçon, qu'il fût bien ou mal fondé, fit une si grande impression sur eux, que le landgrave de Hesse-Cassel sortit en secret d'Augsbourg, le jour même où les conférences s'ouvrirent. Cette fuite ne fut pas plutôt connue, que l'empereur fit garder par ses troupes les portes de la ville, pour que personne ne pût suivre un tel exemple. Les représentations de la diète, qui considéra cette mesure comme attentatoire à sa liberté, lui firent révoquer son ordre; mais les autres princes protestants lui promirent de ne pas se retirer sans sa permission.

Charles-Quint, n'ayant point réussi dans les tentatives qu'il avoit faites pour intimider les partisans de la réforme, essaya de semer la zizanie entre les députés des villes impériales et les princes. Il fit à l'électeur de Saxe, puis au margrave de Brandebourg, les offres les plus séduisantes, pour les détacher de leur parti. Ses promesses et ses menaces étant également vaines,
1530. il publia, le 16 novembre 1530, un décret par lequel il rétablissoit tous les dogmes, toutes les cérémonies et tous les autres usages de l'église. En vertu de ce même acte, tous les prêtres mariés, qui ne se seroient point séparés de leurs

femmes, devoient être privés de leurs bénéfices; les couvents supprimés devoient être rétablis, et les biens aliénés rendus; et toute chose devoit demeurer ou être remise sur l'ancien pied, jusqu'à la tenue d'un concile général qui s'ouvriroit dans six mois. L'exécution du décret devoit avoir lieu le 15 avril 1531; et il portoit que tous ceux qui s'y opposeroient seroient mis au ban de l'Empire, et encourroient les peines de droit.

Ainsi finit une négociation qui mit entièrement à découvert la duplicité de Charles-Quint, dont néanmoins des historiens partiaux ou vendus ont loué la condescendance et la bonne foi. Les princes et les états luthériens s'empressèrent de s'opposer aux efforts qu'il fit pour les désunir ou les tromper; ils montrèrent une fermeté digne des plus grands éloges, et firent voir qu'ils étoient prêts à mourir plutôt que de renoncer à leurs principes. Cependant ils déshonorèrent leur cause, en refusant de recevoir dans leur communion Zuingle et ses sectateurs, qui ne différoient d'eux que relativement à l'Eucharistie. (1) Ils négligèrent ainsi l'occasion de

(1) Luther, quoiqu'il niât la transubstantiation, chercha, par une distinction peu admissible, à conserver le sens littéral de ces mots: « Ceci est mon corps, » ceci est mon sang. » Il soutint que le corps et le sang de Jésus-Christ se trouvoient dans le pain et dans le

Ch. XXIX. 1529—1534.

prévenir un schisme qui, dans la suite, exposa à de grands dangers tout le corps des Protestants.

Cette différence d'opinion occasionna de grandes disputes entre les Luthériens et les Zuingliens, qu'on flétrissoit du nom de Sacramentaires. A la demande de Philippe, landgrave de Hesse, et dans l'espoir de réconcilier les deux partis, il se tint à Marbourg, en 1529, entre Luther et Zuingle, une conférence qui n'eut pas un succès plus heureux que celles qui s'étoient tenues entre les Catholiques et les Luthériens. Ce fut cette mésintelligence qui, pour enlever aux Zuingliens les avantages accordés à ceux qui professoient la réforme, dicta le dixième article (1) de la confession d'Augsbourg. Ainsi il s'établit une division formelle entre les Protestants;

vin, ce qu'il appela du nom barbare de consubstantiation. Zuingle prétendit que les mots sacramentaux devoient être interprétés dans un sens figuré, et que le pain et le vin n'étoient que des signes et des interprétations. Il différoit aussi extrêmement de Luther à l'égard de la justification par la foi, du péché originel et du libre arbitre; mais par esprit d'union, il fit de grandes concessions sur tous ces points.

(1) Voici cet article: « Quant au sacrement de l'eucharistie, ils (les Luthériens) enseignent que le corps » et le sang de Jésus-Christ sont *réellement* présents et » distribués aux communiants, *et ils condamnent ceux » qui professent une autre doctrine.* »

ainsi les Luthériens, tout en soutenant leur droit de se séparer de l'église de Rome, refusoient aux autres celui de se détacher d'eux, et préféroient, à l'appui des nombreux sectateurs de Zuingle, le vain espoir de gagner les Catholiques. Charles-Quint, mettant cette division à profit, refusa de recevoir la profession de foi du réformateur suisse, et des villes de Strasbourg, de Constance et de Memmingen, qui l'avoient embrassée. Il confondit ignominieusement les Sacramentaires avec les Anabaptistes, et les présenta comme devant être les objets de la haine publique et d'une persécution universelle. Ch. XXIX. 1529-1531.

Il ne fut pas difficile de faire approuver par la diète, dont la plupart des membres étoient Catholiques, le décret que nous avons analysé; mais il le fut beaucoup plus d'en assurer l'exécution, surtout durant le foible gouvernement du conseil de régence, (1) et les longues absences que fit l'empereur. En conséquence, Charles-Quint se rendit promptement aux instances des

(1) L'attachement que les membres du premier conseil de régence avoient pour la doctrine de la réforme, le fit dissoudre à la seconde diète de Nuremberg; et ceux qui composèrent le nouveau, étant la plupart imbus des mêmes principes que les anciens, les Catholiques jugèrent qu'il étoit de leur intérêt d'en opérer aussi la dissolution.

Ch. XXX. 1500—1519. Catholiques, qui lui demandoient la nomination d'un roi des Romains attaché à l'église. Il proposa Ferdinand, son frère, qui venoit de réunir aux états héréditaires de la maison d'Autriche, les couronnes de Hongrie et de Bohême. Une recommandation si puissante, se joignant aux vœux des électeurs catholiques, ce prince fut élu, à l'unanimité des suffrages, à l'exception de celui de l'électeur de Saxe. (Le 5 Janv. 1531.)

Ces événements divers jetèrent l'alarme parmi les Protestants, qui, durant les négociations qu'occasionna l'élection du roi des Romains, s'assemblèrent à Smalkade, et y conclurent, pour le maintien de leur religion et de leur liberté, cette ligue célèbre, qui a fait d'eux un seul grand corps politique. (Déc. 1530.) Lorsque Ferdinand fut élu, ils se réunirent pour renouveler leur confédération, et faire des remontrances au sujet d'une élection qu'ils considéroient comme contraire à la bulle d'or, et aux priviléges du corps germanique. Ils conclurent aussi un traité secret avec le roi de France, qui désiroit de mettre à profit les troubles de l'Allemagne. Les rois d'Angleterre, de Suède et de Danemarck leur promirent des secours. Des deux côtés, on se prépara à la guerre, et la chambre impériale procéda contre les Protestants au sujet des biens de l'église qui avoient été aliénés.

Charles-Quint ne négligea rien pour commen-

cer promptement les hostilités; mais il ne fut point secondé par les princes catholiques, qui redoutoient la guerre civile. Les intrigues de la France, et une invasion que trois cent mille Turcs, conduits par le sultan en personne, avoient faite en Hongrie, le jetèrent dans un grand embarras. Un danger si pressant l'emportant sur toute autre considération, l'empereur se vit forcé d'avoir recours aux princes et aux états contre lesquels il vouloit exercer la plénitude de son autorité. Ils rejetèrent toutes ses demandes, jusqu'à ce qu'il eût suspendu l'exécution de son décret; et après plusieurs négociations, il se fit à Nuremberg un accommodement temporaire, que l'on considère ordinairement comme la première trève conclue pour cause de religion en Allemagne. Les Protestants obtinrent le libre exercice de leur culte, jusqu'à ce qu'une règle de foi eût été établie par un concile général, ou par une diète de l'Empire. Il fut arrêté qu'ils conserveroient la jouissance des biens ecclésiastiques aliénés; que toute poursuite dirigée contre eux par la chambre impériale seroit suspendue, et que leurs délégués seroient admis dans ce tribunal. De leur côté, ils s'engagèrent à ne soutenir ni les Sacramentaires, ni les Anabaptistes, et à fournir leurs contingents pour combattre les Turcs. Août 1532.

Les dissensions religieuses étant ainsi momen-

Ch. XXIX. 1529—1531

tanément appaisées, les états d'Allemagne purent diriger toutes leurs forces contre les ennemis de la chrétienté. Les Protestants, jaloux de prouver que leur opposition récente n'avoit eu que des motifs de conscience, doublèrent et triplèrent même leurs contingents; et ce fut principalement par leurs secours que Charles-Quint parvint à chasser les Infidèles des états autrichiens. Cependant il en témoigna peu de reconnoissance. A peine fut-il délivré d'inquiétude de la part des Turcs, que, sous prétexte que la convention de Nuremberg concernoit la tolérance des opinions religieuses, et non la possession des biens ecclésiastiques, il excita la chambre impériale à recommencer ses poursuites contre les Protestants. Ceux-ci, indignés, renouvelèrent encore la ligue de Smalkade, et leurs engagements avec les puissances étrangères. Leur chef actif et entreprenant, le landgrave de Hesse, entra avec une forte armée dans le Wirtemberg, battit les troupes autrichiennes à Lauffen, et rendit ce duché au duc Ulric, qui avoit embrassé la réforme.

1531. Les plus timides ou les plus modérés du parti catholique interposèrent leurs bons offices en cette conjoncture. Leur intervention et la médiation de l'électeur de Mayence et de George, duc de Saxe, amenèrent les deux partis à un accommodement qui fut conclu à Cadan en Le 29 Juill.

Bohême. La convention de Nuremberg fut renouvelée et confirmée, et Ferdinand reconnu roi des Romains par les Protestants. Il fut arrêté, pour sauver l'honneur de l'empereur, que le duc de Wirtemberg et le landgrave de Hesse lui demanderoient pardon à genoux. Le duc devoit conserver son duché à titre de fief de la maison d'Autriche, et tolérer toutes les opinions religieuses. Il fut stipulé que le nouvel électeur de Saxe, Jean-Frédéric, qui venoit de succéder à Jean le Constant, (1) son père, et qui n'étoit pas moins attaché à la réforme, recevroit l'investiture de ses états. Enfin, toutes les poursuites que la chambre impériale faisoit contre les Protestants, furent de nouveau suspendues. Les deux partis convinrent d'exclure du bénéfice de la convention, les Sacramentaires, et toutes les autres sectes, qui soutenoient des dogmes contraires à ceux de l'église catholique et à la confession d'Augsbourg, et surtout de proscrire les Anabaptistes, qui avoient rétabli leur république à Munster, où ils avoient commis tous les excès que peuvent enfanter la licence la plus effrénée et le fanatisme le plus extravagant.

(1) Jean-le-Constant mourut en 1532.

CHAPITRE XXX.

1534 — 1550.

*Examen de la conduite de Charles-Quint envers les Protestants. — Ce prince accommode ses différends avec le roi de France et le Grand-Seigneur. — Nouveaux progrès de la Réforme. — Plan de l'Empereur pour relever la religion catholique. — Charles-Quint sème la division parmi les Protestants, et gagne Maurice, duc de Saxe. — Il conclut une ligue avec le Pape, et fait des préparatifs de guerre. — Division entre les membres de la ligue de Smalkade. — Ouverture du concile de Trente, et conduite de cette assemblée. — Guerre civile en Allemagne. — Charles-Quint dissipe la ligue de Smalkade. — Il bat, et fait prisonniers l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. — Il confère l'électorat de Saxe à Maurice. — Le Pape combat les desseins de Charles-Quint. — Ce prince s'efforce d'établir l'*interim*. — Affaires des Pays-Bas et d'Italie. — Décret pour la formation d'un nouveau concile à Trente. — Tentative inutile de Charles-Quint pour faire élire roi des Romains, Philippe, son fils.*

Ch. XXX. 1534—1550.

La convention de Cadan fut suivie d'un état de paix douteuse, que troublèrent fréquemment les querelles qui s'élevèrent entre les Catholiques

et les Protestants, au sujet des opérations de la chambre impériale, et qu'interrompirent aussi la réduction des Anabaptistes de Munster, et une guerre civile peu longue, mais sanglante, entre la ligue de Smalkade et le duc de Brunswick. Ch. XXX. 1534—1550. 1542.

Depuis la publication de l'édit de Worms jusqu'à celle de l'acte particulier de tolérance, donné par la diète de Ratisbonne, Charles-Quint avoit, selon qu'il étoit en bonne ou en mauvaise intelligence avec le pape et avec les Turcs, accordé ou révoqué la liberté de conscience. Cependant, il ne renonça jamais au dessein de forcer les Luthériens à rentrer dans le sein de l'église, et il ne considéra les concessions temporaires qu'il leur fit, que comme des expédients justifiés par les circonstances. Il étoit dans ces dispositions, lorsqu'il conclut, avec François I.er, le traité de Crespy, par un article secret duquel le monarque français promit d'aider l'empereur, de tout son pouvoir, à faire cesser le schisme de Luther, et à soutenir les décrets du concile qu'on étoit sur le point de convoquer. Charles fut, bientôt après, délivré de toute inquiétude à l'extérieur, par la conclusion d'une trève de cinq ans, entre son frère, en qualité de roi de Hongrie, et Soliman le Magnifique, sultan des Turcs. Le 18 Sept. 1544. 1546.

Plusieurs événements, arrivés depuis peu, avoient donné un grand ascendant au parti protestant. Joachim I.er, électeur de Brandebourg,

Ch. XXX. 1534—1550. qui étoit catholique zélé, et étoit mort en 1535, avoit eu pour successeur Joachim II, son fils, qui avoit introduit parmi ses sujets la religion

1535. réformée, et dont l'exemple avoit été suivi par Frédéric II, électeur palatin, qui avoit succédé à Louis, son frère, en 1536. Un changement bien plus important avoit été opéré par Herman ou Armand, électeur et archevêque de Cologne, qui avoit embrassé la réforme, et excité ses sujets à l'imiter. Cette abjuration affligea d'autant plus l'empereur, qu'elle assuroit aux Protestants la pluralité des suffrages dans le collége électoral, et que le diocèse de Cologne comprenoit une partie des possessions qu'il tenoit de la maison de Bourgogne. L'exemple étoit d'ailleurs extrêmement dangereux, en ce qu'il offroit aux princes ecclésiastiques la perspective de transformer en une souveraineté héréditaire une souveraineté élective.

1539. La mort de George, duc de Saxe, qui n'avoit point laissé de postérité masculine, avoit servi extrêmement aussi la cause de la réforme. Ce prince étoit chef de la ligne albertine, ou de la branche cadette de la maison de Saxe; et comme margrave de Misnie et de Thuringe, il avoit des possessions très-étendues, qui renfermoient Dresde, Leipsick, et d'autres villes importantes. Il avoit approuvé la conduite de Luther, au sujet de la vente des indulgences; mais il en étoit devenu

le plus mortel ennemi, lorsqu'il l'avoit vu sapper les fondements de l'église catholique. La situation de ses états lui avoit permis de retarder les progrès de la réforme dans la Saxe. Il avoit montré son attachement au Saint-Siége, en se démettant de la place de membre du conseil de régence, lorsqu'il avoit échoué dans les tentatives qu'il avoit faites pour engager ses collègues à persécuter les Luthériens. Enfin, il avoit, par son testament, légué ses états à la maison d'Autriche, dans le cas où Henri, son frère et son héritier, feroit le moindre changement dans la religion.

Henri, qui n'étoit pas moins dévoué à la réforme que George ne l'avoit été à la religion catholique, s'inquiéta peu de la clause insérée dans le testament du feu duc. Il invita Luther à se rendre à Leipsick, et satisfit aux vœux de son peuple, ainsi qu'au sien propre, en abolissant le culte établi. Ce changement favorisa infiniment la cause des Protestants, et les possessions des princes et états attachés à la nouvelle doctrine, s'étendirent alors depuis les bords du Rhin jusqu'aux rivages de la mer Baltique.

Les Catholiques éprouvèrent, dans le même temps, une autre diminution d'influence et de pouvoir. Henri le jeune, duc de Brunswick, qui étoit fort attaché au Saint-Siége, et jouissoit de beaucoup de considération, avoit été chassé

Ch. XXX. 1534—1550. de ses états par la ligue de Smalkade, pour avoir voulu envahir les libertés des villes de Goslar et de Wolfembuttel. Quoique soutenu en secret
1542. par l'empereur, il fut battu et fait prisonnier par l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse.

1545. L'état où se trouvoit la chambre impériale concouroit extrêmement aussi à fomenter la division. Les Protestants cherchoient, en toute occasion, à se soustraire à la juridiction de cette chambre, en représentant les affaires civiles comme des affaires de religion; et les Catholiques eux-mêmes en affoiblirent l'autorité, en refusant de se soumettre aux décisions d'une cour dont quelques membres étoient de la religion réformée. Ainsi, un tribunal qui avoit été institué pour suppléer l'autorité impériale, et qui avoit infiniment contribué au maintien de la tranquillité publique, tomba dans le mépris; et l'Allemagne fut sur le point de voir se renouveler les désordres et l'anarchie qui l'avoient désolée avant qu'on eût enlevé le droit de guerre aux états particuliers.

Les Protestants, fiers de l'accroissement continuel de leur nombre en Allemagne, et des alliances qu'ils avoient contractées au-dehors, désiroient que le libre exercice de leur religion ne dépendît point d'une promulgation ou d'une suspension d'édits, mais qu'il fût établi comme loi de l'Empire. D'un autre côté, les Catholiques,

loin d'être disposés à rien accorder, se récrioient contre l'apparente tiédeur et les concessions de l'empereur; mais ils étoient peu d'accord entre eux. Les Protestants, malgré quelques divisions, formoient un corps plus uni. Ils avoient les mêmes projets, la même ardeur à les exécuter; et les nombreuses conversions qu'ils faisoient, sembloient devoir, à moins qu'un bras puissant ne parvînt à diviser leur parti, et à mettre un terme à leurs progrès, étendre la réforme sur tout l'Empire.

Son attachement à la religion de ses aïeux, son intérêt comme roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, et son désir de recouvrer son autorité comme empereur, déterminèrent Charles-Quint à employer toutes ses forces pour rétablir le culte catholique; mais, appréciant la difficulté de l'entreprise, il s'y prépara avec sa prévoyance et son habileté accoutumées. Persuadé que des mesures violentes ne contribueroient qu'à réunir les Protestants, et à mécontenter les hommes modérés de son propre parti, il s'efforça de tenir une conduite qui fît croire aux uns qu'il ne s'agissoit que d'affaires civiles, tandis que les autres jugeroient que Charles se proposoit de venger l'église et l'Empire, et de forcer les schismatiques à soumettre leurs objections à la décision impartiale d'un concile universel. Malgré toutes les clameurs des Catholi-

Ch. XXX. 1534—1550.

ques zélés, malgré les représentations, les reproches et les intrigues de Paul III, qui condamnoit la moindre tolérance, et qui craignoit l'intervention d'un prince séculier dans les affaires ecclésiastiques, l'empereur poursuivit, avec une constance inébranlable, l'exécution de son projet.

Les instances de Charles-Quint déterminèrent enfin le pape à convoquer un concile général, qui devoit se tenir à Trente. Cette ville étant située près de l'Allemagne, et sur les confins des états autrichiens, il étoit probable que l'empereur auroit une grande influence sur les décisions de l'assemblée. En conséquence, il se disposa à mettre en usage toute sa puissance et ses ressources pour réduire ceux qui refuseroient de se soumettre aux décrets du concile, dont il fit différer l'ouverture jusqu'à ce qu'il eût conclu le traité de Crespy avec François I.er. Entre ce traité et la trève avec Soliman, Charles fit continuellement des propositions d'accommodement, et ménagea des conférences publiques entre les docteurs des deux partis. En même temps il désavoua toute intention de détruire la liberté de conscience; il tenta de rompre l'union des Protestants, en entamant des négociations séparées avec leurs chefs, et s'efforça de persuader à ceux-ci, et surtout au landgrave de Hesse, de se rendre aux diètes de Worms et de Ratisbonne, qui devoient s'occuper des af-

Le 13 Déc. 1545.

faires de religion, d'envoyer leurs théologiens au concile de Trente, et de déclarer qu'ils en reconnoîtroient les décrets. Mais les Protestants le refusèrent, parce que l'assemblée devoit se tenir sous les auspices immédiats du pape, et que leurs docteurs auroient été bien inférieurs en nombre et en considération à ceux des Catholiques. Ils s'arrêtèrent unanimement à ce parti. Il n'y eut que les membres de la ligue de Smalkade qui demeurèrent attachés aux principes qu'ils avoient posés. Les autres chefs du parti protestant se laissèrent ou abuser par les artifices de Charles, ou égarer par la jalousie. L'électeur palatin, l'électeur de Brandebourg, les ducs de Poméranie, de Mecklenbourg, de Lunebourg et de Holstein, gardèrent la neutralité. L'empereur s'assura de l'appui d'Albert, margrave de Brandebourg, qui ne vouloit que guerre et pillage, et fit une ligue avec Maurice, chef de la branche albertine de Saxe.

Ce prince, qui joue un si grand rôle dans l'histoire de la réforme, étoit dans sa vingtième année lorsqu'il prit en main le gouvernement de ses états. Il avoit un esprit froid, beaucoup de sagacité, de grands talents, tant pour l'administration civile que pour la guerre; mais il étoit ambitieux, entreprenant et très-artificieux. Comme ses possessions et celles de l'électeur étoient enclavées les unes dans les autres, 1541.

Ch. XXX. 1531—1550.

et que ces deux princes possédoient en commun les mines riches de Schwartzwald, leurs intérêts se choquoient continuellement. Une querelle, survenue entre eux, au sujet d'une petite ville située sur la Moldau, faillit leur faire prendre les armes. Les vives représentations de Luther, et la médiation du landgrave de Hesse, dont Maurice avoit épousé la fille, prévinrent les hostilités; mais la haine subsista. Maurice, quoique fort attaché à la doctrine de la réforme, tint une conduite qui différa entièrement de celle de son parti. Il refusa d'accéder à la ligue de Smalkade, s'empressa de faire passer à Ferdinand des secours pour combattre les Turcs, et, affectant une entière confiance dans la bonne foi de l'empereur, il rechercha sa bienveillance avec assiduité. (1)

Charles-Quint ne négligea pas cette occasion de diviser la puissante maison de Saxe. Il calma les scrupules de Maurice, en l'assurant qu'il ne nourrissoit aucun projet contraire à la religion des Protestants; et il flatta son ambition, en lui laissant entrevoir la possibilité de démembrer les états de l'électeur, et en lui faisant plusieurs autres offres avantageuses. Maurice, cédant à la tentation, conclut un traité secret, par lequel

(1) Robertson, Histoire de Charles Quint, vol. III, p.

il promit obéissance et fidélité à l'empereur et au roi des Romains, et s'engagea à fournir des secours contre les princes réfractaires, à se soumettre aux décisions du concile de Trente, et à ne plus faire de changements dans la religion. Charles-Quint promit, en retour, de lui procurer la place d'avoué des deux siéges de Magdebourg et d'Halberstadt, à condition qu'il ne se mêleroit point de la nomination de l'archevêque ni de celle de l'évêque; il permit le libre exercice de la religion protestante dans les états de ce prince, et lui laissa, jusqu'à la décision d'un concile général, la jouissance des biens ecclésiastiques qui avoient été sécularisés.

Etant parvenu de la sorte à désunir les Protestants, Charles-Quint conclut, avec le pape, un traité par lequel sa Sainteté s'engagea à lui fournir un secours de treize mille hommes, et à lui payer un subside considérable. Elle consentit, en outre, à ce qu'il prît la moitié des revenus de l'église en Espagne, et à ce qu'il hypothéquât des biens ecclésiastiques pour une somme de 500,000 ducats. L'empereur, en même temps, fit avancer des Pays-Bas, en Allemagne, un corps de troupes, ordonna des levées d'hommes dans ses états héréditaires, délivra des commissions pour recruter dans tout l'Empire; et Ferdinand, son frère, rassembla les troupes de la Bohême et de la Hongrie. 1546.

Ch. XXX. 1534—1550.

Charles-Quint continuoit cependant à protester de ses intentions pacifiques aux membres de la ligue de Smalkade, qu'il espéroit surprendre avant qu'ils se fussent mis en état de défense. Leur position justifioit, jusqu'à un certain point, cet espoir. Leur dernière assemblée s'étoit passée en plaintes et en récriminations. Les uns trouvoient que les contributions étoient réparties inégalement; les autres accusoient leurs chefs de détourner les fonds; les paiements ne se faisoient qu'à regret et avec lenteur; et l'électeur de Saxe, fatigué de toutes ces querelles, avoit proposé plusieurs fois à la confédération de se dissoudre. Ce corps hétérogène, qui sembloit prêt à se décomposer de lui-même, sortit tout à coup de sa léthargie. Il en fut tiré par les préparatifs de l'empereur, par la connoissance des desseins du roi de France, que trahit son éloignement pour la réforme, et par l'imprudence du pape, qui avoua l'objet de l'alliance qu'il avoit contractée avec Charles-Quint, et qui offrit l'absolution à tous ceux qui concourroient à l'extirpation de l'hérésie. Ces informations laissèrent dans l'esprit des Protestants une impression qui fut loin d'être effacée par la conduite du concile de Trente, qui, au lieu de procéder à la réforme des abus qui s'étoient introduits dans l'église, avoit tiré des ouvrages de Luther plusieurs propositions, et les avoit condamnées comme hérétiques.

Le 13 Déc. 1545.

Les Protestants, dans le découragement où les avoient fait tomber la défection d'Albert de Brandebourg, et la neutralité de plusieurs autres de leurs chefs, avoient réclamé la médiation des Catholiques. Leur proposition ayant été rejetée avec hauteur, ils avoient reconnu que, sans accord et sans vigueur, il n'y auroit point de sûreté pour eux. Ils montrèrent alors une ardeur et une célérité qu'on devoit peu attendre d'eux. Ils pressèrent l'empereur de déclarer le motif de ses préparatifs; et la réponse qu'ils en reçurent justifia pleinement leurs appréhensions. Charles-Quint, sans parler de religion, dit qu'il prenoit les armes contre des réfractaires qui s'étoient assemblés sans sujet, qui méprisoient les décrets de la diète, et qui, par leurs actes de violence continuels, troubloient la tranquillité de l'Empire. En même temps, il fit adresser des rescripts circulaires au duc de Wirtemberg, et à plusieurs villes impériales, qu'il vouloit détacher de la ligue; et il envoya à ceux des cantons suisses qui avoient embrassé la réforme, un ambassadeur, dont la mission eut pour objet de les détourner de prendre part à la querelle.

Ch. XXX.
1534—1550.

Le 17 Juin 1546.

Cependant, la situation des Protestants devenoit toujours plus critique. Ils étoient foibles, désunis, et ils n'avoient point de secours à espérer. Les cantons helvétiques réformés, il est vrai, avoient recherché leur alliance, et le land-

grave de Hesse étoit même entré dans une ligue avec Berne et Zurich; mais la bigoterie de Luther, et le fanatisme de l'électeur de Saxe, qui ne voulut point faire cause commune avec les Sacramentaires, empêchèrent l'union de se former. Le landgrave fut forcé de renoncer à l'engagement qu'il avoit contracté; et les religionnaires suisses, ayant extrêmement souffert à la bataille de Cappel, où Zuingle fut tué, n'avoient plus ni le pouvoir, ni la volonté de secourir les Luthériens. François I.er, dont la santé déclinoit, avoit perdu son ardeur et son activité. La guerre, dont ce prince venoit d'être délivré, avoit épuisé ses états; et les secours qu'il prêta furent insuffisants. Henri VIII, quoiqu'il se fût séparé de l'église de Rome, ne faisoit servir la religion qu'à favoriser ses amours ou son ambition; et il n'auroit voulu agir en faveur des Protestants, qu'à des conditions qui en auroient fait le chef de la ligue. Quant aux rois de Suède et de Danemarck, ils étoient trop occupés à se maintenir sur leur trône, pour qu'il leur fût possible de faire passer des secours en Allemagne.

Quelque décourageantes que les apparences fussent pour les Protestants, les menaces de Charles-Quint eurent des effets bien différents de ceux qu'il avoit attendus. Les membres de la ligue, ajournant leurs querelles, agirent avec une vigueur, un accord et une promptitude qui

peut-être ne les surprirent pas moins que l'empereur. Ils publièrent une déclaration de guerre; et les troupes de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, s'étant réunies à Memmingen, s'avancèrent vers le Danube. En même temps, après avoir dispersé les levées d'hommes faites au nom de Charles, et avoir menacé le Tirol, les troupes des villes protestantes, qui étoient commandées par Schertel, l'un des officiers les plus expérimentés de son siècle, firent leur jonction avec celles de Wirtemberg, à Guntzbourg, et dirigèrent leur marche vers Ratisbonne, où l'empereur tenoit la diète. Toutes les forces des alliés étant réunies, leur armée se monta à quatre-vingt mille hommes; et ce fut la plus nombreuse et la mieux munie de tout, que jusqu'alors l'Allemagne eût mise sur pied.

Le 20 Juill.

Une armée si formidable et des mouvements si rapides, mirent Charles-Quint dans une position aussi difficile que l'auroit été celle où il avoit espéré mettre la ligue des Protestants. Renfermé dans une petite ville de peu de défense, il n'avoit pas alors plus de huit mille hommes à ses ordres. Aucun prince, aucun état catholique ne se disposoit à lui prêter des secours. Le duc de Bavière, dans les états duquel il se trouvoit, commençoit à chanceler. L'électeur palatin et les autres princes, de la neutralité de qui l'empereur se croyoit assuré, joignirent leurs

Ch. XXX. 1534—1550. troupes à celles des alliés. Les troupes du pape commençoient seulement à se mettre en marche; les forces des Pays-Bas n'étoient pas encore en mouvement, et Ferdinand étoit retenu en Bohême par la répugnance que les Bohémiens montroient à combattre l'électeur de Saxe.

Charles, dans cette conjoncture critique, déploya autant d'habileté que de courage. Dans le temps où l'ennemi marchoit contre lui, il fit publier un décret qui mettoit au ban de l'Empire le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe. (Le 20 Juin.) Par son ordre, on répandit le bruit que le duc de Bavière se disposoit à venger la violation de son territoire; et avant que les troupes des alliés eussent achevé leur jonction, il se retira dans la forte position de Landshut, (Le 3 Août 1546.) d'où il pouvoit recevoir des sécours d'Italie et des états autrichiens. Il n'avoit pas avec lui plus de cinq mille hommes; et si on l'avoit attaqué pendant sa retraite, il étoit perdu. Les alliés se bornèrent à lui envoyer un cartel, où ils l'appelèrent le haut et puissant prince Charles, qui prenoit le nom de Charles-Quint. Mais leurs opérations furent arrêtées par les querelles qu'ils eurent entre eux, au sujet de la préséance; et ils consumèrent le temps en reproches amers et en vaines délibérations. En conséquence, l'empereur put recevoir des renforts. Les troupes du pape arrivèrent, ainsi que six mille Espagnols tirés de Na-

ples et de Milan. Charles, ayant alors quitté sa position de Landshut, jeta une garnison dans Ratisbonne, et s'avança jusqu'à Ingolstadt, ville sous les murs de laquelle il se retrancha si bien, que l'ennemi n'osa l'y attaquer. Lorsque les troupes flamandes, qui, sous la conduite de Maximilien de Buren, avoient trompé toute la vigilance des alliés, l'eurent joint, il prit l'offensive, et s'empara de Neubourg, de Donawerth et de Dillenbourg. L'alarme fut telle à Ulm et à Augsbourg, que la première de ces villes rappela Schertel et son contingent, et que l'armée principale fut obligée d'envoyer à la seconde une garnison de quatre mille hommes.

Septembre.

Le manque d'argent et de vivres empêcha l'empereur de pousser ses avantages avec la même vivacité, jusqu'à ce qu'une diversion soudaine, qui rompit la ligue, l'eût mis en état de tenir la campagne. Maurice, duc de Saxe, avoit, comme il en étoit convenu en secret avec Charles-Quint, refusé de se joindre aux alliés; mais il avoit craint de provoquer leur ressentiment, tant qu'ils avoient conservé la supériorité. Lorsque l'empereur eut repris l'ascendant, Maurice, jetant le masque, fondit sur l'électorat de Saxe, tant sous prétexte d'exécuter le décret de mise au ban de l'Empire, que pour empêcher que des étrangers ne s'emparassent des domaines de ses ancêtres. Ferdinand fit en même

Ch. XXX.
1534—1550.

temps une irruption du côté de la Bohême, et en moins de deux mois, tout l'électorat, excepté Gotha, Eisenach et Wittemberg, fut occupé par le duc.

Cette diversion fit diviser l'armée des Protestants. Neuf mille hommes demeurèrent pour défendre le duché de Wirtemberg; d'autres corps de troupes regagnèrent leurs foyers; et l'électeur de Saxe, ayant pris le commandement du reste, s'empressa de se mettre en marche, pour tenter de rentrer dans ses états. La plupart des membres de la confédération ne songèrent plus alors qu'à obtenir les conditions les plus favorables, et l'empereur ne leur donna pas le temps de revenir de leur consternation. Quoique la saison fût

Novembre.

fort avancée, il mit sur-le-champ son armée en mouvement. Il arracha un acte de soumission au duc de Wirtemberg, et réduisit Ulm et Augsbourg, ainsi que les villes impériales de Souabe, et même Strasbourg et Francfort. Il exigea de ces places qu'elles lui payassent de grosses amendes, qu'elles lui livrassent leur artillerie et leurs munitions de guerre, qu'elles reçussent les garnisons qu'il leur enverroit, qu'elles se détachassent de la ligue de Smalkade, et qu'elles prêtassent des secours pour combattre l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. Dans cet état d'abaissement, elles devoient attendre le décret définitif qu'il plairoit à l'empereur de rendre à

leur égard. Charles contraignit aussi l'électeur palatin de se soumettre, et l'électeur de Cologne, d'abdiquer. Ce fut ainsi qu'il dissipa cette ligue formidable, qui, peu de mois auparavant, menaçoit d'une ruine totale, et lui-même, et la religion qu'il professoit; et la plupart des ennemis de ce prince, ou devinrent ses auxiliaires, ou furent réduits à l'état le plus déplorable.

L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse étoient alors les seuls princes protestants qui eussent les armes à la main; mais abandonnés par leurs alliés, ils étoient peu en état de lutter contre les forces supérieures de l'empereur soutenu par les Catholiques. Sans une suite d'événements aussi heureux qu'extraordinaires, le parti qui avoit embrassé la réforme étoit anéanti. Le mécontentement que les Protestants fomentaient en Bohême, même parmi les troupes de Ferdinand, obligèrent ce prince à évacuer la Saxe. L'électeur put alors diriger toutes ses forces contre Maurice, qui avoit dispersé ses troupes pour les mettre en quartier d'hiver. Non-seulement il recouvra son électorat, mais il battit et fit prisonnier Albert de Brandebourg, que l'empereur avoit envoyé au secours du duc, avec sept mille hommes. L'électeur s'empara ensuite des états de Maurice; il en prit toutes les villes, à l'exception de Leipsick et de Dresde; il parcourut les terres de l'archevêché de Magde-

Le 3 Mars 1547.

Ch. XXX. 1534—1550. bourg et de l'évêché d'Halberstadt, et réduisit son ennemi à lui demander une suspension d'armes d'un mois. Ces succès ayant encouragé les Protestants de la Bohême, les états de ce royaume se révoltèrent contre Ferdinand, et promirent à l'électeur des troupes et de l'argent (1).

Le 3 Mars. Les efforts que Charles-Quint avoit faits pour soumettre les autres membres de la ligue de Smalkade, l'avoient empêché de prêter à propos des secours à Maurice, et il n'avoit pas eu plutôt dicté les conditions de la paix au duc de Wirtemberg, qu'il s'étoit vu arrêté par une nouvelle confédération, qui étoit le résultat de ses succès. François Ier., l'âme de cette ligue, s'étoit assuré de la coopération des ministres qui gouvernoient l'Angleterre pendant la minorité d'Edouard VI, et de celle de Gustave Vasa, ce puissant appui de la cause des Protestants dans le Nord. Le monarque français leva des troupes de toutes parts, remit de grosses sommes à l'électeur de Saxe et au landgrave de Hesse, prit des Suisses à sa solde, gagna les Vénitiens, excita même le sultan des Turcs à rompre la trève et à faire une invasion dans les états de Ferdinand, et parvint à enflammer le courroux de Paul III, à qui l'empereur contestoit la possession de Parme et de Plaisance, et qu'impatien-

(1) *Pelzel.*

toit la lenteur apparente que Charles-Quint mettoit à détruire le luthéranisme. Ch. XXX. 1534—1550.

Les premiers coups que fit porter cette ligue, furent, et la révocation de la bulle qui permettoit l'aliénation d'une certaine quantité de biens ecclésiastiques en Espagne, et le rappel soudain des troupes du pape, sous le prétexte qu'elles avoient servi les six mois stipulés par le traité. 1547. Cette défection contraignit l'empereur qui, se croyant certain de la victoire, avoit renvoyé ses troupes flamandes, à suspendre ses opérations. Cependant il entra en Bohême pour aider à son frère à réprimer les mécontents, et prépara tout pour mettre à profit les changements que faisoit présager le déclin de la santé de François Ier.

Les deux princes, qui étoient exposés à supporter seuls tout le poids de la vengeance de Charles-Quint, montrèrent une apathie inconcevable. Au lieu de réunir leurs troupes, de secourir les Bohémiens, et de profiter de l'embarras où se trouvoit l'empereur, ils agirent séparément. Le landgrave concentra ses forces pour défendre ses états, qui étoient menacés du côté des Pays-Bas, et l'électeur de Saxe perdit, en mesures peu importantes et en vaines délibérations, un temps précieux. Dans cette conjoncture critique, la fortune de Charles-Quint l'emporta, et la mort de François Ier. le délivra de la crainte d'être attaqué de tous côtés à la fois. A Le 31 Mars 1547.

Ch. XXX.
1531—1550.
Le 13 Avril.

cette nouvelle, l'empereur se met en marche. Maurice et Ferdinand l'ayant joint à Egra, il s'avance, à la tête d'une armée de trente-cinq mille hommes, contre l'électeur qui, ne s'attendant pas à être attaqué, avoit mis ses troupes en divers cantonnements, et étoit posté derrière l'Elbe, à Meissen, avec neuf mille hommes pour entretenir la communication avec les insurgents de Bohême. Les petites villes ouvertes où, dans l'espoir d'arrêter les progrès de l'ennemi, il avoit jeté des garnisons, se rendirent sans avoir fait la moindre résistance; et l'empereur avoit déjà passé l'Elbe, avant que l'électeur sût qu'il s'approchoit. Jamais la foiblesse et l'indécision de ce prince ne parurent mieux qu'en cette crise. Se reposant sur la force de sa position, et rappelant ses détachements, il voulut d'abord faire tête à l'ennemi. Ayant renoncé à cette résolution, il rompit le pont, et longea la rive orientale du fleuve, pour se rendre à Wittemberg, où il espéroit pouvoir se défendre et recevoir des secours des états protestants du nord de l'Allemagne. Mais il changea encore de dessein. Ayant laissé à Muhlberg un détachement destiné à harceler les Impériaux à leur passage, il campa dans les environs de cette ville pour y attendre l'événement.

Le 23 Avril.

Charles-Quint s'empressa d'écraser un ennemi qui pouvoit se remettre de sa frayeur. Il

en suivit les mouvements, et arrivé à Muhlberg, il se disposa à forcer le passage, quoique les Saxons occupassent la rive la plus élevée, et que le courant du fleuve, qui avoit alors trois cents pas de largeur et quatre pieds de profondeur, fût très-rapide. Il jette, sous le feu de l'infanterie italienne et espagnole, un pont de bateaux sur l'Elbe. Lui-même il passe le fleuve au gué, avec sa cavalerie et ses gendarmes, et disperse sans peine le corps saxon. A ce moment, un brouillard épais, qui avoit caché ses mouvements, se dissipe, et le soleil brille de tout son éclat. Charles, à la tête de sa cavalerie et de ses troupes légères, poursuit l'électeur, qui faisoit retraite du côté de Wittemberg, et après une escarmouche de trois heures, il arrête sa marche dans la forêt de Luchau. Ce prince, jugeant qu'il ne peut éviter le combat, fait ses dispositions avec une activité et une présence d'esprit aussi remarquables que l'avoient été sa foiblesse et son irrésolution. Mais tous ses efforts furent vains. Ses troupes, après un choc furieux, furent rompues par l'impulsion irrésistible de la cavalerie impériale, animée par la présence et les efforts personnels de l'empereur. L'électeur s'étant mis à la tête d'une troupe choisie, tenta de s'ouvrir un passage à travers les rangs de l'ennemi, et de se retirer dans la forêt. Enveloppé de toutes parts, accablé de fatigue, et blessé au

Ch. XXX. 1534—1550.

visage, il se rendit et fut conduit vers l'empereur, qui recevoit les félicitations de ses officiers. Charles fit paroître un esprit de vengeance indigne d'un monarque victorieux. L'électeur s'étant avancé pour lui baiser la main, lui dit : « Très-puissant et très-gracieux empereur, la » fortune des armes me fait votre prisonnier ; » j'espère être traité.... » — « Je suis donc à » présent votre gracieux empereur ! » s'écria Charles-Quint, en l'interrompant, « il n'y a pas » long-temps encore que vous ne m'appelliez » que Charles de Gand ! » et lui tournant le dos brusquement, il le remit à la garde d'un général espagnol.

Cette victoire ne coûta pas plus de cinquante hommes à ceux qui la remportèrent. Toute l'armée saxonne, à l'exception d'un petit corps qui se retira à Wittemberg, sous la conduite du prince électoral, fut anéantie. Après être resté deux jours sur le champ de bataille, tant pour faire reposer ses troupes, que pour recevoir la soumission des villes voisines, l'empereur marcha contre cette capitale, dont la prise devoit mettre fin à la guerre. La place fut défendue avec le plus grand courage par Isabelle de Clèves, femme de l'électeur. Charles traduisit son illustre captif devant une cour martiale, composée d'officiers espagnols et italiens, et présidée par l'implacable duc d'Albe. La condam-

nation fut prompte. L'électeur entendit sa sentence sans émotion. Il refusa d'abord de donner l'ordre de livrer Wittemberg, pour racheter sa vie; mais attendri par les larmes de son épouse et les supplications de sa famille, il accepta les conditions qui lui furent dictées. Il consentit à renoncer à la dignité électorale, à rendre Wittemberg et Gotha, et à se soumettre aux décrets de la chambre impériale. Il promit aussi de n'entrer dans aucune ligue que du consentement de l'empereur et du roi des Romains, et de mettre Albert de Brandebourg en liberté sans rançon. Il fut stipulé que l'électeur déposé conserveroit la ville et le district de Gotha, et qu'on lui feroit une pension annuelle de cinquante mille florins; (1) mais il devoit garder prison toute sa vie. Il acquiesça sans murmure à ces conditions humiliantes; mais ni prières, ni menaces, ne purent le forcer à renoncer à sa foi. Il refusa opiniâtrément de se soumettre aux bulles du pape et aux décrets du concile, sur les points contestés par les Protestants.

Charles-Quint fit, dans Wittemberg, une entrée triomphante, et se conduisit avec plus de magnanimité qu'il n'en avoit montré auparavant.

(1) Cette pension fut ensuite éteinte au moyen de la cession d'Jéna et de Weymar, que Maurice, lorsqu'il fut en possession des domaines de l'électorat, fit à l'électeur déposé.

Ch. XXX. 1534—1550. Il parut mécontent de ce qu'on avoit suspendu l'exercice du culte luthérien, et dit : « On s'est » trompé, si par là on a cru me plaire. Il n'y a » point eu de changement de religion dans les » autres états, pour quelle raison y en auroit-il » un ici? » Il visita la tombe de Luther, que la mort venoit de soustraire aux calamités qui affligeoient sa secte et son pays. On excita l'em-
1546. pereur à insulter aux cendres du réformateur : « Je ne fais point la guerre aux morts, » répondit-il, « qu'il repose en paix; il est déjà devant » son juge! »

Charles-Quint paya les secours et la défection de Maurice, en le mettant en possession de tout l'électorat de Saxe, à l'exception de Gotha, et en lui promettant de l'investir de la dignité électorale à la prochaine diète.

Effrayé de la ruine de l'électeur de Saxe, et se voyant exposé, sans le moindre espoir de secours, à la vengeance de l'empereur, le landgrave de Hesse-Cassel, seul membre de la ligue de Smalkade qui eût encore les armes à la main, se vit réduit à faire, par la médiation de Maurice, dont il étoit beau-père, et celle de l'électeur de Brandebourg, une soumission pleine et entière. Ces deux médiateurs lui promirent, sur des assurances positives de Charles et de ses ministres, qu'il ne seroit point retenu prisonnier, et même ils s'engagèrent, par écrit, à se remettre en la

puissance de sa famille, si la parole qu'ils lui donnoient étoit violée. En conséquence, le landgrave accepta les conditions dictées par le vainqueur. Il fut stipulé qu'il conserveroit ses états, en démantelant toutes ses places fortes, à l'exception de Ziegenheim ou de Cassel, dont la garnison devoit prêter serment de fidélité à l'empereur. Le landgrave consentit aussi à livrer son artillerie et ses munitions de guerre, à rendre la liberté à Henri de Brunswick, et à payer une amende de 150,000 couronnes. Outre ces articles, dont on étoit convenu, Charles avoit inséré deux nouvelles conditions dans le traité. Par la première, il se réservoit le droit d'interpréter les points en litige, et par la seconde, il vouloit forcer le landgrave à se soumettre aux décrets du concile de Trente. Cet indigne artifice n'eut aucun succès. Les deux médiateurs contraignirent l'empereur à renoncer à la première de ces conditions, et à expliquer la seconde, de façon que l'effet en fût presque nul.

Le 19 Juin.

Tout étant ainsi réglé, le landgrave fut conduit près de Halle en Saxe, au camp de Charles-Quint, qui lui fit une réception aussi humiliante que celle qu'il avoit faite à l'électeur. Le genou en terre, et après avoir reconnu son crime, le prince protestant remit sa personne et ses états à la discrétion du monarque. S'étant avancé pour baiser la main de l'empereur, Charles lui

Ch. XXX. 1534—1550.

tourna le dos avec mépris; et l'électeur de Brandebourg et Maurice conduisirent le landgrave au château, dans les appartements qu'occupoit le duc d'Albe. Les médiateurs croyoient que le prisonnier alloit être mis en liberté; mais ils avoient été trompés par les expressions ambiguës dont s'étoit servi l'empereur, qui ne voulut remplir que les engagements qu'il avoit pris par écrit. (1) Malgré les représentations de l'électeur de Brandebourg et de Maurice, il persista dans cette résolution, et insultant au corps germanique et aux états protestants en particulier, il en conduisit, de ville en ville, deux des plus puissants princes, qu'il fit servir ainsi d'ornement à son triomphe. (2)

(1) Les apologistes de Charles-Quint croient le disculper, en disant qu'il trompa les médiateurs par des promesses ambiguës, et que ses ministres, avant que le traité eût été ratifié par le landgrave, substituèrent en secret, *ewiger gefangnéss*, qui signifie emprisonnement perpétuel, à *einiger gefangness*, qui veut dire simplement emprisonnement. Ce fut en usant de ce vil subterfuge, que l'empereur ne voulut tenir que les engagements qu'il avoit pris par écrit. Une telle apologie déshonore celui qu'on veut disculper. *Voyez* Schmidt, qui s'efforce de justifier la conduite de Charles-Quint, L. IX, c. 17.

(2) Camerarius a écrit, en grec, une histoire de la ligue de Smalkade, histoire qui, avec la traduction la-

Charles-Quint ayant écrasé de la sorte la ligue de Smalkade, travailla à son projet de faire rentrer les religionnaires dans le sein de l'église. En conséquence, il assembla une diète à Augsbourg, et invita les deux partis à soumettre à la décision d'un concile général les points de religion sur lesquels ils différoient. Comme de coutume, les Catholiques y consentirent sans peine; et les menaces, les intrigues et les promesses arrachèrent le consentement des princes protestants. Mais l'empereur éprouva la plus forte opposition de la part de l'Eglise qu'il avoit si courageusement défendue. Les mêmes motifs qui avoient porté le pape à se liguer avec le roi de France contre Charles-Quint, le firent aussi, sous prétexte d'une maladie contagieuse, transférer le concile de Trente à Bologne. Cependant les pères, qui tenoient au parti de l'empereur, demeurèrent en session dans la première de ces villes. La mésintelligence s'accrut par les contestations que la souveraineté de Parme et de Plaisance (1) occasionna entre l'empereur 1547.

tine, est insérée dans *Pez, Rerum Germ. Script. tom. III, p.* 45. On trouve, dans le même volume, une vie de Maurice de Saxe, écrite en grec et en latin, par Simon Stelius, qui a traduit, dans la seconde de ces langues, l'ouvrage de Camerarius.

(1) *Muratori, ad an.* 1547 – 1550.

Ch. XXX. 1554—1556. et Paul III, qui rejeta toutes les propositions de Charles, et refusa de laisser le concile à Trente, quoiqu'il sût que l'objet de cette assemblée étoit d'anéantir le parti luthérien.

L'empereur ayant instruit la diète de tous les efforts qu'il avoit faits près du pape, et du refus qu'il avoit essuyé, proposa aux deux partis de s'en remettre à lui pour la décision de tout ce qui concernoit la religion, jusqu'à ce qu'on eût convoqué un concile général. Son adresse, et une feinte déférence, lui procurèrent le concours des Protestants, aussi bien que celui de leurs adversaires. A l'aide de deux évêques catholiques, et d'Agricola, théologien luthérien, qui étoit attaché à l'électeur de Brandebourg, (1) il dressa un formulaire de vingt-six articles, qui est connu sous le nom d'*interim*. Cet acte, qui étoit conforme presque en tout à la doctrine romaine, fut rédigé de la manière la plus captieuse. Pour conserver un prétexte de reprendre les biens ecclésiastiques aliénés, on y passa ce point sous silence. Il fut permis aux Protestants de recevoir la communion sous les deux

(1) Joachim II, électeur de Brandebourg, qui, parmi les princes protestants, concourut principalement à la formation et à l'établissement de l'*interim*, fut gagné par l'espoir de procurer, à un de ses fils, la coadjutorerie du siége archi-épiscopal de Magdebourg.

espèces, et les prêtres mariés furent autorisés à continuer l'exercice du ministère sacré; mais ces deux concessions furent déclarées révocables par un concile général.

15 Mai 1548. Charles-Quint, ayant soumis inutilement ce projet à l'approbation du Pape, le fit lire dans la diète, comme devant accélérer l'union de l'Église, et rendre la paix à l'Allemagne. Les deux partis n'y acquiescèrent qu'à regret. Les Protestants ne pouvoient s'empêcher de reconnoître que les concessions qui leur étoient faites, n'étoient que nominales et temporaires; et les Catholiques étoient mécontents de l'intervention de l'empereur en matière de discipline ecclésiastique, et, quelque légers qu'ils fussent, des priviléges accordés aux Religionnaires. Charles présenta ensuite un projet pour la réforme des abus introduits dans l'Église, et constitua de nouveau la chambre impériale, dont il expulsa tous ceux qui professoient la nouvelle doctrine. Le peu de temps que ce prince passa encore en Allemagne, après la dissolution de la diète, il l'employa à faire accepter l'*interim*. Ses promesses et ses menaces y firent souscrire la plupart des princes protestants; mais les villes impériales le rejetèrent obstinément. En conséquence, Charles entreprit de châtier celles que leur situation exposoit le plus à sa vengeance. Il déposa les magistrats luthériens d'Ulm et d'Augsbourg,

Ch. XXX.
1534—1550.

Le 15 Oct. 1548.

et changea la forme du gouvernement de ces deux villes. Il marcha ensuite contre Strasbourg, qui se soumit à son approche; puis il mit au ban de l'Empire, Constance et Magdebourg. Ferdinand réduisit promptement Constance, qu'il réunit à ses états. Ces exemples sévères imprimèrent une terreur si grande, que toutes les autres villes, n'osèrent opposer la moindre résistance, excepté Magdebourg, qui se reposoit sur la force de ses remparts; et Brême, Hambourg et Lubeck, qui étoient situées à l'autre extrémité de l'Allemagne, et soutenues par le Danemarck et la Suède.

Charles-Quint désiroit d'introduire l'inquisition dans les Pays-Bas, et d'y faire reconnoître pour son successeur, Philippe son fils. Il échoua dans la première de ces entreprises, et réussit dans la seconde. La mort de Paul III laissa Plaisance au pouvoir de l'empereur qui, après avoir gagné Jules III, en lui promettant de ne soutenir aucunes réformes, que le futur concile pourroit faire contre le vœu de Sa Sainteté, établit aussi sa maison dans le Milanais, qu'il rendit réversible aux femmes, dans le cas où l'archiduc Philippe mourroit sans postérité masculine. Aucun autre objet ne pouvant plus détourner son attention, Charles demanda au Pape une bulle pour la convocation d'un concile à Trente. Il l'obtint, et tira même de Henri II, roi de France, la promesse

de soutenir les décrets de l'assemblée. L'empereur se rendit ensuite en Allemagne, pour y faire observer l'intérim, qu'on avoit négligé, ou contre lequel on s'étoit élevé en son absence, et pour y préparer la tenue du concile. Il s'y fit accompagner de Philippe son fils, pour qui il se proposoit de demander à la diète la réversion de la couronne impériale. Tout sembloit assurer le succès de cette demande. Charles avoit dissous la ligue de Smalkade, humilié et désarmé les Protestants, dicté des lois en matière de religion même, s'étoit assuré de la coopération du Pape et de l'adhésion du roi de France, et il ne voyoit dans la diète qu'une assemblée prête à recevoir ses décrets. Mais la suite non interrompue des succès de l'empereur avoit opéré un changement important dans les esprits. En le rendant implacable et présomptueux, elle lui avoit aliéné l'affection de ses amis. Les Protestants prévoyoient que bientôt cette tolérance dont ils jouissoient sous l'*interim*, leur seroit enlevée. Les Catholiques, effrayés des desseins de Charles, commençoient à sentir qu'en lui prêtant des secours pour écraser les Luthériens, ils se donneroient un maître. Enfin, la vue de deux malheureux princes captifs qu'il traînoit à sa suite, avec toute l'insolence d'un triomphateur, avoit excité la compassion dans le sein même de ceux qu'animoit l'esprit de parti, ou la haine que fait naître la différence de religion.

Ch. XXX.
1534—1550.
Le 26 Juillet 1550.

L'empereur ouvrit la diète à Augsbourg avec tout l'appareil d'un conquérant, et entouré d'un corps de troupes formidable. Il requit l'assemblée de reconnoître le concile qui devoit se tenir à Trente, et de promettre soumission à ses décrets. Il lui demanda aussi et son appui pour faire recevoir l'*interim*, et des pleins-pouvoirs pour décider de la restitution des propriétés ecclésiastiques. Il obtint l'acquiescement le plus complet à toutes ces demandes; car il seroit inutile de rappeler l'opposition peu longue, et peut-être simulée, qu'y mit Maurice de Saxe. Ce prince retira sa protestation lorsque l'empereur lui eut promis une place dans le conseil, un accès toujours facile près de lui, et un sauf-conduit pour les Protestants. Il fut aussi convenu de donner plus de suite au décret de mise au ban de l'Empire rendu contre Magdebourg; et le commandement des troupes destinées à réduire cette place, fut conféré à Maurice, comme directeur du cercle de Basse-Saxe. La seule demande que l'empereur ne put obtenir fut celle de la couronne impériale pour son fils. Ferdinand s'y opposa formellement, et les électeurs refusèrent de faire une promesse qu'ils considéroient comme illégale et comme tendante à rendre l'Empire héréditaire. Mais Charles-Quint avoit trop de persévérance pour renoncer si facilement à une entreprise qu'il avoit résolue; et

il se prépara à la reprendre lorsqu'il auroit châtié les villes rebelles et réduit à la soumission tous ceux qui apportoient obstacle à ses desseins.

CHAPITRE XXXI.

1550 — 1555.

REDDITION de Magdebourg. — Maurice de Saxe fait échouer les projets de CHARLES-QUINT. — Il entre inopinément, et à main armée, dans le Tirol. — L'empereur se voit sur le point d'être fait prisonnier. — Pacification de Passaw. — CHARLES-QUINT entre en France. — Mauvais succès de ses armes, et renversement de tous ses projets. — Guerre civile en Allemagne. — Défaite d'Albert de Brandebourg, et mort de Maurice. — Réglement pour la succession de la Saxe. — Diète d'Augsbourg, et paix de religion.

Ch. XXXI. 1550—1555. Le 8 Nov. 1551.

LA reddition de Magdebourg qui, après un siège de dix mois, céda aux armes victorieuses de Maurice, ne laissa plus dans l'Empire un seul ennemi qui n'eût été contraint de se soumettre; et Charles-Quint, transporté de joie, se crut à la veille d'accomplir les vastes projets d'agrandissement qu'il avoit conçus. Il se retira à Inspruck, point central d'où il pouvoit conduire en même temps les affaires d'Italie et celles d'Allemagne, exercer son influence sur le concile de Trente, et diriger tous les mouvements que

devoit exiger le système compliqué qu'il avoit formé. Mais, à l'instant où tout le flattoit du succès, ses projets échouèrent par la défection de ce même prince dont les secours l'avoient mis en état d'abaisser les Protestants, et d'élever son autorité sur la ruine des droits politiques et religieux de l'Empire.

Maurice de Saxe n'eut pas plutôt reçu l'investiture de l'électorat arraché à son parent, qu'il vit avec inquiétude le pouvoir exorbitant de l'empereur, et qu'il désira de relever la liberté du corps germanique dont il étoit devenu un des principaux membres. Il ne pouvoit se dissimuler que Charles-Quint se proposoit d'en venir un jour à l'anéantissement complet du protestantisme, auquel Maurice étoit sincèrement attaché, et il redoutoit la décision que l'Empereur pourroit donner au sujet des biens ecclésiastiques consfiqués, dont il possédoit une très-grande partie. Son orgueil et sa sensibilité avoient aussi été profondément blessés par le mépris avec lequel Charles avoit accueilli ses vives instances en faveur du landgrave de Hesse, son beau-père, qui étoit toujours confiné dans une étroite prison. L'empereur ayant à soutenir la guerre en Italie, pour la possession de Parme et Plaisance, et Ferdinand étant menacé par une armée puissante que Soliman II commandoit en personne, l'instant sembloit arrivé où Maurice pour-

Ch. XXXI.
1550—1555.

roit effacer la honte de l'espèce d'apostasie qu'on lui reprochoit et s'affranchir lui et ses co-états de la servitude humiliante où ils étoient réduits. Mais, quoiqu'il fût assuré de l'appui d'un parti puissant parmi les Protestants, et particulièrement de celui des ducs de Mecklenbourg et de Wirtemberg, et du margrave de Brandebourg, il étoit trop prudent pour imiter le patriotisme irréfléchi de la ligue de Smalkade, en engageant, uniquement avec le secours des confédérés, une guerre contre le chef de la maison d'Autriche. En conséquence, il fit alliance avec Henri II, roi de France, et conclut un traité par lequel le monarque français lui accorda des subsides considérables, et lui promit de faire une diversion puissante du côté de la Lorraine.

Maurice conduisit toutes ses négociations, et fit tous ses préparatifs avec tant de secret et d'art, que Charles-Quint ni ses ministres les plus habiles, n'en eurent aucune connoissance. Il fit durer le siége de Magdebourg jusqu'à l'hiver, et rédigea la capitulation de telle sorte que, tout en paroissant satisfaire à ce qu'exigeoit l'honneur du chef de l'Empire, elle lui concilia à lui-même l'affection des bourgeois auxquels il promit de ne point renverser les fortifications, et de ne pas les contraindre à recevoir l'*interim*, ni à se soumettre aux conditions que prescrivoit l'empereur. La reddition de cette place lui en-

levant le prétexte de retenir toutes ses troupes sous les armes, Maurice licencia ses Saxons, qu'il pouvoit rassembler promptement, mais il conserva toujours près de lui les vétérans qui avoient réduit Magdebourg, et même il fit entrer la brave garnison de cette ville au service de George, prince de Mecklenbourg, qui étoit sa créature. Il pria l'Empereur, à qui peut-être la lenteur du siége avoit donné des soupçons, de lui accorder une entrevue où il lui rendroit compte de ses opérations, et il détourna l'attention de ce prince en lui demandant un sauf-conduit pour ceux de ses théologiens qui devoient assister au concile. Portant la dissimulation au plus haut degré de raffinement, il leur ordonna même de se rendre à Trente, et fit préparer des logements pour sa réception à Inspruck.

Tout étant prêt pour l'exécution de son dessein, Maurice leva le masque. A l'instant même où l'empereur l'attendoit comme un allié et un ami, il réunit toutes ses forces dans la Thuringe, et après avoir fait sa jonction avec les troupes de Hesse et de Brandebourg, il prit le chemin de Nordheim et de Donawerth, et parut à la tête de vingt-cinq mille hommes, aux portes d'Augsbourg. Dans sa marche, il publia un manifeste où il déclara qu'il ne s'étoit armé que pour prévenir la ruine de la religion réformée, que pour

Le 1er Avril 1552.

Ch. XXXI. 1550—1555. maintenir la constitution, les lois et les libertés de l'Empire que l'empereur avoit violées, et que pour tirer le landgrave de Hesse, de l'état de captivité où il gémissoit depuis si long-temps. Le margrave de Brandebourg fit une déclaration plus violente encore. Dans le même temps, le roi de France publia un manifeste, où il se donna le titre de protecteur des libertés de l'Allemagne, et de défenseur de ses princes captifs, et où il assura qu'il prenoit les armes, à la demande de quelques-uns des membres les plus illustres du corps germanique. Henri fondit sur la Lorraine, prit Toul, Verdun et Metz, et s'avançant jusque dans l'Alsace, il menaça Strasbourg.

Le 3 Avril. Les armes de Maurice furent également couronnées du succès. Augsbourg se soumit promptement ; et Nuremberg et les principales villes de Souabe s'empressèrent de se réunir à la confédération. Maurice fut reçu comme le défenseur de la liberté de conscience et de la liberté civile ; les magistrats, déposés par l'empereur, furent réintégrés dans leurs fonctions, et l'on rappela les prédicateurs évangéliques qui avoient été bannis. Ainsi, dans l'espace d'un mois, le parti protestant reprit l'ascendant, et les Catholiques ou gardèrent la neutralité, ou favorisèrent en secret un prince qu'ils considéroient comme un protecteur. L'alarme occasionnée par l'irrup-

tion que fit Maurice, s'étendit jusqu'à Trente; les prélats allemands quittèrent cette ville, et le légat qui avoit retardé les opérations de l'assemblée, saisit l'occasion d'en prononcer la séparation, après qu'elle eût rendu un décret qui la prorogeoit à deux ans, ou au retour de la paix.

Charles-Quint, confondu de cette révolution inopinée, se vit attaqué par une ligue formidable, à l'instant même où ses esprits étoient affoiblis par un violent accès de goutte, où ses finances étoient épuisées, et où ses troupes étoient dispersées en Hongrie, en Italie et dans les Pays-Bas. Le petit nombre de celles qui étoient à sa disposition, il les employa à garder les passages du Tirol; et il fit entamer des négociations par Ferdinand, son frère. Mais il avoit en tête un prince qui n'étoit pas moins habile que lui, et qui savoit que son entreprise demandoit de la vigueur, de la célérité et de la résolution. Maurice donna l'ordre à son armée, qui étoit sous le commandement du duc de Mecklenbourg, de marcher contre le Tirol; et lui-même se rendit à Lintz pour y conférer avec le roi des Romains. Affectant beaucoup de disposition à conclure un accommodement, il offrit de signer une supension d'armes, si ses alliés ne s'y opposoient point, et consentit à tenir à Passaw, le 26, une autre conférence. Mais il n'eut pas plutôt rejoint son armée à Gundelfin- Le 1.er Mai.

Ch. XXXI. 1550—1555.

gen, qu'il déclara que les confédérés ne vouloient point d'une trève qui auroit son effet sur-le-champ, et il en proposa une autre, qui devoit durer quinze jours, à commencer du 26, époque où commenceroit la conférence de Passaw. Mettant à profit cet intervalle, court mais important, il s'avança jusqu'au pied des Alpes, délogea les Impériaux de Fuessen, les battit à Renti, où il fit sur eux mille prisonniers, et emporta d'assaut le poste extrêmément fort d'Ehrenberg, que défendoit une garnison de trois mille hommes. S'étant ainsi rendu maître des passages, et ne se trouvant éloigné d'Inspruck que de deux jours de marche, il auroit surpris l'empereur, si une dangereuse mutinerie de quelques mercenaires n'avoit retardé ses progrès.

Le 19 Mai.

Charles-Quint reçut, à neuf heures du soir, ces nouvelles alarmantes. Il mit en liberté l'électeur déposé, et prit la fuite peu d'heures avant que l'ennemi entrât dans Inspruck. Il fut porté en litière par des chemins presque impraticables, au milieu d'une nuit orageuse et sombre, et gagna enfin, avec sa suite abattue, Villach dans la Carinthie. Maurice livra au pillage le palais de Charles-Quint, puis il se hâta d'aller joindre Ferdinand à Passaw, où les ambassadeurs de l'empereur, où le duc de Bavière, où les évêques de Saltzbourg, d'Eichstadt et de Passaw, où les ministres des électeurs absents, et les dépu-

Le 20 Mai.

tés des princes, villes et bourgs principaux de l'Empire étoient assemblés. Ferdinand, comme représentant Charles, son frère, et Maurice, au nom de tout le corps de Protestants, ouvrirent la négociation, sous la médiation des princes et ministres qui étoient présents. Maurice demanda de nouveau la liberté du landgrave, le redressement des griefs en matière civile, et la tolérance de la religion réformée. Mais, quelque critique que fût la position de l'empereur, rien ne put vaincre son opiniâtreté. Les princes, soit catholiques, soit protestants, déclarèrent qu'ils traiteroient séparément; et Maurice, reprenant les hostilités, mit le siége devant Francfort.

A la fin, les progrès alarmants que les Turcs faisoient en Hongrie, le désir de se venger de la France, et le mauvais succès de ses armes en Italie, portèrent l'empereur à se rendre aux instantes sollicitations de Ferdinand et des princes médiateurs; et il conclut avec les Protestants, non sans regret, le fameux traité de pacification de Passaw. Il fut stipulé que le landgrave seroit remis en liberté sur-le-champ, que les princes confédérés ou licencieroient leurs troupes, ou les laisseroient entrer au service du roi des Romains; qu'il se tiendroit, dans six mois, une diète où l'on redresseroit tous les griefs, soit en matière civile, soit en matière de religion; qu'aucun prince ou état de l'Empire ne pourroit faire violence à qui-

Le 2 Août 1552.

Ch. XXXI. 1550—1555.

conque suivroit la confession d'Augsbourg, que les Catholiques ne seroient point inquiétés par les Protestants, que la chambre impériale administreroit avec impartialité la justice à tous, et que les Réformés pourroient être membres de ce tribunal. Enfin, il fut convenu que si la prochaine diète n'établissoit point l'uniformité de doctrine et de culte, les stipulations faites en faveur des Protestants subsisteroient dans toute leur force, et à jamais.

Après la paix de Passaw, Maurice, et quelques-uns des princes confédérés, se rendirent en Hongrie, pour combattre les Turcs. Charles-Quint, désirant de rendre à son nom l'éclat qu'il venoit de perdre, rassembla une armée formidable, et entreprit le siége de Metz, quoique la saison fût très-avancée. La fortune parut alors l'avoir entièrement abandonné. Son armée, épuisée par la résistance des assiégés, et réduite par une maladie contagieuse, fut forcée de lever le siége avec perte de plus de trente mille hommes, quoique l'empereur eût déclaré qu'il prendroit la place ou qu'il périroit. Dans les Pays-Bas, il s'empara de Térouane, et obtint quelques autres succès de peu d'importance; mais son armée fut défaite à Renti; et le Luxembourg, le Hainaut et le Cambrésis furent ravagés par les Français. En Italie, il perdit l'ascendant qu'il avoit conservé si long-temps. La pénurie de ses finances le con-

Le 22 Nov. 1552.

traignit à engager, à Côme de Médicis, l'importante principauté de Piombino. Les côtes de la Calabre, et la ville de Naples même, étoient menacées par une flotte turque. Enfin, Paul IV, cet irréconciliable ennemi de Charles-Quint, se ligua avec le roi de France, pour faire la conquête du royaume de Naples.

Ch. XXXI. 1550—1555.

Mai 1555.

La pacification de Passaw ne rétablit point la tranquillité en Allemagne. Albert, Margrave de Brandebourg, ayant refusé d'accéder au traité, continua la guerre contre les Catholiques, et arracha aux évêques de Bamberg et de Wurtzbourg, la promesse de lui payer de grosses sommes. Charles-Quint voulant se concilier l'amitié de ce prince, approuva sa conduite; et, après la retraite de Metz, Albert recommença ses déprédations en Allemagne. L'empereur affecta de les blâmer et de révoquer l'approbation qu'il avoit donnée; mais il avoit tellement perdu la considération, que les Protestants et Ferdinand même, le soupçonnèrent d'exciter le margrave, dans l'espoir de reprendre, à la faveur des troubles civils, le projet qu'il avoit conçu de faire passer, sur la tête de son fils, la couronne impériale. A la fin, Albert fut mis au ban de l'Empire. Maurice de Saxe, à qui l'exécution du décret fut confiée, battit ce prince à Sevenhausen; mais en même temps il reçut une blessure qui bientôt mit fin à sa carrière mémorable et courte. Le margrave

Le 9 Juillet 1553.

Le 12 Sept.

Ch. XXXI. 1552—1555.

ayant éprouvé une seconde défaite, fut chassé de l'Allemagne, et ses états furent confisqués (1).

Maurice n'ayant point laissé de postérité masculine, sa succession fut réclamée par Auguste, son frère, et par Jean Frédéric, l'électeur déposé, et l'on crut que la tranquillité de l'Allemagne alloit être troublée de nouveau. Tous les regards se portèrent vers Charles-Quint, qu'on supposoit disposé à saisir cette occasion favorable de mettre à exécution ses projets ambitieux : mais il fit voir l'injustice de ces soupçons, ou du moins le découragement où l'avoit jeté le mauvais succès de ses desseins. L'empereur laissa aux deux princes intéressés, et à Ferdinand, son frère, la décision de l'affaire. Après une négociation de peu de durée, il fut conclu un pacte de famille, en vertu duquel Auguste fut investi de la dignité électorale et de la plus grande partie de états de Maurice. Un territoire peu étendu, une somme de cent mille florins, et la réversion de l'électorat, en cas d'extinction de la ligne masculine de celui auquel il fut donné, furent le partage de Frédéric (2).

---

(1) Albert mourut à Sforzheim, en 1557, et ses états furent donnés à son neveu, George-Frédéric, margrave d'Anspach.

(2) Peu de temps après la conclusion de ce traité, Jean-Frédéric mourut âgé de cinquante-deux ans, et lais-

Aucun obstacle ne pouvoit plus empêcher la tenue de la diète qui devoit confirmer la pacification de Passaw. Après plusieurs convocations, cette assemblée mémorable fut ouverte par Ferdinand, en l'absence de l'empereur, que la goutte retenoit à Bruxelles. La nature des points en contestation, et l'animosité des deux partis donnoient lieu de craindre le renouvellement des troubles; mais, par bonheur, tous les Catholiques n'avoient pas l'inflexibilité de Charles-Quint. Ferdinand, qui avoit beaucoup de prudence et le plus grand intérêt à pacifier l'Allemagne, dont les secours lui étoient nécessaires pour combattre les Turcs, fit, dans le dessein de concilier entre eux les Catholiques et les Protestants, toutes les concessions compatibles avec son attachement pour la religion de ses pères. En conséquence il prévint, autant qu'il lui fut possible, toute discussion publique, tout échange de mémoires, ce qui, comme l'expérience l'avoit démontré, n'auroit fait qu'augmenter la division. L'examen de l'affaire

sant, par son testament, la souveraineté de tous ses états à ses trois fils, à condition qu'ils en jouiroient conjointement. Les descendants de la ligne albertine possèdent toujours la partie de la Saxe qui composoit l'électorat, et ceux de Jean-Frédéric, les trois duchés de Gotha, de Weymar et de Jéna. Dans le cas où le souverain actuel de la Saxe mourroit sans postérité masculine, cet état retourneroit à l'autre ligne.

fut renvoyé à une députation de princes, qui la discuta en des conférences tenues à l'amiable. Par cet expédient judicieux, ainsi que par ses exhortations et ses soins, Ferdinand obtint l'acquiescement de tous à des articles généraux de tolérance mutuelle. Mais les points les plus essentiels n'en faisoient point partie. Les Protestants prétendoient que l'immunité religieuse, accordée à Passaw, devoit s'étendre, sans restriction, sur tous ceux qui jusque-là avoient embrassé la confession d'Augsbourg, ou même qui l'embrasseroient dans la suite; que les sujets des princes catholiques ne devoient pas être inquiétés pour cause de religion, et que tous les prélats et autres ecclésiastiques devoient conserver leurs bénéfices et leurs possessions temporelles, quand même ils renonceroient à la communion romaine pour suivre le luthéranisme. Les princes catholiques prévoyant que l'adoption de ce principe porteroit les ecclésiastiques à abjurer, et qu'elle engageroit leurs propres sujets à se soustraire à leur obéissance, sous prétexte de religion, s'y opposèrent avec fermeté. L'affaire fut débattue avec une chaleur et une obstination qui firent craindre plus d'une fois que la diète ne se dissoût. A la fin, on fit tacitement une sorte de compromis qui suspendit la dispute au lieu de la terminer; et l'on publia, en forme de recez, un acte de paix perpétuelle et de tolé-

rance mutuelle, dont voici les points principaux. Ch. XXXI. 1550—1555.

Tous ceux qui suivoient la confession d'Augsbourg furent déclarés exempts de la juridiction du Pape. Le libre exercice de leur religion leur fut accordé dans les lieux où elle étoit établie, et toutes les autres sectes furent privées de ce privilége. Tous les princes et états furent autorisés à tolérer ou à proscrire dans leurs domaines l'une des deux religions; et il fut permis à tout sujet, dont le culte seroit ainsi proscrit, de se retirer, en emportant tous ses biens, dans tout état où il pourroit jouir de la liberté de conscience. L'exercice des deux religions devoit être maintenu dans les villes libres où on les professoit déjà. La noblesse immédiate, ou celle qui ne relevoit que de l'empereur, devoit jouir du même avantage. Rien ne devoit être changé, aucune poursuite ne devoit être faite au sujet des biens ecclésiastiques confisqués. Il fut décidé que les Protestants pourroient entrer dans la chambre impériale, et que la justice seroit administrée impartialement et sans égard à la religion de ceux qui la réclameroient.

Quant aux points en litige, il fut dit, dans le septième article, que comme pendant la négociation il s'étoit élevé, au sujet des bénéfices des ecclésiastiques qui s'étoient séparés de la cour de Rome, une contestation qu'on n'avoit pu ter-

Ch. XXXI. 1550—1555.

miner, Ferdinand, en vertu des pleins pouvoirs qui lui avoient été conférés par l'empereur, et de sa propre autorité, déclaroit que désormais tout prélat ou ecclésiastique qui se sépareroit de la communion romaine, résigneroit par là son bénéfice, et qu'on pourvoiroit à lui donner un successeur. C'est là ce que dans la suite on a appelé la réserve ecclésiastique. Cette clause, quoiqu'elle eût été, du consentement des deux partis, insérée dans l'acte, et que les Catholiques la considérassent comme loi fondamentale de l'Empire, fut toujours rejetée par les Protestants, comme n'ayant point obtenu leur approbation. Le recez fut, selon l'usage, signé par les membres des différents états, quelle que fût leur religion, et, avant qu'il fût promulgué, Ferdinand, du consentement des princes ecclésiastiques, remit aux Protestants une déclaration qui assuroit la liberté de conscience aux seigneurs, aux villes et aux communautés de la confession d'Augsbourg, qui se trouvoient dans les états de ces mêmes princes. Toutefois cette déclaration fut rejetée par les Catholiques, comme la septième clause l'avoit été par les Protestants; et l'une et l'autre occasionnèrent les troubles qui désolèrent ensuite l'Allemagne (1). Les deux partis ne considérèrent

(1) Le compte le plus impartial et le plus exact de ce

que comme un expédient temporaire le fameux recez de la diète d'Augsbourg : l'établissement d'un système plus raisonnable et plus stable étoit réservé à un siècle plus éloigné et plus éclairé. Ch. XXXI. 1550—1555.

---

recez mémorable, a été donné par Heiss ; à la fin du règne de Charles-Quint.

CHAPITRE XXXII.

1555 — 1558.

CHARLES-QUINT abdique, et se retire au monastère de Saint-Just. — Mort, portrait et postérité de ce prince. — Réglements faits dans l'Empire sous son règne.

Ch. XXXII.
1555—1558.

QUOIQUE l'article de la réserve ecclésiastique eût environné d'une barrière insurmontable le reste des propriétés de l'église, et qu'elle eût mis un terme à la défection de ceux qui en jouissoient, Paul IV considéra comme un empiètement sacrilége sur son autorité, la concession faite aux Protestants. Il menaça Charles-Quint et le roi des Romains de les excommunier, s'ils ne déclaroient le recez nul. Sa Sainteté proposa en même temps à Henri II de former de nouveau une ligue sainte, pour anéantir la puissance de la maison d'Autriche en Italie. Mais, tandis que s'amassoit ce nouvel orage, et que les affaires d'Allemagne demeuroient en suspens, l'empereur étonna l'Europe par la renonciation qu'il fit, de son plein gré, à toutes les couronnes réunies sur sa tête.

Une telle résolution ne doit pas moins exciter la curiosité que l'étonnement, surtout lorsqu'on songe que celui qui l'a prise étoit le souverain le plus entreprenant et le plus actif de son temps, qu'il avoit été constamment dévoré de la soif du pouvoir, et qu'il étoit parvenu à un âge où l'ambition s'asservit toutes les autres passions. Charles-Quint tenoit de sa mère un caractère porté à la tristesse, caractère qui, même au milieu des événements les plus heureux de sa vie, le jeta quelquefois dans l'abattement, et qui finit par dégénérer en une pieuse mélancolie. De fréquents accès de goutte, dont la violence s'accrut à mesure que ce prince avança en âge, altérèrent ses facultés, et le mirent hors d'état de tenir les rênes du gouvernement de tant de royaumes, et de donner le mouvement à ce grand système de politique qui embrassoit tant d'opérations diverses, et qui s'étendoit sur toutes les nations de l'Europe. Il faut ajouter à ce motif la conduite peu respectueuse d'un fils dénaturé, à qui déjà il avoit cédé les couronnes de Naples et de Milan, d'un fils qui aspiroit ouvertement au gouvernement des Pays-Bas, et qui négligeoit son père, ou lui témoignoit de la hauteur. Mais ce furent surtout les grands revers que Charles-Quint essuya, après une longue suite de succès, ce fut l'entière inutilité de ses efforts et de sa persévérance pour extirper la doctrine de la réforme, et faire cesser

Ch. XXXII. 1555—1558. le schisme, ce fut enfin la mortification qu'il éprouva lorsqu'il voulut assurer à Philippe la réversion de la couronne impériale, qui blessèrent le plus profondément l'âme de ce monarque. Ces disgraces altérèrent complétement sa constitution et aigrirent son caractère. Il devint chagrin, soupçonneux, négligea les affaires, et se dégoûta de la société à un tel point, qu'il n'admit plus en sa présence que Marie sa sœur, et quelques domestiques de confiance, et qu'il passa neuf mois sans signer un seul papier, sans donner un seul ordre.

Dans le peu de temps qui s'écoula depuis la pacification de Passaw, jusqu'à l'époque de son abdication, Charles-Quint fut plus sujet que jamais à ses accès de mélancolie, et témoigna plus d'une fois l'intention de descendre du trône. Il en avoit été empêché par la jeunesse et l'inexpérience de son fils, mais surtout par l'impossibilité d'obtenir le consentement de sa propre mère, qui vivoit encore, et qui étoit toujours privée de la raison, et par conséquent celui des cortès. La mort de Jeanne leva cet obstacle, à l'instant même où Charles éprouvoit le plus grand éloignement pour les soins du gouvernement; et il eut à peine ratifié la paix de religion, qu'il s'empressa d'exécuter son dessein.

Le 4 Avril 1555.

Quoique les particularités de l'abdication et de la mort de Charles-Quint soient étrangères au

sujet que nous traitons, nous espérons que le lecteur excusera une courte digression qui a pour objet de lui retracer la fin extraordinaire d'un prince, des actions de qui nous l'avons entretenu si long-temps. Ch. XXXII. 1555—1558.

Charles-Quint réunit à Bruxelles, le 25 octobre 1555, les états des Pays-Bas, et accompagné de Philippe son fils, il se rendit à l'assemblée. Le président ayant lu l'acte d'abdication, l'empereur se leva, et affoibli par ses infirmités, il s'appuya sur le prince d'Orange. Il prononça un discours où il rappela les travaux auxquels il s'étoit livré depuis l'âge de dix-sept ans, ses fréquents voyages en Europe et même en Afrique, les guerres qu'il avoit soutenues et les victoires qu'il avoit remportées. Il insista particulièrement sur le sacrifice qu'il avoit fait de son temps, de ses plaisirs et de sa santé même, pour défendre la religion et travailler au bien public. « Tant » que mes forces me l'ont permis, » continua-t-il, « j'ai rempli mes devoirs. Aujourd'hui je » me vois attaqué d'une maladie incurable, et » mes infirmités m'ordonnent le repos. Le bon» heur de mes peuples m'est plus cher que l'am» bition de régner. Au lieu d'un vieillard sur le » point de descendre dans la tombe, je vous » donne un prince dans la fleur de l'âge, un » prince doué de sagacité, actif et entreprenant. » Quant à moi, si j'ai commis quelques erreurs

Ch. XXXII. 1555—1558.

» dans le cours d'un long règne, ne l'imputez » qu'à ma foiblesse, et non à une intention con- » damnable, et je vous en demande excuse. Je » conserverai à jamais une vive reconnoissance » de votre fidélité et de votre attachement; et » votre bonheur sera le premier objet des vœux » que j'adresserai au Dieu tout-puissant, à qui » je consacre le reste de ma vie. » Se tournant ensuite vers Philippe, qui s'étoit jeté à genoux, et qui baisoit la main de son père, il lui dit: « Et » vous, mon fils, que ce jour redouble votre » affection pour vos peuples. Que d'autres sou- » verains se rejouissent de pouvoir laisser en » mourant leurs états à leurs enfants, moi, je » veux goûter, durant ma vie, la double satis- » faction de sentir que vous me devez et la nais- » sance et l'autorité suprême. Peu de princes » suivront mon exemple, et parmi tous ceux » dont l'histoire nous a transmis les actions, j'en » ai à peine trouvé un seul que j'aurois voulu » imiter. Ce sera donc uniquement à vous de » justifier la résolution que j'ai prise et que j'exé- » cute en ce moment; et vous ne pourrez vous » rendre digne de la confiance singulière que je » mets en vous, qu'en défendant la religion avec » zèle, qu'en maintenant la foi catholique dans » sa pureté, qu'en soutenant les droits et en res- » pectant les priviléges de vos sujets, et qu'en » gouvernant avec justice et modération. Et si

» jamais vous désirez de jouir, comme moi, de
» la tranquillité d'une vie privée, puissiez- Ch. XXXII.
» vous goûter le bonheur inexprimable d'avoir 1555—1558.
» un fils qui mérite que vous lui résigniez la
» couronne avec autant de satisfaction que j'en
» ai à vous la céder ! »

Charles-Quint, en finissant ce discours, donna sa bénédiction à Philippe, et le pressa fortement contre son sein, puis, épuisé de fatigue, et ému par les larmes de l'assemblée, et les regrets qu'elle lui témoignoit de perdre un si grand souverain, il retomba sur son siége. Le 15 janvier, il rési- 1556.
gna, avec les mêmes formalités, la couronne d'Espagne à son fils, ne se réservant de tous ses immenses revenus, qu'une pension annuelle de dix mille ducats. Il quitta, le 17 septembre, les Pays-Bas, et le 28 du même mois, il aborda à Laredo, dans la Biscaye. A son débarquement, il se jeta à genoux, et baisant la terre, il dit : « Nu » je suis venu au monde, et nu je reviens à toi, » mère commune des hommes. Je te voue mon » corps ; c'est le seul moyen de reconnoître tous » les biens dont j'ai été comblé. » Ayant pris un crucifix, il fondit en larmes, en remerciant le Seigneur qui lui permettoit, à la fin de sa carrière, de revoir le royaume qui lui avoit toujours été le plus cher, qui l'avoit fait parvenir aux plus grands honneurs, et à qui, après la Providence, il rapportoit toutes ses victoires et ses succès.

Ch. XXXII. 1555—1558.

De Laredo, Charles s'avança, à petites journées, ainsi que l'exigeoient ses infirmités, jusqu'au monastère de St.-Just, qui est situé près de Placentia, dans l'Estramadure, au milieu d'une vallée délicieuse, arrosée par une eau limpide, et entourée de collines couvertes de touffes d'arbres. La beauté de ce paysage l'avoit frappé dans les jours de sa gloire et de sa puissance, et il s'étoit alors écrié : « Quelle charmante retraite pour un autre Dioclétien ! » L'appartement qu'il s'étoit fait préparer, étoit composé de six pièces, dont quatre n'étoient que des cellules avec des murailles toutes nues. Les deux autres pièces étoient tapissées d'une étoffe brune, et meublées avec la plus grande simplicité. Un petit jardin, dessiné d'après un plan que Charles avoit tracé lui-même, communiquoit avec l'église du couvent, et étoit orné de fleurs et de plantes diverses. Ce fut dans cette humble retraite, qu'accompagné seulement de douze domestiques, ce prince passa le reste de sa vie, assistant avec exactitude au service divin, deux fois par jour, lisant des ouvrages de dévotion, et particulièrement les œuvres de St.-Augustin et celles de St.-Bernard, conversant avec son confesseur sur les points de théologie les plus abstraits, cultivant son jardin de ses propres mains, et recevant les visites des seigneurs des environs, qu'il admettoit famili-

rement à sa table, et qu'il visitoit quelquefois lui-même. Comme il n'avoit jamais fait son étude des belles-lettres, il ne pouvoit se livrer à leur culture, et il employoit la plus grande partie de son temps à l'observation minutiense d'actes de dévotion ordonnés bien moins par la religion que par la superstition, et à des occupations frivoles ou peu importantes. A l'aide d'un artiste habile, qu'il avoit engagé à le suivre dans sa retraite, il travailloit aussi à des ouvrages de mécanique curieux, et à des modèles de machines utiles; il faisoit des horloges et des montres, ainsi que des figures auxquelles des ressorts secrets donnoient le mouvement; et ce puissant monarque, qui avoit troublé ou pacifié l'Europe à son gré, prenoit un plaisir puéril à voir l'étonnement de religieux ignorants qui croyoient ce jeu l'effet d'une puissance surnaturelle.

La nouveauté de ce genre de vie, la douceur du climat, la satisfaction que Charles goûta d'être délivré des soins du gouvernement, le relâche que lui donnoit alors le mal cruel qui le tourmentoit si souvent, et enfin le charme de la société, firent d'abord de sa retraite un séjour de délices; mais bientôt les accès de sa mélancolie revinrent avec une force nouvelle, et joints à la goutte, ils altérèrent les facultés de son esprit, et dégénérèrent en une sorte d'égarement religieux. Ses amusements, quelle qu'en fût l'in-

Ch XXXII. 1555—1558. nocence, perdirent leur attrait ; ils lui parurent criminels en ce qu'ils détournoient son attention des exercices de piété. L'archevêque de Tolède l'ayant complimenté, le jour de sa naissance, Charles lui répondit : « J'ai vécu cinquante-sept » ans pour le monde, et une année pour mes » intimes amis, dans cette retraite ; mais j'ai ré- » solu de consacrer entièrement à Dieu le reste » de mes jours ».

Charles exécuta cette résolution avec l'ardeur irréfléchie que donne un pieux enthousiasme. Durant le peu de mois qu'il vécut encore, il pratiqua, dans toute leur rigueur, les règles de la vie religieuse. Il remit sa pension à la disposition du supérieur, et il ne reçut de visite que des religieux. Il mangeoit au réfectoire, chantoit continuellement des hymnes, ou répétoit des prières, et se déchiroit le corps en se donnant une rude discipline. Lorsque ses domestiques l'invitoient à suspendre ces actes de mortification, il leur faisoit des présents, et leur disoit : « Mes » enfants, que mon genre de vie ne vous em- » pêche pas de vous livrer à vos amusements ac- » coutumés ; mais n'interrompez point mes exer- » cices religieux ».

Son imagination devenant toujours plus sombre, Charles-Quint résolut de redoubler les austérités qu'il avoit pratiquées jusqu'alors, et de célébrer ses propres obsèques. Enveloppé d'un lin-

cercueil, et précédé de ses domestiques, vêtus de deuil et portant des flambeaux de cire noire, il s'avança vers une bière placée au milieu de l'église du couvent, et s'y étendit. On célébra la messe des morts, et l'on entendit le monarque joindre sa voix à celle des religieux qui chantoient l'office. Après la dernière aspersion, on se retira, et les portes de l'église se fermèrent. Charles, resté seul, demeura encore quelque temps dans le cercueil. S'étant levé enfin, il alla se proterner devant l'autel, puis il rentra dans sa cellule, où il passa la nuit dans la plus profonde méditation. Cette cérémonie hâta la fin de ses jours. Une fièvre, causée par l'agitation violente où les terribles idées de mort et d'éternité l'avoient jeté, l'enleva, le 21 septembre 1558, dans la cinquante-neuvième année de son âge, et quarante-cinq ans après l'époque où il étoit monté sur le trône. 1558.

Le caractère de Charles-Quint a été retracé diversement par les historiens Français, Espagnols et Allemands, et vanté ou déprimé, selon les préjugés ou le parti de ceux qui en ont parlé. Dans le fait, l'éloge et le blâme ont été également fondés sur la vérité. Les vertus et les défauts de Charles étoient également remarquables, et l'adulation ni la haine ne pouvoient guère les exagérer.

Charles-Quint avoit un maintien noble, des manières élégantes et polies; et la nature avoit

Ch. XXXII. 1555—1558.

répandu une grâce infinie sur toute sa personne. Il eut aussi en partage, outre les dehors séduisants de Philippe son père, le calme de Frédéric III, l'adresse et l'intrépidité de Maximilien I.er, la force d'esprit, la politique et même la duplicité de Ferdinand le Catholique. Ce ne fut que parvenu à l'âge mûr qu'il déploya ces talents et cette activité qui l'ont distingué si éminemment parmi les princes ses contemporains, et quoiqu'il ait vécu dans un siècle fertile en grands hommes. Son génie, pour se développer entièrement, attendit les circonstances, et eut besoin d'être excité par les obstacles. Charles-Quint étoit sobre, simple en ses vêtements, bon et familier avec ses domestiques. Il parloit peu, rarement on le voyoit sourire; et maître absolu de ses passions, il ne paroissoit point affecté des événements qui ordinairement agitent les hommes même du caractère le plus froid. Il traçoit ses plans avec prudence et réflexion; mais une fois arrêtés, il en pressoit l'exécution et la suivoit avec persévérance, ne se laissant vaincre par aucune difficulté, ni effrayer par aucun danger. Il avoit une grande connoissance du cœur humain, et démêloit les caractères avec une sagacité merveilleuse. Il n'en montroit pas moins à découvrir les talents et à s'attacher, par des emplois, ainsi que par ses égards et sa libéralité, les gens de mérite.

Doué par la nature d'un esprit propre à se

prêter à tout, Charles-Quint excelloit dans chaque chose qu'il faisoit. Dans la première partie de son règne, il restreignit aux opérations du cabinet, l'exercice de ses talents; et il avoit atteint sa trente-troisième année avant d'avoir pris le commandement de ses armées; mais il ne se fut pas plutôt montré à leur tête qu'il déploya une telle connoissance de l'art militaire, qu'on le place avec raison parmi les plus habiles généraux de son temps. Quoique sa duplicité fût notoire, il savoit affecter la franchise et la sincérité, et persuader même ceux qu'il avoit trompés plusieurs fois, de mettre une nouvelle confiance en ses assurances et en ses promesses. Aucun souverain n'a connu mieux que lui l'art de se faire des alliés et de les conserver. Son ambition étoit insatiable, et il fit le tableau le plus vrai de son règne, lorsqu'en résignant la couronne à son fils, il lui dit: « Je vous laisse un pesant fardeau; » car, depuis que je le porte, je n'ai pas passé un » seul jour, exempt d'inquiétudes ».

Ferme et patient dans l'adversité, Charles-Quint étoit intraitable et vain lorsque la fortune lui sourioit. Son manque de générosité envers François I.er, et la conduite qu'il tint à l'égard de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, flétrissent à jamais sa mémoire. Ces actes de vengeance, qui déshonorent son caractère, n'étoient point les effets d'un courroux qui s'en-

Ch. XXXII. 1555—1558.

flamme et qui se calme en un moment; c'étoient ceux d'un sentiment réfléchi et froid, que ne désarment ni la conviction, ni les prières. Ce sentiment étoit durable, ou du moins il ne cédoit qu'à un intérêt puissant, ou à l'impossibilité de le satisfaire.

Charles-Quint, parvenu à un âge plus avancé, regretta d'avoir, dans sa jeunesse, négligé l'étude des belles-lettres. Ecoutant, à Gênes, un discours latin qu'il ne put comprendre, il dit en soupirant : « Je sens à présent la justesse des » représentations d'Adrien, mon instituteur, » qui m'a prédit plus d'une fois que je serois » puni de l'insouciance que j'ai montrée à cet » égard dans ma jeunesse. » Cependant, quoiqu'il ne fût point lettré, il n'étoit point insensible aux avantages que procurent les lettres; et il partage, jusqu'à un certain point, avec Léon X et François I.er, la gloire d'avoir protégé les sciences et les arts. Il pensionnoit plusieurs savants, et prenoit plaisir à converser familièrement avec eux. Ses courtisans, se plaignant un jour de ce qu'il refusoit de les recevoir, tandis qu'il passoit des heures entières avec Guichardin, le célèbre historien, il leur répondit « qu'en un instant il pouvoit faire cent grands » seigneurs comme eux; mais qu'il n'y avoit que » Dieu qui pût créer un Guichardin. » Il combla le Titien d'honneurs et de présents; il lui accorda

trois séances pour être peint par lui, et dit, avec complaisance, que ce grand artiste l'avoit immortalisé trois fois. Il se plaisoit à le voir travailler; et le pinceau étant un jour tombé des mains du peintre, Charles-Quint le ramassa, et le lui remit en lui adressant ces mots : « Le Titien est » digne d'être servi par un empereur. » Quoique passionné pour la louange, ce prince rejetoit un encens grossier. Un orateur lui avoit prodigué la flatterie; il lui dit : « Vous m'avez » représenté plutôt tel que je devrois être que » tel que je suis. »

Les livres que Charles-Quint se plaisoit le plus à lire, étoient la traduction italienne de Thucydide, et les Mémoires de Commines. L'historien grec lui enseignoit la politique et l'art de la guerre; et l'on a accusé ce prince d'avoir étudié, dans l'écrivain français, le caractère de Louis XI, et d'en avoir imité la conduite artificieuse et la fausseté.

La main de cinq princesses fut promise à Charles-Quint dans sa jeunesse. Ce prince épousa Eléonore, fille d'Emmanuel, roi de Portugal, qui étoit sa parente, et qui fut l'objet de son propre choix. Elle mourut en couche, le 1.er mai 1539. Cette princesse eut plusieurs enfants, dont trois seulement lui survécurent.

Philippe, fils unique de Charles-Quint, naquit le 21 mai 1527. Il reçut, en 1538, l'inves-

Ch XXXII. 1555—1558.

titure du Milanais. Son père lui résigna, en 1754, la couronne de Naples, puis, à son abdication, la souveraineté des Pays-Bas et la couronne d'Espagne. A cet immense héritage, il ajouta le Portugal, à la mort de Henri, dernier rejeton mâle de sa maison. Philippe réclama ce royaume du chef de sa mère, et fit valoir ses prétentions par la force des armes. Ce prince, qui fut la tige de la branche espagnole d'Autriche, mourut en 1598. Il eut quatre femmes. En 1543, il épousa Marie, fille de Jean III, roi de Portugal; en 1554, Marie, reine d'Angleterre; en 1560, Isabelle, fille de Henri II, roi de France, et en 1570, Anne, fille de l'empereur Maximilien II.

La première femme de Philippe II lui donna don Carlos, qui naquit en 1545, et dont les poètes ont recueilli la triste histoire. Ce prince fut élevé en Espagne, dans le temps où son père étoit dans les Pays-Bas et en Angleterre. Comme Maximilien Ier., il penchoit vers la doctrine de la réforme. Il tenoit de la nature un caractère impétueux et violent, défaut que ceux qui furent chargés de son éducation, laissèrent s'accroître au lieu de le corriger. La main d'Isabelle avoit été promise à don Carlos, qui devoit s'unir à elle lorsqu'il seroit entré dans sa seizième année. La reine d'Angleterre étant morte avant la célébration du mariage, Philippe II supplanta son

propre fils, et épousa cette princesse, dont la beauté étoit parfaite, et dont l'alliance offroit de si grands avantages. Une telle contrariété fit une impression profonde dans l'esprit ardent du jeune prince. Le ressentiment qu'il conçut, redoubla par la vue continuelle de sa charmante belle-mère. A l'âge de dix-sept ans, il fut envoyé à l'université d'Alcala, pour y achever ses études. Ayant fait une chute, il reçut à la tête un coup que l'on a prétendu avoir porté atteinte à ses facultés intellectuelles. L'effet de cet accident s'accrut, dit-on, par les tourments d'un amour réduit au désespoir; et l'esprit naturellement impatient de don Carlos se révolta contre la rigidité de son père, qui le soupçonnoit d'hérésie. Le malheureux prince ne suivant plus alors que son ressentiment, conçut plusieurs projets pour se soustraire à l'autorité paternelle, et sortir d'un pays où on le retenoit dans une gêne perpétuelle. Il se proposa d'abord de se retirer à Malte, et d'y publier une croisade contre les Turcs. Ensuite il tenta d'obtenir le gouvernement des Pays-Bas, et entretint une correspondance secrète avec les mécontents.

Le soupçon qu'il se négocioit un mariage entre Anne d'Autriche et lui, jeta dans le désespoir le plus violent don Carlos, qui proféra en public des malédictions contre son père, et fit, sur-le-champ des préparatifs pour abandonner l'Es-

Ch. XXXII.
1555—1558.

pagne. Ces tentatives diverses, jointes à son zèle toujours croissant pour la doctrine des Réformés, excitèrent l'indignation de Philippe II, qui n'étoit point disposé à excuser la désobéissance et l'hérésie, même en son propre fils. Le monarque ayant pris l'avis de l'inquisition, entra dans l'appartement de don Carlos, et le constitua prisonnier en lui laissant ses gardes. Le procès fut instruit par ce tribunal redoutable, qui avoit décrété l'emprisonnement. Mortigny, par les mains de qui avoit passé la correspondance entre le prince et les mécontents, qui étoient en si grand nombre dans les Pays-Bas, périt sur l'échafaud. Le prince lui-même, après une captivité peu longue, mais rigoureuse, ou succomba sous le poids de la douleur, ou fut mis à mort par ordre de son implacable père. (1)

Philippe II n'eut point d'enfants de son mariage avec la reine d'Angleterre. Sa troisième femme lui donna deux filles, Isabelle-Claire-Eugénie, qui épousa Albert, archiduc d'Autriche, et fut, conjointement avec ce prince, souveraine des Pays-Bas, et Catherine, qui eut pour époux Charles-Emmanuel, duc de Savoie. De sa quatrième femme, Philippe n'eut qu'un

(1) *Ferreras, vol. IX, p.* 568; *vol. X, p.* 59. — *Gebhaerdi, vol. II, p.* 390. — Watson, Histoire de Philippe II, vol. I.

fils, qui reçut le nom de son père, et qui fut son successeur. Ch. XXXII.

Marie, fille aînée de Charles-Quint, épousa l'empereur Maximilien II, et Jeanne, sa seconde fille, prit pour époux Jean, infant de Portugal. De ce dernier mariage est sorti le roi Sébastien, qui a été tué à la bataille d'Alcazar. 1555—1558.

Charles-Quint a laissé plusieurs enfants naturels, deux desquels sont célèbres dans l'histoire. Il eut don Juan d'Autriche, de Barbara Blumberg, qui étoit issue d'une noble famille d'Augsbourg. Don Juan fut élevé comme un simple gentilhomme, jusqu'à la mort de son père, que le secret de sa naissance lui fut communiqué par Philippe II, qui le traita en frère, et lui confia les commandements qui l'ont rendu si célèbre dans les fastes militaires de l'Europe. Ce prince a joué un rôle important, mais court, dans les troubles des Pays-Bas, et mourut de chagrin à l'âge de vingt-neuf ans.

Marguerite d'Autriche, la princesse la plus célèbre de son siècle, étoit fille naturelle de Charles-Quint, qui la donna en mariage à Alexandre de Médicis, après avoir rendu la Toscane à ce prince. Marguerite épousa en secondes noces Octave Farnèse. Après avoir partagé la mauvaise fortune de son époux, elle goûta la satisfaction de le voir reconcilié avec Charles-Quint, et Octave rentra avec elle dans ses états.

Ch XXXII. 1555—1558. 1554. Ils jouirent l'un et l'autre de la faveur de Philippe II, qui leur conféra le gouvernement des Pays-Bas, qu'au grand regret des peuples, ils cédèrent ensuite à l'implacable duc d'Albe. Marguerite d'Autriche mourut à Tortone, en janvier 1586, quelques mois avant son époux.

Quoique Charles-Quint eût été presque toujours éloigné de l'Allemagne, plusieurs lois sages sur la jurisprudence, la police et les finances, furent promulguées sous son règne, et il rétablit sur un nouveau plan la chambre impériale, institution de qui le maintien de la tranquillité publique dépendoit essentiellement.

Les armées, jusqu'à ce prince, avoient été entretenues au moyen du service personnel, ou d'un impôt levé sur toutes les propriétés. Sous Charles-Quint, l'ancienne méthode fut remplacée par une taxe en argent, sur le pied de douze florins par mois pour un cavalier, et de quatre pour un fantassin. Les princes et seigneurs, qui auparavant ne tiroient de leurs états que des contributions gratuites, furent autorisés à lever l'impôt fixé par la diète de l'Empire. Tous les contingents furent fixés par la diète de Worms, pour l'expédition que l'empereur se proposoit de faire à Rome, et quoiqu'elle n'ait pas eu lieu, le tableau fut maintenu comme devant servir de règle à l'avenir. Ce changement, quoique désavantageux pour les princes qui ne possédoient

qu'une souveraineté peu considérable, fut très-avantageux à Charles-Quint qui avoit des domaines si étendus et si riches. Ch.XXXII. 1555—1558.

Ce fut aussi sous le règne de cet empereur que fut établie l'espèce d'impôt qu'on levoit sur la noblesse immédiate de l'Empire, qui, sous prétexte qu'elle faisoit un service personnel, prétendoit être exempte de toute contribution. Il ne lui fut d'abord arraché que comme un subside purement volontaire.

L'union des cercles importoit infiniment pour le maintien de la paix publique. Elle fut établie en conséquence de la dissolution de la ligue de Souabe, et formée d'abord par les deux cercles du Rhin, et par ceux de Franconie et de Souabe, pour arrêter les déprédations d'Albert, margrave de Brandebourg. Avant la fin de l'année elle fut ratifiée par tous les cercles, et devint loi de l'Empire, en vertu de l'ordre d'exécution inséré dans le recez de la diète de 1555.

Outre ces établissements, Charles-Quint régla le cours des monnoies, et améliora la constitution germanique par un nouveau système de jurisprudence criminelle, qui, du nom de cet empereur, est appelé Code Carolin, et est la base du code pénal actuel de l'Allemagne. (1)

(1) *Mascovius passim.* — *Puetter's Development*, *B. V*, *c.* 10. — *Schmidt*, *L. IX*, *c.* 25.

Ch. XXXII.
1555—1558.

Les ouvrages, dont nous avons tiré ce tableau du règne de Charles-Quint, sont *Vida y Hechos de Carlos V*, de Sandoval, dont la traduction anglaise a été publiée, en 1703, par Stevens. — *Pauli Jovii, Historia sui temporis.* — *Chrytæi Saxonia ab an.* 1500 *ad* 1600, ouvrage qui renferme plusieurs anecdotes sur Charles-Quint. — Ferreras, Histoire d'Espagne. — Les ouvrages de Struvius, de Heiss, de Barre, de Heinrich, de Pfeffel. — *Gebhaerdi's Genealogisches Geschichte, vol. II, p.* 344-379. — *De Luca's Lesebuch, p.* 367-374. — L'Histoire de Charles-Quint, de Robertson, qui nous a fourni un grand nombre d'observations importantes, et même plusieurs expressions. — Le règne de cet empereur, dans le *Geschichte der Deutschen*, (ou l'Histoire des Allemands) de Schmidt. Ce règne occupe seul deux volumes *in*-8.°, et renferme une foule de détails, puisés dans les meilleures sources.

Quant à ce qui concerne particulièrement la réforme, nous avons consulté les Œuvres de Luther. — *Sleidan, Commentarii, de Statu religionis et reipublicæ Carolo V Cæsare.* — *Seckendorf, Commentarii Hist. et Apol. de Lutheranismo.* — *Fra Paolo*, Histoire du Concile de Trente. — Dupin, Histoire Ecclésiastique. — *Mosheim, Ecclesiastical History*, traduite en anglais par Maclaine. — Beausobre, Histoire de la Réformation jusqu'à 1530. — *Planck, Geschichte der Enstehung der Protestantischen Lehrbegriff.*

FERDINAND IER

CHAPITRE XXXIII.

1503 — 1563.

NAISSANCE et éducation de FERDINAND I, tige de la branche allemande de la maison d'Autriche. — Ce prince obtient de CHARLES, son frère, la cession des états autrichiens, et parvient à étouffer une faction dangereuse. — Il épouse Anne, princesse de Hongrie et de Bohéme. — Succès des Turcs. — Bataille de Mohatz, et mort de Louis, roi de Hongrie et de Bohéme. — FERDINAND est élu roi de Bohéme. — Commencement des guerres civiles de Hongrie. — FERDINAND expulse Jean de Zapoli, son compétiteur, et prend possession de la Hongrie. — Zapoli est soutenu par les Turcs. — Soliman-le-Magnifique soumet la Hongrie, et entreprend le siége de Vienne. — Il fait retraite, et proclame roi de Hongrie, Zapoli. — Nouvelle invasion de ce royaume par les Turcs. — Siége mémorable de Guntz. — Rassemblement d'une armée chrétienne. — Retraite de Soliman. — Traité de partage entre les deux compétiteurs. — Jean de Zapoli est reconnu roi par FERDINAND. — Mort de Jean, et efforts de sa veuve pour placer sur la tête de Jean Sigismond,

C. XXXIII.
1503—1563.

son fils, la couronne de Hongrie. — Guerres civiles en Hongrie et en Transilvanie. — Caractère de Martinuzzi. — Soliman soutient les prétentions de Jean Sigismond. — Il s'empare de Bude, et s'approprie une grande partie de la Hongrie. — FERDINAND conclut une trève avec les Turcs, et se reconnoît feudataire de la Porte-Ottomane. — Jean Sigismond est proclamé prince de Transilvanie. — FERDINAND gagne Martinuzzi, et obtient la cession de la Transilvanie. — Querelles entre Martinuzzi et le général autrichien Castaldo. — Assassinat de Martinuzzi. — Perte de la Transilvanie. — Négociations avec la maison de Zapoli. — Mort de FERDINAND.

FERDINAND I.er, tige de la branche allemande de la maison d'Autriche, étoit le second fils de Philippe et de Jeanne, héritière des royaumes de Castille et d'Aragon. Ce prince, qui naquit à Alcala de Henarez, ville de la nouvelle Castille, fut élevé sous les yeux de Ferdinand, son aïeul, et fit de grands progrès dans les belles-lettres. Il excelloit dans tous les exercices militaires, et il se concilia tellement l'affection des Espagnols, que son frère en conçut de la jalousie, et qu'il l'envoya dans les Pays-Bas. Ce fut peut-être à cette précaution que Charles dut de conserver la couronne d'Espagne; car il auroit été possible que durant les troubles que son imprudence et les exactions de ses conseillers flamands firent

NÉAL

epuis l'empe

= ANNE, fille de l
dislas, roi de Hong
et de Bohême, mo
en 1546.

= ANNE CATH-
RINE, fille du duc
Mantoue, morte
1621.

RLES. —
z *la Table*
te.)

JEANNE, mariée à François, grand-duc de Florence, morte en 1578.

MAXIMILIEN,
maître de l'ordre te
tonique, mort 161

ES, margr.
né en 1500,
ybille, fille
me, duc de
ort en 1618.

ANNE, mariée à l'empereur Mathias, morte en 1618.



Po- LADISLAS III, roi de Po-
en logne en 1434, roi de Hongrie
en 1440, mort en 1444.

IGISMOND, roi
'ologne.

ISABELLE, = JEAN DE ZAPOLI,
morte en 1559. prince de Transilvanie,
élu roi de Hongrie en
1517, mort en 1541.

JEAN SIGISMOND,
mort en 1571.

* MATHI
grois d'origin
mort de Ladi
jusqu'à sa m

** GEOR
fut lu roi de
de adislas I
qu'en 1471.

naître dans la Castille et dans l'Aragon, les mécontents eussent offert le trône à un prince qu'ils chérissoient. Ferdinand avoit quinze ans lorsqu'il passa dans les Pays-Bas. Le célèbre Erasme venoit alors de tracer pour ce jeune prince un plan d'éducation.

Ferdinand, dans sa première jeunesse, éprouva deux contrariétés qui auroient pu émouvoir fortement un esprit moins calme et plus ambitieux que le sien. Charles excitoit à un tel point l'inquiétude de Ferdinand-le-Catholique, son aïeul, que ce monarque avoit fait un testament par lequel il légnoit les couronnes d'Aragon et de Naples, avec la grande maîtrise des trois ordres militaires, au second de ses petits-fils, qu'il nommoit aussi régent de Castille jusqu'à l'arrivée de son frère. Les vives représentations du cardinal Ximénès le firent changer de résolution. En conséquence, le jeune prince n'eut plus qu'une pension de cinquante mille ducats. Maximilien, son aïeul paternel, s'étoit également proposé de lui conférer, avec le titre de roi, les états héréditaires de la maison d'Autriche, et de lui procurer la réversion de la couronne impériale. Ce prince changea aussi de dessein, et Ferdinand n'hérita des états autrichiens que conjointement avec son frère, qui l'en dédommagea ensuite en lui cédant tous ses droits sur la succession paternelle. Mais avant de se voir pos-

C. XXXIII.
1503—1563

sesseur paisible de ces états, Ferdinand avoit été forcé d'étouffer une faction qui s'étoit emparée de l'autorité suprême.

A la mort de Maximilien I.er, un comité de six mécontents, deux desquels étoient de l'ordre de la noblesse, et les autres des membres de l'université qui s'étoient faits démagogues, chassa avec le secours des bourgeois, la régence établie par le feu empereur, se saisit des arsenaux et du trésor, et prit les rênes du gouvernement. La régence se retira à Neustadt, et les districts circonvoisins reconnurent son autorité. Les deux partis en appelèrent à Charles, qui étoit alors en Espagne. Ce prince confirma la régence par un édit, que le comité de Vienne fit arracher. Ayant étendu sa domination sur tout l'archiduché d'Autriche, cette faction, au nom des états autrichiens, conclut avec les états de Stirie, de Carinthie, de Carniole et du Tirol, un pacte d'union par lequel ces cinq provinces convinrent de se prêter un mutuel appui, mais sans se déclarer indépendantes. On dressa une liste de griefs, qui fut envoyée à Charles par une députation, chargée de le prier en même temps de venir prendre possession de ses états. Ce prince n'osa point, quelle que fût la hauteur avec laquelle elle faisoit ses demandes, menacer une faction si redoutable. Il traita les députés avec douceur, et promit de confirmer les im-

Le 3 Nov. 1519.

C. XXXIII. 1503—1563.

munités des cinq provinces. Il nomma un comité qui devoit recevoir l'hommage des états, et gouverner en son absence, et déclara qu'à son arrivée en Allemagne, il se conduiroit d'une manière conforme à sa propre dignité et au bien de ses sujets. Les députés, à leur retour à Vienne, tinrent secrète cette réponse, et persuadèrent aux habitants que Charles avoit confirmé leur autorité.

Ce fut en cet état des choses que les possessions autrichiennes furent dévolues sans partage à Ferdinand. Après avoir célébré à Lintz son mariage avec Anne, princesse de Hongrie et de Bohême, il convoqua l'assemblée des états à Neustadt, où il se rendit en personne, et requit les deux régences de comparoître. Il approuva la conduite de celle de Neustadt. L'autre régence s'étant aliéné l'affection du peuple par son gouvernement tyrannique, Ferdinand en dissipa le parti sans peine, et fit décapiter les deux chefs, avec six bourgeois de Vienne qui avoient eu la part principale au soulèvement. (1) Déc. 1522.

Ayant établi son autorité sur une base solide, Ferdinand tourna son attention vers les affaires de l'Allemagne, dont l'administration lui avoit

(1) *Chronicon Monasterii Mellicensis, apud Pez, Script. Rer. Aust. tom. I, p. 280. — Puetter's Handbuch von der Teutschen Staaten, vol. I, p. 97. — Reisser's Geschichte der Oesterreichischen Monarchie, vol. III, p. 7.*

C. XXXIII. 1503—1563.

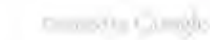
été remise en l'absence de Charles. Il en étoit occupé lorsque la mort de Louis, son beau-frère, lui fit concevoir l'espérance de placer sur sa tête les couronnes de Hongrie et de Bohême.

Louis II, dit le Jeune, avoit, en 1516, et n'étant âgé que de dix ans, succédé à Ladislas, son père. En 1521, il épousa l'archiduchesse Marie, sœur de Charles et de Ferdinand, et prit en main les rênes du gouvernement. Sa jeunesse, son inexpérience, et le peu de soin qu'on avoit eu de son éducation, exposèrent ses deux royaumes à tous les maux qui résultent de l'instabilité et du manque d'union. Ses ministres eurent beaucoup de peine à maintenir la tranquillité dans la Bohême, et ils ne purent empêcher que la doctrine de la réforme ne s'y répandît, ni faire cesser la haine qu'entretenoit la différence de religion. Le foible gouvernement de Louis pouvoit bien moins encore contenir les factieux magnats de Hongrie, et arrêter les continuelles incursions des Turcs.

Depuis la mort de Bajazet II, et sous le règne brillant, mais court, de Sélim I, son fils, prince actif et entreprenant, la puissance ottomane s'étoit accrue d'une manière effrayante pour ses voisins. Sélim, après avoir conquis l'Arménie et humilié la Perse, avoit porté ses armes vers l'Occident, avoit soumis les belliqueuses tribus de l'Arabie, renversé en deux campagnes l'em-

pire des Mameloucks, réuni l'Egypte et la Syrie à ses autres états, et anéanti de la sorte la seule puissance qui pût concourir, avec les princes chrétiens, à mettre un terme à ses progrès. Ce n'avoit été là que le prélude d'entreprises plus vastes. Voulant étendre sa domination sur l'Archipel et la Méditerranée, Sélim créa une marine capable de lutter contre celle des états maritimes de l'Europe, et fit de grands préparatifs pour s'emparer de Rhodes, l'un des boulevards de la chrétienté. En même temps il s'occupa de l'attaque que Mahomet II avoit méditée contre les provinces arrosées par le Danube, et la Hongrie une fois conquise, rien n'auroit pu empêcher le vainqueur de pénétrer jusqu'au centre de l'Allemagne. La mort prématurée de Sélim suspendit l'exécution des desseins qu'il avoit conçus; mais ils furent repris avec une vigueur nouvelle par Soliman-le-Magnifique, son fils, qui joignoit à la bravoure, à l'activité, et aux autres qualités de son père, des connoissances et des talents que n'avoit jamais possédés aucun prince de la maison ottomane, et dont le caractère entreprenant opposa les plus grands obstacles à l'agrandissement de la maison d'Autriche. Ce prince eut à peine commencé de régner, qu'il conquit la Bosnie et assiégea Belgrade, que l'on considéroit avec raison comme la plus forte barrière de la Hongrie. La garnison, quoique bien munie d'armes et de

C. XXXIII.
1503—1563.
1516—1517.
1520.



C. XXXIII. 1503—1563.

vivres, manquoit de cette résolution qu'avoit montrée, sous le commandement du grand Huniade, celle qui l'avoit défendue contre Mahomet II. La place, après un siége que ne distingue aucun fait remarquable, fut livrée, par trahison, aux Infidèles. La conquête de l'île de Rhodes suivit la prise de Belgrade. Soliman, après un intervalle peu long, pendant lequel il étouffa une révolte en Egypte, menaça de nouveau la Hongrie, et pour accélérer ses préparatifs, il passa, près des frontières, l'hiver de l'année 1525. Ses projets furent favorisés, tant par la conduite des princes chrétiens, qu'occupoient des querelles de religion, ou qui s'épuisoient en des guerres continuelles, que par la négligence de la cour de Hongrie, qui, sous un jeune monarque, étoit plongée dans les plaisirs et livrée à la dissipation, ou agitée par les factions que formoient des seigneurs mécontents et brouillons.

L'orage, amassé depuis long-temps, éclata avec une force irrésistible, et Soliman passa le Danube à la tête d'une armée de deux cent mille hommes. L'approche du danger tirant de son engourdissement le jeune monarque, il fit revivre une ancienne coutume, en ordonnant de porter de ville en ville, de village en village, un sabre ensanglanté, pour inviter à voler au secours de la patrie, tous ceux qui étoient en état de marcher aux combats. Ce moyen produi-

sit peu d'effet. Les Hongrois, au lieu de se réunir sous l'étendard royal, se formèrent en deux corps séparés. Louis, après avoir réclamé en vain l'assistance du pape, de l'empereur et de l'Empire, ne put réunir qu'une armée de trente mille hommes. Comme elle étoit insuffisante pour résister à l'ennemi, le roi rassembla un conseil de guerre, et proposa de se tenir sur la défensive, jusqu'à ce que l'armée eût pu opérer sa jonction avec les troupes bohémiennes et les troupes autrichiennes, et avec Jean de Zapoli, vayvode de Transilvanie, qui s'approchoit à la tête de quarante mille hommes. Tomore, évêque de Coloswar, à qui le commandement étoit confié, et que de légers succès, en quelques escarmouches, abusoient à un tel point qu'il prétendit que l'assistance divine le mettroit en état de dompter les Infidèles, fit rejeter l'avis sage ouvert par Louis. Enflammés par les exhortations de l'évêque, les seigneurs étouffant la voix de leur jeune souverain, s'écrient : « aux armes! » aux armes! » et traitent d'ennemis de la patrie ceux qui veulent qu'on évite le combat. Le roi fut forcé de suivre le torrent, et les champs de Mohatz décidèrent du sort de la Hongrie. Les Hongrois se battirent avec toute la fureur qu'inspire l'enthousiasme religieux; mais aucun effort ne pouvoit compenser l'extrême disproportion du nombre, ni les dispositions habiles de Soli-

Le 29 Août 1526.

C. XXXIII.
1503—1563.

man. De trente mille combattants, vingt-deux mille, parmi lesquels se trouvèrent sept évêques, vingt-huit magnats et cinq cents nobles, restèrent sur la place. Le roi voyant que la bataille étoit perdue, fut forcé de faire retraite. Arrivé à peu de distance du village de Czetze, il se trouva dans une plaine marécageuse, où couloit un petit ruisseau. Un seigneur silésien, qui étoit monté sur un coursier léger, franchit le ruisseau sans peine. Le roi le suit, mais son cheval étant lourd et surchargé d'ornements, s'engage dans le marais. L'animal s'efforçant de gagner la rive opposée, tombe sur son cavalier. Le seigneur silésien vole au secours de son souverain, le tire hors du marais, et lève la visière du casque; mais le monarque étoit blessé mortellement, et il expira au bout de quelques minutes. Les Turcs s'avançant avec rapidité, le corps fut abandonné. Deux mois après on le découvrit, et on le conduisit à Bude, où il fut inhumé.

La perte de la bataille de Mohatz fut suivie de la reddition de Bude, de Pest, et d'autres places très-importantes; et peut-être rien n'auroit-il empêché l'envahissement total de la Hongrie, si Soliman n'avoit été forcé de se retirer pour tourner ses armes contre les princes de Caramanie, qui, l'ayant cru mort, s'étoient révoltés. (1)

(1) *Isthuanfii Hist. de Reb. Hung. Lib. VII.* —

Louis n'ayant point laissé d'enfants, et étant le dernier rejeton mâle de sa famille, l'archiduc Ferdinand réclama, en vertu d'un double titre, les deux couronnes de Hongrie et de Bohême. Il fondit d'abord ses prétentions sur les pactes de famille, qui assuroient à la maison d'Autriche la réversion de ces couronnes, en cas d'extinction de la branche masculine de la maison régnante. Son autre titre provenoit de son mariage avec Anne, sœur unique du feu roi. (1) Mais les habitants de la Hongrie et de la Bohême étoient trop attachés à leur droit d'élection, pour respecter des pactes de famille, et pour considérer comme un titre valable la qualité d'époux de la princesse. En conséquence, Ferdinand renonçant à ses prétentions, se présenta comme candidat, dans la forme accoutumée. N'ayant qu'Albert, duc de Bavière, pour compétiteur, il fut élu dans le royaume de Bohême, par un comité de vingt membres, auquel on avoit déféré la nomination du roi. Ferdinand promit, dans les lettres de remercîment qu'il écrivit aux états, d'en confirmer tous les droits et les priviléges, de ne nommer aucun étranger aux

Le 26 Oct. 1526.

Knolles's History of the Turks, *art. Solyman the Magnificent.*

(1) *Voy.* Goldast., vol. II, p. 333, pour la déclaration où Ferdinand exprima ses prétentions.

C. XXXIII. 1503—1563.

grandes dignités de l'état, de ne frapper que de la monnoie de bon aloi, et de fixer sa résidence à Prague. Il reconnut aussi, par un acte public, son élection comme le résultat du choix libre des barons, des seigneurs et états de Bohême, et renonça à tout autre droit. (1) Bientôt après il se rendit à Iglaw, où il prêta le serment accoutumé (2), puis s'étant remis en marche, il arriva à Prague, et y fut couronné dans la cathédrale, avec Anne, son épouse.

Le 4 Fév. 1527.

Ferdinand, après avoir pris possession de la Moravie, de la Silésie, et de la Lusace, qui étoient alors des dépendances de la Bohême, alla en Hongrie, où la couronne lui étoit disputée par un compétiteur plus redoutable que le duc de Bavière. Jean de Zapoli, comte de Zips, et vayvode de Transilvanie, qui étoit à la tête d'une armée de quarante mille hommes, qu'il conduisoit au secours de son souverain, avant la bataille de Mohatz, s'étoit mis aussi sur les rangs. Ayant assemblé les états à Tokai, il fut élu par un parti considérable, qui redoutoit d'avoir un étranger pour roi. L'archevêque de

(1) Goldast, *de Privilegiis Bohemiæ*, *app.* 206, a conservé cet acte.

(2) Selon Bolbinus, la substance de ce serment a été gravée sur une table de pierre à Iglaw. — *Pelzel*, *p.* 534.

Gran lui posa sur la tête la couronne de Saint-Etienne, et il fixa son séjour à Bude, capitale du royaume, qui avoit été récemment évacuée par les Turcs. Nov. 1526.

De son côté, Marie, veuve de Louis et sœur de Ferdinand, convoqua, de concert avec le palatin, une diète à Presbourg. Les seigneurs qui s'y rendirent déclarèrent illégale l'élection de Jean, parce que, contre l'usage, l'assemblée qui l'avoit faite ne s'étoit point formée en vertu d'un acte de convocation publié par le premier officier du royaume, et ils portèrent sur le trône Ferdinand, qui alla à Presbourg avec une armée composée d'Allemands et de Bohémiens. Il y fut reçu avec allégresse par son parti, et après avoir confirmé les droits et les priviléges de la nation, il marcha contre Bude. Raab, Commore, Gran et Albe-Royale, ne firent aucune résistance. Jean sortit de la capitale, et Ferdinand y fit une entrée triomphante. Une nouvelle diète, où assistèrent un grand nombre de seigneurs, ratifia le choix de celle de Presbourg, et proclama ennemis de la patrie Jean et ses adhérents, si, dans l'espace de vingt-six jours, il ne renonçoit pas à ses prétentions. Ferdinand gagna, par ses bienfaits et ses promesses, la plupart des seigneurs. Ses troupes défirent en plusieurs rencontres celles de son rival, qui se vit forcé d'aller chercher un asile en Pologne, près de Sigis-

C. XXXIII. 1503—1563.

mond Ier., son beau-frère. Ferdinand fut couronné par l'archevêque de Gran, qu'il avoit détaché du parti de Jean. Après avoir fait publier un décret de mise au ban de l'Empire contre ce dernier, et nommé un conseil de régence pour gouverner pendant son absence, le nouveau roi, qui étoit en possession de tout le royaume, se retira.

Le parti de Jean, quoiqu'il n'eût pas assez de force pour résister à celui de Ferdinand, trouva un puissant protecteur dans le sultan des Turcs, qui fut aisément gagné par l'offre d'un tribut annuel, et par celle de le considérer comme suzerain de la Hongrie.

Ferdinand, qui se reposoit beaucoup trop sur l'appui d'une nation constamment agitée par des factions, envoya un ambassadeur à Constantinople, demander la restitution de Belgrade, et celle de plusieurs autres places. Cette proposition, si contraire aux offres de Jean, fut faite d'une manière qui la rendit encore plus choquante. Le sultan, indigné, se leva en s'écriant: « Belgrade! » Allez dire à votre maître, continua-t-il, en s'adressant à l'ambassadeur, « que je » vais me mettre en marche. Je porterai, attachées à ma poitrine, les clefs de mes forteresses de Hongrie, et j'irai jusqu'à cette plaine » de Mohatz, où Louis a trouvé son tombeau. » Que Ferdinand vienne s'y mesurer avec moi,

» qu'il me dompte, et qu'il m'enlève ces clefs, » après avoir séparé ma tête de mon corps! et » si je ne le trouve pas à Mohatz, j'irai le cher- » cher à Bude, où je le suivrai jusqu'à Vienne. »(1)

Le sultan se préparoit à effectuer sa menace, lorsque Jean de Zapoli entra en Hongrie à la tête d'un corps de troupes polonaises. Ayant battu les Autrichiens à Cassovie, il vit accourir sous ses drapeaux un grand nombre de Hongrois. Soliman parut bientôt aux environs de Belgrade, et campa dans les plaines de Mohatz, avec une armée de trois cent mille hommes. Jean vint l'y joindre, et le sultan le reçut avec tous les honneurs dus à la royauté. Soliman marcha ensuite en avant, prit Pest, entra, sans éprouver de résistance, dans la ville de Bude, et s'étant emparé du château, que la garnison lui livra par trahison, il le remit à Jean. Un corps de cavalerie légère ravagea le pays jusqu'à Lintz. Soliman le suivit bientôt avec son corps d'armée, et réduisit Vicegrad, Gran, Commore, Raab et Altenbourg. Enfin, s'étant avancé avec une rapi-

(1) Jean Zermegh, historien contemporain, qui étoit Esclavon de naissance, nous a conservé ces détails. *Historia Rer. Gestarum inter Ferdinandum et Johannem. Schwandtner, Scriptores Rer. Hungar. tom. II, p.* 394.

C. XXXIII. 1503—1565. dité extrême, il assit son camp sous les murs de Vienne.

Le peu de résistance que le sultan éprouva dans un royaume habité par une nation belliqueuse, paroîtroit incroyable, si on ne se rappeloit que Soliman étoit secondé par la faction de Zapoli, que la Bohême, troublée par des dissensions intestines, ne pouvoit fournir aucun secours, que la guerre tenoit Charles-Quint occupé en Italie, et que la haine de religion divisoit trop les états d'Allemagne, pour qu'ils songeassent à se réunir contre un ennemi qui ne les menaçoit que de loin. Ferdinand, toutefois, ne négligea rien pour sauver sa capitale. Il jeta dans la place un secours de près de vingt mille hommes, et ses instantes sollicitations arrachèrent enfin à la diète de l'Empire, un corps de troupes qui, sous le commandement de Frédéric,
Sept. 1529. comte palatin, s'avança jusqu'à Krems, et qui, bien qu'il fût trop tard pour entrer dans Vienne, concourut à la délivrance de cette ville, en inquiétant continuellement les Turcs.

Vienne étoit mal préparée pour soutenir un siége. Les fauxbourgs étoient vastes et tout ouverts. Les murs de la place tomboient presque en ruine; et construits à la manière ancienne, ils étoient peu propres à résister à l'artillerie. Mais ces inconvénients furent contrebalancés par le courage de la garnison, par les talents de

C. XXXIII. 1503—1563.

Nicolas, comte de Salm, qui la commandoit, et par le dévouement des bourgeois. Ce qui surtout favorisa la résistance, ce fut la perte de la grosse artillerie des Turcs, qui, en remontant le Danube, fut dispersée, ou coulée à fond par la garnison de Presbourg. Le sultan voulut, par des mines, suppléer à ce défaut. Ce fut vainement; tous les assauts qu'il fit livrer, durant un siége de trente jours, furent soutenus avec succès par les assiégés. Après un dernier effort, l'approche de l'hiver, et la crainte que la place ne fût secourue, contraignirent Soliman à se retirer à Bude. Là, au milieu d'une assemblée nombreuse, composée de Turcs et de seigneurs hongrois, il proclama roi Jean de Zapoli, en reçut l'hommage, et lui remit la couronne de St.-Etienne (1), et les autres marques de la royauté.

(1) Nous avons eu occasion, plusieurs fois, de parler du respect superstitieux que les Hongrois ont pour la couronne de saint Etienne. Pierre de Reva, comte de Turocz et garde des ornements royaux, a écrit, au commencement du dix-septième siècle, une histoire de cette couronne, qui est un abrégé de l'histoire du royaume, depuis le saint roi jusqu'à l'empereur Mathias. Cet ornement, que la superstition prétend avoir été fabriqué par les anges, fut envoyé par le pape Benoît V, à saint Etienne, sixième duc et premier roi de Hongrie, qui introduisit la religion chrétienne dans ses états. Il a servi constamment à l'inauguration des successeurs de ce

C. XXXIII. 1603—1563. Le sultan, après avoir laissé une garnison dans Bude, s'éloigna, traînant à sa suite un si grand nombre de captifs, et faisant un si horrible dégât, que le prince même qui lui devoit le trône, ne put retenir ses larmes à cet affreux spectacle.

Ferdinand, après la retraite de Soliman, dirigea tout l'effort de ses armes contre Jean, et, dans le cours de l'année suivante, il reprit Al-
1530. tenbourg, Gran, et plusieurs autres places. Il investit le château de Bude, et, si la saison n'avoit pas été si avancée, il auroit repris cette capitale de la Hongrie. Les affaires de l'Empire, qui venoit de le nommer roi des Romains, l'empêchant de suivre le cours de ses conquêtes, le portèrent à entamer, sous la médiation du roi de Pologne, une négociation. Les prétentions des deux compétiteurs étoient trop opposées pour qu'ils pussent s'accorder. Cependant on conclut plusieurs trèves, jusqu'à ce qu'une nou-

prince; et la cérémonie du couronnement, jointe à la possession de la couronne, étoit considérée comme conférant la puissance royale.

La couronne de saint Etienne, après avoir été gardée long-temps dans la ville d'Albe-Royale, fut transférée à Bude, par la maison de Zapoli. Les princes de la maison d'Autriche l'ont ensuite déposée dans le château de Presbourg; et il paroît que lorsque les Turcs furent expulsés de la Hongrie, elle fut reportée à Bude. Voy. *Schwandtner, tom. II, p. 462.*

velle irruption des Turcs eût rendu la supériorité à Zapoli, et mis en danger, de nouveau, les états autrichiens.

Soliman, furieux de l'échec qu'il avoit essuyé sous les murs de Vienne, passa deux ans à faire les plus grands préparatifs pour laver cet affront, non-seulement en subjuguant les états de la maison d'Autriche, mais en portant ses armes au cœur de l'Allemagne. Vers la fin du printemps il sortit de sa capitale, et se mit à la tête d'une armée plus formidable que toutes celles qu'il avoit déjà conduites en Hongrie, et après une marche de vingt-six jours, il arriva dans les environs de Belgrade. L'alarme se répandit au loin, et surtout dans les provinces, « où l'image des maisons incendiées, des champs dévastés, des parents et des amis égorgés, des femmes et des enfants emmenés en captivité, et enfin des calamités inexprimables qu'ils avoient éprouvées durant la dernière invasion, étoit encore présente aux yeux des habitants. (1). » Pour ajouter à ces maux, les dissensions religieuses troubloient toujours l'Allemagne, et quoique la diète eût voté des secours,

(1) *Knolles's History of the Turks*, *p.* 615. Cet historien a décrit avec force, quoique dans un langage qui a vieilli, cette affreuse invasion. — *Voy.* aussi *Chron. Monast. Mellicensis. Pez, tom. I, p.* 285.

C. XXXIII. 1503—1563.

Ferdinand espéroit à peine en recevoir assez à temps pour détourner le danger affreux dont il étoit menacé. Pour tenter d'arrêter la marche de l'ennemi, ou de le désarmer, il lui fit proposer la paix, par des ambassadeurs chargés de riches présents. Cette démarche ne fit qu'accroître la présomption du sultan, qui ordonna dédaigneusement aux ambassadeurs d'attendre ses ordres dans son camp. Soliman passa la Save, et laissant à droite le Danube, que remontoit une flotille de trois mille vaisseaux, portant son artillerie, il conduisit ses innombrables hordes à travers les provinces occidentales, comme s'il avoit voulu franchir les montagnes de Stirie. Il ne rencontra aucun obstacle jusque sur la frontière de cette province. Là, il fut arrêté par la petite ville de Guntz, dont le nom, jusqu'alors obscur, brille aujourd'hui du plus grand éclat, par la résistance qu'elle opposa dans cette conjoncture mémorable. La place étoit mal fortifiée, et elle n'avoit qu'une garnison de huit cents hommes, mais c'étoient des hommes de cœur, commandés par un chef digne d'eux, par Nicolas Jurissitz, qui a mérité ainsi la reconnoissance de toute la Chrétienté. La ville fut assaillie de tous côtés, par cette multitude effrayante que conduisoit le sultan. Les Turcs, après avoir tenté vainement de faire sauter les murs, dressèrent leurs batteries sur les montagnes environnantes, et même

sur des amas de terre qu'ils firent monter plus haut que les édifices les plus élevés de la place. Ils firent brèche sur brèche, livrèrent assaut sur assaut ; mais tous leurs efforts furent vains. Le gouverneur sut également résister à leurs promesses et à leurs menaces. Enfin, après un siége de vingt-huit jours, le sultan fut forcé de se contenter d'une apparente soumission, et de laisser Jurissitz en possession d'une forteresse qu'il avoit si vaillamment défendue.

Le retard occasionné par le siége de Guntz, donna, aux habitants des provinces autrichiennes, le temps de se remettre de leur frayeur, et permit, à Charles-Quint et à Ferdinand, de faire les préparatifs nécessaires pour repousser l'ennemi. A l'époque même où Soliman étoit retenu sous les murs de Guntz, l'empereur pacifioit l'Allemagne à Ratisbonne. Ce prince sut si bien exciter le zèle des Catholiques et des Protestants, qu'ils s'armèrent contre l'ennemi commun, avec une promptitude et un accord presque sans exemple. Charles fit venir d'Italie et des Pays-Bas, ses vieilles bandes; Ferdinand tira des troupes de la Bohême et des provinces voisines ; le pape fournit des subsides, et envoya ses officiers les plus habiles; enfin le roi de Pologne permit à ses sujets de s'enrôler pour combattre les Turcs. Toute la jeunesse des contrées qui s'étendent depuis la Vistule jusqu'au Rhin, et depuis l'O-

Le 23 Juill. 1532.

céan jusqu'aux Alpes, accourut se ranger sous la bannière du christianisme. Des officiers expérimentés, s'empressant de partager le danger commun, vinrent d'Italie, d'Espagne, et même des parties de l'Europe les plus éloignées, et ils ne dédaignèrent pas de servir dans les rangs des simples soldats. Avec ces forces, qui composoient une armée de plus de quatre-vingt dix mille hommes de pied, et de trente mille chevaux, Charles-Quint et Ferdinand prirent le chemin de Lintz, et allèrent camper sous les murs de Vienne; et tout alors annonçoit qu'une bataille rassureroit à jamais la Chrétienté, ou faciliteroit aux Ottomans la conquête de l'Europe.

La résistance que lui avoit opposée la petite ville de Guntz, ayant découragé Soliman, il craignit d'entreprendre un siége d'une toute autre importance. L'accord qui régnoit dans l'Empire, et la promptitude avec laquelle on avoit mis sur pied une armée si formidable, l'étonnèrent. D'ailleurs, la flotille qui portoit son artillerie et les gros bagages, n'avoit pas osé s'avancer au-delà de Presbourg. Il renonça donc à ses projets contre Vienne, et après avoir fait le dégât dans les environs, il se retira à travers les montagnes, par des passages presque impraticables, jusqu'à Gratz, capitale de la Stirie. Les deux armées, parvenues à ce point, demeurèrent dans l'inaction. Charles-Quint, qui savoit

que l'approche de l'hiver forceroit bientôt l'ennemi à s'éloigner, étoit trop prudent pour risquer de livrer bataille dans une telle conjoncture. La retraite du sultan fut précipitée par une diversion que fit la flotte impériale, sous le commandement d'André Doria. Cet amiral répandit l'alarme sur les côtes de l'Archipel, prit une des forteresses qui commandoient le passage des Dardanelles, et menaça Constantinople même. Ainsi, après avoir tenu l'univers en suspens, et fait craindre à toute la Chrétienté d'être enveloppée dans une même ruine, Soliman abandonna sa prodigieuse entreprise. Il se hâta de faire une retraite honteuse, par le chemin qu'il avoit suivi dans sa marche triomphante. Son départ précipité fut cause que ses corps de cavalerie légère, qui avoient porté jusqu'à l'Ens le carnage et la dévastation, furent taillés en pièces, dispersés, ou faits prisonniers, et malgré la célérité de leurs mouvements, à peine y en eut-il un seul qui pût s'échapper. (1) Sept. 1532.

La retraite de Soliman auroit offert à Ferdinand une occasion favorable de recouvrer la Hongrie, s'il avoit été secondé par l'armée qui

(1) *Zermegh, Lib. II, sect.* 6, 7. — *Isthuanfius, Lib. II.* — *Pray, Hist. urbis Budensis, Period. II.* — *Knolles's History of the Turks.* — *Novotny, Sciagraphia Hungariæ, tom. I, p.* 182, 194. — *Struvius, p.* 1050.

CXXXIII. étoit restée sous les murs de Vienne. Mais le motif qui avoit rassemblé un corps si hétéro-
1503—1563. gène n'existant plus, et d'ailleurs, l'hiver s'approchant, les vivres manquant, et une épidémie faisant de grands ravages dans le camp, les troupes étrangères s'empressèrent de regagner leurs foyers. L'empereur lui-même étoit moins intéressé à recouvrer la Hongrie pour son frère, qu'à faire convoquer un concile qui pût mettre fin aux querelles que la religion occasionnoit en Allemagne. Ainsi, l'armée formidable qui avoit marché au secours de Vienne, fut dissoute avec autant de rapidité qu'elle avoit été formée, et Ferdinand se vit réduit presque à ses seules forces.

Les deux compétiteurs se firent, durant plusieurs années, une guerre qui n'eut rien de remarquable, et qui fut interrompue par quelques suspensions d'armes. Mais Jean de Zapoli possédoit toujours la plus grande partie de la Hongrie. Ce prince ne portant plus qu'avec impatience le joug des Turcs, et Ferdinand voyant qu'il ne pouvoit l'emporter sur ses compétiteurs, les deux rivaux persuadés que Soliman ne fomentoit leur haine que pour s'emparer du pays, conclurent, sous la
1538 médiation de Charles-Quint, le traité du Grand-Waradin. Il fut stipulé que Jean conserveroit le titre de roi, avec la Transilvanie et tout ce qu'il tenoit en Hongrie, et que sa descendance masculine ne pourroit hériter que de la principauté que

nous venons de nommer, et des domaines particuliers de ce prince; (1) qui promit de renoncer à toute alliance contraire aux intérêts de la maison d'Autriche. Enfin, les deux parties contractantes convinrent de réunir leurs forces contre les Turcs. (2) C. XXXIII. 1503—1563.

Cet accommodement, quoique peu honorable, étoit néanmoins avantageux à Ferdinand, dans l'état fâcheux où ses affaires étoient réduites; car Jean, qui étoit avancé en âge, n'étoit point marié; mais le traité fut à peine signé, que ce prince épousa Isabelle, fille de Sigismond, roi de Pologne, jeune et belle princesse, dont il étoit parent. Un fils, à qui l'on donna le nom de Jean Sigismond, fut le fruit de cette union. Le 21 Juill. 1540. Quinze jours seulement après la naissance de

(1) La Transilvanie fut annexée au royaume de Hongrie, en 1002, par le roi Etienne. Elle étoit gouvernée par des officiers, que nommoit le roi, et à qui l'on donnoit le titre de vayvode. Jean de Zapoli, fils d'Etienne de Zapoli, palatin de Hongrie et comte héréditaire de Zips, fut porté à cette place en 1510. Lorsqu'il fut roi, il conféra à différents seigneurs la dignité de vayvode. Celui qu'il nomma le premier, c'est-à-dire en 1526, fut Pierre Pereny, qui lui avoit livré les ornements royaux. Ferdinand, pour la même raison, confirma Pereny dans ce poste, en 1527. Jean, lorsqu'il eut recouvré la Hongrie, fit vayvode de Transilvanie, Etienne Bathori. — *Benko, Transylvania, vol. I, p.* 172-190.

(2) *Isthuanfius, p.* 128.

cet enfant, Jean, dont la santé déclinoit depuis long-temps, mourut frappé d'apoplexie. (1)

Ferdinand devoit alors succéder à la couronne de Hongrie, tant en vertu de son élection, qu'en vertu du traité qu'il avoit conclu avec le feu roi. Il envoya des ambassadeurs demander à la reine la remise du royaume, et celle des ornements de la royauté, lui offrant en même temps de revêtir le prince son fils de la dignité de vayvode de Transilvanie. Mais Isabelle, qui étoit soutenue par quelques partisans de son époux, du nombre desquels étoit Martinuzzi, évêque du grand Waradin, avoit trop d'ambition pour renoncer à l'exercice de la puissance royale.

George Uthysenitsch, que l'on appelle com-

(1) Plusieurs historiens ont soutenu, mal à propos, que Jean avoit légué la couronne de Hongrie à son fils, et nommé régents du royaume Isabelle et Martinuzzi. Ces historiens n'ont pas considéré que le trône de Hongrie étant électif, un tel legs ne pouvoit être valide, ni avoir d'effet. Il n'existe aucune pièce qui prouve que Jean ait tenté de transmettre la couronne à son fils. Ce prince, dans le peu de temps qui s'écoula entre l'accouchement de la reine et sa propre mort, fut attaqué de vertiges, qui le privèrent de la parole, et l'empêchèrent presque de reconnoître ses domestiques. — *Isthuanfius*, *p.* 40. — Isabelle et Martinuzzi se prévalurent, sans doute, du nom de Jean, pour travailler à l'élévation du jeune prince.

munément Martinuzzi (1), étoit fils de Grégoire Uthysenitseh, et sortoit d'une famille noble, mais pauvre, de Croatie. Il naquit en 1482. Son père obtint qu'il seroit élevé dans le château d'Huniade, en Transilvanie, qui étoit la résidence de Jean Corvin, fils naturel du roi Mathias. De son propre aveu, il y passa plusieurs années dans l'obscurité. A l'âge de vingt ans, et après avoir perdu son père, qui fut tué en combattant contre les Turcs, il entra au service d'Hedwige, veuve d'Etienne de Zapoli, et s'y lia d'amitié avec Jean, qui fut ensuite roi de Hongrie. Fatigué de vivre dans la dépendance, il entra dans un couvent de l'ordre de St.-Paul, à Ladium, près d'Agria, et y prit une teinture des belles-lettres. Il reçut ensuite les ordres sacrés, et remplit, avec exactitude et fidélité, plusieurs offices dans son couvent. Martinuzzi accompagna Jean de Zapoli dans sa première fuite en Pologne, et lui rendit un service signalé en lui préparant les voies pour son retour en Hongrie. En conséquence, Jean le fit évêque du Grand-Waradin, le créa son trésorier, et par son testament, il le nomma un des tuteurs de son fils.

(1) C'est celui que nos historiens nomment Martinusius. Selon eux, son nom propre étoit Ytisinovisch.

(*Note du traducteur.*)

C. XXXIII. 1563–1565.

Cet homme extraordinaire réunissoit en sa personne des qualités opposées. Il étoit doué d'une éloquence entraînante, et étoit remarquable par un air de dignité empreint en son maintien. Dans l'exercice des fonctions sacrées, on le voyoit modeste et rigide; dans les affaires, il montroit une grande pénétration d'esprit, de la constance et de l'activité. A la guerre, il se dépouilloit de l'habit ecclésiastique pour se revêtir d'une armure; et il se signala en qualité de général. On conçoit aisément qu'un homme de ce caractère, qui a occupé un poste si élevé et si glissant, ait été représenté comme un héros par ses amis, et comme un monstre par ses ennemis; mais on ne peut nier que Martinuzzi n'ait eu des talents et des qualités estimables, et ses plus grands défauts ont été une ambition désordonnée, et une impatience qui ne pouvoit souffrir aucune contradiction.

A la mort de Jean de Zapoli, et sous la conduite de Martinuzzi, un parti de seigneurs hongrois, pour suppléer à une élection et à un couronnement faits dans les règles, mit sur la tête du prince enfant la couronne de Saint-Etienne, le proclama roi sous le nom de ce monarque, dont la mémoire étoit chère au peuple, le mena, lui et sa mère, au château de Bude, et envoya une ambassade solliciter l'appui du sultan. Cette demande, condamnée par le patriotisme et

contraire à la foi due aux traités, occasionna des guerres civiles, qui, durant plus d'un siècle, ont mis sous le joug des Ottomans la plus grande partie de la Hongrie.

A la nouvelle de ces événements, Ferdinand fit partir aussi des ambassadeurs chargés de sa part, d'offrir à Soliman de tenir la Hongrie en fief de la Porte-Ottomane, et de lui payer le même tribut que son prédécesseur avoit payé. Mais le sultan, qui se proposoit de s'emparer de ce royaume pour l'annexer à son empire, avoit plus d'intérêt à se déclarer en faveur d'un enfant qu'il pourroit détrôner à volonté, qu'en faveur d'un prince qui étoit dans la force de l'âge, qui sortoit d'une maison puissante, et qui auroit cherché promptement à secouer le joug. En conséquence, il rejeta avec dédain les offres que Ferdinand lui avoit faites, et somma ce prince, non-seulement de renoncer au royaume de Hongrie, mais de reconnoître tous les états autrichiens pour des fiefs de la Sublime-Porte.

Ferdinand, qui avoit peu compté sur le succès de son ambassade, avoit fait entrer une armée en Hongrie. Ses troupes s'étant avancées jusqu'à Bude, assiégèrent, dans la citadelle de cette ville, la reine et son fils. La place fut défendue avec un grand courage et beaucoup d'habileté par Martinuzzi, qui avoit réuni un grand 1541.



C. XXXIII. 1503—1563.

nombre de seigneurs à son parti. Cependant elle auroit été réduite à capituler, si le pacha de Belgrade, qui vint à son secours, n'avoit défait complétement les troupes autrichiennes. Le sultan lui-même s'étant bientôt mis en marche avec des forces plus considérables, et s'étant saisi d'une des portes par stratagème, s'empara de la personne de la reine et de celle du jeune prince, et mit dans la ville une garnison de dix mille Janissaires. Ainsi, maître du cours du Danube, et de l'importante position de Bude et de Pest, qui en est une dépendance, Soliman put porter ses armes de l'un et de l'autre côté du fleuve, et joindre à son empire les provinces méridionales de la Hongrie. Ferdinand ne fit que de vains efforts pour les recouvrer; il ne reçut même que peu de secours de la part de Charles-Quint, son frère, que ses projets d'agrandissement occupoient ailleurs; toutes les ressources des états autrichiens se trouvoient entièrement épuisées; et les contingents votés par l'Empire, étoient peu considérables, incertains et précaires. Enfin, l'unique moyen qui resta au roi des Romains, de conserver ce qu'il Août 1545. possédoit encore en Hongrie, fut de demander au sultan une trève de cinq ans, qui lui fut accordée sur les instances du roi de France, et sous la condition humiliante de payer un tribut annuel de 30,000 ducats, et de se recon-

noître feudataire de la Porte-Ottomane. (1)

Cependant, Soliman contraignit la reine et les tuteurs de Jean Sigismond, à renoncer, en son nom, à tout droit sur le trône de Hongrie. En retour, le jeune prince fut investi de la principauté de Transilvanie, et de tout le pays situé à l'orient de la Teysse, pour les tenir en fiefs de la Sublime-Porte, et à charge de lui payer un tribut. (2) Des contestations s'élevèrent bientôt entre les deux tuteurs, Martinuzzi et Pétrowitz. Le premier avoit en sa faveur ses talents et son influence; mais l'autre étoit soutenu par la reine. Martinuzzi, indigné de cette préférence et de la conduite oppressive des Turcs, parvint, à l'aide de ses partisans et d'un corps de troupes autrichiennes, commandé par Castaldo, à contraindre

(1) *Isthuanfius, p.* 171.

(2) Il est difficile de distinguer les parties de la Hongrie qui étoient alors possédées par les Chrétiens, de celles qui l'étoient par les Turcs. Il est probable que la maison d'Autriche possédoit toute la partie septentrionale jusqu'à Neuhausel, et le cours du Danube, en descendant jusqu'à Commore, ainsi que la frontière voisine de la Croatie jusqu'à Sigeth, et que les Turcs avoient tout le cours du Danube, depuis Belgrade jusqu'à Gran, et le pays qui s'étend du Raab à la Teysse. La Transilvanie et cette partie de la Hongrie, qui se trouve au-delà de la seconde de ces rivières, appartenoient à la maison de Zapoli.

C. XXXIII. Isabelle à renoncer, en faveur de Ferdinand, à
1503–1563. tous les droits de Jean Sigismond sur la Transilvanie et sur la Hongrie, et de recevoir en échange les
1550. principautés d'Oppelen et de Ratibor, en Silésie, et une somme de 100,000 ducats. La reine livra en même temps les ornements royaux, que les Turcs avoient imprudemment laissés à la maison de Zapoli. Martinuzzi fit confirmer cette cession par les états, et battit un corps de troupes ottomanes, avec lequel le pacha de Bude avoit fait une irruption dans la Transilvanie. Ferdinand paya ces services signalés, en procurant le chapeau de cardinal à Martinuzzi, en le nommant archevêque de Gran, et gouverneur de la province qu'il venoit de défendre contre les Turcs.

Par malheur, Ferdinand mécontenta l'orgueilleux prélat en remettant le commandement militaire à Castaldo, qui étoit un officier espagnol d'un grand mérite, mais qui avoit des manières hautaines. Il en résulta des contestations interminables. Martinuzzi contraria en tout les desseins du général, qui, de son côté, l'accusa de chercher à mettre de nouveau la Hongrie sous la domination des Infidèles. Cette imputation fut accueillie par Ferdinand, qui se laissa persuader que l'unique moyen d'écarter un homme qu'il croyoit si dangereux, étoit de le faire assassiner. L'ordre fut exécuté sans un mo-

ment de retard. Le cardinal s'étoit retiré au château de Wints, où il avoit coutume de se reposer de la fatigue des affaires. Castaldo, pour mieux le tromper, lui fit souvent visite, et le traita avec des égards et une déférence qui ne lui étoient pas ordinaires. Il avoit chargé son propre secrétaire de porter le coup fatal; celui-ci accompagné de quelques officiers espagnols et italiens, pénétra dans l'appartement du gouverneur, comme pour lui présenter des papiers à signer. Martinuzzi les parcouroit des yeux, lorsque le secrétaire le frappa d'un coup de poignard à la gorge. La blessure n'étant pas mortelle, le cardinal saisit l'assassin et le terrasse. Les complices se jettent alors sur Martinuzzi; l'un d'eux lui fend la tête avec un sabre, et les autres le percent d'un grand nombre de coups. Le château fut livré au pillage, et une des oreilles du cardinal, qui étoit remarquable par un signe particulier, (1) fut coupée et envoyée à Ferdinand.

C. XXXIII. 1503—1563.

Le 19 Déc. 1551.

Cet horrible attentat n'eut point les résultats avantageux qu'on s'en étoit promis. Ferdinand voulut le justifier dans un long manifeste, où il retraça les crimes réels ou supposés qu'on imputoit à Martinuzzi; mais il ne put faire oublier à la noblesse ni au peuple hongrois, la perte d'un ministre si populaire et si habile. La présence

(1) Une touffe de poils.

C. XXXIII. 1503—1563. seule de l'armée autrichienne empêcha la révolte d'éclater. Les seigneurs se retirèrent dans leurs terres, ou ne servirent qu'à regret. Isabelle et son fils accoururent dans la Transilvanie. Ils y furent joints par un grand nombre de partisans, et soutenus par une armée turque, aux ordres du pacha de Belgrade. Partout les peuples s'empressèrent de secouer le joug de l'Autriche. Castaldo, à la tête d'une armée mutinée, et entouré d'ennemis ou d'amis peu sûrs, se crut trop heureux de pouvoir se retirer dans les états autrichiens.

En 1556, la maison de Zapoli fut, sous la protection des Turcs, réintégrée dans le gouvernement de la Transilvanie; mais Ferdinand conserva la forteresse d'Erlaut, et une grande partie du district situé à l'est de la Teysse. Isabelle, dont l'esprit inquiet ne pouvoit pas plus supporter la dépendance où elle étoit des Ottomans, que l'ennui de la vie privée, fit de nouvelles offres à Ferdinand; mais elle mourut sans que la négociation fût terminée. Jean Sigismond, son fils, demanda le titre de roi de Hongrie, la cession du pays situé entre la Teysse et la Transilvanie, et même les principautés d'Oppelen et de Ratibor. Il s'ensuivit une guerre de trois ans, à laquelle les Turcs prirent souvent part. Ferdinand, qui désiroit de jouir d'un peu de tranquillité, pour assurer la succession

Le 15 Sept. 1559.

au trône, à Maximilien, son fils aîné, que les états de cette partie de la Hongrie, qu'il possédoit, avoient élu, conclut, avec Soliman, une trève de huit ans. Il promit de nouveau de payer tribut à la Porte, et de ne point troubler dans la possession de la Transilvanie Sigismond, à qui il fut permis de conserver le pays qu'il occupoit. (1) C. XXXIII. 1503–1563. 1562.

Jean Sigismond ayant refusé de concourir à cet arrangement, fit de fréquentes incursions dans la partie de la Hongrie qui étoit soumise au prince autrichien. Ferdinand, qui craignoit que la guerre ne se rallumât entre lui et la Porte-Ottomane, se tint constamment sur la défensive. Il essaya même de gagner Jean Sigismond, en lui offrant sa fille en mariage. Le prince de Transilvanie, excité par les Turcs, rejeta cette proposition. Montrant autant de résolution que son compétiteur d'indécision, il se rendit maître de Zatmar, et obtint de grands avantages sur les troupes autrichiennes. Telle étoit la situation incertaine et fâcheuse de la Hongrie, lorsque la mort enleva Ferdinand. 1563.

(1) *Isthuanfius, Lib. XVI* et *XXI*. — *Benko, Transylvania, Lib. IV, ch. 4.* — *Peter de Reva, de Monarchiâ et Coronâ Hungariæ, in Schwandtner, tom. II.*

CHAPITRE XXXIV.

1525 – 1562.

ETAT des affaires de Bohême à l'époque où FERDINAND I.er est nommé roi. — La doctrine de la réforme se propage dans ce royaume. — Relations des Protestants de Bohême avec les Protestants d'Allemagne. — Les états de Bohême refusent à FERDINAND et à l'empereur des secours pour combattre l'Electeur de Saxe. — FERDINAND opère une révolution totale dans le Gouvernement. — Ce prince fait couronner roi de Bohême, MAXIMILIEN, son fils.

C. XXXIV.
1525—1562.

ON a déjà vu que la Bohême étoit une monarchie élective, et que ce royaume avoit fréquemment éprouvé tous les maux qu'entraîne une telle forme de gouvernement, lorsque le monarque n'a pas assez d'influence pour faire élire lui-même son successeur.

Le roi de Bohême, à son avénement au trône, étoit toujours forcé de reconnoître le droit d'élection, de confirmer tous les priviléges de ses sujets, et de promettre qu'il gouverneroit selon les anciens statuts, et particulièrement selon ceux de l'empereur Charles IV. La diète, qui partageoit

avec le prince la puissance législative et la puissance exécutive, se composoit des trois états du royaume, c'est-à-dire, des barons, des chevaliers ou de l'ordre équestre, et des députés de certaines villes privilégiées. (1) La loi donnoit au roi seul le droit de convocation; mais dans les temps de troubles, il arrivoit fréquemment que les états s'assembloient à l'instigation des seigneurs les plus puissants, ou par un mouvement général que la capitale provoquoit le plus souvent. Le nombre des membres, au lieu d'être uniforme, dépendoit de l'occasion ou de l'importance des affaires. Tantôt il n'étoit que de peu de personnes, tantôt il se montoit à plusieurs centaines, qui composoient un assemblage aussi incohérent qu'agité.

Outre les limitations que nous venons de faire connoître, et qui avoient plus ou moins gêné les rois de Bohême, il en étoit plusieurs autres qui choquoient particulièrement les préjugés de Ferdinand, ou contrarioient ses desseins.

Depuis l'avénement de George Podiébrack, l'équilibre qu'on s'étoit proposé d'établir entre

(1) Originairement le clergé formoit un quatrième ordre; mais il avoit été exclu durant la guerre des Hussites, et il ne fut réintégré que sous le règne de Ferdinand II.

C. XXXIV.
1525—1562.

les Catholiques et les Calixtins, avoit produit une agitation continuelle, jusqu'à l'année 1485, que, dans une diète tenue à Kuttemberg, Ladislas, successeur de ce prince, avoit fait conclure un traité de paix de trente-trois ans, par les stipulations duquel les deux partis étoient convenus de cesser de se persécuter réciproquement. Ce traité avoit mis fin, pour quelque temps, aux dissensions publiques; mais les opinions de Luther s'étant communiquées à la Bohême par la Saxe, se propagèrent promptement parmi des peuples habitués à discuter des matières de religion, et divisés presque en autant de sectes qu'il y avoit de prédicateurs et de prêtres. La fermentation fut telle, que, sous le règne de Louis, on eut recours au bannissement pour arrêter les progrès de la nouvelle doctrine. Les Luthériens les plus zélés furent chassés du royaume; mais le plus grand nombre s'étant donnés pour des Calixtins, répandirent leurs principes parmi ceux qui l'étoient réellement, et accrurent ainsi leur influence.

Cette conformité d'opinions religieuses unit les Bohémiens et les Saxons par des nœuds plus forts que ceux de la politique. Les réformateurs allemands considérèrent les sectaires de la Bohême comme un corps qui pouvoit prêter à leur cause un appui solide, et ces derniers favorisèrent toute innovation qui devoit affoiblir la hié-

rarchie ecclésiastique, et diminuer l'influence du Saint-Siége.

Les choses se trouvoient en cet état lorsque Ferdinand Ier. monta sur le trône de Bohême. Ce prince ne tenta point de violer ouvertement les priviléges que la constitution accordoit aux Calixtins; mais il s'efforça d'arrêter, dans ses autres états, les progrès de la réforme, et usa de la plus grande rigueur contre ceux qui propageoient une doctrine qui n'étoit point autorisée par la loi. Il obtint même de la diète tenue à Budweiss, un décret de proscription contre toutes les sectes dont ne parloient point les conventions, et une sentence de bannissement contre l'administrateur calixtin Howel Czahera, qui s'étoit signalé par un zèle trop ardent. Pour affoiblir l'influence de la capitale, il éloigna plusieurs magistrats. Enfin, il sépara de nouveau les magistratures des villes anciennes et des villes nouvelles, qui avoient été unies sous le règne de Ladislas, et déclara que tout effort pour les réunir seroit considéré comme un crime de haute trahison.

Ferdinand, malgré ces innovations, avoit tiré de grands secours de la Bohême, durant les guerres qu'il avoit soutenues contre les Turcs, et dix années d'absence avoient affoibli l'impression qu'avoient faite ses actes d'autorité; mais lorsqu'il eut conclu la paix avec Soliman,

C. XXXIV. 1525—1562. il entreprit des changements bien plus importants. Il rétablit le siége archi-épiscopal de Prague, et autorisa l'archevêque à sacrer des prêtres calixtins, aussi bien que des prêtres catholiques. Il jeta l'alarme dans tout le royaume, en révoquant formellement l'acte par lequel il avoit reconnu le droit d'élection dans les états, et en se déclarant souverain héréditaire, en vertu de son mariage avec Anne, et des pactes de famille conclus entre les princes bohémiens et les princes autrichiens. (1)

Lorsque Charles-Quint eut résolu de dissoudre par la force la ligue de Smalkade, et de réduire l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse-Cassel, Ferdinand se prépara à lever en Bohême, ainsi que dans ses autres états, des troupes pour agir de concert avec son frère. Cependant, comme il savoit que les Bohémiens penchoient vers les opinions de Luther, et qu'il avoit été conclu à Égra, en 1459, avec l'électeur de Saxe, un traité d'amitié qui subsistoit dans toute sa force, il entreprit d'engager les hostilités avant que les états pussent connoître ou contrarier ses desseins. En conséquence il tint, dans Le 27 Juill. 1546. la capitale, une diète qu'il fit consentir à la levée d'un certain nombre de troupes pour défendre

(1) *Goldastus*, *p.* 1128, *App. p.* 340. — *Pelzel*, *p.* 541.

le pays, ou, s'il étoit nécessaire, pour marcher contre les Turcs, *ou tous autres ennemis du royaume*, à la réquisition du roi, du gouverneur, ou du bourgrave de Prague. Comme Maurice de Saxe étoit dans cette ville, le monarque, pour empêcher les états de remplir leurs engagements avec la branche électorale, les engagea à renouveler avec ce prince le pacte qui lioit la Bohême à la maison de Saxe. Dans le même temps, Ferdinand publia, en langue bohémienne, le décret de mise au ban de l'Empire, rendu par l'empereur contre l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. Enfin, il déclara que toute alliance avec ces princes étoit rompue, et défendit, sous peine de mort, à tous les Bohémiens ses sujets, de leur prêter des secours d'aucune sorte.

Cependant les troupes dont la diète avoit autorisé la levée, avoient été réunies à Kathen. Lorsqu'elles apprirent qu'elles étoient destinées à faire une irruption dans le Voigtland, pays qui appartenoit à l'électeur de Saxe, elles déclarèrent qu'elles ne devoient point franchir les frontières, que la guerre qu'on faisoit aux Saxons étoit injuste, et qu'elles ne vouloient point combattre contre des Chrétiens qui, comme elles, recevoient la communion sous les deux espèces. Cependant les émissaires de Ferdinand portèrent le plus grand nombre à exécuter ses or-

C. XXXIV.
1525—1562.

drès. Etant entrées dans le Voigtland, elles le ravagèrent. Elles battirent les troupes électorales en deux rencontres, et après avoir tenu la campagne jusqu'au commencement du mois de décembre, elles rentrèrent dans la Bohême. Celles qui avoient refusé de passer les frontières avoient été punies. Un grand nombre des auteurs de la mutinerie avoient été condamnés à mort. On avoit exécuté les plus séditieux, et Ferdinand avoit pardonné aux autres, à la sollicitation de la reine, son épouse.

Au commencement de l'année suivante, Ferdinand fit, pour s'affranchir des entraves que la constitution mettoit à son autorité, un acte qu'aucun de ses prédécesseurs n'auroit osé faire sans le concours des états. Il publia un décret,
1547. portant la date du 12 janvier 1547, où il s'exprimoit ainsi : « Jean Frédéric, ci-devant électeur de Saxe, se prépare à pénétrer dans la » Bohême, et à s'emparer des états de Maurice, » duc de Saxe et margrave de Misnie. Les états » de la Basse-Lusace et le prince Maurice demandent des secours; les uns, en vertu de » leur union avec la Bohême; et l'autre, en » vertu du pacte de famille conclu récemment à » la diète de Prague. Comme roi de Hongrie, » nous mettrons en campagne une armée de » quatorze mille hommes; l'empereur, notre » frère a envoyé des troupes à notre secours; les

» habitants de la Lusace, de la Silésie et de la » Moravie, ont pris les armes, et il faut que ceux » de la Bohême mettent aussi une armée sur » pied. » Après avoir ordonné que les levées d'hommes se fissent conformément au système féodal, et que les troupes se réunissent à Leutmeritz, munies de tout pour un mois, Ferdinand disoit : « L'armée sera commandée par » nous le roi, ou par l'archiduc notre fils. Selon » la loi fondamentale de l'état, quiconque n'o- » béira pas à nos ordres, perdra l'honneur, les » biens et la vie. »

Cet acte d'autorité, qui étoit sans exemple, excita l'indignation générale, et les trois villes de Prague furent les premières à y résister. Ferdinand en sortit furieux, et se rendit à Leutmeritz. Il y trouva réunis les états de la province, qu'il y avoit convoqués. Lorsqu'il eut fait à l'assemblée la proposition de lever des troupes, elle le requit de tenir une diète générale, qui pouvoit seule en donner l'ordre. Elle promit de soutenir cette proposition, si elle se faisoit conformément à la loi, et déclara que le décret du 12 janvier étoit contraire aux priviléges et aux droits de la nation. Ces représentations, exprimées avec modération, mais avec fermeté, firent sentir au roi qu'il falloit avoir recours à des mesures plus douces. Il manda les principaux délégués, et leur dit que le danger étoit trop pressant pour

qu'il pût accorder aucun délai, ou convoquer une diète. Il les conjura de ne pas le réduire à manquer à la promesse qu'il avoit faite de secourir Maurice, qui étoit campé à quatre milles de l'ennemi. Il s'engagea à révoquer son décret, et offrit de déclarer lui-même que c'étoit uniquement par condescendance envers lui qu'on s'étoit armé. L'assemblée, persuadée par ces protestations, remplit les vœux du prince, autant du moins que le permettoient les lois. Elle autorisa tout baron, tout chevalier, tout bourgeois quelconque, à prendre volontairement les armes, non pour secourir Maurice, ni pour obéir au décret, mais pour accompagner le roi et le préserver de tout danger. Elle promit aussi d'engager les autres états du royaume à suivre son exemple; et Ferdinand, après lui avoir témoigné sa reconnoissance, continua de marcher vers Dresde.

Cependant, la capitale de la Bohême étoit dans la plus violente agitation. Les membres Calixtins des neuf cercles, barons, chevaliers, et délégués des villes, y accoururent en foule, et formèrent, avec les citoyens de cette ville, une confédération pour défendre leurs priviléges et leurs droits, que Ferdinand lui-même avoit confirmés récemment. Ils adressèrent au roi un mémoire par lequel ils le requirent de convoquer une diète, pour lui soumettre l'affaire de la levée des trou-

pes, et déclarèrent que l'assemblée se formeroit d'elle-même en cas de refus. Ferdinand fit, à ce mémoire, la réponse qu'il avoit faite aux états, à Leutmeritz, et promit de tenir huit jours après Pâques, une diète à Prague, et même il fit expédier sur-le-champ les lettres de convocation; mais il défendit toute assemblée jusque-là. Cette mesure auroit peut-être rétabli la tranquillité, si l'électeur de Saxe n'avoit obtenu un grand avantage sur le margrave de Brandebourg, qui marchoit au secours de Maurice. Cette victoire porta les Bohémiens à persister dans leur opposition, et inspira de nouvelles craintes à Ferdinand. Ce prince envoya sur-le-champ le général Wertmuhle à Commetau, et ordonna à tous les états du royaume de diriger leurs troupes vers ce point, et de fournir de vivres l'armée de l'empereur, qui s'avançoit vers Égra, pour protéger la Bohême et secourir Maurice. Ferdinand ne fut point obéi. Les états qui s'étoient assemblés à Prague, déclarèrent illégaux les ordres donnés par le monarque et par Wertmuhle, et exprimèrent la résolution de maintenir le pacte perpétuel fait avec l'électeur de Saxe. Ils firent répandre dans tous les cercles, une lettre par laquelle ils exhortoient les barons, les chevaliers et les villes, à se joindre à la confédération, déclarant en même temps que ceux qui ne se présenteroient point avant Pâques, ne seroient point

C. XXXIV.
1525—1562.

admis. Comme on levoit beaucoup de troupes dans les états voisins, ils ordonnèrent qu'on mît sur pied une armée pour défendre la patrie contre toute attaque. Ils établirent, sur toutes les propriétés, un impôt pour l'entretien de l'armée nationale, à laquelle même ils donnèrent un général. Il fut arrêté, qu'en cas d'extrême nécessité, tous ceux qui seroient en état de porter les armes seroient tenus de se présenter, sous peine de bannissement et de confiscation de tous leurs biens. Enfin, on nomma un comité de quatre barons, de quatre chevaliers, et des magistrats de la ville de Prague, et on le revêtit des pleins pouvoirs des trois états.

A la nouvelle que Maurice de Saxe, et Auguste, son frère, s'avançoient vers Brix, à la tête d'un corps de sept mille hommes, le comité donna, à tous les cercles, l'ordre de lever des troupes, pour arrêter l'invasion. Il adressa en même temps, au roi, des représentations, où il lui témoigna sa surprise de ce que, sans que les états en eussent eu connoissance, et qu'ils y eussent donné leur approbation, des troupes étrangères étoient entrées dans la Bohême ; et il l'exhorta à faire retirer les deux ducs de Saxe. Il envoya aussi des courriers aux états de Moravie et de Lusace, pour leur faire part du danger commun, et leur demander des secours.

Ferdinand, pour réponse aux représentations du comité, annonça qu'il étoit arrivé à Brix, et qu'il traversoit la Bohême avec les deux ducs, pour joindre l'armée de l'empereur. Il déclara qu'il n'avoit pour objet que de défendre le royaume contre l'électeur de Saxe, qui avoit été mis au ban de l'Empire, et qui non-seulement occupoit Joachimisthal et Priesnitz, mais qui avoit arraché aux habitants de ces villes le serment de prendre les armes pour sa défense. L'entrée de Charles-Quint dans la province d'Egra, avec une armée de vingt mille Espagnols, excita une indignation générale. Le comité appela autour de lui tous les hommes en état de porter les armes; et les bourgeois de Prague lui offrirent en foule leurs services personnels. Ferdinand, étant instruit de ces mouvements, en témoigna tout son mécontentement. Cependant il promit d'engager l'empereur à ne point traverser le royaume. Il assura les états qu'il n'avoit aucune intention de violer leurs priviléges; il les exhorta de nouveau à poser les armes, et à attendre tranquillement son arrivée à Prague. Ces représentations furent vaines. Les délégués déclarèrent qu'on avoit pris les armes, parce qu'on savoit qu'on avoit formé le dessein de renverser la constitution, et d'empêcher l'usage de la langue bohémienne; que comme le roi et le premier bourgrave, à qui la défense de la couronne ap-

C. XXXIV. 1525—1562.

partenoit, étoient absents, ils avoient été forcés, pour leur propre sûreté, de mettre sur pied une armée, et de nommer un général, non pour agir contre le monarque, mais pour protéger l'archiduchesse sa fille, qui étoit confiée à leurs soins, et pour empêcher des troupes étrangères d'envahir la Bohême; qu'ils ne pouvoient arrêter les levées de troupes; qu'ils supplioient le roi de détourner l'empereur de répandre le sang des Chrétiens, et qu'ils l'invitoient lui-même à rentrer sans retard dans sa capitale. En même temps, les délégués assurèrent l'électeur de Saxe qu'ils avoient résolu de maintenir, et même de renouveler l'ancien pacte. Ils convoquèrent les états, pour qu'ils accourussent à la défense de la couronne, des libertés et de la langue nationale; ils dirent à l'empereur que ce n'étoit ni contre lui, ni contre leur roi qu'ils prenoient les armes, et qu'ils ne vouloient que soutenir leurs priviléges et leurs anciennes alliances. Ils le pressèrent de se réconcilier avec l'électeur de Saxe, et de joindre ses troupes à celles de toute la chrétienté, pour marcher contre les Turcs, ces irréconciliables ennemis du nom chrétien.

La gravité du sujet qui avoit fait convoquer une diète à Prague, y attira un si grand nombre de délégués, que la salle ordinaire de l'assemblée ne suffisant point pour les contenir, ils refluèrent sur la place du palais. On lut le pacte

perpétuel, conclu entre George Podiébrack et l'électeur de Saxe; et le mécontentement public s'accrut par les plaintes de plusieurs officiers, que le monarque avoit menacés de la mort, s'ils refusoient de passer les frontières. Deux jours après, les commissaires du roi furent introduits, et requirent la diète de congédier les troupes, et de dissoudre la confédération. En même temps, une ambassade, envoyée par l'empereur, invita l'assemblée à rendre, au légitime souverain, l'obéissance qui lui étoit due. Cette démarche ne produisit aucun effet. La diète dressa une apologie de sa conduite, et nomma des ambassadeurs qu'elle chargea de représenter au roi et à l'empereur, que, bien que la preuve en eût été récemment détruite par les flammes, les états de Bohême, de temps immémorial, avoient coutume, pour maintenir l'harmonie entre eux, de se confédérer les uns avec les autres; qu'ils avoient toujours levé des troupes, lorsqu'une armée étrangère s'étoit approchée de leurs frontières, et qu'en se conformant à cet usage, on n'avoit eu aucune intention de manquer au roi ni à l'empereur. Mais, avant le départ des ambassadeurs; un message de Ferdinand annonça que l'électeur de Saxe avoit été battu et fait prisonnier à Muhlberg. A cette nouvelle, la diète, qui manquoit de chefs habiles, et qui n'étoit mue que par la passion, fit voir qu'une assemblée

populaire, si elle s'échauffe facilement, se refroidit de même. Les hommes, qui avoient exprimé si fortement la résolution de défendre leur liberté, les descendants de ceux qui, sous Ziska, avoient déposé leurs souverains, et répandu la terreur dans toute l'Allemagne, n'eurent pas plutôt perdu l'espérance de recevoir des secours, qu'ils parurent aussi accablés qu'ils s'étoient montrés imprudents et présomptueux. La diète fit complimenter le roi. Elle déclara que comme la guerre avoit pris fin, et qu'on se reposoit entièrement sur la promesse que le monarque avoit daigné faire; de ne point introduire dans la Bohême des troupes étrangères, elle alloit licencier son armée, et permettre de porter des vivres à l'armée impériale.

Ferdinand ne répondit que par des reproches et des menaces à cette soumission tardive; et sans perdre de temps, il se prépara à mettre à profit l'avantage qu'il avoit sur ses sujets. Il partit de Wittemberg avec un corps de troupes considérable, et un train d'artillerie de siége. Le 3 juin, il arriva à Leutmeritz, dont les habitants se soumirent. De là, il adressa, aux villes de Prague et aux états provinciaux, une lettre circulaire, où, après leur avoir reproché leur conduite, il leur ordonna de dissoudre la confédération. Il somma ceux qui se repentoient de leur faute de se rendre à Leutmeritz, et menaça des

plus rigoureux châtiments ceux qui persisteroient dans leur rébellion. En conséquence, barons, chevaliers et députés s'empressèrent d'obéir. Les seuls citoyens de Prague se montrèrent disposés à se défendre. Ils voulurent occuper le château et fortifier la montagne blanche ; et ce ne fut pas sans peine qu'on les engagea à renoncer à cette résolution, et à faire partir leurs députés. Les états, assemblés à Leutmeritz, présentèrent au roi un mémoire, où ils déclarèrent que la confédération n'avoit pour objet que le bien public et la défense des prérogatives de la couronne. Les membres de l'assemblée promirent de biffer eux-mêmes leurs signatures, et assurèrent qu'ils étoient prêts à sacrifier, pour leur souverain, leur fortune et leur vie. Ferdinand les félicita de ce qu'ils étoient ainsi rentrés dans le devoir, et leur accorda leur pardon. C'étoit sur les citoyens de Prague qu'il vouloit faire tomber tout le poids de sa vengeance. Il refusa de recevoir leurs députés; il annonça que le dimanche suivant, il leur feroit réponse en personne, dans le palais. Il enjoignit aux magistrats de préparer des quartiers pour son armée ; et préalablement il détacha un corps de troupes allemandes, qui, étant entré de nuit dans la ville, empêcha les habitants de s'emparer du château.

Le 2 juillet, Ferdinand fit, dans Prague, son

C. XXXIV. 1525—1562.

entrée publique, à la tête d'une armée formidable. Ses troupes occupèrent les portes de la ville et le pont, se logèrent en différents quartiers, et campèrent sur les bords de la Mulde. Des forces si redoutables, et la présence même du souverain, ne purent empêcher les citoyens de témoigner toute leur indignation. Des soldats allemands ayant fait feu sur des habitants de la ville vieille, et des Hussards ayant pillé un village voisin, il y eut un soulèvement qui faillit renouveler la guerre civile. Les bourgeois enlevèrent le pont aux troupes qui l'occupoient, et dressèrent, sur les bords de la Mulde, des batteries pour foudroyer le château où le monarque étoit logé. Ils se disposèrent même à renouer la confédération, et adressèrent à leurs partisans, dans les différents cercles, des lettres où ils les invitoient à leur envoyer promptement de puissants secours. Le renouvellement d'une lutte qui auroit inondé la Bohême de sang, fut prévenu par l'intervention des chefs, qui désiroient des mesures plus modérées, et par la patiente politique du roi, qui désavoua les auteurs des violences commises, et promit de les réparer.

Cependant, toute la conduite de Ferdinand fut concertée de façon à redoubler la terreur imprimée dans l'âme des habitants de Prague. Il leur avoit interdit toute démonstration de joie

à son arrivée, et avoit fait défendre à leurs magistrats de se présenter devant lui. Le 3, il convoqua au palais le maire, les bourgmestres, les juges, les conseillers, les jurés, les anciens, et deux cent quarante citoyens des plus distingués. Ils obéirent, et ils ne furent pas plutôt entrés, qu'ils y furent constitués prisonniers et gardés par les troupes du roi. Le monarque, vêtu de ses habits de cérémonie, s'assit sur un trône élevé. Près de lui étoit placé l'archiduc Ferdinand, son second fils; il étoit entouré des magnats de la Moravie, de la Silésie et de la Lusace, qui portoient les attributs des grandes dignités de l'état; et le comte de Lobcowitz, l'épée nue à la main, se tenoit devant le monarque. Lorsqu'on eut commandé le silence, on lut aux prisonniers, qui étoient au nombre de plus de six cents, les accusations portées contre eux; et Ferdinand, après leur avoir reproché leur rebellion, leur ordonna de répondre à chaque article. Sixte d'Ottersdorf, secrétaire de la ville vieille, dit, au nom de tous, qu'ils n'avoient point la présomption de justifier leur conduite envers leur souverain; qu'ils imploroient sa miséricorde, et qu'ils prioient instamment les seigneurs, les évêques et les ministres, qui étoient présents, d'intercéder pour eux. Les six cents prisonniers, se jetant ensuite à genoux, supplièrent le roi de pardonner leur désobéissance. Le monarque les ayant laissés quelque

C. XXXIV.
1525—1562.

temps dans cette posture humiliante, leur fit dire, par un des grands officiers de l'état, de passer dans la salle de justice, et d'y attendre qu'il eût pris l'avis de son conseil. Ils y demeurèrent dans la plus grande anxiété. Après quelques heures d'attente, le même officier vint leur annoncer que le roi, à la prière de l'archiduc, des princes et des seigneurs, et écoutant sa clémence naturelle, leur remettoit leurs offenses, à condition qu'ils renonceroient à toute confédération avec les autres états; qu'à la diète prochaine ils bifferoient leurs signatures, qu'ils rendroient toutes les chartres de leurs priviléges, qu'ils se contenteroient de ce que le souverain voudroit bien leur accorder, que toute leur artillerie et leurs munitions de guerre seroient transportées au palais, que les bourgeois déposeroient, à la maison de ville, toutes leurs armes, excepté leurs épées, que toutes les propriétés publiques seroient abandonnées au roi, et qu'il seroit payé une taxe sur les boissons. On leur signifia que s'ils se conformoient à tout ce qui venoit d'être prescrit, le monarque pardonneroit à la masse des citoyens, et qu'il ne châtieroit que quelques hommes qui s'étoient conduits peu respectueusement, et sur lesquels, par esprit de justice et pour le bien de l'état, il devoit faire un exemple.

Les prisonniers, lorsqu'on leur eut commu-

niqué ces conditions, demandèrent à consulter leurs concitoyens. On les refusa durement, et on arracha leur consentement. Plusieurs des moins dangereux furent députés vers les bourgeois, et on renferma les autres dans les appartements et sous les voûtes du palais. Le lendemain, quelques-uns furent remis en liberté, avec défense de sortir de Prague. A la fin, tous furent relâchés, excepté quarante des plus mutins, qu'on réservoit pour subir un châtiment public.

C. XXXIV.
1525—1562.

Ferdinand fit répéter cette scène dans toutes les villes du royaume, excepté dans celles de Pilsen, de Budweiss et d'Aussig, qui lui étoient demeurées fidèles. Plusieurs de ceux qui furent arrêtés de la sorte éprouvèrent une terreur si grande, qu'ils en moururent, ou qu'ils en perdirent la raison. Des seigneurs furent traduits devant des cours de justice. Quelques-uns ayant pris la fuite, furent condamnés à mort. Vingt-six de ceux qui obéirent à la citation, furent, les uns dépouillés de leurs biens, et les autres forcés de payer de grosses amendes, après que leurs terres eurent été déclarées fiefs de la couronne. Deux seulement furent condamnés alors à subir en public une peine capitale.

Ferdinand, pour consommer son ouvrage, convoqua une diète, qui s'ouvrit au palais de Prague, le 22 août, et qui fut extrêmement nombreuse, 1547.

C. XXXIV. 1525—1562.

chacun s'empressant de donner des preuves de son obéissance et de son attachement. Pour inspirer encore plus de terreur, l'ouverture de l'assemblée fut précédée de l'exécution de quatre d'entre les prisonniers, deux desquels étoient de l'ordre équestre. Les deux autres étoient du tiers-état; et l'un de ceux-ci, nommé Jacob Fikar, étoit grand-juge du royaume, bourgrave de la ville vieille de Prague, et âgé de soixante-et-dix ans.

L'assemblée, qui commença sous ces auspices, fut, en conséquence, appelée la *diète de sang*. Le président déclara, au nom des seigneurs et des chevaliers, qu'ils n'étoient entrés dans la ligue que pour maintenir la paix et l'union dans le royaume, et que si le bon plaisir du souverain étoit qu'elle fût dissoute, ils se soumettroient à ses ordres. Aussitôt plusieurs membres arrachent leurs sceaux des actes de la confédération. Le grand-chancelier dit ensuite aux députés des villes, que, par leur rebellion, elles avoient mérité de perdre le droit d'être représentées à la diète, mais que le monarque vouloit bien ne pas le leur enlever. Il leur ordonna de remettre toutes les chartres de leurs priviléges entre les mains du roi, qui verroit quelles seroient celles qu'il pourroit leur rendre. L'artillerie, les armes et les munitions de guerre, qui avoient été livrées, furent envoyées à Vienne, sur trente

fourgons; et l'on condamna la ville de Prague à payer une nouvelle amende. Les quarante citoyens, qui étoient toujours détenus, furent alors tirés de leur prison. Huit d'entre eux furent publiquement battus de verges, dans chacune des trois villes de Prague (1); et chaque fois, avant de frapper, l'exécuteur cria: «Ce sont des » traîtres qui ont excité le peuple à se soulever » contre son souverain *héréditaire*, » qualité que Ferdinand avoit cru devoir s'attribuer. Ces huit condamnés, et un pareil nombre de leurs complices, furent bannis. Les vingt-quatre qui restoient encore payèrent de grosses amendes, puis ils recouvrèrent leur liberté. « Ce fut ainsi, » dit l'historien national qui nous a fourni ce récit, « que pour leur révolte, les bourgeois furent » désarmés, châtiés, et tellement abaissés, qu'à » peine peut-on dire qu'ils forment un des trois » états du royaume. Cet exemple doit apprendre » aux peuples à ne point s'opposer témérairement » à la volonté de leur souverain, et combien il » est dangereux d'être guidé par des enthou- » siastes. » (2)

Ferdinand, après avoir rétabli la tranquillité par ces moyens violents, et étouffé presque toutes les semences de révolte, fit divers réglements,

(1) La ville de Prague se divise en vieille ville, en ville neuve et en petite ville. (*Note du traducteur.*)

(2) *Pelzel, p.* 593.

C. XXXIV. qu'il combina de façon à donner plus de force à
1525—1562. son autorité. Il nomma, dans chaque ville, un officier qui devoit assister à toutes les assemblées publiques, et veiller à ce que la puissance royale ne reçût aucune atteinte. Comme il attribuoit à l'influence du luthéranisme l'opposition qu'il avoit éprouvée, il employa tous les moyens pos-
1556. sibles pour l'empêcher de se propager. En conséquence, il appela en Bohême les Jésuites, et leur confia l'éducation de la jeunesse, ce grand mobile de la puissance de cet ordre religieux. Enfin, il institua un conseil qu'il chargea d'examiner tous les ouvrages qu'on voudroit publier, et à l'approbation duquel il soumit l'introduction de tout livre étranger.

La justice oblige de dire, à l'honneur de Ferdinand, que ce prince ne viola aucunement les priviléges accordés aux Calixtins. Après avoir tenté vainement de les engager à se conformer aux rites de l'église romaine, non-seulement il leur permit de placer, dans les écoles publiques, des professeurs et des instituteurs de leur choix, mais il obtint du pape le renouvellement de la bulle qui les autorisoit à communier sous les deux espèces. Il fit aussi, dans l'ordre judiciaire, un changement très-avantageux à la Bohême. Jusque-là, les appels de toutes les cours de justice de ce pays avoient été portés aux tribunaux de Leipsick, de Magdebourg, et d'autres villes d'Al-

lemagne, ce qui étoit sujet à beaucoup d'inconvénients. Dans le dessein d'y obvier, Ferdinand institua, à Prague, une cour d'appel, tant pour la Bohême que pour la Lusace et la Silésie.

Ce fut ainsi que nous venons de le rapporter, que ce prince transforma une monarchie élective en une monarchie héréditaire; et du consentement de la diète, il fit couronner Maximilien, son fils aîné, comme devant lui succéder.(1) Par toutes ces mesures, il étendit considérablement la prérogative royale; il fit cesser pour jamais les maux qu'entraîne un gouvernement où la couronne est élective; il rétablit la tranquillité, et anéantit les factions, au sein d'un peuple d'un caractère inquiet et inconstant; mais en même temps il altéra et refroidit cette énergie et cette ardeur militaire, qui sont inséparables d'un gouvernement libre; et il étouffa le génie du commerce, qui a besoin de liberté pour prendre l'essor. En effet, les villes remarquables par leurs richesses et leur population, commencèrent à décliner sous son règne, et les Bohémiens perdirent aussi cette haute réputation qu'ils s'étoient faite dans les combats, et qui les avoit rendus la terreur de l'Europe.

1562.

(1) *Goldastus*, second appendix, p. 555. — Barre, tom. VIII, p. II, p 717, 757. — *Pelzel*, règne de Ferdinand I.er. — *Reisser*, *vol. III*, *p.* 156.

CHAPITRE XXXV.

1522 — 1564.

FERDINAND fait échouer le dessein que CHARLES-QUINT avoit conçu d'obtenir pour Philippe, son fils, la réversion de la couronne impériale. — Ce prince monte sur le trône impérial, et prend le nom de FERDINAND I.er — Il affranchit l'Empire de la dépendance où il étoit du Saint-Siége. — Il fait cesser les troubles dans ses états héréditaires — Conduite qu'il tient comme Empereur, relativement aux affaires de religion. — Inutilité de ses efforts pour obtenir la réforme de l'Eglise, et réunir les Catholiques et les Protestants. — Renouvellement et dissolution du concile de Trente. — FERDINAND se concilie l'estime générale, et maintient la paix dans l'Empire. — Changements opérés, sous son règne, dans la constitution germanique. — MAXIMILIEN, son fils, est élu roi des Romains. — Partage de ses états, et formation des branches tirolienne et stirienne d'Autriche. — Mort de FERDINAND I.er — Portrait et postérité de ce prince.

C. XXXV.
1522—1564.

NOUS avons déjà parlé des efforts que Charles-Quint avoit faits pour procurer à Philippe, son fils, la réversion de la couronne impériale. Cette

entreprise avoit embarrassé Ferdinand, qui étoit accoutumé à déférer à la volonté de son frère. C. XXXV.
Après quelques difficultés, il parut se rendre, et même il fit solliciter, par ses ambassadeurs, les suffrages des membres du collége électoral; mais en même temps, il opposa à la transmission de la couronne impériale, un obstacle invincible, en exigeant, comme condition indispensable, que Maximilien, son propre fils, fût reconnu roi des Romains, lorsque Philippe parviendroit à l'Empire. Comme il n'ignoroit pas que les électeurs catholiques étoient disposés à seconder les vues de Charles, il s'adressa en secret à Maurice, duc de Saxe, qui usa, en sa faveur, de son influence sur l'esprit de l'électeur palatin; et sur celui de l'électeur de Brandebourg. Ferdinand renvoya ensuite Charles-Quint au duc, comme au chef du corps des Protestants; celui-ci, avec l'adresse et la duplicité qui le caractérisoient, affecta beaucoup de zèle pour l'accomplissement des vœux de l'empereur, et réussit de la sorte à lui persuader de remettre à un temps plus favorable l'exécution de son dessein. 1522—1564.

Charles-Quint, qui ne put se résoudre à renoncer à un projet qu'il avoit tant à cœur, qu'à l'époque où il se retira du monde, garda la couronne impériale, quelques mois après avoir déposé ses autres couronnes. Ferdinand qui avoit montré peu de disposition à se prêter aux vues de l'empereur,

C. XXXV.
1522—1564.

lorsqu'il étoit victorieux et tout puissant, reçut avec indifférence les dernières propositions qu'il lui adressa sur ce sujet, lorsqu'il eut cessé presque entièrement de régner. Une autre tentative, que fit Charles-Quint, pour procurer à Philippe le vicariat perpétuel de l'Italie, fut également vaine. Ferdinand, persuadé que cette dignité donneroit à la branche espagnole la facilité de s'approprier les fiefs impériaux situés dans ce pays, fit un refus positif, qu'il justifia en disant qu'il vouloit laisser l'Empire intact à ses successeurs, et qu'il espéroit que son frère en agiroit de même à cet égard. A la fin, Charles, qui avoit vu échouer tous ses efforts, résigna, par un acte authentique, daté du 7 août 1556, la couronne impériale au roi des Romains.

L'abdication d'un empereur étant une chose inouie dans les fastes de l'Allemagne, il s'éleva quelques difficultés sur la manière de recevoir la démission; et en conséquence, il s'écoula deux ans avant que Ferdinand fût reconnu et procla-
15 Fév 1558. mé solennellement chef de l'Empire. Quoiqu'il eût signé une capitulation, lorsqu'il avoit été élu roi des Romains, et qu'il fût contre l'usage de lui en demander une nouvelle, les électeurs lui en présentèrent une qui confirma la paix de religion, conclue depuis son élection. (1)

(1) Barre, tom. VIII, p. 826. — *Schmidt, B. IX, ch. XIV.*

L'avénement de Ferdinand I.er fut aussi marqué par un événement qui rehaussa l'éclat et la dignité impériale, en l'affranchissant de la dépendance servile où elle étoit du Saint-Siége. On avoit considéré, jusque-là, le couronnement fait en personne par le pape, comme nécessaire pour donner le titre d'empereur, et faire procéder à la nomination d'un roi des Romains. Maximilien, il est vrai, avoit, du consentement de Jules II, pris le titre d'empereur élu; mais il n'en avoit retiré aucun fruit : car, n'ayant pas été couronné à Rome, il ne lui avoit pas été possible d'engager les électeurs à désigner son petit-fils pour son successeur. Charles-Quint lui-même avoit respecté les priviléges et les préjugés des Allemands; et quelque pressantes qu'eussent été les conjonctures, il n'avoit pas tenté d'obtenir, avant son couronnement, que Ferdinand fût élu roi des Romains.

Ce fut la conduite arrogante et dépourvue de politique que tint Paul IV, qui priva, pour jamais, le Saint-Siége, d'un honneur qui avoit fréquemment procuré, aux souverains pontifes, l'occasion d'intervenir avec succès dans les affaires d'Allemagne. Ferdinand I.er, immédiatement après qu'il eût été reconnu empereur, fit partir pour Rome un ambassadeur, qu'il avoit chargé de notifier respectueusement, au Saint-Père, son avénement à l'Empire, et de lui expri-

C.XXXV.
1522—1564.

mer le désir qu'il avoit de recevoir, de ses mains, la couronne impériale. Le pape, dont l'imagination exaltée s'étoit nourrie d'idées extravagantes sur la prééminence et l'autorité de l'église, et qui étoit blessé des conditions que Ferdinand avoit accordées aux Protestants, en négociant la paix de religion, repoussa avec dédain cette marque de soumission. Il traita d'acte de folie l'abdication de Charles-Quint; il prétendit que c'étoit entre les mains du chef de l'église, de qui il l'avoit reçue, que ce prince auroit dû résigner la couronne impériale; et il déclara nulle la nomination de Ferdinand, parce qu'elle s'étoit faite avec le concours d'électeurs entachés d'hérésie. Enfin, il refusa de recevoir le ministre de l'empereur, et somma ce prince de faire procéder à une nouvelle élection.

A la réception de cette réponse orgueilleuse, Ferdinand se conduisit avec toute la dignité qu'exigeoit le haut rang où il étoit placé. Il donna à son ministre l'ordre de quitter Rome sous trois jours, si le pape persistoit à lui refuser audience. Pour éviter une rupture immédiate, Paul IV, que cette fermeté inattendue jeta dans l'embarras, accorda, sans renoncer toutefois à ses prétentions arrogantes, une entrevue particulière à l'ambassadeur, et promit de s'expliquer par le ministère d'un légat. Ce débat fut extrêmement préjudiciable à l'espèce de suzeraineté que pré-

tendoit le souverain pontife. Les Catholiques et les Protestants, également indignés, firent une enquête, d'où il résulta que l'intervention personnelle du pape n'étoit point nécessaire pour le couronnement de l'empereur. Paul IV étant mort cette année, Pie IV, son successeur, fit à Ferdinand des propositions d'accommodement. En conséquence, ce prince lui envoya un ambassadeur, chargé de lui faire les professions accoutumées de respect, où cependant on avoit omis le mot *obédience*. La cour de Rome, blessée de cette suppression, eut l'art de persuader à l'ambassadeur d'insérer cette expression dans le discours qu'il adresseroit en public au Saint-Père. En conséquence, le pape reconnut formellement l'empereur; et Ferdinand, qui avoit trop de prudence pour chicaner sur un mot; passa sous silence la concession que son ministre avoit faite.

Peu de temps après, Maximilien, fils aîné de l'empereur, fut, sans la moindre difficulté de la part des électeurs, et malgré l'opposition du pape, élu roi des Romains, et ce prince substitua le mot *obsequium* au mot *obedientiam*, dans la lettre qu'il adressa au chef de l'église. Ce fut ainsi que cessa cette longue dépendance où le Saint-Siége avoit tenu les empereurs, dépendance qui avoit été établie dans des siècles de ténèbres et d'ignorance, que le respect et

C. XXXV. 1522—1564. l'habitude avoient maintenue, et qui avoit jeté l'Empire en de grands embarras, et l'avoit plongé dans un abîme de maux, sans qu'il en eût retiré aucun avantage réel. (1)

Ferdinand, comme empereur, tint, au sujet des affaires de religion, la conduite qu'il avoit tenue comme roi des Romains. Quoiqu'il fût aussi fermement attaché à l'église romaine que Charles-Quint son frère, il étoit d'un caractère moins opiniâtre, et sentoit qu'il lui étoit nécessaire de se concilier l'estime des Catholiques et des Protestants, pour obtenir d'eux les secours dont il avoit besoin pour combattre les Turcs. En conséquence, il tint la balance égale. En même temps qu'il résista à tous les efforts que firent les Protestants pour obtenir la révocation de la réserve ecclésiastique, il fit échouer ceux des Catholiques, qui vouloient empêcher que la réforme ne fût tolérée dans les états des prélats de leur communion.

Craignant que la haine que se portoient réciproquement et les Catholiques et les Protestants, ne rallumât la guerre, et pénétré des avantages que la chrétienté en général, et l'Empire en

(1) *Struvius*, *p.* 1330 et 1338. — *Schmidt*, *B. X*, *ch. IV*, *VII* et *XX*. — *Puetter's Development*, *vol. II*, *p.* 2. — Pfeffel, *tom. II*, *p.* 190.

particulier, auroient retiré de la réunion des deux partis sous un seul système de doctrine et de culte, Ferdinand ne ralentit jamais ses efforts pour faire cesser le schisme, ou obtenir de la cour de Rome des concessions qui pussent recevoir l'approbation de tous. Il fit tenir de nouvelles conférences sur les points de religion qui étoient contestés. Ce moyen n'ayant pas produit l'effet qu'il en avoit attendu, il pressa les Protestants, à la diète d'Augsbourg, de reconnoître le concile de Trente. Ils refusèrent de le faire, à moins que le pape ne consentît d'agir comme partie seulement, et non comme chef, que les docteurs protestants ne fussent traités sur le même pied que les évêques catholiques, et que l'assemblée ne se tînt dans une ville située en Allemagne, ou qui en fût voisine. Ces demandes, contraires aux principes du catholicisme, ne pouvoient être admises; mais, de peur de blesser l'un ou l'autre parti, le recez fut conçu de telle sorte, que, sans y faire mention du concile, on renvoya à une occasion plus favorable la discussion des affaires de religion; et l'on confirma le traité de pacification conclu à Passaw.

Ferdinand parut donc avoir renoncé au dessein de faire convoquer un concile général jusqu'à ce que les progrès alarmants de la doctrine des Réformés, et l'intervention de la France et



C. XXXV.

1522—1564.

de l'Espagne, l'eussent contraint à s'engager de nouveau dans les querelles de religion.

Le protestantisme étoit devenu dominant en Suède et en Danemarck; et l'avénement d'Élisabeth à la couronne d'Angleterre avoit aussi consolidé l'établissement de la réforme dans ce royaume. En France, la nouvelle doctrine trouva des partisans dans les rangs les plus élevés, et y fut le lien de tous les partis opposés à la cour. Ses progrès y furent favorisés par le gouvernement foible de François II, qui étoit entièrement conduit par Marie, reine d'Écosse, son épouse, et par le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, oncles de cette princesse. Le protestantisme fit encore plus de prosélytes dans ce royaume sous la régence de Catherine de Médicis. De la France et de l'Allemagne, il gagna les Pays-Bas, et il fallut toute la vigilance de l'inquisition et toute la sévérité du gouvernement, pour l'empêcher de s'introduire en Espagne et en Portugal.

Les cours de France et d'Espagne étant les plus intéressées à prévenir l'extension du schisme, Henri II et Philippe II, à l'exemple de François I.er et de Charles-Quint, qui avoient suspendu leurs querelles pour réunir tous leurs efforts contre la réforme, avoient conclu le traité de Cateau Cambresis. Pie IV, qui avoit un caractère moins opiniâtre et moins absolu que celui de Paul IV, ayant succédé à ce Pape, les

deux monarques avoient jugé l'occasion favorable pour demander la convocation d'un concile général; et leurs efforts redoublés avoient fini par arracher le consentement du Saint-Père. C XXXV. 1522–1564.

La tenue d'un concile paroissant ne devoir pas être éloignée, Ferdinand résolut de le faire servir au maintien de la tranquillité en Allemagne. Il désiroit que ce fût une nouvelle assemblée, et non une continuation de celle qui avoit été formée à Trente; car il jugeoit que, dans ce dernier cas, on ne feroit que confirmer les décrets précédents, et par conséquent, qu'aigrir de plus en plus les Religionnaires. L'empereur fit sentir aussi la nécessité de s'occuper bien plus d'une réforme générale de l'Église, que des articles de foi. Enfin, il termina le mémoire où tous ces objets étoient présentés au Pape, en priant instamment Sa Sainteté de satisfaire les Protestants en permettant le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces.

Ces demandes déplurent extrêmement à la cour de Rome. Le Pape eut l'indiscrétion de les publier, ce qui rendit Ferdinand toujours plus populaire en Allemagne, et dissipa les soupçons que les Protestants commençoient à concevoir sur sa sincérité. Cependant, il ne fit que de vains efforts pour obtenir que le concile fût renouvelé; et il fut obligé de consentir à la reprise de

C.XXXV. celui de Trente. Ce point important arrêté,
1522—1564. le Pape fit expédier les bulles nécessaires, envoya, en qualité de légats, les deux cardinaux Commendon et Delphin, et invita les Protestants à se rendre à cette assemblée. Le langage du Saint-Père étant plus modéré que de coutume, Ferdinand se flatta de vaincre leur répugnance à prendre part aux délibérations et à se soumettre aux décrets du concile. Leurs chefs s'étoient,
1560. avec l'autorisation de l'empereur, réunis à Naumbourg, ville de la Haute-Saxe; et ses ambassadeurs allèrent, avec les légats du Pape, les y trouver. Mais la reprise du concile de Trente, qui s'étoit si hautement déclaré contre les Protestants, étoit une mesure que tout l'art de la cour de Rome ne pouvoit leur rendre supportable. L'assemblée de Naumbourg, loin de se montrer disposée à se réunir aux Catholiques, témoigna la haine la plus invétérée contre le Saint-Siége. Elle renvoya dédaigneusement, sans les ouvrir, les brefs du Pape, dont la suscription présentoit cette formule ordinaire : « A nos très-chers » fils »; et elle déclara que ceux qui composoient l'assemblée ne reconnoissant point l'évêque de Rome pour leur père, ne devoient recevoir ni ses lettres, ni le titre qu'il leur donnoit. Ce ne fut là que le prélude d'une réponse remplie d'invectives, où ils dirent positivement qu'ils ne pouvoient accepter une invitation pour se

rendre à un concile que le Pape n'avoit pas le droit de convoquer, droit qui, dans leur opinion, n'appartenoit qu'à l'empereur, duquel seul ils étoient justiciables (1).

Ce fut à l'assemblée de Naumbourg que, pour resserrer leur union, les Protestants déclarèrent qu'ils avoient résolu de demeurer fermement attachés à la confession d'Augsbourg, quels que fussent les décrets du concile de Trente. Mais cette résolution même étoit une preuve de la diversité d'opinions qui, dans la suite, occasionna entr'eux un aussi grand schisme que celui par lequel ils s'étoient séparés de l'Église de Rome. Quelques-uns proposèrent d'adhérer strictement à la doctrine de Luther; et d'autres, à la tête desquels se trouvoit l'électeur palatin, demandèrent qu'on modifiât les articles de la confession d'Augsbourg de telle sorte qu'elle se rapprochât de la doctrine de l'Église instituée par Zuingle et organisée par Calvin. La querelle fut si vive que, durant quelque temps, l'électeur refusa de souscrire cette profession de foi, et qu'il fut traité injurieusement de Sacramentaire par son propre gendre, Jean Frédéric, qui étoit

(1) Gratiani a donné, dans la Vie du célèbre cardinal Commendon, une excellente analyse de cette négociation. Cette vie a été traduite par Fléchier. *Voy.* Liv. II, ch. 3.

C. XXXV. fils de l'électeur de Saxe déposé, et qui, dans
1522—1564. l'indignation qu'il conçut, sortit précipitamment de l'assemblée.

Ferdinand vit avec une satisfaction secrète ces semences de division. Les laissant germer, il s'empressa de se rendre à Trente, où, après un grand nombre de difficultés et de délais, le concile ouvrit sa dix-septième session, le 18 janvier 1562. Il seroit superflu de retracer en détail les opérations de cette assemblée célèbre. Il suffira de faire observer que le parti du Pape fut assez puissant pour empêcher qu'on ne décidât rien de contraire aux intérêts de la cour de Rome, et qu'en conséquence, il ne se fit aucune réforme essentielle.

L'empereur se vit alors dans une situation très-délicate. Ses efforts pour réconcilier les deux partis l'avoient exposé aux soupçons et aux calomnies de l'un et de l'autre. Les Protestants l'accusoient d'intolérance; et les Catholiques, qui lui devoient l'existence de leur religion en Allemagne, lui reprochoient de la tiédeur, et prétendoient qu'il manquoit à l'Église, en demandant des choses qui en blessoient l'autorité, les usages et la doctrine. Mais rien ne put l'empêcher de suivre la ligne que le devoir et l'intérêt lui avoient tracée. Voyant que le concile avoit renvoyé au jugement du Pape, la décision des points les plus importants, il présenta une liste de griefs dont il

sollicita le redressement. Il pressa l'assemblée d'exhorter Sa Sainteté à voir si quelques réformes ne seroient pas nécessaires, soit dans sa personne, soit dans ses états, soit dans sa cour, » parce que, » dit-il, « le meilleur moyen de réformer les autres étoit de se réformer soi-même ». Il demanda que le nombre des cardinaux fût réduit à vingt-six, qu'on supprimât le scandaleux commerce des dispenses, qu'on détruisît la simonie, que l'on condamnât la pluralité des bénéfices, qu'on forçât les évêques à la résidence, qu'on n'exigeât aucun paiement pour l'administration des sacrements, que l'excommunication ne fût prononcée qu'en des cas extrêmement graves, que l'office divin se fît en langue vulgaire, qu'on rédigeât un nouveau rituel, que le clergé, tant séculier que régulier, fût ramené à son institution primitive, qu'on adoucît la rigueur du jeûne, que la communion fût administrée sous les deux espèces, et qu'on permît aux prêtres de se marier. Le roi d'Espagne fit les mêmes demandes; et le roi de France en ajouta d'autres à la liste qui les contenoit.

Il est facile de juger combien de pareilles propositions, faites par un prince que l'on considéroit comme le protecteur de l'Église, durent exciter et la surprise et l'indignation de la cour de Rome. Nous croyons qu'il seroit superflu de rendre compte des distinctions, des chicanes et

C XXXV.
1522—1564.

des contestations qui firent échouer tout effort pour obtenir une réforme réelle, et qui engagèrent l'empereur à consentir à la dissolution d'une assemblée « de laquelle », selon les propres expressions de Ferdinand, « on ne devoit attendre rien de bon, quand même sa session auroit duré un siècle. »

Ainsi finit ce concile célèbre, qu'on avoit attendu si long-temps, ce concile dont on avoit demandé la convocation, dans l'espoir de réunir, sous une même doctrine et sous un même culte, toute la chrétienté, ce concile qui déclara articles de foi les plus grandes erreurs (1) de l'Église romaine, même sur des points jusqu'alors indécis, et qui éleva une barrière insurmontable entre les Catholiques et les Protestants de toutes les sectes(2). Mais, quoique ses décisions aient été, presqu'en tous les points, contraires aux vœux et à l'attente de Ferdinand, ce prince, de peur d'occasionner un nouveau schisme, ne révoqua point l'approbation qu'il avoit donnée aux décrets de cette assemblée, et il continua

(1) Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ici que M. Coxe est protestant, et qu'il emploie des expressions familières à sa secte. (*Note du traducteur.*)

(2) Jurieu, Histoire du concile de Trente, abrégée de celle de Fra Praolo. — Dupin, Liv. III. — *Schmidt*, *B. X passim.* — *Puetter's Derelopment, vol. II, ch. I.*

ses négociations, dans l'espoir de faire autoriser, pour ses états héréditaires, le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces. Par une observation exacte des articles de la capitulation qu'il avoit signée, et en joignant la modération à la fermeté, il parvint à maintenir la tranquillité publique. S'il ne put parvenir à étouffer le feu de la discorde religieuse, qui, sous un prince moins prudent, auroit porté le ravage dans tout l'Empire, du moins il l'empêcha de se propager.

La réforme s'étoit répandue de très-bonne heure dans l'Autriche. Elle s'étoit fait beaucoup de partisans dans la ville, et jusque dans l'université de Vienne. Un grand nombre de seigneurs avoient entretenu dans leurs terres des ecclésiastiques qui avoient embrassé la doctrine de Luther, et établi une correspondance avec ce réformateur. Ferdinand, pour empêcher que le mal ne s'accrût, avoit fait exécuter à la rigueur l'édit de Worms, et avoit défendu la distribution de la Bible traduite en allemand, par Luther. Mais, malgré tous les soins de ce prince, la doctrine de la réforme n'avoit pas moins fait de prosélytes dans les provinces autrichiennes, qu'en Allemagne; et, dans l'espace de quelques années, la plupart des membres des états la professèrent hautement ou en secret.

L'invasion des Turcs, et les autres embarras du gouvernement, ayant enhardi les Luthé- 1532.

C. XXXV.
1522—1564.
riens, les avoient portés à demander le libre exercice de leur culte. Ferdinand ne le leur avoit pas accordé formellement; mais, comme il avoit eu besoin de l'appui des états, il avoit fermé les yeux sur les assemblées religieuses. Cette tolérance tacite avoit augmenté rapidement le nombre des Protestants. Pour y servir de contre-poids, le prince avoit défendu d'enseigner en chaire la nouvelle doctrine, et considérant les Jésuites comme les plus solides appuis du catholicisme, il les avoit introduits dans tous ses états, ainsi que nous l'avons déjà dit. Après la conclusion du traité de paix de Passaw, il avoit fait des démarches plus hardies.
1554. Il avoit publié un édit par lequel il avoit enjoint à ses sujets de suivre l'ancienne religion, et de montrer pour l'église catholique tout le respect qui lui étoit dû. Il y avoit ordonné principalement, qu'on cessât d'administrer la communion sous les deux espèces.

Les états, encouragés par les succès des Protestants d'Allemagne, firent des efforts réitérés pour obtenir la révocation de cet édit, et même ils menacèrent de retirer les subsides qu'ils avoient accordés pour soutenir la guerre contre les Turcs. Ferdinand, reconnoissant à la fin que son opposition n'empêchoit pas la propagation du protestantisme, et persuadé que la persécution ne feroit qu'accroître le nombre des Reli-

C. XXXV. 1522—1564.

gionnaires, s'efforça de leur faire accorder les deux points sur lesquels ils insistoient le plus, la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres. Il s'adressa d'abord au concile de Trente, puis au Pape, et employa tous les arguments que la morale et les convenances purent lui suggérer. « Dans la Bohême, » dit-il, « ni les » voies de la persuasion, ni les raisonnements, » ni la violence et la guerre, n'ont pu, depuis » les jours de Jacobel et de Huss, faire cesser » l'usage de la coupe dans l'administration du » sacrement de l'Eucharistie. L'Église, dans le » fait, en a donné la permission, et les Papes ne » l'ont révoquée qu'après qu'on a eu cessé de remplir les conditions qui l'avoient fait accorder. » Si jamais il est possible de réunir les Calixtins » à l'Église, c'est à présent que le siége archi» épiscopal de Prague est rétabli, et qu'ils ont » consenti à la consécration de leurs prêtres par » le nouveau prélat. Il suffira de leur rendre la » coupe pour opérer cette réunion.

» Dans la Hongrie, dans l'Autriche, dans la » Silésie, dans la Stirie, dans la Carinthie, dans » la Carniole, dans la Bavière et en d'autres » parties de l'Allemagne, beaucoup de person» nes désirent avec ardeur la même indulgence. » Elle les rattacheroit à l'Église; mais si on la » leur refuse, on les jettera dans le parti des » Protestants. Les choses ont été poussées à une

C.XXXV.
1522—1564.

» si fâcheuse extrémité en Hongrie, qu'on a usé » de violence envers des prêtres pour les forcer » à administrer la communion sous les deux es- » pèces. Ceux qui ont cédé, ont été dégradés par » leurs évêques; et, en conséquence, les autels » sont presque sans ministres. Les enfants meu- » rent ou grandissent sans avoir reçu le bap- » tême; et les hommes et les femmes de tout » âge et de tout rang vivent comme des brutes » dans la plus grossière ignorance de Dieu et de » la religion ».

Quant au mariage des prêtres, Ferdinand di- soit : « Il y a un si grand besoin de ministres des » autels, qu'il est nécessaire d'examiner si la loi » divine ou la loi positive ne permettra pas aux » prêtres de se marier. Si une telle permission » ne devoit pas être accordée, ne pourroit-on, » selon la coutume de l'Église d'Orient, ordon- » ner des célibataires honnêtes et instruits, ou to- » lérer, pour un temps, et à condition de se con- » former à la foi catholique, l'exercice du minis- » tère sacré par des prêtres mariés ? et n'est-ce pas » le cas de demander s'il ne seroit pas préférable » de faire de telles concessions, que de tolérer, » comme malheureusement on l'a fait, la forni- » cation et le concubinage (1) ».

Peut-être ces raisonnements firent-ils quel-

(1) *Schmidt, tom. VIII, p.* 139 - 323.

que impression sur le concile; mais, du consentement même de Ferdinand, les deux demandes de ce prince furent renvoyées au Pape, qui, malgré la promesse positive de son légat, refusa d'autoriser le mariage des prêtres, et qui ne permit qu'avec beaucoup de peine que la communion fût administrée sous les deux espèces aux laïcs. L'empereur s'empressa de promulguer cette permission; et, le peu de temps qu'il vécut encore, il continua ses instantes sollicitations pour obtenir l'autre point. C. XXXV. 1522—1564. Le 18 Juin 1564. Le 25 Juill.

Comme la constitution du corps germanique avoit commencé à prendre de la consistance, on trouve moins de réglements faits en Allemagne sous son règne que sous celui de ses prédécesseurs. Nous avons déjà traité tout ce qui a eu rapport à la religion. Dans l'ordre civil, Ferdinand changea l'organisation de la cour aulique, il réforma complétement la monnoie, et perfectionna les institutions destinées à maintenir la tranquillité publique, qui avoit été extrêmement troublée par la manière irrégulière dont les levées d'hommes s'étoient faites.

La division de la maison d'Autriche en deux branches, avoit tellement calmé les inquiétudes des princes allemands, et l'empereur s'étoit si complétement concilié les cœurs, qu'il parvint sans peine à faire élire roi des Romains, Maximilien son fils. Comme, peu de temps anpara-

C. XXXV.
1622—1564.

vant, ce jeune prince avoit été couronné à Prague, en qualité d'héritier du royaume de Bohême, et que l'année suivante, il l'avoit été aussi à Presbourg, comme futur roi de Hongrie (1), Ferdinand vit sur la tête de celui qui devoit lui succéder, les trois couronnes que l'ambition des monarques autrichiens avoit toujours tenté de réunir. Pour empêcher que les contestations qui avoient déjà affoibli son illustre maison, ne se renouvelassent, il conféra l'archiduché d'Autriche à son fils aîné, le Tirol et les provinces extérieures à Ferdinand, son second fils, et la Carinthie, la Stirie et la Carniole, à Charles qui étoit le troisième. Afin d'être sûr que ces dispositions seroient suivies, il fit signer par ces trois princes, l'acte de ses dernières volontés où il les avoit renfermées.

Ferdinand I.er mourut dans la soixante-deuxième année de son âge, le 25 juillet 1564, d'une
1564. fièvre causée par le chagrin que lui avoient fait éprouver les troubles que la différence de religion avoit produits dans ses états, et l'inutilité de ses efforts pour faire cesser le schisme de l'Église.

Si les Protestants ont à reprocher à Ferdinand d'avoir été le prince qui a le plus combattu leur religion, ils ne peuvent nier que son attache-

(1) *Pelzel*, *p.* 604. — *Isthuanfius*, *p.* 261.

ment pour celle de ses ancêtres n'ait été vif et sincère, et qu'il n'ait été à un point extraordinaire pour son siècle et sa maison, exempt de bigoterie et d'intolérance. Ce prince reconnut et déplora les abus de l'Église. Ses efforts pour obtenir une réforme réelle l'ont exposé à s'attirer la haine des Catholiques; mais il a laissé, dans un papier joint à son testament, une preuve non équivoque de ses sentiments religieux. Il y exhorte, avec toute la tendresse d'un père, ses enfants à demeurer fermement attachés à leur religion; il y appuie les raisonnements qu'il leur adresse, par le tableau des troubles et des malheurs qu'il imputoit au luthéranisme, et il les assure que leur obéissance sera récompensée dans ce monde et dans l'autre.

Une grâce infinie étoit répandue sur toute la personne de Ferdinand, lorsqu'il étoit dans sa première jeunesse; et quand il fut parvenu à un âge plus avancé, il joignit à cet avantage l'air de majesté qui convient à un souverain. Ce fut sans doute à son éducation, dont, avons-nous dit, Érasme avoit tracé le plan, qu'il dut d'avoir infiniment plus de goût et d'érudition que n'en ont la plupart des princes. Il savoit les langues espagnole, italienne, allemande et française; il possédoit parfaitement la littérature classique, et avoit une connoissance générale de tous les arts et de toutes les sciences. Il se plaisoit infi-

C. XXXV. 1522—1564.

niment à lire les auteurs grecs, et avoit une grande prédilection pour les œuvres de César et celles de Cicéron. Ce prince aimoit la société des hommes instruits, et conversoit familièrement avec eux. Il protégeoit les gens de lettres, et entretenoit correspondance avec Érasme, à qui il donna des marques de distinction, et témoigna sa reconnoissance par ses bienfaits. Entre autres littérateurs, il employa et favorisa le savant Busbeck, que son ambassade à Constantinople, et ses excellentes lettres sur les Turcs, ont rendu célèbre (1). Ferdinand avoit l'humeur douce, et étoit enclin à pardonner. Il avoit une grande tempérance ; et il garda si bien la foi conjugale, qu'après la mort d'une épouse qu'il adoroit, il observa la plus stricte continence.

Élevé par des prêtres espagnols, et séduit par l'exemple de son frère, Ferdinand, dans la ferveur de la jeunesse, et l'emportement qui suit la victoire, montra de l'intolérance et du despotisme ; mais, ainsi que Charles-Quint, il devint plus modéré à mesure qu'il avança en âge. Les qualités qui l'ont caractérisé, lorsque l'expérience l'eut mûri, furent l'application aux affaires, la vigilance, la douceur, l'impartialité, la politique sans duplicité, et le courage sans os-

(1) *Busbequii Epistolæ Turcicæ.*

tentation. Il n'eut pas les talents éminents de son frère ; mais il n'eut pas non plus le génie inquiet et despotique qui porta Charles à sacrifier la tranquillité et le bonheur de ses peuples à son ambition. Si Ferdinand n'a pas fait l'admiration de son siècle, il a su, chose préférable, en mériter et en obtenir l'estime, et se concilier l'affection de ses sujets. On peut l'appeler, avec raison, le pacificateur de l'Allemagne ; et c'est à lui que cette branche de la maison d'Autriche, dont il est la tige, a dû toute sa vigueur.

Une confiance aveugle en ses ministres, et une facilité dont on pouvoit abuser étoient les plus grands défauts de Ferdinand ; et on doit leur attribuer cette tache ineffaçable qui souille sa mémoire, l'assassinat de Martinuzzi. Sa conduite envers les Bohémiens, est un autre sujet de reproche à lui faire. Elle dut d'autant plus étonner en ce prince, qu'il avoit beaucoup de modération, qu'il étoit très-attaché à la justice, et qu'il aimoit la vérité. Mais, quoiqu'on ne puisse justifier ni cette violation des engagements qu'il avoit pris, ni son extrême sévérité envers les mécontents, peut-être la difficulté de sa position, et l'esprit brouillon des Bohémiens lui servent-ils jusqu'à un certain point d'excuse.

Anne, fille de Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, naquit en 1503, et épousa Ferdinand

C. XXXV. 1522—1564.

en 1521. On donna, par une sorte de courtoisie, le titre de reine à cette princesse, avant que son époux eût celui de roi. On rapporte cette singularité au trait suivant : on inauguroit, dans la cathédrale de Prague, son frère qui étoit encore dans l'enfance. Anne, qui n'étoit âgée que de six ans, fondit en larmes parce qu'on ne la couronnoit point; et Ladislas, pour la consoler, prit la couronne et la lui posa sur la tête. Les seigneurs et les délégués considérant cette action comme un présage, firent des acclamations, et déclarèrent que la jeune princesse succéderoit à son frère, s'il mouroit sans postérité. Le roi lui-même promit de ne point donner Anne en mariage sans le consentement des états; et cet événement, si léger en apparence, contribua infiniment à faire élire Ferdinand (1).

Anne joignoit à la beauté, la piété, l'humilité, la compassion, la clémence, la modestie et la décence. Elle veilla avec une attention particulière sur l'éducation de ses enfants; et, loin de leur permettre de s'abandonner à la mollesse et au luxe des cours; elle eut la sagesse de les habituer à la tempérance, de les préparer à tout changement de fortune qui pourroit leur arriver, et de les mettre en état de supporter tous les

(1) *Fugger*, *p.* 1331. — *Pelzel*, *p.* 505.

besoins, même la faim et la soif(1). Cette princesse mourut en 1547, pendant la rébellion de la Bohême. Sa mort fut une perte réelle pour ses sujets, qui avoient trouvé fréquemment en elle une puissante médiatrice. Elle eut quinze enfants, dont trois fils et neuf filles parvinrent à l'âge de raison.

Les trois fils de Ferdinand et d'Anne ont formé les trois lignes d'Autriche, de Tirol et de Stirie.

Le premier, qui étoit Maximilien, hérita de l'archi-duché d'Autriche, et porta la couronne impériale après son père. Ferdinand qui, pour sa part, eut le Tirol et les possessions extérieures, étoit le second fils. Ce prince épousa Philippa Welseren, jeune personne douée d'une grande beauté, et d'heureuses qualités; mais, comme elle n'étoit point née princesse, cette union passa pour une mésalliance; et l'empereur, malgré sa bonté naturelle, étoit trop attaché à l'honneur de sa maison pour donner son consentement à un tel mariage. Au bout de quelques années, cependant, Philippa trouva le moyen de s'introduire dans l'appartement du monarque. Elle se jeta à ses pieds; et ses grâces et sa beauté lui firent obtenir son pardon. L'empe-

(1) *Pinacotheca Austriaca*; *tom. II*, *p.* 255.

C.XXXV. 1522—1564.

reur la reconnut pour sa belle-fille ; mais il ne put effacer l'impression que cette alliance inégale avoit faite dans l'esprit des Allemands, et les enfants qui en provinrent furent, quoique légitimes, déclarés inhabiles à succéder. Philippa mourut en 1580, laissant deux fils, André et Charles. André obtint le margraviat de Burgaw, entra dans l'Église, devint évêque de Brixen et de Constance, et fut promu au cardinalat. Il fut aussi fait sous-gouverneur des Pays-Bas. A sa mort, qui arriva en 1600, le margraviat de Burgaw passa à Charles, son frère, qui fut ensuite élevé à la dignité de prince de l'Empire. Charles étant mort sans postérité, les fiefs qui lui avoient été conférés, retournèrent à la branche stirienne. Ferdinand prit pour seconde femme, Anne-Catherine, fille de Guillaume, duc de Mantoue, qui étoit sa cousine. Cette princesse, devenue veuve, refusa la main de l'empereur Mathias, et entra dans un monastère, où elle mourut en 1621.

Charles, troisième fils de Ferdinand I.er, commença la ligne stirienne, et naquit en 1540. Melville, qui avoit la confiance de l'infortunée Marie, reine d'Écosse, vint à Inspruck en 1562, et proposa un mariage entre elle et ce prince. Charles aspira aussi à la main d'Élisabeth, reine d'Angleterre ; et, ainsi que beaucoup d'autres, il fut amusé par la pruderie et le caractère in-

dépendant de cette princesse. Il vouloit lui faire sa cour lui-même ; et elle ne négligea point d'entretenir l'ardeur de cet amant, mais la prudence ou l'orgueil de Maximilien son frère, empêcha, en demandant la ratification préalable des articles de mariage, que Charles n'allât, comme le duc d'Anjou, grossir la suite de sa royale amante (1). Ce prince mourut en 1590, laissant plusieurs filles, dont la table généalogique présentera les noms, et qu'il avoit eues de Marie son épouse, qui étoit fille d'Albert, duc de Bavière. Ses fils furent, 1.° Ferdinand, qui, à la mort de Mathias, devint chef de la maison d'Autriche, et roi de Hongrie et de Bohême, et fut élu empereur ; 2.° Maximilien-Ernest, grand maître de l'ordre teutonique ; 3.° Léopold, qui fut d'abord évêque de Passaw et de Strasbourg, mais qui renonça ensuite à l'état ecclésiastique, et devint, en vertu d'un accord fait avec Ferdinand, son frère, souverain du Tirol et des provinces extérieures. Ses états passèrent successivement à ses deux fils, Ferdinand-Charles, et Sigismond-François. L'un et l'autre étant morts sans postérité masculine, les branches collatérales de la maison d'Autriche furent éteintes, et toutes les souverainetés qu'elles avoient pos-

(1) Barre, tom. IX, p. 123. — Rapin Thoiras.

C. XXXV.
1522—1564.

sédées, retournèrent à la branche aînée que représentoit Léopold (1).

Les filles de Ferdinand furent, 1.° Élisabeth, qui épousa Sigismond-Auguste, duc de Lithuanie, puis roi de Pologne; 2.° Marie, qui eut pour époux Guillaume, duc de Clèves; 3.° Madelaine, qui fut abbesse du monastère de Halle, dans le Tirol, monastère que son père avoit fait bâtir à sa demande; 4.° Catherine, qui épousa en premières noces François, duc de Mantoue, et en secondes noces, après la mort d'Élisabeth, sa sœur, Sigismond-Auguste, qui fit divorce avec elle pour cause de stérilité; 5.° Éléonore, qui fut mariée à Guillaume, duc de Mantoue; 6.° Barbara, qui épousa Alphonse, duc de Ferrare; 7.° Jeanne, qui reçut la main de François-Marie de Médicis, grand duc de Florence; 8.° et 9.° Marguerite et Hélène qui prirent le voile.

---

(1) Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire d'entrer en de plus grands détails sur les branches de Stirie et de Tirol, qui eurent relativement peu d'importance. D'ailleurs on trouvera, dans les règnes suivants, les faits qui, concernant ces branches, méritent d'être rapportés. Les lecteurs, qui aiment les recherches généalogiques, trouveront des renseignements nombreux dans *Gebhaerdi Gen. Gesch. vol. II*, p. 448-484; — et dans la *Pinacotheca Austriaca*, p. 301 — 328.

MAXIMILIEN II.

CHAPITRE XXXVI.

1527 — 1566.

EFFETS que produisent, relativement à la situation politique de la maison d'Autriche, et sa division en branche allemande et en branche espagnole, et le Luthéranisme. — Naissance et éducation de MAXIMILIEN II. — Ce prince conçoit, dans sa jeunesse, de l'attachement pour la doctrine de la Réforme. — Motifs qui le portent à ne point abjurer. — Effets de sa tolérance et de sa sagesse. — Diète d'Augsbourg. — MAXIMILIEN s'efforce d'empêcher les Protestants de se diviser. — — Progrès du Calvinisme, et commencement des querelles entre les Calvinistes et les Luthériens.

LA division de la maison d'Autriche en deux branches, l'une allemande et l'autre espagnole, a produit entre elles une séparation si grande, que les chefs de la première n'ont pas tiré plus de secours des chefs de la seconde, que si l'Espagne et les Pays-Bas avoient appartenu à une famille étrangère. Deux princes autrichiens furent cependant élevés en Espagne,

dans l'espoir d'en obtenir la couronne, si Philippe II mouroit sans postérité masculine. Les liens du sang cédèrent aux considérations politiques, et les intérêts cessèrent de plus en plus d'être communs, par le mauvais succès des efforts que ce prince avoit faits pour obtenir la couronne impériale, et par la différence d'opinion qui s'établit entre Maximilien II et lui au sujet de la religion. Les résultats de la conduite politique des cours de Vienne et de Madrid ont été aussi très-opposés. Tandis que par leur prudence, leur douceur et leur tolérance, Ferdinand Ier. et Maximilien II tenoient leurs états intacts, Philippe II épuisoit ses vastes ressources, dissipoit ses immenses trésors, et versoit le sang de ses peuples pour suivre les projets gigantesques conçus par son père.

Ce partage entre ses trois fils, qu'une fausse politique avoit suggéré à Ferdinand Ier, concourut aussi à l'affoiblissement de la branche allemande. D'un autre côté, l'importante acquisition de la Bohême fit plus que compenser cette perte; et si Maximilien II avoit été paisible possesseur de la Hongrie, dont il étoit souverain titulaire, il auroit été un des plus puissants monarques de l'Europe. Mais, dans le fait, les Turcs occupoient plus de la moitié du royaume, et le reste étoit disputé par la maison de Zapoli. Ce que Maximilien en possédoit réellement, étoit con-

tinuellement agité par des dissensions intestines; et les guerres perpétuelles que son père et lui soutinrent pour recouvrer la portion qu'on leur contestoit, tarirent leurs ressources et ralentirent leurs efforts du côté de l'Allemagne.

Il seroit difficile de dire ce qui seroit arrivé dans l'Église et dans l'Empire germanique, si la maison d'Autriche ne s'étoit pas déclarée contre la réforme; mais on ne peut nier que les combats qu'elle a livrés aux Protestants n'aient été les plus grands obstacles à l'agrandissement de cette maison. Il n'y avoit qu'une guerre de religion qui pût porter les peuples à faire des efforts si prodigieux, et unir par un seul lien tant d'états divers. Jamais la maison d'Autriche n'a été plus puissante qu'après la bataille de Muhlberg; la ligue de Smalkade étoit dissipée, et les priviléges du corps germanique sembloient anéantis; mais la liberté se ranima sous les auspices de Maurice de Saxe, et la paix de religion établit le protestantisme sur des bases solides.

A la diète d'Augsbourg, l'Allemagne fut, pour la première fois, divisée en différents partis, formés par la politique et la religion, et le schisme fut rendu stable, parcequ'alors il fut sanctionné par la loi. A compter de cette époque, ceux qui ont professé le luthéranisme ont joui des mêmes droits que les Catholiques. Mais il étoit impossible qu'après une lutte soutenue avec tant

C. XXXVI. 1527—1566.

de fureur, les deux partis pussent se rapprocher. Les articles de la pacification même renfermoient des semences de discorde, en ce qu'ils étoient susceptibles d'être interprétés arbitrairement, des deux côtés. Les Protestants avoient transgressé la réserve ecclésiastique, en faisant élire des membres de leur communion, aux places des chapitres catholiques; et plusieurs prélats de l'église romaine avoient, en privant de la liberté de conscience, ceux de leurs sujets qui avoient embrassé la réforme, contrevenu à la déclaration de Ferdinand Ier. Mais ces dissensions n'ont été préjudiciables, ni au chef de la maison d'Autriche, ni à l'empereur, ni à l'Empire. La fermentation qu'occasionna le choc des deux partis, fit promulguer des réglements, qui ont assuré la liberté des états, et mis des bornes à la prérogative impériale. Des actes de tolérance de leur part, et l'émulation qu'ils ont su exciter entre les deux communions, ont procuré à deux monarques prudents des secours extraordinaires ; et , Ferdinand ainsi que Maximilien en ont tiré des seuls Protestants , de plus considérables , que tout l'Empire n'en avoit jamais fourni dans le temps même où il n'étoit point divisé par les querelles de religion.

Cependant les causes que nous venons de retracer, n'ont pas eu, dans les états héréditaires de la maison d'Autriche, les mêmes effets que

dans le reste de l'Allemagne. Les Protestants avoient acquis une telle prépondérance dans les états de la Bohême, et obtenu tant d'influence parmi les habitants de l'archiduché, qu'ils étoient plus disposés à arracher qu'à recevoir la liberté de conscience. Il n'y a que l'extrême douceur et la générosité de Maximilien II, jointes à beaucoup de fermeté, qui aient pu prévenir la ruine totale de la religion catholique dans les pays qui étoient soumis à sa domination. On attaquoit et on contrarioit sans cesse l'autorité et les vues de ce prince; et les concessions que la nécessité ou ses dispositions particulières l'ont porté à faire, ont enfanté ces troubles qui, sous ses successeurs, ont allumé la guerre dans toute l'Europe.

Maximilien II naquit le 1er. août 1527, et fut élevé en Espagne, avec Philippe, son cousin, sous les auspices de Charles-Quint. Malgré le caractère sombre et dominateur de son compagnon d'études, et la bigoterie de la cour où il se trouvoit, il montra, dès ses plus jeunes ans, une affabilité et un esprit de tolérance, qu'il conserva toute sa vie. Il fut principalement redevable de ses vertus et de ses principes, à son premier instituteur, Wolfgang Severus, Silésien, qui étoit attaché en secret à la doctrine de Luther. Les impressions qu'en reçut Maximilien furent si profondes qu'elles résistèrent aux conseils et aux représentations de sa famille, ainsi qu'aux ef-

C. XXXVI. 1527—1566.

forts de ceux de ses instituteurs qui succédèrent à Wolfgang. Parvenu à l'âge de raison, il prit, en qualité de secrétaire, un prêtre luthérien, qui lui administroit la communion sous les deux espèces, et par l'entremise de qui il entretenoit avec les chefs du parti protestant, et surtout avec Frédéric III, électeur palatin, et Auguste, électeur de Saxe, une correspondance intime. Lorsqu'il eut quitté l'Espagne, il montra tout son attachement pour le luthéranisme. Il assistoit fréquemment au service divin, selon le rit des Protestants, et lorsqu'on lui représentoit qu'il s'exposoit à perdre la couronne impériale, et qu'il encourroit le ressentiment de sa famille, il répondoit : « Je sacrifierais tous les intérêts » mondains au salut éternel. » Ferdinand Ier. le menaça de le déshériter; et, dans cette conjoncture, Maximilien écrivant à l'électeur palatin, lui disoit : « J'ai tellement offensé mon père, pour » avoir entretenu un prédicateur luthérien dans » ma maison, que je crains qu'il ne me bannisse; » mais j'espère trouver un asile dans votre » cour. » (1)

Ses sentiments étant bien connus, les Catholiques redoutoient l'avénement de Maximilien à l'empire autant que les Protestants le desiroient.

(1) Vie de Commendon, p. 286. — *Haberlin's Reichs Geschichte, vol. VI, p. 91.*

La crainte des uns et l'espoir des autres n'étoient pas sans fondement. Mais l'intérêt du souverain l'emporta bientôt sur toute autre considération. Maximilien se flatta de s'attacher, par des concessions faites à propos, tout le corps des Protestants; et il ne pouvoit ignorer qu'en abjurant le catholicisme, il auroit pour ennemis implacables tous ceux qui le professoient. Désirant avec ardeur de faire régner la paix, il devoit considérer que s'il embrassoit le protestantisme, il exciteroit lui-même les Catholiques à porter sur le trône impérial, ou Philippe II, ou tout autre compétiteur puissant. Ce n'est pas non plus faire injure aux sentiments de ce prince, de présumer qu'il craignit de faire perdre à sa famille la succession à la couronne d'Espagne, qui pouvoit lui écheoir un jour, Philippe II n'ayant point alors de postérité masculine. Les représentations d'un père expirant firent probablement aussi une impression profonde dans l'esprit de Maximilien. Enfin, en renonçant à la foi catholique, ce prince auroit eu à combattre les préjugés et de son épouse et de ses frères, qui étoient fermement attachés à cette croyance.

Maximilien, déterminé par ces motifs, demeura dans le sein de l'église; il prit le confesseur de son père, déclara publiquement qu'il professoit le catholicisme, et conserva tous les établissements ecclésiastiques; mais il ne s'écarta

C. XXXVI. 1527—1566.

jamais d'une tolérance généreuse ; et quant à l'Allemagne, il fit de la paix de religion, au maintien de laquelle il avoit eu tant de part, la règle invariable de sa conduite.

Mars 1566. Maximilien II tint à Augsbourg sa première diète. L'assemblée fut extrêmement nombreuse, et les deux partis s'y rendirent, animés de la plus furieuse haine l'un contre l'autre. Les Protestants s'y plaignirent amèrement de l'oppression sous laquelle leurs frères génissoient dans les états des prélats de la communion romaine. De leur côté, les Catholiques, excités par le cardinal légat Commendon, que le nouveau pape, Pie V, avoit envoyé pour travailler à maintenir l'unanimité entre ceux qui étoient attachés à la cour de Rome, et pour détourner l'empereur d'empiéter sur les priviléges de l'église, portèrent aussi leurs plaintes de la violation de la réserve ecclésiastique. Maximilien qui jugea combien il seroit dangereux d'entrer en discussion sur les affaires de religion, invita les deux partis à commencer les opérations, par voter des secours pour agir contre les Turcs, chose qui, dit-il, ne pouvoit souffrir aucun retard. Une telle proposition de la part d'un autre empereur n'auroit fait que provoquer la discussion ; mais la confiance qu'on avoit en lui étoit si grande, que, cherchant à l'envi les uns des autres à se concilier sa bienveillance, Catholiques et Pro-

testants lui accordèrent, à l'unanimité des suffrages et pour trois ans consécutifs, des contingents en hommes et en argent, bien plus considérables que tous ceux qu'on avoit fournis précédemment. Le zèle indiscret de quelques membres tenta de faire ajouter au recez, que la Hongrie, qui avoit coûté tant de sang à l'Empire, seroit soumise aux mêmes taxes; mais Maximilien parvint à faire éluder cette proposition, en promettant l'entière coopération des forces de ce royaume, si jamais le corps germanique étoit exposé à quelque danger.

L'empereur, ayant obtenu ce point, laissa s'ouvrir la discussion sur les affaires de religion; mais il n'y prit aucune part. Se bornant au rôle de médiateur, il transmit aux deux partis, les griefs et les réponses respectifs. Leur ayant ainsi montré qu'ils avoient l'un et l'autre des torts, il leur inspira des sentiments plus modérés; et en leur témoignant la ferme résolution de maintenir la pacification religieuse, il prévint toute entreprise de leur part. Son impartialité produisit un autre effet non moins heureux. Le pape, qui avoit redouté pour l'Église les principes de Maximilien, fut charmé de sa conduite, et à la fin de la diète, il lui fit remettre 50,000 ducats pour les frais de la guerre contre les Turcs. (1)

(1) Vie de Commendon, p. 289.

C. XXXVI.
1527—1566.

Tout en travaillant à faire régner la paix entre les Catholiques et les Protestants, Maximilien s'efforçoit, tant par inclination que pour assurer la tranquillité de l'Allemagne, d'empêcher la division d'éclater entre ceux qui avoient embrassé la réforme.

Frédéric III, surnommé le Pieux, qui fut le premier électeur palatin, de la branche de Simmerin, s'étoit, avons-nous dit, attaché au calvinisme, et avoit, à l'assemblée de Naumbourg, exprimé des opinions contraires à la doctrine de Luther. Depuis cette époque il avoit aboli le luthéranisme dans ses états; il en avoit chassé les ministres et persécuté les sectateurs, et y avoit introduit la doctrine et le culte que suivent les églises réformées de Hollande et de Suisse. Ce prince, peu de temps avant l'époque où la dernière diète s'étoit formée, avoit publié le célèbre catéchisme d'Heidelberg, qui étoit conforme aux principes du calvinisme, et qui, de même que la confession d'Augsbourg l'était pour les Luthériens, devint la règle des Calvinistes allemands. En conséquence, Frédéric ne fut pas moins en butte que les Catholiques à la haine des Luthériens rigides; et les plus emportés d'entre eux, au nombre desquels se trouvoient Wolfgang, son cousin, qui étoit chef de la branche de Deux Ponts, et l'électeur de Brandebourg, pressèrent l'empereur d'interposer son autorité

pour le rétablissement du luthéranisme dans le Palatinat. Les Catholiques profitèrent avec habileté de cette division ; et Commendon proposa artificieusement qu'on demandât, en pleine diète, aux Luthériens s'ils considéroient l'électeur palatin comme tenant à leur confession. Cette question jeta les Protestants dans un grand embarras. Ils ne pouvoient repousser Frédéric, sans perdre l'appui des églises réformées de France et de Suisse, et celui des Calvinistes d'Allemagne; et en le reconnoissant, comme participant à leur communion, ils approuvoient publiquement une doctrine qu'ils avoient toujours traitée d'anti-chrétienne. L'électeur voulut justifier ses principes dans une discussion publique, où il invoqua l'autorité de la Bible et celle de la confession d'Augsbourg, ce qui n'empêcha pas que les deux partis qui lui étoient contraires, ne demandassent à grands cris sa déposition.

L'intervention de l'empereur prévint une scission entre les Protestants des deux sectes. Quoique depuis long-temps il fût uni par l'amitié avec l'électeur palatin, et qu'il fût ennemi de toute persécution, il ne pouvoit approuver la doctrine du calvinisme, et il se croyoit obligé de proscrire toute nouvelle secte qui différoit de la confession d'Augsbourg. En conséquence il ne put, au moins en apparence, se refuser aux instances des Catholiques et des Luthériens zé-

C. XXXVI.
1527—1566.

lés; mais il obtint des premiers qu'ils ne prendroient aucune part à la discussion. Les Protestants demeurés les maîtres de poser la question, eurent intérêt à ne point affoiblir leur parti, en se persécutant entre eux. Tout en improuvant le catéchisme d'Heidelberg, ils refusèrent de priver des bienfaits de la paix de religion, l'électeur palatin. Cependant la diète déclara qu'il n'y auroit liberté de conscience que pour les Catholiques et pour ceux qui suivoient la confession d'Augsbourg; mais, quoique l'électeur palatin eût refusé de renoncer à sa croyance, l'empereur ne tenta point de l'y contraindre par la force, et il accorda, de la sorte, une tolérance tacite aux Calvinistes. (1)

(1) Vie de Commendon, *passim*. — *Schmidt*, *B*. *X*, *ch*. 21.

CHAPITRE XXXVII.

1564 — 1574.

Troubles que la Réforme occasionne en diverses parties de l'Europe. — Guerre civile en France. — Massacre de la Saint-Barthélemi. — Maximilien II tente d'arrêter le cours de la persécution. — Il fait divers réglements pour maintenir la tranquillité en Allemagne. — Troubles des Pays-Bas. — Caractère et conduite de Philippe II. — Administration sanguinaire du duc d'Albe. — Commencements et progrès du soulèvement qui s'est fait dans les Pays-Bas. — Vains efforts de Maximilien pour opérer un accommodement. — Fin des troubles excités en Allemagne par Grumbach et le duc de Saxe-Gotha, son protecteur. — Maximilien élude les demandes des chevaliers de l'ordre teutonique, au sujet de la Prusse et de la Livonie. — Relations que ce prince entretint avec le czar de Moscovie. — Maximilien entre en contestation avec le Pape, au sujet de la Toscane.

L'exposé que nous venons de faire dans le chapitre précédent, doit donner une idée de la con- C.XXXVII.
duite que Maximilien a tenue durant tout son 1564—1574.
règne, et des moyens qu'il a employés pour em-

C.XXXVII.
1564—1574.

pêcher que l'Allemagne ne fût agitée par des querelles de religion, et pour tirer de la diète de l'Empire les secours extraordinaires et réitérés qu'a nécessités la guerre que ce prince a soutenue contre les Turcs.

Le parti des Huguenots ou des Protestants de France, s'étoit insensiblement accru à un tel point qu'il étoit devenu presqu'égal en nombre, (1) en force et en crédit à celui des Catholiques. Catherine de Médicis, qui exerçoit la régence pendant la minorité de Charles IX, son fils, voulant établir sa propre domination, redoubla le mal en opposant imprudemment un parti à l'autre. Cette fausse politique avoit enflammé les haines, et la guerre civile avoit éclaté. Le carnage et la dévastation qui suivoient ordinairement la victoire, quels que fussent ceux qui l'avoient remportée, se répandirent sur toute la surface du royaume. La plupart des chefs couvroient du manteau de la religion leurs desseins ambitieux, ou leurs inimitiés personnelles. Le prince de Con-

(1) Voltaire, siècle de Louis XIV, ch. XXXVI, dit qu'à l'époque de la promulgation de l'édit de Nantes, les Huguenots faisoient à peu près le douzième de la nation. Il y a sans doute exagération de prétendre qu'à l'époque fatale de la Saint-Barthélemi, ils étoient presque égaux en nombre aux Catholiques.

(*Note du traducteur.*)

dé et l'amiral de Coligny étoient à la tête du parti des Huguenots; le connétable de Montmorency et le duc de Guise étoient à la tête du parti des Catholiques. Sous des chefs si habiles, la France fut tout aussi divisée que si elle avoit été habitée par deux nations différentes. Il s'établit de part et d'autre un système de politique, et l'on tint, des deux côtés, des armées sur pied. Les Protestants possédoient la partie principale des provinces septentrionales, et les meilleurs ports de la Manche, et ils étoient maîtres de Lyon et d'Orléans. Le roi d'Espagne soutenoit les Catholiques. Elisabeth, reine d'Angleterre, prêtoit des secours aux Huguenots; et les états d'Allemagne fournissoient des mercenaires aux uns et aux autres. Celui qui honoroit le plus le parti des religionnaires français, celui sur lequel ils fondoient principalement leur espoir, étoit le jeune Henri, roi de Navarre, dont la cour avoit long-temps offert un asile aux Protestants persécutés, et à qui ses états procuroient l'avantage d'intervenir avec succès dans les contestations qui s'étoient élevées en France.

Les Catholiques, ayant reconnu que la force des armes seroit insuffisante pour réduire leurs adversaires, eurent recours au plus horrible moyen. Après avoir abusé les Protestants par des propositions de paix favorables, ils en firent le jour de la Saint Barthélemi, un massacre qui Le 24 Août 1572.

C.XXXVII. 1564–1574. s'étendit dans tout le royaume. Cet acte exécrable ne produisit pas l'effet qu'en avoient attendu ses auteurs. L'amiral de Coligny et quelques autres chefs furent assassinés, il est vrai; mais les deux colonnes du parti, le roi de Navarre et le prince de Condé se sauvèrent, au moyen d'une abjuration supposée; et d'autres parvinrent aussi à s'échapper. Enfin, dans les provinces les plus éloignées de la capitale, les Protestants furent épargnés, et les projets affreux des chefs du parti catholique y échouèrent par le refus que firent les gouverneurs et les autres officiers royaux, d'en exécuter les ordres. La guerre civile recommença avec une fureur qu'excitèrent d'un côté le regret d'avoir vu échapper un si grand nombre de victimes, et de l'autre, le désir d'une juste vengeance.

Maximilien, quoiqu'il fût beau-père de Charles IX, par ordre de qui le massacre avoit été commis, témoigna publiquement toute l'horreur qu'il en ressentoit. Lorsque Henri de Valois, retournant de Pologne en France pour y régner, passa par Vienne, l'empereur l'invita à ne se livrer à aucune persécution, et lui fit cette observation mémorable : « Il n'y a pas de plus grand crime » pour les princes que de tyranniser la con» science de leurs sujets. Loin d'honorer le père » commun de tous les hommes, en répandant » le sang des hérétiques, ils s'exposent aux traits

» de la vengeance divine; et tandis que par de » semblables moyens ils aspirent à gagner des » couronnes dans le ciel, ils courent le risque de » perdre leurs états sur la terre. »

Maximilien avoit trop de sagacité pour ne pas redouter les inconvénients qui devoient résulter de la part que les troupes allemandes prenoient aux guerres de religion, dans les états voisins. Souvent il avoit été témoin des excès auxquels se portoient ces bandes mercenaires d'hommes qu'on enrôloit pour le service des princes étrangers. Il craignoit que la licence des camps ne les portât à commettre, à leur retour, des brigandages qui pourroient exciter des troubles de tout genre. Mais, malgré ses représentations, tout ce que Maximilien put obtenir de la diète, à ce sujet, fut une défense de faire des enrôlements, sans avoir déclaré à l'empereur le nombre d'hommes qu'on se proposoit de lever, sans avoir pris l'engagement de ne point employer ces mercenaires contre l'empire, et sans avoir promis de réparer les dommages qu'ils pourroient causer à leur passage, et de ne point les licencier en Allemagne.

Maximilien, comme empereur et comme chef de la maison d'Autriche, prit moins d'intérêt aux troubles de la France qu'à ceux qui éclatèrent dans les Pays-Bas, et qui ont fini par enlever à la monarchie espagnole, les Provinces-Unies.

C.XXXVII. 1564—1576. Les dix-sept provinces des Pays-Bas, sur lesquelles Charles-Quint avoit régné, tant comme héritier de la maison de Bourgogne, qu'en vertu de plusieurs acquisitions, comprenoient toute cette étendue de pays qui a composé depuis la république des Provinces-Unies, les neuf provinces des Pays-Bas espagnols ou autrichiens, et le comté d'Artois. Maximilien Ier., en y joignant la Franche-Comté et ses dépendances, en avoit fait un cercle de l'Empire, sous le nom de cercle de Bourgogne.
1548. Charles-Quint fit participer ce pays à tous les droits et priviléges des autres cercles. Ce prince en fixa le contingent au double de celui d'un électorat, et confirma l'exemption de la juridiction impériale, dont il avoit joui jusqu'alors. Outre ce lien qui unissoit les Pays-Bas à l'Empire, chacune des dix-sept provinces étoit gouvernée par ses propres statuts, et le souverain n'avoit pas le droit de donner des lois ni d'imposer des taxes, sans le consentement des états.

La réforme s'étoit propagée de bonne heure dans les Pays-Bas; et Charles-Quint avoit fait, pour l'en bannir, les mêmes efforts qu'en Espagne et en Allemagne. Ce prince avoit même tenté d'y introduire l'inquisition, et avoit usé de tant de rigueur contre les Protestants que, si l'on en croit un historien très-véridique et très-judicieux, cinquante mille personnes scel-

lèrent leur foi de leur sang, (1) sous son règne. La persécution n'ayant servi qu'à augmenter le nombre et à redoubler le zèle des Religionnaires, et qu'à faire sortir du pays les négociants et les fabricants les plus riches, Charles cessa de presser l'exécution des ses édits sanguinaires; et, les magistrats fermant les yeux, les Protestants jouirent d'une tolérance tacite. C XXXVII. 1564—1574.

Ce fut en cet état des choses, que Philippe II prit en main les rênes du gouvernement. La différence frappante qui se trouvoit entre ses manières, son caractere, ses principes et ceux de son père, fit concevoir aux peuples des dix-sept provinces, les plus vives alarmes pour leurs droits civils et la liberté de conscience.

Charles-Quint étoit né et avoit été élevé dans les Pays-Bas. Familiarisé avec la langue et les mœurs des habitants, il avoit conçu pour eux cette affection qui résulte d'impressions reçues dans les premières années de la vie, impressions qui sont presqu'ineffaçables. Ce prince eut, même dans ses autres états, des Flamands pour ministres. Quoiqu'il fut froid et réservé en Espagne, il se montroit affable et familier lorsqu'il étoit à Bruxelles ou à Gand. Il connois-

(1) Fra Paolo, Histoire du Concile de Trente. Grotius fait monter à cent mille le nombre de ceux qui ont été mis à mort.

C.XXXVII. 1564—1574.

soit parfaitement le génie des Flamands; il perfectionna les constitutions des diverses provinces, et s'occupa d'en faire prospérer le commerce. Quoiqu'il eût puni la révolte des Gantois, et qu'il eût usé de la plus grande rigueur à l'égard des Protestants, il avoit respecté généralement les priviléges et les préjugés des peuples, et s'étoit attiré leur respect et leur confiance.

Philippe II, au contraire, parloit à peine une autre langue que l'espagnol, et réservoit toute son affection pour le pays où il avoit pris naissance. La nature avoit donné à ce prince un esprit inquiet et sombre; il étoit inexorable, son maintien annonçoit la réserve, et il présentoit toujours un front sévère. Elevé dans un royaume où l'autorité souveraine ne connoissoit presque plus de bornes, et où la moindre déviation en matière de foi n'étoit vue qu'avec horreur, il conçut de l'aversion pour les peuples des Pays-Bas, qui réclamoient tant d'immunités, et parmi lesquels les nouvelles opinions avoient fait des progrès si alarmants. Il n'avoit pas daigné leur dérober la connoissance de ses sentiments, tout le temps qu'il avoit passé au milieu d'eux, et il s'étoit aliéné les esprits, tant en donnant sa confiance à des étrangers, qu'en faisant venir dans les Pays-Bas un grand nombre de troupes espagnoles.

Aussitôt après l'abdication de son père, Phi-

lippe II appliqua tous ses soins à extirper des opinions qu'il abhorroit, et à détruire des priviléges qu'il considéroit comme contraires à son autorité. Les obstacles que Guillaume, prince d'Orange, que le comte d'Egmont, et plusieurs autres seigneurs, ainsi que les citoyens de toutes les religions et de tous les rangs, qui étoient attachés à leurs droits et à leurs priviléges, lui opposèrent, ne firent qu'irriter de plus en plus son esprit ardent et cruel, et que le porter à presser, avec plus de rigueur et de constance que jamais, l'exécution de ses desseins. Lorsqu'il eut fait tous les changements qu'il avoit crus nécessaires, il envoya, dans les Pays-Bas, une armée composée de vieilles troupes, et choisit, pour l'instrument de ses vengeances, le duc d'Albe, gentilhomme espagnol, qui joignoit à un caractère féroce, beaucoup d'attachement pour la religion catholique, et qui, accoutumé à la discipline rigoureuse de la vie militaire, exigeoit toujours une obéissance passive. Investi d'une autorité absolue, il agit sans que personne pût contrôler ses opérations; et Marguerite d'Autriche, qui n'avoit plus que le titre de gouvernante des dix-sept provinces, et qui s'affligeoit d'être témoin d'actes de tyrannie, qu'elle ne pouvoit prévenir, résigna la régence, et laissa au duc le libre exercice de l'autorité souveraine.

Les annales de l'histoire moderne offrent à

C XXXVII. 1564—1574. peine un seul tableau où soient retracées plus de scènes horribles que n'en offre celui de l'administration du duc d'Albe. Les priviléges des peuples furent anéantis. Au mépris de toutes les lois, on érigea des tribunaux que l'on composa d'étrangers, et qui décidèrent arbitrairement et sans appel, de la fortune, de la liberté et de la vie des citoyens. Ni de longs services, ni le rang ne purent mettre à couvert de la persécution. Le prince d'Orange, qui s'étoit retiré en Allemagne, fut déclaré, ainsi que ses adhérents, coupable du crime de haute trahison. Les comtes d'Egmont et de Horn, quoique leur attachement pour la religion catholique fût notoire, montèrent sur l'échafaud. Tous ceux qui s'étoient fait remarquer par leur humanité ou leur tolérance, tous ceux qui avoient mis la plus foible opposition à la tyrannie, furent proscrits. Philippe II, qu'une dispense du pape avoit relevé du serment qu'il avoit prêté à son couronnement, laissa un libre cours à son humeur vindicative. On n'entendit plus que gémissements, que cris poussés par le désespoir; on ne vit que sentences qui condamnoient à la perte des biens, à l'emprisonnement, à l'exil, à la torture, à la mort. (1) Le monarque crut avoir établi, par ces moyens affreux, une autorité arbitraire sur les ruines de

(1) Hume, vol. V.

la liberté civile et de la liberté religieuse; mais ses succès durèrent peu, et il se vit forcé de reconnoître qu'un pouvoir usurpé ne peut, quoiqu'appuyé par de grands talents et accompagné de ressources immenses, soutenir l'effort d'un peuple conduit par des chefs habiles, et enflammé par le zèle de la religion et l'amour de la patrie.

Le prince d'Orange trouva en Allemagne des protecteurs et des partisans. Le landgrave de Hesse, l'électeur de Saxe, l'électeur palatin, le duc de Wirtemberg, dix-sept villes impériales, et le roi de Danemarck, se déclarèrent en sa faveur; et leurs secours le mirent en état de lever une armée. Une partie de ses troupes, que commandoit Louis, son frère, s'avança jusqu'à Groningue; mais après avoir obtenu quelques succès, elles furent battues par le duc d'Albe, et leur chef eut beaucoup de peine à s'échapper. Cette défaite porta Guillaume à presser sa marche, et il pénétra dans le Brabant jusqu'à Tirlemont. Le duc d'Albe s'étant tenu sur la défensive, le prince fut forcé de faire retraite, et de licencier ses troupes, auxquelles il ne pouvoit plus fournir ni solde, ni vivres.

Cependant, les Pays-Bas faisant partie du cercle de Bourgogne, le prince d'Orange et les habitants, réclamèrent l'intervention de l'empereur. Le duc d'Albe, s'opposant à ce que leur

C.XXXVII.
1564—1574.

requête fût admise, demanda que Guillaume lui fût livré comme un sujet rebelle, et qu'on défendît les levées d'hommes qui se faisoient pour ce prince, en Allemagne. Maximilien, qui joignit sa voix à celle de l'Europe pour s'élever contre les cruautés que Philippe II exerçoit envers ses sujets des Pays-Bas, prit hautement leur parti. Pour donner plus de poids à son intervention,
1565. il envoya en Espagne, Charles, son frère, qu'il chargea d'exhorter, au nom de l'empire et de son chef, le monarque espagnol à faire cesser la perséoution, à retirer des Pays-Bas les troupes qu'il y avoit fait passer, et à prendre des mesures plus modérées, s'il ne vouloit perdre ces provinces. Philippe II, ayant adressé les reproches les plus amers à l'archiduc, lui demanda pourquoi l'empereur, au lieu de faire des représentations inutiles, n'empêchoit pas le prince d'Orange et ses frères de lever des troupes en Allemagne(1).

Dans le même temps, Maximilien fit intercéder Philippe en faveur de don Carlos, à qui la main de la fille aînée de cet empereur avoit été promise, et que son père retenoit prisonnier, pour les relations qu'on lui supposoit avec les révoltés des Pays-Bas, et pour son penchant secret vers la réforme. Mais il fut impossible de faire revivre la tendresse paternelle dans le sein d'un monarque

(1) *Schmidt*, *B. III*, *ch.* 3.

ombrageux, et dévot à l'excès; il répondit froidement à Charles, que l'emprisonnement du prince étoit indispensable, et conforme à l'avis des théologiens et des jurisconsultes les plus estimés; et la triste fin de don Carlos prouva la sincérité de cette autre déclaration que fit son père: « Je couperois ma propre main, si je savois qu'elle contînt une seule goutte de sang » hérétique (1) ».

Tout espoir de réconciliation entre Philippe II et ses sujets étant détruit, Maximilien s'empressa de diminuer les inconvénients des levées d'hommes qu'il ne pouvoit prévenir, et d'empêcher que les troubles religieux ne se propageassent dans l'Empire. La tyrannie du monarque et la cruauté du duc d'Albe prouvèrent aux infortunés habitants des Pays-Bas, qu'ils n'avoient à choisir qu'entre la résistance ou leur ruine; et un succès léger suffit pour les porter à se révolter hautement. Quelques pirates qui avoient fait des armements contre le commerce espagnol, parvinrent à surprendre la Brille, cette clef de la Hollande, et procurèrent de la sorte, une place d'armes aux mécontents. Un soulèvement général s'opéra sur-le-champ dans les provinces voisines. Les garnisons espagnoles de Flessingue et de Weert furent chassées; et, par les soins du

(1) *Ferreras*, *tom IX*, p. 549.

C.XXXVII. 1564—1574.

prince d'Orange, le soulèvement s'étendit, en quelques mois, jusqu'à la Hollande, à la Zélande, à l'Ower-Issel, à la Gueldre et à la Frise. La révolte prit insensiblement de la consistance. Elle commença à s'organiser systématiquement dans une assemblée que tinrent, à Dort, les délégués des villes soulevées. On y vota des contributions pour l'entretien d'une armée dont le commandement fut, ainsi que la direction principale des affaires, remis entre les mains du prince d'Orange, et l'on y autorisa l'exercice de la religion réformée. Le duc d'Albe ayant échoué dans tous ses efforts pour comprimer le soulèvement, ou pour calmer les esprits, Philippe II fut réduit à l'humiliation de rappeler un officier qui avoit exécuté si complétement les ordres insensés et cruels qu'il lui avoit donnés, et de solliciter l'intervention de l'empereur, qu'il avoit rejetée avec tant de hauteur. Maximilien, quelque offensé qu'il dût être, ne refusa point de la lui accorder. Il envoya, en Hollande, le prince de Schwartzenbourg, parent du prince d'Orange, qui consentit à ce qu'il se tînt un congrès à Bréda. L'extrême défiance des insurgents, et surtout l'opiniâtreté de Philippe II, qui refusa de retirer des Pays-Bas les troupes qu'il y avoit fait passer, et de permettre que les états se réunissent pour régler les points sur lesquels on différoit, trompèrent les efforts des médiateurs. Au-

Le 15 Sept. 1572.

cun raisonnement ne put porter le roi d'Espagne à accorder, même temporairement ou partiellement, le libre exercice du culte réformé. En conséquence, l'empereur retira sa médiation, et les insurgents recommencèrent les hostilités, avec toute la fureur que le désespoir inspire. Les excès que commirent les troupes espagnoles accrurent à un tel point la révolte, qu'il n'y eut que le comté de Luxembourg qui n'y prît aucune part; et, avant la fin du règne de Maximilien II, la pacification, ou la confédération de Gand, par laquelle toutes les autres provinces, soit catholiques, soit protestantes, se réunirent et firent cause commune les unes avec les autres pour chasser les troupes étrangères, pour suspendre les édits publiés contre les religionnaires, et pour remettre toutes choses dans l'état où elles se trouvoient avant l'administration tyrannique du duc d'Albe, se conclut sous les auspices du prince d'Orange (1).

C.XXXVII. 1564—1574.

Le 8 Nov. 1576.

(1) *Strada, de Bello Belgico.* — Désormeaux, Histoire d'Espagne, tom. IV, *passim.* — *Ferreras, tom. IX, p.* 404, 533. — *Schmidt, B. XI, ch.* 2 et 3. — Watson, Histoire de Philippe II, vol. II. — Kerroux, Histoire de la Hollande, tom. I, p. 245, 305. — La Pise, Histoire des Princes d'Orange, art. Guillaume IX. — Aubery, Mémoires pour servir à l'Histoire de la Hollande, p. 1 et 62.

C.XXXVII. 1564—1574. Ce fut à la fermeté de Maximilien II, non moins qu'à sa modération et à son habileté, que fut due la tranquillité dont l'Empire jouit durant son règne. Elle n'y fut troublée que par un seul événement dont la cause première remonte au temps de Charles-Quint.

Guillaume, seigneur de Grumbach, membre du cercle de Franconie, et vassal de l'évêché de Wurtzbourg, ressembloit à ces aventuriers braves et entreprenants dont le nombre avoit été si considérable en Allemagne avant qu'on y eût enlevé le droit de guerre aux particuliers. Il avoit arraché à Melchior Zobel, évêque de Wurtzbourg, de très-grosses sommes et un territoire d'un revenu considérable. Grumbach avoit aussi fait déclarer ses fiefs indépendants. Ces avantages, il les avoit obtenus pour avoir préservé de la dévastation qu'exerçoit Albert de Brandebourg, les domaines de l'évêché. La convention qui les lui avoit accordés, ayant été annullée par Charles-Quint, il étoit entré à main armée dans les états de l'évêque, délit pour le-
1553. quel il avoit été déclaré coupable du crime de haute-trahison, et tous ses biens avoient été confisqués. Après avoir interjeté vainement appel à l'empereur, à la diète et à la chambre impériale, il avoit fait assassiner l'évêque. Ayant erré en tous lieux, il avoit rassemblé tout-à-coup une troupe de brigands, et, par une entreprise

aussi heureuse que hardie, il s'étoit emparé de Wurtzbourg, et avoit contraint le nouveau prélat et le chapitre à l'indemniser de la confiscation de ses biens, et à lui promettre que non-seulement ils feroient cesser les poursuites intentées contre lui, mais qu'ils le secourroient s'il étoit attaqué pour ce sujet. C.XXXVII. 1564—1576.

Un si grand attentat ne devoit point demeurer impuni. Ferdinand I.er avoit déclaré nulle la convention; et mis Grumbach au ban de l'Empire. Le coupable s'étoit réfugié près de Jean Frédéric, duc de Saxe-Gotha, qui avoit refusé de le livrer. L'affaire en étoit là, lorsque Maximilien II monta sur le trône. L'artificieux Grumbach avoit promptement acquis beaucoup d'influence sur l'esprit d'un prince ardent, crédule et capricieux qui regrettoit la dignité électorale, et son héritage paternel, et qu'il étoit facile de soulever contre la ligne Albertine et contre la maison d'Autriche. Il lui avoit représenté tout l'Empire prêt à se soulever contre cette maison, et lui avoit promis l'appui d'Élisabeth, reine d'Angleterre. Grumbach n'ayant pas jugé ce moyen suffisant, avoit fait venir au palais un jeune paysan qui, disoit-il, pouvoit évoquer les ombres, et tirer de leurs réponses la connoissance de l'avenir. Il avoit fait espérer de la sorte, au prince abusé, la mort de l'empereur et celle de l'électeur de Saxe, ainsi que la découverte de 1566.

C. XXXVII. 1564—1574. trésors cachés; et il avoit terminé cette jonglerie par une scène d'optique, où il avoit présenté aux regards étonnés du duc, sa propre figure vêtue de la robe électorale. Les yeux fascinés par cette illusion, Jean-Frédéric avoit consenti à la proposition de faire assassiner Auguste, électeur de Saxe, comme l'unique moyen de recouvrer l'électorat, et même d'obtenir la couronne impériale. Grumbach, croyant ses projets mûrs, fit alors un appel à l'ordre équestre de l'Empire, ordre sur lequel il se flattoit d'avoir la plus grande influence.

Les machinations du scélérat devenant plus dangereuses chaque jour, Maximilien prit les mesures les plus vigoureuses. La diète d'Augsbourg
1556. mit de nouveau au ban de l'Empire, Grumbach et ses adhérents; et l'exécution du décret fut confiée à l'électeur de Saxe. Le duc, résistant à toutes les sollicitations de l'empereur et de ses proches, qui le pressèrent de livrer le coupable, fit des préparatifs de défense. Auguste assiégea Gotha. La garnison, ne voulant point se sacrifier pour un traître tel que Grumbach, rendit la place. Maximilien, persuadé que tous ceux qui troubloient la tranquillité publique devoient être punis, ne fit aucune grâce aux prisonniers. Grumbach et quelques-uns de ses complices, furent mis à mort. Jean-Frédéric fut condamné à tenir prison le reste de ses jours, et ses posses-

sions furent transférées à Joseph-Casimir et à Jean-Ernest, ses deux fils. Élisabeth, son épouse, eut la générosité de se renfermer avec lui; et ce prince infortuné mourut après un emprisonnement de vingt-huit ans (1). C.XXXVII, 1564—1574.

Rien n'auroit plus contribué à exciter des troubles en Allemagne, et à jeter Maximilien dans un grand embarras, que la promesse que l'on tiroit de tout empereur, à son élection, de travailler à recouvrer les fiefs démembrés de l'Empire, et à relever l'autorité impériale. Pendant quelque temps, cette promesse, dont l'accomplissement devoit être arbitraire, parce qu'elle ne concernoit que des possessions situées hors de l'Allemagne, n'avoit été considérée que comme une simple formalité. Mais il ne pût en être de même, lorsqu'elle se rapporta à des états de l'Empire, et à un corps qui occupoit un haut rang à la diète: Telle étoit la situation des chevaliers de l'ordre teutonique, qui, sous le règne de Maximilien II, demandèrent qu'on les remît en possession de la Prusse et de la Livonie, dont on les avoit dépouillés.

On a déjà vu qu'Albert de Brandebourg, grand

(1) Barre, tom. IX, p. 82. — *Struvius*, *p.* 1143 et 1147. — *Schmidt*, *B. X*, *passim.* — Et *Heinrich*, qui a tiré, de pièces authentiques, le compte le plus exact et le plus clair que l'on ait de cette affaire étrange.

C.XXXVII maître de l'ordre teutonique, avoit renoncé au
1564—1574. catholicisme, qu'il s'étoit approprié la Prusse orientale, comme un duché relevant de la couronne de Pologne, et qu'il avoit cédé à Sigismond I.er la Prusse occidentale. Après cette défection, les chevaliers avoient élu un nouveau grand-maître, qui avoit établi sa résidence à Mariental, ville de Franconie, et obtenu de Charles-Quint la publication d'une sentence de la chambre impériale qui ordonnoit la restitution de la province qu'on leur avoit enlevée, et qui mettoit le nouveau duc au ban de l'Empire. La diète avoit promis fréquemment des secours à l'ordre; mais les troubles de l'Allemagne avoient toujours frustré l'espérance des chevaliers. Albert, soutenu par les princes luthériens, dont il avoit embrassé les opinions, conserva la tranquille possession de ce dont il s'étoit emparé, et obtint
1569. même de la couronne de Pologne, la réversion de son fief pour la branche électorale de sa maison. Cette mesure irrita l'ordre teutonique, qui n'avoit cessé de faire des réclamations; et à la
1570. diète de Spire, le grand-maître demanda aux états, l'exécution de la sentence portée par leur propre tribunal. Il prétendit que les habitants désiroient de repasser sous la domination de leurs anciens maîtres; il offrit de payer les frais de la guerre sur les revenus du pays, lorsqu'on en auroit fait la conquête; il déclara que son ordre, si

la diète ne venoit pas à son secours, risqueroit tout pour se faire justice à lui-même, et il demanda le libre passage pour les troupes étrangères auxquelles, dans ce dernier cas, il se proposoit de faire traverser l'Allemagne. C.XXXVII. 1564—1574.

Cette affaire embarrassa extrêmement Maximilien qui ne vouloit point, par un refus public, compromettre l'honneur et la dignité de l'Empire, mais qui étoit encore moins disposé à offenser, soit la maison de Brandebourg, soit la nation polonaise, dont il désiroit de conserver l'amitié, dans l'espoir de procurer à un de ses fils, la couronne de Pologne, à la mort de Sigismond-Auguste, qui n'avoit point d'enfants. Il jugeoit aussi que cette querelle pourroit allumer la guerre civile en Allemagne. En conséquence, il pressa le grand-maître de suspendre ses poursuites, et parvint à l'y engager. Mais il ne demanda point la révocation du décret de mise au ban de l'Empire, et pour sauver l'honneur de l'ordre, aussi bien que celui de la dignité impériale, il fit insérer, dans le recez, une déclaration portant qu'il concourroit avec les états, pour faire recouvrer à l'Empire les provinces qui en avoient été démembrées (1).

L'affaire de la Livonie, autre province enlevée

(1) *Schmidt, B. X, ch. 25. — Wagner's Geschichte von Ost Preussen. — Pfeffel, passim.*

C.XXXVII. 1564–1574.

à l'ordre teutonique, auroit aussi donné beaucoup d'embarras à un empereur moins prudent et moins habile que ne l'étoit Maximilien II.

La Livonie, l'Estonie, la Courlande et la Sémigalle furent conquises au quatorzième siècle par l'ordre teutonique, qui les fit gouverner par un maître provincial subordonné au grand maître qui faisoit sa résidence à Marienbourg, en Prusse. En 1521, le célèbre Walter de Plettenberg (1), ce héros de l'ordre, acheta d'Albert de Brandebourg, l'indépendance de la Livonie et des états qu'on y avoit annexés. Plettenberg, après les avoir délivrés des incursions qu'y faisoient les nations voisines, y introduisit la réforme, et fut cependant reconnu prince de l'Empire par Charles-Quint. Les chevaliers de Livonie maintinrent l'union entr'eux et furent gouvernés par un grand maître qu'ils élisoient; mais comme les successeurs de Plettenberg n'eurent point ses talents, tout le pays fut en proie aux dissensions civiles, et exposé aux incursions multipliées des Polonais, des Russes, des Suédois et des Danois, que les factions diverses appelèrent plusieurs fois à leur secours.

En cet état des choses, Ivan Vasilievitch II,

(1) Le duc de Rohan dit, dans son *Parfait Capitaine*, que les trois héros qui ont brillé du plus grand éclat, sont Alexandre, Jules-César et Plettenberg.

czar de Moscovie, qui avoit consolidé la puissance fondée par son aïeul, dirigea son attention vers la conquête de la Livonie, et, en peu de temps, il se rendit maître d'une grande partie de cette province. En vain, les chevaliers s'adressèrent-ils à l'Empire, à la Suède et au Danemarck. Ne recevant aucun secours efficace, Gothard Kettler, maître provincial, suivit l'exemple d'Albert de Brandebourg. Il acheta, par la cession de la Livonie et de ses dépendances, la protection de Sigismond-Auguste, roi de Pologne, se réservant pour lui-même, et à titre de souveraineté héréditaire, la Courlande et la Sémigalle. Revel se mit sous celle d'Éric XIV, roi de Suède. Magnus, évêque de Pilten, et frère du roi de Danemarck, obtint du czar de Moscovie, avec le titre de roi (1), Wenden et le territoire qui l'environnoit; mais cette souveraineté subsista peu, et le Moscovite s'appropria la plus grande partie de la province. Ces prétentions diverses furent cause que, durant plus d'un siècle, tout le pays fut conquis alternativement par les Russes, par les Danois, par les Suédois et par les Polonais.

C.XXXVII.
1564–1574.

(1) *Voyez*, sur cette souveraineté éphémère, l'ouvrage sur la Livonie, qui est cité dans la note suivante, et mes Voyages en Pologne, en Russie, etc., L. III, ch. 6.

C.XXXVII. 1564—1574.

Cependant les chevaliers s'adressèrent à Maximilien; et la diète alarmée des progrès des Russes, lui proposa d'envoyer au czar des ambassadeurs qui lui demanderoient la restitution des conquêtes qu'il avoit faites dans une province qui faisoit partie de l'Empire. Mais l'empereur qui se flattoit d'obtenir pour son fils la couronne de Pologne, à laquelle Henri de Valois venoit de renoncer, ne voulut pas irriter Ivan dont il espéroit l'appui. Il lui dépêcha donc un agent particulier, non pour lui redemander la Livonie, mais pour le disposer à recevoir une ambassade du corps germanique, ainsi que pour obtenir sa coopération relativement à la Pologne, et pour conclure avec lui une ligue contre les Turcs. L'effet de cette mission passa toutes les espérances de Maximilien. Le czar envoya des émissaires en Pologne, pour y faciliter l'élection d'un prince autrichien, et offrit de contracter avec toute la chrétienté une alliance pour en combattre l'ennemi commun (1).

Quoique la politique et la prudence aient empêché Maximilien II de soutenir avec force les prétentions de l'Empire, au sujet des fiefs qui

(1) *Account of Livonia, with a relation of the rise, progress, and decay of the Teutonic order*, in-8.° *London*, 1701. — *Letter* 4, *tom. IX*. — *Schmidt*, *B. X*, *ch. XXVII.*

en avoient été démembrés, aucun empereur n'a mieux su en maintenir les droits contre les usurpations du Saint-Siége. C.XXXVII. 1564—1571.

Sous le règne de cet empereur, il s'éleva, au sujet de la préséance, une contestation entre le duc de Ferrare et Côme de Médicis, qui venoit de prendre le titre de duc de Florence. Le second de ces princes demanda que la querelle fût jugée par le Pape; mais le premier, qui connoissoit toute la partialité du Saint-Père pour la maison de Médicis, exigea que la décision fût remise à l'empereur. Côme n'eut rien à objecter contre cet appel; et le Pape acquiesça au renvoi, à condition que Maximilien agiroit comme médiateur et non comme chef de l'Empire. Cette réserve fut rejetée avec dédain par l'empereur. L'affaire étoit encore indécise, lorsque le Saint-Père, croyant la terminer en faveur de celui qu'il protégeoit, conféra à Côme le titre de grand-duc. 1569. Ce moyen ne fit qu'échauffer la contestation. Maximilien, considérant Florence comme un fief de l'Empire, fit partir pour Rome des ambassadeurs chargés de protester formellement contre un acte par lequel le Pape s'étoit arrogé un droit qui appartenoit à l'empereur. Les ambassadeurs ne furent point admis à l'audience de Sa Sainteté; et Côme déclara que sa souveraineté étoit indépendante, et que, par conséquent elle ne relevoit point de l'Empire. Le Pape

C.XXXVII. 1564—1574.

envoya le cardinal Commendon à l'Empereur pour le calmer. Tous les efforts de ce ministre furent vains. Cependant, Côme étant mort en 1574, François-Marie, son fils et son successeur, acheta de Maximilien, dont il avoit épousé la sœur, la confirmation du titre de grand-duc, que son père avoit reçu du Pape (1).

(1) *Muratori.* — Vie de Commendon, ch. VIII. — Barre, tom. IX, p. 135.

CHAPITRE XXXVIII.

1567 — 1576.

Affaires de religion dans les états autrichiens. — Tolérance de MAXIMILIEN *II. — Affaires de Hongrie. — Reprise des hostilités contre le prince de Transilvanie et les Turcs. — Siége de Zigeth, et mort de Soliman-le-Magnifique. —* MAXIMILIEN *fait la paix avec Sélim II et avec le prince de Transilvanie.*

Les états héréditaires de la maison d'Autriche
n'éprouvèrent point de grandes révolutions XXXVIII.
sous le règne de Maximilien II, et ne furent point 1567—1576.
comme ils l'avoient été précédemment, agités par des dissensions intestines. Le principal objet des soins du monarque, dans l'archi-duché et dans la Bohême, fut de régler les affaires de religion ; et en y procédant, il se conduisit avec la prudence et l'impartialité qu'il avoit déjà montrées.

On ne peut douter que Maximilien n'ait été attaché en secret à la doctrine de Luther. Si la politique lui a fait un devoir de continuer à professer la religion catholique, il s'est efforcé, du moins en procurant aux Protestants des conces-



XXXVIII. 1567—1576. sions de la part du Pape, et en leur accordant lui-même la tolérance la plus illimitée, de faire excuser son abandon apparent des principes que la conviction avoit imprimés dans son ame. Il voulut d'abord faire autoriser le mariage des prêtres. Ayant échoué dans cette tentative, il reprit le projet de réunir les deux religions, projet que son père avoit conçu dans les meilleures intentions, mais qui n'en étoit pas moins impraticable, et qui avoit déplu également aux Catholiques et aux Protestants. Maximilien prit ensuite le parti de tolérer les opinions de ceux qu'il n'avoit pu faire rentrer dans le sein de l'Église. Il n'oublia pas toutefois ce qu'il devoit à sa dignité. La tolérance qu'il accorda parut l'effet de sa bienveillance, et non un acte arraché à l'intérêt et à la crainte. Les états de l'archi-duché ayant tenté de l'obtenir en faveur des Protestants, comme le prix des secours qu'ils voteroient pour combattre les Turcs, et demandé en même temps, l'expulsion des Jésuites, Maximilien leur répondit, « qu'il les avoit assemblés pour recevoir d'eux » des contributions et non des représentations, » et pour parvenir à chasser les Infidèles et non » les Jésuites ». La confiance qu'on avoit en sa loyauté et l'amour qu'on lui portoit étoient si grands, que cette réponse qui, faite par un autre souverain, auroit pu entraîner les suites les plus

fâcheuses, ne diminua ni l'empressement ni la générosité des états. XXXVIII.

Maximilien sut également maintenir son autorité dans la Bohême et dans les provinces qui dépendoient de ce royaume, où il commença de mettre en exécution son projet de tolérance. Peu de temps après son avénement, il avoit pris verbalement sous sa protection, les ministres de l'église luthérienne établie à Breslaw; mais il leur avoit enjoint de repousser les nouvelles sectes et les hérésies qui s'étoient élevées dans le corps des Protestants (1). A la première diète qu'il tint en personne à Prague, il annulla les pactes qui, jusque-là, avoient formé la plus forte barrière pour la défense du culte catholique. En conséquence, la plupart des Calixtins qui étoient, ou de la moyenne ou de la dernière classe du peuple, professèrent ouvertement le luthéranisme. Les autres sectes n'étant plus obligées de cacher leur croyance, abandonnèrent publiquement la communion romaine. Cependant, le clergé catholique continua de jouir de tous ses biens et de ses priviléges. L'accord le plus parfait régna dans le pays; et les différentes sectes imitant le souverain, montrèrent les unes pour les autres beaucoup de bienveillance et d'égards (2).

1567—1576.

Mars 1567.

(1) *Goldastus*, *p.* 211.

(2) *Pelzel*, *p.* 620.

XXXVIII. 1567—1576.

C'est là le premier exemple d'une tolérance sans bornes, donné par un prince, et c'est une chose digne de remarque, qu'il l'ait été dans un siècle de fanatisme et de persécution.

L'année suivante Maximilien se prépara à faire dans les états autrichiens une innovation du même genre. Il permit aux seigneurs et aux membres de l'ordre équestre dans la Basse-Autriche, de faire célébrer dans leurs terres le service divin, conformément au rite établi par la confession d'Augsbourg. Il auroit probablement étendu cette permission jusque sur les habitants des villes, si l'intervention du Pape ne l'en avoit empêché.

Pie V, qui avoit un caractère opiniâtre et porté à la domination, se faisoit une haute idée des prérogatives du Saint-Siége. Non moins courroucé qu'alarmé des innovations qui venoient d'être faites dans les états autrichiens, et qui paroissoient y menacer d'une ruine totale le culte catholique, il envoya le cardinal Commendon faire des représentations à l'empereur. Maximilien, qui désiroit d'éviter l'intervention du Saint Père, et qui ne vouloit point renoncer à l'exécution de son dessein, tenta d'empêcher le légat de remplir sa mission. Commendon, ayant reçu des ordres positifs, ne put se prêter aux vues de l'empereur, à qui sa qualité de prince catholique ne permit point non plus de refuser une ambas-

sade du chef de l'église. Il la reçut donc avec décence ; mais, malgré les représentations du cardinal et les menaces de Pie V, il persista d'abord dans sa résolution. Cependant la cour de Madrid appuyoit le légat ; et bientôt la mort d'Elisabeth, femme de Philippe II, vint ajouter du poids aux raisonnements de Commendon. Maximilien, séduit par l'espoir de voir sa fille aînée épouser le roi d'Espagne, et craignant que l'inimitié du Pape et l'opposition du monarque espagnol ne favorisassent les troubles qui pourroient s'élever dans ses états, finit par céder à la nécessité et à son intérêt. Il promit de vivre dans l'obédience du Saint-Siége, et de ne point appliquer son plan de tolérance à l'Autriche ; mais il ne révoqua point les concessions qu'il avoit déjà faites(1). Avant même que Commendon eût achevé sa légation, Maximilien fit participer la noblesse et l'ordre équestre de la Haute-Autriche aux priviléges qu'il avoit accordés à ceux de la basse. Cependant, pour empêcher que les sectes nombreuses auxquelles la réforme avoit donné la

(1) Nous avons pris ici, pour autorité unique, la Vie de Commendon, ch. IV, quoiqu'il soit aisé de remarquer qu'en présentant, sous un jour plus défavorable qu'elle ne méritoit d'être présentée, la conduite de Maximilien II, l'auteur s'est conformé aux préjugés du légat.

XXXVIII. 1567-1576. naissance, ne fissent des progrès, il exigea que les Protestants de ses états lui remissent leur formulaire, qui, s'étant trouvé peu différent de la
1570. confession d'Augsbourg, reçut l'approbation (1) du monarque.

Le seul des états de Maximilien qui, sous son règne pacifique, ait été désolé par le fléau de la guerre, fut la Hongrie. Nous avons déjà retracé la situation critique où ce royaume avoit été laissé, à la mort de Ferdinand Ier. Maximilien étoit à peine monté sur le trône, que Jean Sigismond l'avoit contraint, par ses agressions, à poursuivre les hostilités. Swendy, général distingué par ses talents, se mit en marche, au cœur de l'hiver, avec des forces considérables, et, après avoir recouvré les places que le prince de Transilvanie avoit conquises, il réduisit Tokai, Kovar, Erdad et Bathor. En même temps l'empereur envoya des ambassadeurs offrir au sultan les arrérages du tribut, et lui demander la continuation de la trève conclue avec Ferdinand. Soliman, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour reprendre les armes, proposa des conditions trop déshonorantes pour qu'elles eussent pu être acceptées; et il s'empressa de faire des prépara-

(1) *Schmidt*, *B. XI*, *ch.* 24. — *Reisser*, *vol. III*, *p.* 198, 201. — Vie de Commendon, ch. IV. — *Wraxall*, *History of France*, *vol. I*, *ch.* 13.

tifs pour entrer en Hongrie. Maximilien, de son côté, ne négligea rien pour être en état de repousser l'invasion dont il étoit menacé. La diète de l'Empire lui donna des secours considérables, et il fit de grandes levées d'hommes dans ses états héréditaires. S'étant transporté en Hongrie, il divisa ses troupes en trois corps. Le premier fut mis sous le commandement de Swendy, et posté sur la Teysse, pour tenir en échec les Transilvaniens. Le second corps, qui étoit aux ordres de l'archiduc Charles, couvrit l'Illyrie. Enfin le troisième, ou le corps d'armée principal, qui se montoit à quatre-vingt mille hommes, et que l'empereur commandoit en personne, campa dans les environs de Raab, pour surveiller les mouvements des Turcs.

Au commencement du printemps, Soliman s'avança à la tête de ses hordes nombreuses. Arrivé à Belgrade, il reçut Jean Sigismond avec les honneurs dus aux têtes couronnées. Le sultan lui déclara que, quoiqu'il fût sur le déclin de l'âge, il avoit pris les armes pour le défendre, et qu'il châtieroit la maison d'Autriche ou qu'il périroit sous les murs de Vienne. Soliman se préparoit à remonter le Danube, quand la mort d'un de ses pachas favoris, qui fut tué dans une sortie de la garnison de Zigeth, lui fit prendre la résolution d'en former le siége. Heureusement, cette petite place étoit très-forte, et par sa si- 6 Août.

XXXVIII. 1563—1576. tuation au milieu d'un marais, et par les ouvrages qui l'environnoient. Le comte Zrini la défendoit avec quinze cents hommes, qui, suivant l'exemple que leur avoit donné la garnison de Guntz, soutinrent, durant trente-quatre jours, l'effort de l'armée ottomane. Après avoir fait un travail prodigieux pour conduire des chaussées dans le marais, et élever des monceaux de terre, sur lesquels ils dressèrent des batteries, et après avoir livré vingt assauts, les Turcs se rendirent maîtres de cette partie de la place qu'on appeloit la ville vieille. La garnison n'étant plus que de six cents hommes, et le fort intérieur étant réduit en cendres, le brave gouverneur résolu de mourir en héros comme il a vécu, inspire son ardeur à ceux qu'il commande. Ayant pris les clefs de la place, il s'arme

Le 9 Sept. 1566. du sabre de ses aïeux, fait une sortie avec sa troupe, et trouve une mort glorieuse au milieu des rangs de l'ennemi. Ses compagnons furent repoussés jusque dans la place. Poursuivis par les Turcs, ils éprouvèrent le même sort que leur chef, excepté toutefois quelques-uns d'entre eux, que leur bravoure fit respecter des féroces Janissaires. La prise de Zigeth coûta plus de vingt mille hommes à l'armée ottomane. Le sultan ne vécut pas assez pour être témoin de ce succès de ses armes. La fatigue et le mauvais air des

1566. marais lui donnèrent la mort, le 4 septem-

bre 1566. Le grand-visir cacha cet événement jusqu'à l'arrivée du nouveau sultan Sélim II, qui ne voulant point, au commencement de son règne, continuer la guerre dans un pays éloigné, fit évacuer la Hongrie à son armée, et reprit le chemin de Constantinople. XXXVIII. 1567—1576.

Maximilien, qui n'avoit point voulu, pour conserver une forteresse de peu d'importance, livrer à une armée supérieure en nombre à la sienne, une bataille dont les résultats, s'il l'avoit perdue, auroient été de placer Jean Sigismond sur le trône de Hongrie, et d'ouvrir aux Turcs les états héréditaires, étoit resté dans son camp près de Raab. Ayant appris la mort de Soliman, et sachant que dans la saison où l'on étoit alors, il n'avoit rien à craindre de l'ennemi, il sépara les uns des autres les corps de son armée, et, après avoir jeté des garnisons dans les places-fortes principales, il retourna à Vienne. Swendy, qui fut laissé avec une armée considérable, pour continuer les hostilités contre le prince de Transilvanie, fit une campagne d'hiver; et non-seulement il contraignit Jean Sigismond à lever le siége de Tokai, mais il reprit Zatmar, et s'empara de Montgatz, forteresse que jusqu'alors on avoit jugée inexpugnable.

Au milieu de ses succès, Maximilien fit porter à Constantinople, par une ambassade, des propositions de paix; mais, pour y donner plus

XXXVIII. 1567—1576. de poids, il se prépara à pousser la guerre avec vigueur. L'Empire lui prêta plus de secours qu'il n'avoit fait encore; il tira de la Bohême et de l'Autriche des contributions considérables; et il fit de nouvelles levées d'hommes dans ses états. Soutenue par ces préparatifs, sa demande fut écoutée favorablement. Sélim, qui désiroit affermir son autorité, et de tourner ses armes contre l'île de Chypre, s'empressa de conclure une trève, dont la condition principale fut que de part et d'autre on conserveroit ce dont on étoit en possession. Cette convention fut aussi honorable qu'avantageuse à Maximilien, qui ne perdit que Zigeth et Giula, et qui étendit sa domination depuis le bord de la Teysse jusqu'aux frontières de la Transilvanie. Jean Sigismond, ayant refusé d'accéder à la trève, continua la guerre. Il s'efforça d'exciter un soulèvement parmi les orgueilleux magnats de Hongrie, qu'indisposoient l'esprit pacifique de Maximilien et l'emploi que ce prince faisoit de troupes étrangères. Ses intrigues ayant été découvertes, deux des principaux coupables furent arrêtés; et Jean Sigismond se vit forcé d'accepter les conditions
1570. qui lui avoient été offertes. Ce prince s'engagea à reconnoître Maximilien en qualité de roi de Hongrie, et à ne prendre ce titre lui-même que lorsqu'il correspondroit avec la Porte ottomane. La Transilvanie lui fut laissée comme une sou-

veraineté héréditaire ; et il fut stipulé qu'il conserveroit, sa vie durant, les comtés de Bihar et de Marmarosch, avec Crasna et Solnok, ainsi que tout ce qu'il pourroit recouvrer du pays que possédoient les Turcs. En retour, l'empereur lui promit la main d'une de ses nièces, et la cession d'Oppelen en Silésie, s'il venoit à perdre la Transilvanie, qui, dans le cas où Jean Sigismond ne laisseroit point de postérité masculine, devoit être considérée comme une principauté élective, dépendante du royaume de Hongrie. XXXVIII. 1567–1576.

Le mariage projeté ne se fit point. Jean Sigismond mourut peu de temps après la conclusion de la paix, et tout ce qu'il possédoit en Hongrie retourna à Maximilien. La diète de Transilvanie élut pour vayvode Etienne Bathori, qui s'étoit fait une grande réputation comme général et comme ministre du feu prince. L'empereur, quoiqu'il eût recommandé un autre candidat, confirma ce choix, de peur d'engager une guerre contre les Turcs. La nomination du nouveau vayvode fut aussi approuvée par la Porte ottomane. Bathori prêta serment de fidélité à la couronne de Hongrie, et vécut en bonne intelligence avec son suzerain (1). Le 16 Mars 1571.

(1) *Isthuanfius, Lib. XXIV;* — *Schmidt, B. X, ch.* 22 — *Windisch, p.* 362, 367. — *Petrus de Reva, de Monarchiâ et Sacrâ Coronâ Regni Hungariæ, pas-*

XXXVIII.
1567—1576

Maximilien avoit trop de loyauté pour se rendre aux vives sollicitations du Pape, du roi d'Espagne et des Vénitiens, qui le pressoient de rompre la trève qu'il avoit conclue avec le sultan. Il répondit au cardinal Commendon, qui, pour l'y porter, avoit recours aux arguments que la cour de Rome a coutume d'employer contre les Infidèles: « La foi des traités doit être » sacrée, et rien ne peut excuser un chrétien » qui viole son serment. » Telle fut la modération de ce prince, que lorsque les alliés eurent défait la flotte des Turcs, à Lépante, il ne voulut pas qu'on en fît aucune démonstration de joie en public (1). Par la sagesse de sa conduite, il maintint la tranquillité dans la Hongrie même; et l'un des derniers actes de son règne fut de renouveler l'armistice avec Amurat III, successeur de Sélim II.

---

sim Schwandtner, vol. II. — Petrus Bazarus, de Bello Pannonico sub Max. II. Schwandtner, vol. I. — Benko, Transylvania, art. John. Sigismond.

(1) Vie de Commendon, p. 25 et 27.

CHAPITRE XXXIX.

1572 — 1576.

Rodolphe, fils de Maximilien II, est couronné roi de Hongrie et de Bohéme, puis élu roi des Romains. — Maximilien s'efforce de procurer à un de ses fils la couronne de Pologne. — Elle lui est déférée à lui-même. — Mort, portrait et postérité de ce prince.

C. XXXIX. 1572—1576.

Maximilien, qui avoit une constitution délicate, et sentoit décliner sa santé, employa les dernières années de sa vie à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer ses états à ses descendants. Rodolphe, son fils aîné, fut couronné roi de Hongrie dans une diète tenue à Presbourg, exemple qui ne fut point perdu pour 1572. la Bohême. Le droit d'élection n'étant pas encore considéré comme abrogé dans ce dernier royaume, Maximilien se conduisit avec beaucoup de circonspection. Pour ne point blesser les préjugés de ses sujets, ni renoncer au droit de succession héréditaire, établi par Ferdinand I.er, il tint en personne, et avec beaucoup d'appareil, à Prague, une diète à laquelle il présenta son fils, comme devant un jour régner sur la Bohême.

C. XXXIX. 1572—1576. L'assemblée, satisfaite de cette sorte de déférence, approuva la proposition à l'unanimité des suffrages, et Rodolphe fut couronné.

Le 22 Sept. 1775. Ayant ainsi placé sur la tête de Rodolphe les deux couronnes de Hongrie et de Bohême, Maximilien travailla à le faire nommer à celle de roi des Romains. Les états de l'Empire, qui n'avoient que trop éprouvé les inconvénients des élections contestées, et qui appréhendoient que, dans le cas d'un interrègne, les rois de France et d'Espagne n'aspirassent à la couronne impériale, s'empressèrent de consentir à la proposition de l'empereur. Les électeurs eux-mêmes, par des motifs d'amitié personnelle, et pour l'intérêt de leur religion, se montrèrent disposés à se rendre aux vœux de Maximilien. Ils assistèrent tous à la diète de Ratisbonne, à l'exception de l'électeur palatin, qui, retenu par son grand âge et ses infirmités, y députa son fils. Il n'y eut aucun obstacle relativement à l'élection. Quant à la capitulation, les Protestants zélés tentèrent d'y faire insérer des articles qui ne tendoient à rien moins qu'à l'anéantissement de la religion catholique. Les principaux étoient que le chef de l'Empire prendroit le titre de défenseur de l'église chrétienne, au lieu de celui de défenseur du Saint-Siége; que la déclaration de Ferdinand I.er feroit partie de la capitulation, au lieu d'être jointe au traité de paix de religion; que la réserve ec-

clésiastique seroit abolie, et le produit des annates et des autres droits que le Pape levoit en Allemagne, appliqué aux frais de la guerre contre les Turcs; et enfin que l'empereur, pour ne point influer par sa présence sur les suffrages des électeurs, n'assisteroit plus à aucune élection.

C. XXXIX. 1572–1576.

Ces propositions ayant été rejetées avec indignation par les Catholiques, les Protestants les retirèrent toutes, à l'exception de la seconde, qu'ils jugeoient nécessaire, parce que les prélats de la communion romaine rejetoient la déclaration de Ferdinand I.er, comme n'étant point obligatoire, et qu'ils en attaquoient même l'authenticité. La contestation fut telle qu'elle faillit à faire proroger la diète. Maximilien, qui sentoit la justice de la proposition, tenta vainement de la faire approuver par les Catholiques. Ayant échoué dans tous ses efforts, il s'adressa aux Protestants. Il les engagea à se désister de leur demande, en leur promettant de considérer la déclaration comme un acte légal, et de travailler à la faire reconnoître par une autre diète, ou, à tout événement, d'user de son autorité en faveur de ceux contre les intérêts de qui on la transgresseroit. Ce point réglé, Rodolphe fut élu à l'unanimité des suffrages, puis couronné à Ratisbonne par l'électeur de Mayence. Le 1er Nov. 1575.

Maximilien voulut, comme issu d'une prin-

C. XXXIX. 1572—1576 cesse du sang de Jaghellon (1), faire entrer aussi dans sa famille la couronne de Pologne, qui étoit jointe à celle de Lithuanie (2). Il tenta de gagner le parti protestant, dont les membres étoient connus sous le nom de dissidents (3), et avoient beaucoup d'influence dans le royaume. L'empereur proposa pour roi, aux Polonais, Ernest son fils, et offrit de l'unir à la princesse Anne, la seule des sœurs de Sigismond Auguste, qui ne

(1) Le duché de Lithuanie avoit été définitivement réuni à la couronne de Pologne, par Sigismond-Auguste, qui avoit renoncé à son droit d'hérédité, à condition que les deux pays choisiroient toujours le même souverain.

(2) Maximilien étoit fils d'Anne, fille de Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, et petite-fille de Casimir, roi de Pologne. Sigismond-Auguste étant mort le 7 juillet 1572, la ligne masculine de la maison de Jaghellon fut éteinte.

(3) La réforme s'introduisit en Pologne sous Sigismond I.er. Elle y fit des progrès, malgré les persécutions qu'y essuyèrent ses adhérents. Le nombre de ceux-ci s'accrut considérablement sous Sigismond-Auguste, qui étoit attaché en secret à la nouvelle doctrine. Non-seulement ils y obtinrent le libre exercice du culte, mais ils eurent entrée à la diète, et jouirent de tous les priviléges jusqu'alors réservés aux Catholiques. *Lengnich, Jus Pub. Polon. tom. II, p.* 555. — *Historia Poloniæ, ch. I.* — *Voyez* aussi mes Voyages en Pologne, Liv. I, ch. 2.

fût point mariée, quoiqu'elle eût atteint sa cinquantième année. Parmi les compétiteurs, on remarqua Jean, roi de Suède, qui avoit épousé une autre sœur du monarque polonais. Mais la couronne de Pologne fut déférée au frère de Charles IX, roi de France, à Henri, duc d'Anjou, prince dont les talents, le caractère romanesque, les présents et les promesses assurèrent l'élection.

Mai 1573.

Lorsque Henri renonça au trône de Pologne pour régner sur la France, l'empereur proposa de nouveau son fils; mais, contre ses vœux et son attente, il fut choisi lui-même par un parti nombreux de nobles du premier rang, et proclamé par le primat. Le décret d'élection rendit à ses vertus et à ses talents un témoignage aussi juste qu'honorable, en représentant ce prince comme ayant rétabli la tranquillité du monde chrétien, qui étoit troublée par des dissensions intestines, et comme ayant acquis plus de gloire par sa conduite pacifique que d'autres monarques par les plus brillants exploits.

Le contentement que cet éloge et sa nomination portèrent dans l'ame de Maximilien, ne fut pas de longue durée. Un parti, excité par les Turcs et par les puissances ennemies de la maison d'Autriche, choisit pour roi Etienne Bathori, vayvode de Transilvanie, et lui donna la princesse Anne en mariage. Ses partisans et le légat du

C. XXXIX. 1572—1576.

pape pressèrent l'empereur d'accepter la couronne qui lui étoit offerte. Il le différa par divers motifs, dont les principaux furent le désir de se faire substituer son fils, la crainte de rallumer la guerre avec les Turcs, et peut-être le projet d'obtenir une modification des *Pacta-Conventa* (1). Son rival, plus actif, s'empressa de se rendre en Pologne; il épousa la princesse et fut couronné, après avoir signé la capitulation qui avoit été présentée à Maximilien. La promptitude de Bathori lui valut le trône, et ses talents lui firent des partisans, même dans le parti autrichien. Cependant l'empereur, après avoir

Le 1er Mai 1575.

(1) Ces conditions étoient extrêmement onéreuses, et telles que Maximilien ne pouvoit les signer sans l'agrément de l'Empire. Il devoit s'engager à résider deux années de suite en Pologne, ou à ne s'éloigner que du consentement de la diète. On lui imposoit aussi l'obligation de construire quatre forteresses à ses frais, de payer les dettes du feu roi et la solde due aux troupes, et de déposer une somme pour l'entretien de dix mille hommes de cavalerie polonaise. Enfin, une loi, portée précédemment, avoit interdit au monarque la faculté de faire nommer, de son vivant, un successeur au trône. Ainsi, loin de nous joindre au biographe de Commendon, pour blâmer Maximilien de s'être consulté avant d'acheter une couronne si cher, nous nous étonnons, au contraire, qu'il n'en ait pas d'abord rejeté l'offre.

conclu la trève avec Amurat III, tenta de réparer le mal qu'il s'étoit fait à lui-même par sa lenteur et son indécision. Il signa les *Pacta-Conventa*, réclama vivement l'appui de l'Empire, et sûr d'être soutenu par le czar, il tâcha d'exciter contre son compétiteur, qu'il traita de vassal des Turcs, les rois de Suède et de Danemarck. La mort l'empêcha de s'engager dans une guerre qui n'auroit pu manquer d'être longue, malheur qu'il s'étoit toujours efforcé d'éviter (1). C. XXXIX. 1572–1576.

La fatigue et l'inquiétude accélérèrent la fin de Maximilien II. Ce prince qui, ainsi que celui de ses aïeux dont il portoit le nom, se plaisoit à méditer et à discourir sur l'immortalité de l'ame, vit, avec le calme et la résignation d'un véritable chrétien, la mort s'approcher. Il rendit le dernier soupir, à Ratisbonne, dans la cinquantième année de son âge, dans la douzième de son règne, et le jour et à l'heure même où le recez de la diète fut publié. Le 12 Oct. 1576.

Les auteurs contemporains ne nous font point connoître quels étoient les traits de cet aimable souverain; mais tous sont d'accord pour vanter la grace et l'élégance de ses manières et le charme de sa conversation. Enfin sa vie et son règne

(1) *Lengnich, Historia Poloniæ, p.* 71–76. — Vie de Commendon *passim.*

C. XXXIX. donnent l'idée la plus heureuse des qualités de son ame.

1572—1576. Par ses talents et son activité, Maximilien II se concilia, dans sa jeunesse, l'estime et la confiance de Charles-Quint, qui avoit coutume de l'appeler son bras droit, et qui l'unit à Marie, sa fille aînée. Il avoit à peine atteint sa vingt-et-unième année, lorsque ce prince lui conféra le gouvernement de l'Espagne, avec le titre de vice-roi. L'exemple de son beau-père ne l'égara point. Au lieu d'imiter la dissimulation et la duplicité de Charles-Quint, et de se livrer à l'ambition qui déshonoroit ce monarque, il se fit remarquer par sa franchise, par sa douceur, sa modération, sa bienveillance et par la générosité de son ame.

Maximilien aimoit, cultivoit et encourageoit les arts et les sciences. On pouvoit le comparer à Mithridate, pour la facilité avec laquelle il parloit les langues des peuples divers sur lesquels il régnoit, et il s'exprimoit en latin avec beaucoup d'élégance et de pureté. Quoiqu'il eût de l'enjouement, et qu'il fût extrêmement sensible aux charmes de la société, sa vie étoit très-réglée. Il savoit montrer de l'affabilité et de la condescendance, sans nuire à sa dignité. Enfin Henri de Valois, qui étoit parfaitement en état d'en juger, puisqu'il offroit lui-même un modèle en ce genre, déclara que dans toutes les cours qu'il

avoit visitées, il n'avoit jamais rencontré un gentilhomme plus accompli. Ce n'étoit pas seulement en public, et pour éblouir ses courtisans, que Maximilien déployoit ses qualités aimables ; il ne montroit pas moins de bonté et de graces dans un entretien particulier. Enfin il étoit époux fidèle et tendre, bon père, et maître rempli de douceur et de générosité.

Comme notre grand Alfred, Maximilien savoit faire une sage distribution de son temps ; il le partageoit entre la prière, les affaires, les plaisirs et le repos. Ce prince étoit accessible à tout le monde ; il écoutoit avec patience ceux auxquels il donnoit audience, et possédoit le talent rare de ne jamais renvoyer personne mécontent. Il étoit économe sans parcimonie ; il aimoit la simplicité dans ses vêtements et sur sa table, et il poussoit si loin le mépris de la parure, que jamais il n'acheta un seul joyau pour son propre usage.

Des historiens qui n'ont point fait de différence entre être pacifique par sagesse, ou l'être par indolence et par foiblesse, ont blâmé ce qu'on doit le plus admirer dans Maximilien II, sa répugnance à s'engager en des guerres lointaines. Son amour pour la paix ne provenoit point de manque de courage et de talent dans l'art militaire; car il se signala dans la campagne de 1544, contre François Ier., et dans la guerre

C. XXXIX
1572—1576.

contre la ligue de Smalkade; il le devoit, cet amour, à la persuasion intime que ses états héréditaires et l'Allemagne avoient besoin de repos après tant d'agitation, et que le maintien de la tranquillité était l'unique moyen d'éteindre les haines que les grandes révolutions, qui s'étoient opérées dans l'église et dans l'état, avoient allumées. Le désir d'étendre sa domination ne fut donc pour lui qu'un objet de considération très-secondaire; la conservation de la paix, qu'il jugeoit le plus grand bonheur qu'il pût procurer à ses peuples, fut constamment le principe de ses actions; c'est à cela que l'Allemagne et les états héréditaires de la maison d'Autriche, excepté la Hongrie, ont été redevables de la tranquillité, non interrompue, dont ils ont joui sous son règne, quoique le reste de l'Europe fût en proie à tous les maux qu'enfantent les dissensions civiles et la guerre au dehors.

Il n'est point de plus forte preuve des rares qualités dont fut doué Maximilien, que l'accord des historiens d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême et d'Autriche, soit Catholiques, soit Protestants, qui le représentent, à l'envi des uns des autres, comme un modèle d'impartialité, de sagesse et de bonté. Ce qu'on ne peut appliquer qu'à un très-petit nombre de souverains, on a dit avec raison de lui, que jamais il n'agit contre les règles les plus strictes de la justice.

L'Allemagne a fait revivre en sa faveur le surnom de délices du genre humain, donné jadis à Titus; et si jamais le trône a été occupé par un chrétien et un philosophe, ce philosophe et ce chrétien a été Maximilien II. (1)

Ce fut en 1548 que ce prince épousa Marie, fille de Charles-Quint, qui étoit née en 1528, et étoit douée d'une rare beauté. L'attachement et le zèle que cette princesse avoit pour la religion catholique, faisoit un grand contraste avec la tolérance que professoit le prince auquel elle étoit unie; et en conséquence les écrivains attachés à la cour de Rome, ont prodigué l'éloge à Marie. Pie V déclara qu'elle étoit digne d'occuper une place parmi les femmes que leur sainteté fait révérer sur la terre, et Grégoire XIII la qualifia de colonne de la foi. A la mort de Maximilien, elle retourna en Espagne. Plus

(1) *Oratio de Maximiliano II, a Johanne Barone de Polheim, Chrytæi Saxonia, p.* 629. — Outre ce discours intéressant, nous avons, pour composer le règne de Maximilien II, consulté les auteurs et les histoires que nous avons déjà cités si souvent. Voy. *Struvius*, — *Heiss*, — *Schmidt*, — *Heinrich*, — *Puetter*, — le *Vitrarius* de *Pfeffinger*, — la *Pinacotheca Austriaca*, — la Vie de Commendon, — *Reisser*, — et *Wraxal's Introduction to the History of France, art. House of Austria, vol. I, p.* 570, 572, article qui offre plusieurs traits du caractère de Maximilien II.

C. XXXIX. semblable à Philippe II, son frère, qu'à l'époux
1572—1576. qu'elle avoit perdu, elle témoigna une joie vive de rentrer dans un pays où il n'y avoit point d'hérétiques. Peu de temps après, elle se retira dans une maison de religieuses de l'ordre de Sainte Claire, à Villamonte, près de Madrid; et
1603. elle y finit ses jours. (1) On doit regretter qu'éclairé comme il l'étoit, Maximilien ait laissé le soin principal d'instruire leurs enfants dans la religion à cette princesse, qui leur inspira son attachement exclusif pour la religion catholique et sa haine contre les Protestants. Marie lui en avoit donné seize, dont trois filles et cinq fils parvinrent à l'âge de raison.

Anne, qui fut l'aînée des filles, naquit en 1549, et fut promise à don Carlos. Après la mort de ce prince, elle en épousa le père, Philippe II. En donnant des fils à ce monarque, elle frustra l'espérance que sa propre maison pouvoit concevoir au sujet de la succession à la couronne d'Espagne.

Elisabeth, qui vint au monde en 1554, épousa, en 1570, Charles IX, roi de France. Cette princesse, que la nature avoit douée d'une beauté parfaite, sut conserver une grande pureté de mœurs au milieu d'une cour licencieuse. Quoiqu'elle n'eût que vingt ans à la mort de son époux, elle refusa la main de Henri III, de Phi-

(1) *Pinacotheca Austriaca, vol. II, p. 274.*

lippe II, et de plusieurs autres souverains, et fut fidèle à la promesse de ne point se remarier, qu'elle avoit faite au monarque expirant. Elle fonda le monastère de Sainte-Marie-des-Anges, à Vienne; et elle y est morte en 1592, tellement en odeur de sainteté, qu'on lui a attribué des miracles.

Marguerite, qui naquit en 1567, et accompagna sa mère en Espagne, refusa aussi la main de Philippe II, par dévotion. Elle se renferma dans un couvent, et mourut en 1633, avec une réputation de sainteté presqu'égale à celle d'Elisabeth, sa sœur. (1)

Rodolphe, fils aîné de Maximilien II, succéda à son père.

Ernest, deuxième fils de Maximilien, naquit en 1553, et reçut de même que Rodolphe, la plus grande partie de son éducation en Espagne. Il hérita de la constitution foible et des qualités aimables et pacifiques de son père. Ainsi que lui, il parloit plusieurs langues; mais il étoit réservé, froid et mélancolique à un tel point, qu'à peine le voyoit-on sourire quelquefois. Après avoir manqué la couronne de Pologne, il fut nommé, par Rodolphe, gouverneur de Hongrie et régent d'Autriche. Philippe II lui conféra le gouverne-

(1) *Pinacotheca Austriaca*, *P. II*, *Lib. III*, *cap.* 3. — *Gebhaerdi*, *vol. II*, *p.* 460 et 462.

C. XXXIX. 1572—1576. ment des Pays-Bas, en promettant de lui en donner la souveraineté, avec la main d'Isabelle, sa fille. Ce ne fut point la faute d'Ernest, si ses efforts pour rétablir la tranquillité furent faits trop tard : les Provinces-Unies s'étoient déjà déclarées indépendantes et avoient formé cette confédération qui a été le lien de leur république. La mort d'Ernest empêcha l'accomplissement de la promesse que le roi d'Espagne lui avoit faite. Ce fut la pierre, maladie dont ce prince souffroit depuis long-temps, qui, en 1595, le mit au tombeau.

Dans la suite de cette histoire, nous parlerons de Mathias, qui fut le troisième fils de Maximilien.

Le quatrième naquit en 1558, et reçut le nom de son père à son baptême. Un parti nombreux l'élut roi de Pologne, en opposition à un autre parti qui choisit Sigismond, fils de Jean, roi de Suède, et de Catherine Jaghellon. Les deux compétiteurs eurent recours aux armes; la contestation fut long-temps indécise; mais à la fin, Maximilien, battu et fait prisonnier par le primat de Pologne, racheta sa liberté en renonçant à ses prétentions. Ce prince eut la tutelle de Ferdinand, duc de Stirie, puis il fut nommé grand maître de l'ordre Teutonique. A la mort de Ferdinand, son oncle, il obtint le gouvernement des provinces extérieures. Il se signala dans la

Le 24 Janv. 1588.

1595.

guerre contre les Turcs, et, conjointement avec les autres princes de la maison d'Autriche, il renonça à son droit de succession en faveur de son pupille. Maximilien mourut le 2 novembre 1619, sans laisser de postérité : il ne s'étoit point marié.

Albert, le plus jeune des fils de Maximilien, fut destiné à l'église. Ayant été envoyé en Espagne, il en obtint la primatie avec la dignité de cardinal, et fut nommé archevêque de Tolède. Le gouvernement du Portugal lui fut aussi confié. Bientôt après, renonçant à l'état ecclésiastique, il épousa Isabelle, fille de Philippe II, qui donna aux deux époux les Pays-Bas, à titre de souveraineté héréditaire, mesure qui avoit pour objet d'empêcher la perte totale d'une contrée dont la possession étoit essentielle pour la couronne d'Espagne.

Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, avoit été nommé gouverneur des Pays-Bas, par Philippe II. Ce prince n'avoit approuvé la pacification de Gand que pour la violer. Ses perfides desseins ayant été dévoilés, les peuples n'avoient plus voulu être gouvernés par lui, et avoient mis à sa place l'archiduc Mathias, quoique sans renoncer à l'obéissance envers leur souverain. Don Juan avoit recommencé la guerre avec avantage. Son successeur, le célèbre Alexandre Farnèse, duc de Parme, détacha de la ligue

C. XXXIX.
1572—1576.

les provinces méridionales ou wallones.(1) Cette séparation donna lieu à l'union d'Utrecht, qui fut faite par les provinces qu'on a appelées depuis Provinces-Unies, ainsi que par plusieurs villes considérables des autres provinces, et notamment par celles de Gand, de Bruges et d'Anvers.

Le 23 Janv. 1579.

Les succès du duc de Parme, les querelles qui s'élevoient continuellement entre les Catholiques et les Protestants, et les défections multipliées d'un grand nombre de villes, convainquirent le prince d'Orange et les autres chefs de la révolte, qu'ils ne parviendroient point à conserver leur liberté sans des secours étrangers. Ayant secoué entièrement le joug de l'Espagne, ils conférèrent la souveraineté de leur pays à François, duc d'Anjou, à condition qu'il maintiendroit leurs droits politiques et religieux, et que la guerre se feroit principalement aux frais de la France. Cette mesure ne produisit pas l'effet qu'on en avoit attendu. Quoique le duc d'Anjou eut conclu un traité d'alliance avec la reine Elisabeth, les secours qu'il obtint ne lui suffirent pas pour résister à la puissance de Philippe II, et rendre vains les talents du duc de Parme. Le nouveau souverain, qui ne vivoit pas en bonne

Juillet 1581.

(1) C'étoient le Hainault, l'Artois, et les autres provinces méridionales.

intelligence avec le prince d'Orange, et qui n'étoit pas satisfait de l'autorité circonscrite qu'on C. XXXIX.
lui avoit laissée, se retira en France après avoir 1572—1576.
tenté de se saisir d'Anvers. Les malheurs qui suivirent cette retraite s'accrurent par l'assassinat 1583. 1584.
qui fut commis sur la personne du prince d'Orange; et le duc de Parme reconquit, à l'exception de la Hollande, de la Zélande et d'Utrecht,
toutes les provinces qui s'étoient soulevées. 1590—1594.

Réduits à cette extrémité, les insurgents ne purent engager le roi de France, ni la reine d'Angleterre, à accepter la souveraineté de leur pays; mais, quelque désespérée que fût leur cause, ils trouvèrent un chef en Maurice, prince d'Orange, qui, ayant hérité des qualités brillantes et de l'influence qu'avoit son père, recouvra les quatre provinces de Gueldre, de Groningue, d'Over-Issel et de Frise. Les ayant réunies aux trois autres, il fonda la république des sept Provinces-Unies.

Les choses en étoient à ce point, lorsqu'Albert et Isabelle, son épouse, arrivèrent dans les Pays-Bas. La donation que Philippe II leur en
avoit faite, avoit été confirmée par Philippe III, 1598.
son successeur. Les dix-sept provinces leur avoient été données à titre de souveraineté héréditaire, mais ils devoient en faire hommage à la couronne d'Espagne, à laquelle la réversion en avoit été réservée dans le cas où ils mourroient



C. XXXIX.
1572—1576.
sans postérité. Il avoit été stipulé qu'ils ne permettroient l'exercice d'aucune autre religion que la religion catholique, qu'ils empêcheroient leurs sujets de se livrer au commerce des Indes; qu'ils recevroient des garnisons espagnoles dans leurs places fortes principales, et qu'aucun de leurs descendants ne pourroit se marier sans l'agrément de la cour d'Espagne; enfin la violation d'une seule de ces stipulations devoit annuller la cession. Albert ne négligea rien pour affermir et étendre son autorité; il fit la guerre avec une habileté que son premier état devoit peu faire attendre de lui. Il gagna Calais, Ostende et plusieurs des villes qui appuyoient la cause des sept Provinces-Unies, et acheva la réduction de ce qu'on a appelé depuis Pays-Bas espagnols ou autrichiens. Mais n'ayant pas tiré de la cour de Madrid, qu'occupoient ailleurs ses vastes projets et son ambition, des secours suffisants, il ne put agir avec assez de vigueur pour ébranler la nouvelle république. Il discontinua donc un lutte inutile, et conclut, avec l'autorisation de l'Espagne, une
1609. trève de douze ans, par laquelle il reconnut de fait l'indépendance des Provinces-Unies. Albert s'engagea ensuite, en faveur du comte palatin de Neubourg, dans les contestations qui eurent lieu au sujet de la succession du duché de Juliers, et soutint de sa personne le parti des Catholiques

en Allemagne. Ce prince vécut assez pour voir la guerre prête à se rallumer entre les Pays-Bas et les Provinces-Unies. Il mourut à l'époque même où il faisoit tous ses efforts pour dompter l'obstination de la cour de Madrid et obtenir la prolongation de la trève. La souveraineté des Pays-Bas appartint à la veuve d'Albert; et comme il n'étoit point né d'enfants de leur mariage, elle retourna à l'Espagne à la mort de cette princesse. (1)

C. XXXIX.
1572—1576.
1621.

(1) *Gebhaerdi, vol. II, p. 74, 184. — Pinacotheca Austriaca.*

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

